XXVII. 32

BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE ROMA
1
29 -C
1

5-365

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN ÂGE.

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN ÂGE.

PAR J. C. L. SIMONDE SISMONDI,

Des Académies italienne, de Wilna, de Cagliari, des Georgofili, de Genève, etc.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez H. NICOLLE, rue de Seine, n.° 12, hôtel de la Rochefoucault.

M. D. CCC. IX.

INTRODUCTION.

L'une des plus importantes conclusions que l'on puisse tirer de l'étude de l'histoire, c'est que le gouvernement est la cause première du caractère des peuples; que les vertus ou les vices des nations, leur énergie ou leur mollesse, leurs talens, leurs lumières ou leur ignorance, ne sont presque jamais les effets du climat, les attributs d'une race particulière, mais l'ouvrage des lois; que tout fut donné à tous par la nature, mais que le gouvernement enlève ou garantit aux hommes qui lui sont soumis l'héritage de l'espèce humaine.

Aucune histoire ne met cette vérité sous un jour plus éclatant que celle d'Italie. Que l'on rapproche, en effet, les diverses races d'hommes qui se sont succédées sur cette terre des grands souvenirs; que l'on compare les qualités qui les caractérisent, la modération, la douceur, la simplicité des premiers Étrusques;

l'austère ambition, le courage mâle des contemporains de Cincinnatus; l'avidité, l'ostentation des Verrès; la mollesse, la lâcheté des sujets de Tibère; l'ignorance, la nullité des Romains d'Honorius; la barbarie des Italiens soumis aux Lombards; la vertu du douzième siècle; le lustre du quinzième, et l'abaissement des Italiens de nos jours. Le même sol a nourri ces êtres de nature si différente, et le même sang circule dans leurs veines. Le mélange de quelques peuplades barbares, perdues au milieu des flots d'indigènes, n'a point suffi pour changer la constitution physique des hommes qu'enfantoit la même région.

La nature est restée la même pour les Italiens de tous les âges; le gouvernement seul a changé; ses révolutions ont toujours précédé ou accompagné l'altération du caractère national. Jamais les causes n'ont été liées aux effets d'une manière plus évidente.

Les Étrusques, prédécesseurs des Romains, et les premiers peuples de l'Italie sur lesquels l'histoire jette quelque lueur, avoient couvert de leurs habitations les Maremmes aujourd'hui

désolées (1). Riches en troupeaux, riches en grains, ils voyoient la terre répondre avec usure à leurs travaux; une longue prospérité leur avoit permis de cultiver leur esprit par l'étude, et les Étrusques paroissent avoir devancé les Grecs dans la carrière des sciences et des arts, bien qu'ils n'aient pas pu, comme leurs successeurs, la parcourir toute entière. Les poétes ont placé au milieu d'eux l'âge d'or sous le règne de Saturne, et leurs fictions n'ont voilé qu'à demi la vérité.

Le gouvernement des Étrusques étoit celui du bonheur et de la liberté; c'étoit le gouvernement fédératif. Honneur aux peuples libres que l'ambition ne séduit pas! Honneur aux peuples qui savent préférer le plus noble des

(1) Comme nous ne savons pas même le nom des écrivains étrusques ou tyrrhéniens, et que ces peuples ne nous sont connus que par quelques fragmens d'historiens grecs et latins, ils resteront toujours enveloppés d'une grande obscurité. Cependant nous avons une indication de leur puissance, dans les murailles colossales de Volterra; de leur goût, dans les vases qui nous sont restés d'eux; de leur savoir, dans le culte de Jupiter Elicius, auquel ils attribuèrent l'art qu'ils connurent, et que nous avons retrouvé, d'éviter et de diriger la foudre.

biens, la liberté, au pouvoir et à la gloire; qui demandent à leur gouvernement la modération, la bienveillance universelle, et non de nouvelles conquêtes! Honneur aux nations libres qui cherchent dans le lien fédératif, non-seulement une défense contre les agressions étrangères, mais aussi une garantie contre leurs propres passions, contre l'égarement de l'ambition, contre l'ivresse des succès!

Les Étrusques n'étoient point les seuls peuples confédérés de l'Italie: au contraire, chacune des nations qui combattirent contre Rome, les Sabins, les Latins, les Samnites, les Brutiens, étoit formée par une fédération. Ces ligues prirent de la consistance, mais aucune ne fut conquérante; il vint même un temps où toutes les républiques fédérées, qui long-temps avoient prospéré en Italie, succombèrent sous le poids de la puissance romaine. Ces nations, si peu connues et si dignes de l'être (1), disparurent; et, avec elles, le

(1) Un savant florentin, M. Micali, s'occupe aujourd'hui d'écrire l'histoire des peuples qui habitoient l'Italie avant les Romains.

bonheur, la richesse des campagnes, la population et la vraie liberté furent chassés de l'Italie. Le peuple roi sacrifia tous ces avantages à l'éclat d'un grand nom, et à la gloire des conquêtes.

Les fédérations succombèrent aux attaques des Romains; mais la longueur de leur lutte, et leur résistance pendant trois siècles, prouvent bien que la foiblesse n'est point la conséquence nécessaire d'une constitution fédérative; elles succombèrent, parce que le seul avantage qui ne soit pas donné aux gouvernemens libres, c'est une éternelle durée. Le bonheur est une chose si fragile, si étrangère, en quelque sorte, à l'espèce humaine, qu'aucune institution ne peut le lui assurer pour toujours. Si quelqu'une des calamités qui menacent sans cesse notre race, vient à frapper une nation libre, si une peste moissonne les générations des hommes, si une guerre désastreuse épuise les ressources de l'État, si la terre, devenue avare, refuse ses produits, si le commerce languit, si les manufactures demeurent oisives, l'inquiétude ou la souffrance générale suffisent pour renverser un

gouvernement paternel, un gouvernement dont toute la force consiste dans l'amour de ceux qui lui obéissent, et qui ne peut se maintenir qu'autant qu'ils sont heureux. Mais une tyrannie s'affermit au milieu des calamités générales. Plus la nation est accablée sous leur poids, plus elle est hors d'état de résister au maître qui l'opprime, plus elle sent peut-être le besoin de réunir ce qui lui reste de forces dans une main robuste, pour résister à de nouveaux malheurs. Les fédérations italiennes succombèrent, lorsqu'elles furent frappées par des fléaux dont aucun gouvernement ne sauroit préserver les peuples; mais avec elle finit la lutte de l'Europe pour l'indépendance. Quand les Samnites furent accablés, le monde entier ne put plus résister au pouvoir des Romains.

Ce grand peuple, dont la gloire illustre encore l'Italie, dut ses conquêtes et ses vertus au gouvernement qu'il eut dans son premier âge, à une aristocratie naissante, qui, en raison de ce qu'elle étoit nouvelle, ne pouvoit être fondée que sur la prééminence du mérite, et qui, loin d'avilir les ordres

inférieurs de la nation, leur donnoit du ressort, par les efforts mêmes qu'elle faisoit pour les soumettre.

Plus tard, le luxe et la cupidité des Romains, la désertion de leurs campagnes, l'avilissement des dernières classes du peuple, furent l'effet de leurs succès mêmes, de l'étendue de leurs conquêtes, de l'accomplissement, désastreux pour l'humanité, de leurs projets de monarchie universelle, du gouvernement enfin que leur excès de puissance leur donna.

Sous les empereurs, la perte de toutes les vertus fut la conséquence des progrès du despotisme. Des souverains militaires, arrivés au trône par des forfaits, et qui n'y étoient soutenus ni par l'éclat d'un grand nom, ni par la reconnoissance du peuple pour de grands services, ne pouvoient être obéis que par de vils troupeaux d'esclaves. Obligés d'appeler constamment à leur aide la force, au lieu de l'opinion publique, ils détruisirent cette opinion, qui seule pouvoit servir d'encouragement et de récompense à la vertu.

Le despotisme ramena la barbarie, mais la barbarie fit renaître à son tour les vertus et la liberté. Le siècle si célébré, si glorieux d'Auguste, avoit été l'époque fatale de l'avilissement de l'espèce humaine, de l'extinction du courage, du génie, du talent. Auguste recueillit les fruits de la liberté et de la république; mais cinq siècles de honte et de bassesse, furent la conséquence du règne d'Auguste, et de la révolution qu'il avoit opérée dans le gouvernement. Il ne fallut rien moins que cinq autres siècles de barbarie, pour faire oublier aux hommes les funestes leçons du despotisme, pour leur rendre l'énergie, pour créer chez eux les seuls élémens dont puisse se constituer une nation.

Elle sortit enfin, cette nation, du milieu du chaos dans lequel le monde sembloit plongé; les cœurs des Italiens se rouvrirent à l'amour de la patrie et de la liberté; ils trouvèrent le courage propre à leur faire conquérir, puis défendre ces biens précieux. A côté des grandes vertus on vit bientôt aussi se développer les grands talens; les sciences et les arts furent cultivés avec succès; les Italiens,

lors de la prise de Constantinople, se trouvèrent prêts à recevoir le précieux dépôt de la littérature grecque, que l'empire d'Orient avoit conservé au milieu de ses ruines, mais que sa chûte menaçoit de détruire. La génération présente est redevable aux républiques italiennes de l'héritage de l'antiquité. C'est cette seconde époque de vertus, de talens, de liberté et de grandeur, que j'ai entrepris de faire connoître.

L'histoire de la république romaine, écrite par les plus beaux génies de l'antiquité, et par les savans les plus distingués des derniers siècles, est de toutes la plus universellement connue: on nourrit avec raison la jeunesse de l'étude de ce peuple, si grand, si glorieux, et dont les destinées ont fixé en quelque sorte celles de tout l'univers. Le vif intérêt qu'avoit excité la république, a fait étudier encore les révolutions de l'empire romain, depuis que ce colosse, ayant perdu sa liberté, sa vertu et son énergie, ne traînoit plus qu'une honteuse existence dans le vice et dans l'esclavage. Autant qu'on peut s'attacher

à l'histoire rebutante d'un gouvernement despotique dans sa décadence, on suit jusqu'à sa fin celle de l'empire d'Occident. De nouveau l'Italie est suffisamment connue depuis le seizième siècle. Après le règne de l'empereur Charles-Quint, tous les États de l'Europe ont formé comme une vaste république, dont les parties sont tellement liées entr'elles, qu'on ne peut plus les séparer pour s'attacher à un seul peuple ; et que chaque homme, en apprenant l'histoire de sa nation, apprend celle du monde policé. Ces deux périodes, également éclairées pour l'Italie, sont séparées par le moyen âge, nom que l'on donne plus précisément aux dix siècles qui se sont écoulés entre la chûte de Rome et celle de Constantinople. L'histoire de l'Italie dans le moyen âge, dans ces temps que le plus grand historien de nos jours (1) a appelés les siècles du mérite ignoré, doit faire le sujet de cet ouvrage.

Cette histoire doit se terminer en 1530,

(1) *Johannes Muller.*

à la prise de Florence par l'armée que l'empereur et le pape avoient formée de concert pour détruire cette dernière des républiques du moyen âge, et élever sur ses ruines la dynastie des ducs de Médicis (1). Vers la même époque, les trois républiques italiennes qui ont prolongé leur existence au-delà du moyen âge, changèrent absolument leur constitution, en sorte qu'on vit alors finir la liberté pour l'Italie; et depuis que cette flamme sacrée se fut éteinte, le sort de cette contrée, tour-à-tour la proie de voisins ambitieux et perfides, n'excite plus qu'une pénible pitié.

Le moyen âge commence proprement à l'année 476, époque à laquelle Odoacre, après avoir fait périr le patricien Oreste, et réduit en captivité l'empereur Augustule, mit un terme à l'empire d'Occident (2). Mais

(1) Le 28 octobre 1530.

(2) Oreste, père de l'empereur Augustule, fut tué à Plaisance, le 28 août 476. Son fils fut confiné à Lucullano, château de la Campanie. Odoacre lui conserva la vie, à cause de sa grande jeunesse et de l'amitié qui l'avoit lié autrefois à sa famille. Il

c'est moins l'histoire de l'Italie que l'histoire des républiques italiennes que nous avons entrepris d'écrire. L'oppression et le ravage d'une province malheureuse, où il ne reste plus aucun esprit national, aucune vigueur, aucun sentiment vertueux et élevé, peut former un tableau qu'il sera utile sans doute de présenter aux yeux des hommes, pour leur enseigner quelles sont les funestes conséquences d'un gouvernement corrupteur, mais on ne doit pas entreprendre d'en écrire l'histoire. La répétition des mêmes actes de cruauté et de bassesse fatigue l'esprit et rebute le cœur du lecteur; elle dégrade presque le caractère de l'homme qui s'en occupe trop long-temps. Ce n'est pas l'histoire des pays, mais celle des peuples qu'on veut connoître; elle ne commence qu'avec le principe de vie, avec l'esprit qui anime les nations. Aussi long-temps que l'Italie resta soumise aux Barbares, il put y avoir une histoire des

lui fit même une pension considérable. *Histor. Miscellæ*, L. XV, p. 99, *apud Script. Rer. Ital.* T. I. —*Jornandes, de Regnor. et Tempor. successione.* Ib. p. 239.

nations conquérantes : il n'y en eut aucune de la nation conquise.

Mais l'Italie, rajeunie par le mélange de son peuple avec les nations du Nord, pénétrée d'un esprit de liberté devenu nouveau pour elle, rappelée à l'énergie par la dure éducation de la barbarie et du malheur ; l'Italie, après avoir été long-temps une province foible et sans défense de l'empire romain, devint non pas une nation, mais une pépinière de nations ; elle compta autant de peuples qu'elle compta de villes toutes libres et républicaines ; et chacune de ces villes, du Piémont, de la Lombardie, de la Vénétie, de la Romagne et de la Toscane, mériteroit d'avoir son histoire particulière, et peut en effet présenter une bibliothèque de chroniques et d'écrits nationaux. De plus grands caractères se sont développés dans ces petits États ; on y a vu se déployer des passions plus vives, des talens plus vastes, plus de vertus, de courage et de vraie grandeur, que dans bien des monarchies condamnées pour jamais à l'indolence et à l'oubli.

Les républiques italiennes du moyen âge,

dont l'affranchissement s'opéra graduellement depuis le dixième au douzième siècle, ont eu, pendant tout le temps de leur durée, l'influence la plus marquée sur la civilisation, sur le commerce, sur la balance politique de l'Europe. Cependant elles sont inconnues au commun des lecteurs, parce qu'une vie entière ne suffiroit pas pour étudier leurs histoires particulières, et que personne n'a entrepris encore de les faire marcher ensemble dans une histoire générale, et de les réunir sous un seul point de vue. On a pu écrire l'histoire des Suisses, parce que leur association présentoit un point central facile à saisir; on a pu écrire l'histoire de la Grèce, parce que la gloire d'Athènes attiroit tous les regards sur cette république illustre, et permettoit de placer dans l'ombre les nombreux États alliés ou rivaux des Athéniens; mais l'Italie du moyen âge présentoit comme un labyrinthe formé d'États égaux et indépendans, labyrinthe dans lequel chacun a craint de s'engager. Nous ne dissimulons point ce défaut capital de notre sujet, mais nous espérons que le lecteur nous tiendra

compte des efforts que nous avons faits pour en triompher, fussent-ils demeurés infructueux (1).

Nous diviserons en deux portions presque égales la période de près de onze siècles, qui sépare l'histoire de l'empire d'Occident d'avec le règne de Charles-Quint; les six premiers siècles ont précédé et préparé la naissance de nos républiques; les cinq

(1) Plus un sujet historique est compliqué, plus il faut de travail pour rassembler les matériaux qui lui appartiennent. Chaque État a son histoire et ses documens séparés; chacun demande une étude particulière. Au bas des pages, j'ai cité les livres et les titres auxquels j'ai eu recours, et les autorités sur lesquelles je m'appuie. Il n'étoit pas facile de les rassembler: pour le faire, j'ai séjourné cinq ans en Toscane, patrie de mes ancêtres; trois fois, depuis, j'ai parcouru l'Italie presqu'entière, et j'ai reconnu tous les lieux qui furent le théâtre de quelque grand événement. J'ai travaillé dans presque toutes les grandes bibliothèques; j'ai visité les archives de plusieurs villes et de plusieurs couvents. L'histoire de l'Italie est intimément liée avec celle de l'Allemagne; j'ai fait aussi le tour de cette dernière contrée, pour y rechercher les monumens historiques: enfin, je me suis procuré, à tout prix, les livres qui répandent quelque lumière sur les temps et les peuples que j'ai entrepris de faire connoître. Il doit m'être permis de parler de tout le travail que j'ai fait, si je puis ainsi engager le lecteur à m'accorder sa confiance.

derniers comprennent toute la durée de leur existence. Nous ne traiterons que sommairement la première de ces périodes; et les six premiers chapitres de cet ouvrage seront consacrés, comme une espèce d'introduction, à donner quelque connoissance de ces temps qui couvrent de leur obscurité la renaissance des vertus publiques au sein de la barbarie, et les développemens du caractère national. Au septième chapitre seulement nous entrerons plus précisément dans notre histoire; et depuis la paix de Worms entre l'église et l'empire, en 1122, nous suivrons nos nouvelles républiques dans leurs efforts pour affermir leur indépendanee, et dans la guerre de la liberté qu'elles soutinrent contre Frédéric Barberousse, jusqu'au temps où, l'une après l'autre, elles succombèrent à la force ou à la trahison, et furent toutes asservies.

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN ÂGE.

CHAPITRE PREMIER.

Mélange des Italiens avec les peuples du Nord, depuis le règne d'Odoacre jusqu'à celui d'Othon le Grand.

476—961.

Avant la fin du cinquième siècle, un empereur d'Occident, Romulus-Augustulus, fils d'un patrice, qui, presque seul entre les généraux de ce siècle, est désigné comme romain de naissance (1), fut déposé par ses soldats; ces derniers, à sa place, élevèrent un Barbare à la souveraineté, Odoacre, l'un des commandans de ses gardes, hérule ou

(1) *Prisci Rhetoris et sophistæ excerpta. Byzant. Script. Edit. Ven.* T. I, p. 25. Oreste, père d'Augustule, romain, et Edécon, père d'Odoacre, scythe, furent envoyés, conjointement, comme ambassadeurs, par Attila, à Théodose II, en Orient.

scythe d'origine (1). Le nom d'empire d'Occident fut supprimé par la modestie de l'usurpateur ; il régna sous le titre de roi d'Italie, et la souveraineté de Rome fut transférée, pour la première fois, aux nations septentrionales.

Cinq siècles plus tard, un seigneur italien, Bérenger, marquis d'Ivrée, régnoit sur l'Italie; il avoit été couronné par ses compatriotes, il fut déposé par eux. Les magnats appelèrent un Saxon, Othon, roi d'Allemagne, des extrémités de la Germanie, et se soumirent volontairement à lui; non contens de le couronner roi de Lombardie, ils lui conférèrent la dignité impériale, que les Occidentaux avoient déjà rétablie, deux siècles auparavant, pour Charlemagne, mais qu'ils avoient de nouveau laissé anéantir; et, par une révolution étrange, ils firent de leur patrie, jadis indépendante, une province de l'empire d'Allemagne, une province éloignée du siége du gouvernement.

Ces deux révolutions, dont l'une fit succéder le nom de monarchie à celui d'empire, et l'autre le nom d'empire à celui de monarchie, marquent la durée du cours d'adversités auquel la nation italienne devoit être

(1) *Procopius, de Bello Gothico*, L. I, c. 1. *Byzant.* T. II, p. 2. — *Jornandes, de Rebus Geticis*, c. 46. T. I. *R. It.* p. 214.

livrée, pour reprendre un caractère qui lui fût propre, une énergie qui la rendît digne de la liberté. Ces révolutions ont eu quelques rapports dans leurs circonstances générales; elles en ont eu davantage dans leurs suites. La première parut être pour Rome, le dernier terme de l'ignominie; cependant ce fut depuis cette époque que purent commencer à renaître, chez les Italiens, les vertus et le courage, anéantis par le despotisme des Césars. La dernière sembla mettre l'Italie dans une dépendance honteuse des Germains, ses anciens ennemis; ce fut elle cependant qui inspira aux Italiens une ardeur nouvelle pour la liberté, et qui devint la cause immédiate de la fondation de leurs républiques.

L'histoire d'Augustule et d'Odoacre, et celle de Bérenger et d'Othon le grand, sont également obscures; ces temps d'ignorance profonde sont couverts d'épaisses ténèbres. Cependant la différence est extrême entre les Italiens du cinquième et ceux du dixième siècle. A la première époque, la nation étoit parvenue au dernier degré d'avilissement auquel le despotisme puisse réduire un peuple civilisé; à la seconde époque, elle avoit recouvré toute l'énergie, toute l'indépendance de caractère que la lutte avec l'adversité peut donner à un peuple barbare.

Les nobles romains, sous les derniers empereurs, sembloient n'être susceptibles d'aucune passion grande ou généreuse; aucun desir de distinction ne les animoit; ils ne recherchoient ni la supériorité de l'esprit, ni celle du pouvoir, ni celle de la gloire; étrangers aux affaires publiques, ils auroient cru se dégrader s'ils étoient entrés dans une carrière ou civile ou militaire. Seuls dans la nation, ils obtenoient, il est vrai, quelquefois encore, que l'histoire rappelât leurs noms; mais ce n'étoit que pour rendre compte de leurs richesses et de leurs malheurs. On pouvoit raconter combien de vases précieux les Barbares avoient enlevés de leurs palais, combien de milliers d'esclaves ils avoient arrachés à leurs campagnes; mais d'eux-mêmes il n'y avoit rien à dire, ils n'étoient pas faits pour laisser de traces après eux : ni caractère, ni actions mémorables, ni talens, ni vertus, rien ne les distinguoit de la foule. Ils passoient inaperçus sur la terre, dans une honteuse nullité. Le reste de la nation, plus lâche encore s'il est possible, semble presque dérober son existence à nos recherches. Les armées ne se composoient que de Barbares, les campagnes n'étoient peuplées que d'esclaves : l'on demande en vain à l'histoire où étoient les Italiens. En lisant les annales des derniers

règnes de l'empire d'Occident, on a besoin d'un effort continuel pour se rappeler qu'il s'agit encore d'un vaste État; lorsqu'on voit les armées composées d'une poignée d'hommes, le trésor épuisé par la plus chétive dépense, la résistance impossible contre le plus foible agresseur; lorsque le peuple et le sénat se taisent, et qu'un capitaine des gardes donne ou enlève l'empire à des inconnus, parce qu'il ne s'est pas trouvé un seul homme dans tous les ordres de la nation, capable de le saisir d'une main ferme, on croiroit qu'il s'agit d'un misérable fief, chez quelque petit peuple Barbare, et non de la souveraineté de l'Occident, non de la nation qui avoit hérité du nom et de la civilisation de Rome (1).

Lorsqu'Othon le grand obtint la couronne d'Italie, des nobles, fiers, belliqueux, indépendans, recherchoient avec ardeur la gloire et le pouvoir; ils n'auroient pas vu, sans indignation, d'autres qu'eux, être les juges et les généraux de leurs inférieurs, les ministres de leurs rois, les défenseurs des droits de leur patrie. Au-dessous d'eux, les gentils-

(1) Voyez Gibbon: *Decline and fal of the Rom. Empire*, ch. 35 et 36, Vol. VI; et Muratori: *Annali d'Italia*, *A.* 423—476. Parmi les auteurs originaux, *Historia Miscella*, L. XIV et XV. *Scrip. Rer. Ital.* T. I, p. 92—99. Et les diverses chronographies des écrivains bysantins.

hommes, avec moins de pouvoir, ne déployoient pas moins d'audace et d'énergie. Comme la domination n'étoit pas à leur portée, ils combattoient pour l'indépendance; ils fortifioient leurs châteaux; ils exerçoient aux armes leurs paysans; ils réclamoient une participation libre aux assemblées nationales; ils repoussoient des loix, ils refusoient des contributions à l'établissement desquelles ils n'auroient pas donné d'avance leur consentement. Les bourgeois, à leur tour, forts de leur union dans les villes, réclamoient le maintien de leurs priviléges, de leurs coutumes municipales, et de cette liberté qui n'est point l'apanage d'une seule classe, mais qui doit appartenir à tous les hommes, lorsque tous savent s'en montrer dignes par leur courage et leurs vertus. La nation entière étoit animée d'un même principe de vie; on la voyoit s'agiter avec effort dans toutes ses parties, faire l'essai de ses facultés, sans avoir trouvé encore l'art de les employer à sa défense ou à son bonheur, et annoncer obscurément les grandes choses dont elle se montreroit un jour capable.

Un changement si remarquable dans le caractère de toute une nation, rend la première moitié du moyen âge digne d'une grande attention, c'est un phénomène qui ne se présente point ailleurs dans l'histoire, qu'une

nation rajeunie, après être parvenue au dernier degré de la décrépitude. Mais les cinq siècles, pendant lesquels s'opéra cette refonte du genre humain, sont enveloppés d'épaisses ténèbres, que nos recherches et nos travaux ne réussiront jamais à dissiper entièrement : il ne reste point de monumens, point d'historien assez exact de ces temps, pendant lesquels trois nations septentrionales, les Goths, les Lombards et les Francs s'incorporèrent successivement aux Italiens devenus leurs sujets ; les restes du peuple civilisé étoient trop humiliés, les Barbares trop ignorans pour écrire. Quelques chroniques contemporaines nous indiquent bien les noms des rois, leurs guerres principales, et les révolutions qui, souvent, les précipitoient du trône ; mais ces chroniques ne nous montrent point le peuple ; elles ne nous donnent aucun moyen de juger de ses mœurs et du développement de ses facultés. D'autre part, l'histoire des princes est étrangère à notre but, lorsqu'elle ne nous fait point connoître les causes qui préparèrent la naissance de nos républiques. Ainsi donc ; forcés de renoncer à une histoire satisfaisante de ces temps d'obscurité ; nous nous contenterons d'indiquer sommairement comment s'opéra le mélange des Septentrionaux avec les nations du Midi ; nous reprendrons ensuite,

et séparément, quelques-uns des objets qui méritent de notre part une attention plus particulière ; l'origine, les progrès et la dissolution du système féodal ; l'histoire de l'église et de la ville de Rome, depuis la chûte de l'empire d'Occident, celle des villes grecques du midi de l'Italie, celle des villes maritimes, et celle, enfin, de la formation de toutes les municipalités, qui devinrent des gouvernemens libres. Nous pourrons, de cette manière, jeter quelque lumière sur les premiers siècles du moyen âge, sans nous astreindre à une énumération chronologique de noms barbares, que le lecteur peut trouver dans d'autres ouvrages, et qui seroit fastidieuse pour lui.

476. Lorsque l'empire d'Occident fut détruit, la civilisation se trouva renfermée dans les limites de l'empire d'Orient. Les souverains de Constantinople gouvernoient encore la Grèce, la Thrace, une partie de l'Illyrie, l'Asie mineure, la Syrie et l'Egypte ; mais à cette époque l'empire d'Occident fut divisé en entier entre les nations septentrionales. Les Francs s'établirent dans les Gaules, les Anglo-Saxons en Bretagne, les Visigoths en Espagne, les Vandales en Afrique, et Odoacre régna sur l'Italie.

476—493. Cependant la domination d'Odoacre n'avoit

point introduit en Italie de nouvelles nations barbares ; on ne doit la regarder que comme l'établissement, sur un pied plus stable, des mercenaires étrangers, qui, depuis long-temps, formoient seuls les armées de l'empire. Ces mercenaires, sous la conduite d'un de leurs compatriotes, s'attribuèrent tous les pouvoirs, de même qu'ils avoient toute la force. Ils donnèrent à leur chef le titre de roi ; mais ils demandèrent et obtinrent du nouveau roi un partage des terres, et le tiers des campagnes de l'Italie fut donné en propriété aux Barbares (1). 476—493.

Le gouvernement des mercenaires et le règne d'Odoacre ne durèrent que dix-sept ans (2). Ce fut le passage du gouvernement romain à celui des Barbares ; Odoacre prit sur lui, aux yeux des peuples, l'odieux d'avoir détruit le nom encore révéré de l'empire, et il accoutuma les Italiens à regarder comme leur monarque, un de ces conquérans septentrionaux, que, jusqu'alors, ils n'avoient

(1) *Procopius, de Bello Gothico*, L. I, c. 1. *Byzant. Hist. Script. Editio Veneta.* T. II, p. 2.

(2) Théodoric entra en Italie en 489 ; mais il n'en acheva la conquête, par la reddition de Ravenne et la mort d'Odoacre, qu'en 493. Une fois pour toutes, je citerai à l'appui de toute la chronologie que j'ai adoptée, les *Annali d'Italia* du savant Muratori.

476 — 493. considérés que comme des ennemis ou comme des soldats à gages.

489. Quatorze ans après le couronnement d'Odoacre, Théodoric, roi des Ostrogoths, entra en Italie, avec le consentement de Zénon, empereur d'Orient, et il entreprit la conquête du royaume d'Odoacre, qu'il termina, en 493, par la prise de Ravenne. Théodoric avoit passé une partie de sa jeunesse à la cour de Constantinople, et il joignoit aux vertus des peuples barbares la science des

489 — 526. nation civilisées (1). Il entreprit de réunir et de rendre heureuses, l'une par l'autre, les deux nations qui étoient soumises à son empire. Il appela les Italiens aux emplois civils, et les Goths aux fonctions militaires; il fit respecter l'Italie par les autres peuples barbares, et il donna, le premier, quelque confiance en ses propres forces, à cette nation romaine, long-temps avilie, qui, depuis le règne de Théodoric, commença déjà peut-être à recouvrer quelques vertus.

Mais, autant le mélange avec les peuples septentrionaux étoit propre à régénérer les Latins, autant l'exemple des Latins étoit corrupteur pour les Barbares. Ainsi, lorsqu'on mêle deux fluides de diverses températures, la

(1) *Jornandes, de Rebus Geticis*, c. 52, p. 217, T. I. *Script. Ital.*

chaleur que l'un des deux acquiert doit être perdue par l'autre. Les premiers conquérans de l'Italie furent aussi les plus rapidement corrompus. La domination des Goths ne dura que soixante-quatre ans (1); et les dix-huit dernières années de leur monarchie furent employées à soutenir une guerre meurtrière contre les Grecs, guerre dans laquelle Bélisaire, et ensuite Narsés, conquirent à deux reprises l'Italie, et firent périr la plus grande partie d'une nation qui, cinquante ans plus tôt, faisoit trembler les Grecs à Constantinople. 489—5[illegible]

L'histoire des Ostrogoths appartient à celle du Bas-Empire (2). Elle ne peut être considérée comme liée à celle que nous écrivons, 489—553.

(1) Depuis l'invasion de Théodoric, en 489, jusqu'à la mort de Téja et la prise de Cumes par Narsés, en 553. Leurs rois furent :

anno 489 Théodoric.
526 Atalaric.
534 Théodat.
536 Vitigès.
540 Ildebald.
541 { Eraric. / Totila.
552 Téja.

(2) *Voyez* Gibbon : *Decline and fall of the Rom. Empire*, Vol. VII, c. 41 et 43. Le meilleur de tous les historiens byzantins a écrit, avec de grands détails, la guerre des Goths, dont il fut témoin. *Procopius Cæsariens. de Bello Gothico*, L. IV. *Byzant.* T. II. Les Goths eux-mêmes ont aussi leur historien.

489—553. que parce que les Goths furent les premiers peuples barbares qui s'incorporèrent aux Italiens. Les deux nations, soumises aux mêmes maîtres, resserrèrent leurs liens l'une avec l'autre; l'origine septentrionale de l'une des deux fut oubliée, et les Ostrogoths cessèrent de former un peuple séparé. Cette union ne se seroit point accomplie, peut-être, sous la domination des Grecs; mais ceux-ci ne restèrent pas long-temps en possession de l'Italie. Narsés, qui l'avoit conquise, après l'avoir gouvernée avec sagesse pendant seize ans, fut rappelé à Constantinople par la jalouse défiance de l'impératrice. Ce vieux général, en résignant son gouvernement, confia le soin de sa vengeance au roi des Lom-
567. bards, Alboin, qu'il appela secrètement en Italie (1).

568. Les Lombards passoient, parmi les nations germaniques, pour une des plus braves, des plus fières et des plus libres. Ils se croyoient

Jornandes, de Rebus Geticis. Celui-ci, lors de la ruine de sa nation, semble avoir embrassé la vie monastique. *Script. Rer. Ital.* T. I.

(1) Narsés mourut à Rome, âgé de quatre-vingt-quinze ans, en 567, comme il se préparoit à se rendre aux ordres de Justin II. Alboin entra en Italie l'année suivante. Narsés est accusé de l'avoir appelé, par Paul Warnefrid, *Gesta Langob.* L. II, c. 5, T. I. *Rer. Ital.* p. 427; et par *Anastas. Biblioth. Vitæ Roman. Pontif. in vita Johannis III,* T. III, p. 133.

isssus de la Scandinavie (1); mais, depuis qua- 568.
rante-deux ans, ils habitoient la Pannonie (2), qu'ils abandonnèrent aux Huns, leurs alliés, tandis qu'accompagnés par un corps considérable de Saxons, ils prirent la route de l'Italie.

Les Lombards, malgré leur valeur et leur nombre, ne réussirent point à s'emparer de l'Italie entière. La mort prématurée d'Alboin, après un règne de trois ans et demi, et l'anarchie qui en fut la suite, mirent obstacle à leurs conquêtes. Un peuple indépendant s'étoit déjà fortifié dans les lagunes de Venise, et il échappa ainsi au joug lombard. Rome, avec son territoire, ou, comme on l'appela dès-lors, son duché, demeura fidèle aux empereurs d'Orient, sous la protection des papes. L'exarchat de Ravenne, et la Pantapole, partie de la Romagne, ainsi que les villes maritimes de l'Italie méridionale, furent également défendus contre les Lombards par les armes des Grecs; enfin, un prince lombard, presque indépendant des rois de sa nation, s'étoit établi au centre des provinces qui forment aujourd'hui le royaume de Naples, et y régnoit avec le titre de duc de Bénévent. D'autre part,

(1) *Paulus Warnefridus, de Gestis Langob.* L. I, c. 2, p. 408.

(2) *Ib. Gest. Langob.* L. II, c. 7, p. 428.

568. Alboin et ses successeurs régnèrent à Pavie, et leurs États s'étendirent depuis les Alpes jusqu'au voisinage de Rome.

Ainsi, la conquête des Lombards fut, en quelque sorte, pour l'Italie, l'époque de la renaissance des nations. Des principautés indépendantes, des communautés, des républiques, commencèrent à s'agiter de toutes parts, et un principe de vie fut rendu à cette contrée, long-temps ensevelie dans un sommeil léthargique. Après avoir, dans le chapitre suivant, développé la police intérieure des Lombards dans le royaume de Pavie, nous reprendrons séparément, et toujours à partir de la même époque, le duché et la république de Rome, la principauté de Bénévent, les républiques de Naples, d'Amalfi, de Gaète, de Venise, toutes les nations, enfin, qu'on vit alors appelées à l'existence.

568—774. La monarchie des Lombards a subsisté avec assez de gloire pendant deux cent six ans (1). Elle compta, pendant cet espace de temps, vingt-un rois (2), dont plusieurs ont

(1) De l'an 568, époque de l'invasion d'Alboin, à l'an 774 que Charlemagne fit prisonnier Desiderio ou Didier, à Pavie, et se fit couronner à sa place roi des Lombards.

(2) Les rois lombards de l'Italie ont été :

anno 569 Alboin.
573 Clefi.

développé de grands talens; nous en verrons quelques monumens dans les sages lois qu'ils donnèrent à leur royaume. Mais les Lombards ne s'allièrent point aux Italiens, comme avoient fait les Goths, leurs prédécesseurs. A leur établissement dans le pays, ils avoient abusé de leur victoire d'une manière plus cruelle (1), et une haine plus violente séparoit les deux 558—774.

anno 544 Autharis.
591 Agilulfe.
615 Adaloald.
625 Arioald.
636 Rotharis.
652 Rodoald.
653 Aribert I.
661 { Pertarite, et Godebert.
662 Grimoald.
671 Pertarite, de nouveau.
678 Cunibert.
700 Lieutbert.
701 { Ragimbert, et Aribert II.
712 { Aliprand, et Liutprand.
736 Ildeprand.
744 Rachis.
749 Astolphe.
757 Desiderio, aveo
759 Adelchis, son fils.

(1) *Paulus Warnefridus, de Gestis Langob.* L. II, c. 32, p. 436.

568—774. nations. Elle se conserva long-temps encore après la chûte de la monarchie de Pavie. Écoutons Liutprand, évêque de Crémone, qui étoit lombard d'origine. « Nous autres Lombards, » *dit-il*, de même que les Saxons, les Francs, » les Lorrains, les Bavarois, les Souabes et les » Bourguignons, nous méprisons si fort le » nom romain, que, dans notre colère, nous » ne savons pas offenser nos ennemis par une » plus forte injure, qu'en les appelant *des* » *Romains ;* car, par ce nom seul, nous com- » prenons tout ce qu'il y a d'ignoble, de » timide, d'avare, de luxurieux, de m'en- » songer, tous les vices enfin » (1). De leur côté, les Romains, sans doute, ne nourrissoient pas moins d'antipathie pour leurs oppresseurs.

Mais la race des Lombards prospéroit en Italie, tandis que celle des Romains s'éteignoit graduellement. Les mœurs corrompues et efféminées des derniers, leur faisoient préférer le célibat; l'activité des Lombards, leur désir de transmettre à leurs descendans, avec leur nom, la gloire qu'ils avoient acquise, les

(1) *Liutprandus in Legatione*, T. II, p. 481. Cependant il faut remarquer que Liutprand parloit ainsi à Nicéphore Phocas, dans l'ardeur de la dispute, parce que celui-ci lui avoit reproché qu'Othon, son maître, n'étoit pas romain, mais allemand.

déterminoient tous au mariage. Ceux d'entre les Italiens qui conservoient quelque aisance, abandonnoient un pays qui leur devenoit tous les jours plus étranger; ils alloient s'établir dans le duché de Rome, l'exarchat, la Calabre grecque ou les Lagunes vénitiennes, et ils y cherchoient des concitoyens et des ennemis de leurs oppresseurs. L'indépendance de ces provinces, que les Grecs abandonnoient presque à elles-mêmes, leur petitesse, et les dangers continuels auxquels elles étoient exposées, faisoient renaître ensuite l'amour de la patrie dans le cœur de tous leurs habitans. 568—774.

Les peuples barbares exposés à la corruption, y succombent plus tôt que les peuples civilisés. Quoique les Lombards maintinssent jusqu'à la fin de leur monarchie la constitution libre qu'ils s'étoient donnée; quoique leur code de lois fût le plus judicieux de tous ceux des peuples barbares; quoique la forme irrégulière de leurs frontières augmentât, proportionnellement à l'étendue de leur État, leurs points de contact avec des nations ennemies, et que cette même irrégularité, en les appelant à des guerres plus fréquentes, dût conserver plus long-temps chez eux les habitudes militaires, cependant l'influence du climat, la fertilité des terres, et la servitude du peuple des campagnes, amollirent les Lombards à

568 — 774. leur tour. Du temps de leurs derniers rois, Astolphe ou Désidério, ils n'étoient plus à la guerre les égaux des Francs ou des Germains; ils ne s'étoient mesurés depuis long-temps qu'avec des Italiens et des Grecs, et, quoiqu'ils leur fussent restés supérieurs, ils avoient adopté cependant leur manière de combattre (1).

La longue inimitié des Lombards avec les Romains et les Grecs, fut aussi cause de la chûte de leur monarchie. Liutprand fit la conquête de l'exarchat et de la Pentapole; mais ses successeurs Astolphe et Désidério, ayant voulu s'emparer aussi du duché de Rome, les papes se mirent sous la protection des princes françois. En 755, Pepin contraignit Astolphe à donner, ou plutôt à promettre au pape la possession de l'exarchat et des pro-

(1) Les Lombards ont eu un historien, l'un des meilleurs du moyen âge, Paul Diacre ou Warnefrid. Il a compris en six livres l'histoire de sa nation, depuis sa sortie de la Scandinavie, jusqu'à la mort de Liutprand en 774. Paul Warnefrid étoit contemporain des derniers rois lombards et de Charlemagne. Il vécut à la cour de ces rois et de l'empereur. A la fin de sa vie il se retira dans un couvent, où il écrivit son histoire. Il a laissé aussi quelques ouvrages de théologie, écrits par ordre de Charlemagne. Il est imprimé *T. I. Rer. Ital.* On lui a attribué un court fragment qui termine l'histoire des Lombards, jusqu'à la chûte de leur monarchie. *T. I. p. II. Rer. Ital. p.* 183. Mais le style et les passions de l'écrivain font reconnoître un homme fort différent de Paul, et un Romain, plutôt qu'un Lombard.

vinces conquises sur les Grecs. En 774, Charlemagne, appelé par Adrien, conquit la Lombardie, fit prisonnier Désidério dans Pavie, et mit sur sa propre tête la couronne des Lombards (1). 774.

La conquête des François fut considérée par les Italiens, comme une nouvelle invasion de Barbares. Mais les talens et les vertus de Charlemagne servirent de compensation à la brutale impétuosité de ses sujets (2). Ce monarque réunit l'Italie, presque entière sous sa domination. Les Lombards le reconnurent pour leur roi, l'exarchat et le duché de Rome lui furent également soumis, et il porta le titre de patrice de ces provinces. Enfin Arigiso, duc de Bénévent, fut forcé de reconnoître sa suzeraineté, et de lui faire hommage. Charlemagne donna, pour souverain, un de ses fils à l'Italie ainsi reconstituée. Cependant le jour de Noël de l'an 800, il reçut lui-même, des grands et du peuple de Rome, par acclamation, le titre d'empereur. Il rétablit ainsi l'empire d'Occident, qui se trouva composé de

(1) *Annales Bertiniani. Script. Rer. Ital.* T. II, p. 498. — *Chronic. Reginonis.* Lib. II. *Scr. Germ. Struvii.* T. I, p. 36.

(2) Les Grecs, les Romains et les Lombards représentent également les armées françoises qui envahirent l'Italie à plusieurs reprises, depuis le temps de Narsès jusqu'à celui d'Astolphe, comme les plus impitoyables de toutes les hordes ennemies.

774. toute l'Allemagne, de la France et de l'Italie, en sorte que le nouveau royaume de son fils ne fut, à proprement parler, qu'une province de cet empire. La famille de Charlemagne occupa le trône des Lombards depuis la première conquête, en 774, jusqu'à l'expulsion de Charles le gros, arrière-petit-fils de Charlemagne, en 888.

774 — 814. Charlemagne est un des plus grands caractères du moyen âge. Ce monarque acquit sur ses contemporains l'influence d'un homme étranger à son siècle. De même qu'on avoit vu avant lui des hommes extraordinaires maîtriser un peuple civilisé, par l'énergie d'un caractère demi-sauvage, on vit alors un homme qui avoit devancé la civilisation, dominer sur des Barbares, par la force de l'esprit, les lumières et le génie. Charlemagne réunit les talens du législateur à ceux du guerrier, et le génie qui crée, à la prudente vigilance qui conserve et qui maintient les empires. Il entraîna les nations germaniques après lui dans la route de la civilisation, et, tant qu'il vécut, il leur fit faire des pas prodigieux. Il lia les nations barbares et les Romains, les vainqueurs et les vaincus, par un seul lien, et il les réunit dans un nouvel empire. Il jeta enfin les fondemens d'un ordre nouveau pour l'Europe, d'un ordre qui reposoit essentiellement sur les vertus d'un

héros, sur le respect et l'admiration qu'il inspiroit. 774 — 814.

Que l'on ne considère point cependant le règne de Charlemagne, malgré tout l'éclat de ses conquêtes, comme ayant contribué au bonheur des hommes. Charlemagne est comptable à l'humanité du règne de ses successeurs; de ce neuvième et de ce dixième siècles, les plus désastreux de l'histoire de l'univers; des guerres civiles des Carlovingiens; des invasions insultantes des Barbares; de la foiblesse universelle; de la désorganisation complète, et du retour de la barbarie, bien plus grande dans le neuvième que dans le huitième siècle (1).

Charlemagne fonda une monarchie presque universelle; mais il ne put pas, comme les Romains, l'établir par sept siècles de conquêtes graduelles, en rivant solidement les chaînes qui attachoient, l'une après l'autre, les nations

(1) Après Jornandes et Paul Warnefrid, il s'est passé longtemps sans que l'Italie produisit aucun historien qui pût leur être comparé. Pendant le règne des Carlovingiens elle n'en eut pas un seul, à moins que l'on ne veuille compter Agnellus Abbas Sanctæ Mariæ ad Blachernas, qui, dans son *liber Pontificalis*, donne l'histoire des archevêques de Ravenne. *Script. Rer. It.* T. II, p. 1. Les François en ont eu un plus grand nombre : les annales de Fulde, de Metz, Regino, Eginard, ont été publiées par Duchesne. *Script. Francor.* Les annales Bertiniani ont été imprimées par Muratori *Script. Rer. It.* T. II, p. 490.

774—814. vaincues à la nation victorieuse; et en les identifiant les unes avec les autres, de telle manière qu'elles ne désirassent plus se séparer, qu'elles ne pussent plus former qu'un seul corps. Les sujets de Charlemagne, soumis pendant le cours d'une seule vie, ne tenoient pas à sa nation, mais à sa personne. La fière indépendance de ces peuples barbares s'étoit courbée devant lui. Pendant leur soumission, ils avoient perdu leur esprit national, l'organisation qui leur étoit propre, tout ce qui les auroit mis en état de se maintenir ou de se défendre; mais ils n'avoient pas acquis de l'attachement pour une monarchie toute nouvelle; l'idée du droit et de la justice ne s'étoit point liée à des établissemens aussi violens. En vain l'autorité souveraine régloit, entre les princes, les successions et les partages; cette autorité, qui n'étoit pas munie de la sanction des siècles, cédoit devant tous les intérêts particuliers: delà les guerres des fils de Louis le débonnaire. L'ordre militaire, l'ordre civil, n'étoient point secondés par aucun esprit national, par aucune affection des peuples pour un gouvernement devant lequel tant d'autres gouvernemens étoient tombés: delà les invasions des Normands et des Sarrasins, et la foiblesse d'un vaste empire, peuplé de vaillans soldats,

vis-à-vis des plus chétifs de tous les en- 774—814.
nemis (1).

Les successeurs de Charlemagne furent, il est vrai, des hommes sans talens; mais tel est le cours ordinaire des choses, et l'on ne devoit pas s'attendre à ce que le conquérant de l'Europe, et le fondateur d'une nouvelle dynastie, après un règne glorieux de quarante ans, eût un successeur digne de lui. Si cela étoit arrivé cependant, si deux ou trois hommes, tels que Charlemagne, s'étoient succédés sur le trône des Francs, la monarchie universelle se seroit probablement maintenue, mais l'Europe auroit perdu les prérogatives qui la distinguent; elle seroit arrivée plus tôt peut-être à une demi-civilisation, mais elle seroit restée ensuite stationnaire comme la Chine, sans énergie, sans pouvoir, sans gloire, sans génie et sans vertu.

En effet, Charlemagne éteignit en quelque sorte son siècle; il parut seul sur la scène; ses paladins n'existent que dans les romans, et il n'a souffert aucun autre nom distingué parmi

(1) Les Normands avoient déjà commis quelques brigandages sur les côtes, du vivant de Charlemagne; mais le pillage de la France commença pour eux en 836 et 837, lorsqu'ils dévastèrent la Frise et l'île de Walcheren. *Annal. Bertiniani, p.* 523. — *Hermannus Contractus Chron.* p. 229, *apud Struvium Script. Germ.* T. I. — Les Sarrasins commencèrent en 839 leurs ravages dans l'Italie méridionale. Charlemagne étoit mort le 28 janvier 814.

774—814. ses contemporains, et surtout dans la génération qui le suivit. Le siècle qui l'avoit précédé n'avoit pas été si pauvre en grands hommes. Chacun des peuples que Charles soumit, avoit eu, de même que les Lombards, des chefs qui auroient mérité de laisser des souvenirs historiques. Avant lui du moins la moitié de l'espèce humaine n'étoit pas soumise à un seul chef, et mue par une seule volonté.

814—888. Charles mourut en 814, et sa famille ne conserva que soixante et treize ans la monarchie qu'il avoit fondée. Après quelques règnes honteux et misérables, Charles le gros, le dernier des Carlovingiens, fut déposé au mois de novembre 887, et il mourut le 12 janvier 888. L'histoire des Carlovingiens n'appartient pas à l'Italie, mais à l'Europe entière; et nous sommes heureux de pouvoir nous dispenser de la suivre au milieu des scandaleuses guerres d'enfans contre leur père, ou de frères entr'eux, qui en forment tout le tissu. L'Italie cependant fut moins malheureuse, pendant cette période, que les autres royaumes soumis aux descendans de Charles; elle fut gouvernée vingt-six ans par Louis II, prince vertueux, qui ne manquoit ni de talens, ni de bravoure (1), et ce fut surtout pendant son

(1) Louis II fut associé à la couronne, en 849 ou 850, par son

règne que l'exemple de la valeur françoise fit renaître l'amour des armes et la réputation de la milice italienne ; que les campagnes d'Italie recommencèrent à se couvrir d'habitans ; et que les villes, désolées par les invasions précédentes, recouvrèrent leur population (1). 814—888.

Sous la foible domination des Carlovingiens, le lien social perdit toute sa force ; les rois, pendant leurs guerres de famille, s'étoient vus obligés d'acheter les secours de leurs sujets, par des concessions qui avoient anéanti l'autorité royale. Occupés de leur défense contre des ennemis étrangers, ou affoiblis par leurs guerres civiles, ils avoient laissé empiéter sur toutes leurs prérogatives, et dans leurs vastes États, à peine se trouvoit-il quelque ville ou quelque château qui n'eût pas d'autre maître qu'eux. Les provinces appartenoient à

père Lothaire, fils de Louis le débonnaire. Il mourut au mois d'août 875.

(1) Les monarques d'Italie de la race carlovingienne ont été

	couronné.	*mort.*
Pepin (sous Charlemagne),	781 —	810.
Bernard, fils de Pepin,	812 —	818.
Louis le débonnaire, empereur,	814 —	840.
Lothaire, son fils,	820 —	855.
Louis II, fils de Lothaire,	849 —	875.
Charles II, le chauve,	875 —	877.
Carloman, fils de Louis I de Germanie,	877 —	879.
Charles le gros, son frère,	879 —	888.

814—888. des ducs ou des marquis, les métropoles, à des évêques, les autres villes, à des comtes; le roi n'étoit plus compté pour rien, et cependant son pouvoir n'avoit pas été transmis au peuple.

888. Les événemens qui suivirent la déposition de Charles le gros, à mesure qu'ils se rapprochent de l'époque de la naissance de nos républiques, demandent de nous une plus grande attention. Ils appartiennent aussi plus immédiatement à la nation italienne, qui se vit alors de nouveau gouvernée par un monarque italien. Les révolutions du trône, pendant les soixante-trois ans qui s'écoulèrent depuis l'expulsion des Carlovingiens jusqu'au couronnement d'Othon de Saxe, mirent en jeu, pour la première fois, le caractère national; elles le fixèrent, et développèrent ce désir d'une liberté républicaine, que nous verrons bientôt paroître dans les villes.

Les Lombards avoient institué dans leur monarchie trente fiefs principaux avec le titre de duchés, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant, où nous traiterons avec plus de détails du système féodal. Sous la dynastie des Carlovingiens, le nombre de ces duchés fut fort diminué, non pas, à ce qu'il paroît, par une loi, mais tantôt par la réunion de plusieurs fiefs sous un seul maître; tantôt, au contraire,

par la division d'un seul fief en plusieurs comtés. 888.
Delà vint qu'à la déposition de Charles le gros, il se trouvoit en Italie cinq ou six seigneurs seulement en état de commander à la nation, et de disputer la couronne. Les grands fiefs dont ils étoient propriétaires portoient presque tous indifféremment le titre de marquisat et celui de duché. Le mot de Mark ou marche, désignoit, chez les Francs et les Germains, les limites des États; et les seuls grands duchés qui se fussent conservés, étoient en effet situés aux frontières, afin que leur seigneur fût en état, sans l'aide du monarque, de défendre le royaume contre des invasions étrangères.

Le plus puissant des grands fiefs d'Italie étoit celui de Bénévent, fondé par Zoton, en 568, et composé de presque toutes les provinces qui appartiennent aujourd'hui au royaume de Naples. Nous suivrons avec quelques détails, dans notre quatrième chapitre, la dynastie des ducs de Bénévent, en traçant l'histoire des républiques de l'Italie méridionale, qui furent constamment en guerre avec eux. Dans le neuvième siècle, ce duché s'étoit divisé en trois principautés indépendantes : Bénévent, Salerne, et Capoue; elles s'affoiblissoient réciproquement par une guerre acharnée. Leurs

888 souverains ne firent aucune tentative pour obtenir la couronne d'Italie.

Adalbert, comte de Lucques et marquis de Toscane, manisfesta dans la même occasion une modération semblable. Ce seigneur possédoit cette belle province, que la nature semble avoir destinée à former un État indépendant, en la séparant, par une chaîne de montagnes, du reste de l'Italie. Dès le temps de Charlemagne, on trouve des monumens d'un Boniface, duc de Toscane (1). Ses descendans continuèrent à gouverner cette province, pendant un siècle et demi, avec assez de bonheur; et leur cour passoit pour la plus brillante et la plus somptueuse parmi celles des grands feudataires.

Des marquis de Fermo et de Camerino avoient gouverné les deux petites provinces qui portent encore aujourd'hui le nom de Marches, et qui étoient autrefois les frontières que les Lombards devoient défendre contre les Grecs; ils venoient d'être dépouillés de leurs fiefs. Le marquis d'Ivrée, Ansgar, possédoit une province du Piémont, qui avoit

(1) *Muratori Annali d'Italia, ann.* 813. Cette famille des Boniface, marquis de Toscane, dont la fameuse comtesse Mathilde fut la dernière héritière, a été l'objet des plus diligentes recherches de Muratori et de Fiorentini, *Memorie della contessa Matilde.*

autrefois été destinée à former la barrière des Lombards contre les Francs. Mais deux princes plus puissans s'élevoient au-dessus de tous ces rivaux ; seuls, ils disputèrent la couronne ; savoir : Bérenger, marquis de Friuli ou de la Marche Trévisane, et Guido, marquis de Spolète ou de l'Ombrie. Les États du premier s'étendoient depuis les Alpes Juliennes jusqu'à l'Adige. Il étoit chargé de défendre le passage de ces Alpes, le seul par lequel l'Italie soit aisément accessible, et celui en effet par lequel avoient pénétré tous les peuples barbares, scythes et germains, dans leurs invasions précédentes. Bérenger étoit le descendant de l'ancienne famille des ducs lombards de Friuli. Après que Charlemagne eut fait la conquête de l'Italie, cette famille s'étoit unie à la maison régnante par des liens de parenté. Eberard, duc de Friuli, avoit épousé Gisèle, fille de Louis le débonnaire, et Bérenger étoit né de ce mariage (1). 888.

D'autre part, Guido, duc de Spolète, avoit réuni à ses États les Marches moins considérables de Fermo et de Camerino ; son aïeul, de même nom que lui, profitant des guerres

(1) *Muratori Annali, ad ann.* 877. T. VII, p. 215. — *Hadriani Valesii Berengarius Augustus, Script. Ital.* T. II, p. 376.

883. civiles du duché de Bénévent, en avoit conquis la plus grande partie, ou plutôt s'en étoit emparé par trahison (1). Guido, que cette conquête avoit placé au rang des plus puissans princes, étoit françois d'origine, et allié à la famille royale des Carlovingiens, quoiqu'on ne sache pas précisément de quelle manière. Après avoir soumis l'église romaine à plusieurs contributions, il s'étoit réconcilié avec elle, et il avoit été adopté par le pape Etienne V. Bérenger et Guido, outre la rivalité de puissance, avoient un motif particulier de haine l'un contre l'autre. Guido, peu d'années auparavant, avoit été mis au ban de l'empire, et Bérenger avoit entrepris, par l'ordre de Charles le gros, de lui faire la guerre, et de le dépouiller de ses fiefs (2). Ces deux princes, égaux en puissance, manifestèrent tous deux la prétention de régner sur l'Italie, dans le temps où l'empire de Charlemagne se partageoit entre plusieurs maîtres. Car, la même année, Arnolphe, bâtard de la race carlovingienne, s'étoit emparé de l'Allemagne ; Louis, fils de Boson, du royaume d'Arles; Rodolphe, fils de

(1) Dans l'année 853. *Erchempertus Hist. Princip. Langob. apud Camillum Peregrinum.* C. 17. *Rer. It.* T. II, p. 241.

(2) En 883. *Annales Bertiniani.* T. II, p. 570.

Conrad, de la Bourgogne supérieure; et Eudes, comte de Paris, de la France occidentale. 888.

Comme tous les princes de l'Europe se regardoient alors comme des princes françois, toutes les guerres qu'occasionna ce partage, prirent le caractère de guerres civiles; mais de ces guerres que la seule ambition des grands excite, et auxquelles le peuple ne prend point d'intérêt. Delà vint, au milieu d'une nation valeureuse, la foiblesse étrange de la monarchie, et la désorganisation sociale, qui devoit enfin forcer chaque ville à se défendre et à se gouverner elle-même.

Cependant Bérenger et Guido sollicitèrent l'assemblée des Etats ou plutôt des évêques d'Italie, de leur décerner la couronne. Ces deux princes, tour-à-tour vainqueurs et vaincus, achetèrent, à chaque révolution, la faveur des électeurs par de nouvelles concessions. On les vit dépouiller la couronne de toutes ses prérogatives, sans réussir à s'assurer des partisans. Les feudataires embrassoient toujours le parti du vaincu, parce que le vainqueur demandoit leur obéissance, et qu'obéir leur paroissoit être une souffrance et un opprobre (1). 888 — 894.

(1) Guido mourut en 894, ayant porté quatre ans le titre d'empereur. Lambert, son fils, succéda à ses prétentions, et porta le titre d'empereur jusques en 898, qu'il mourut à Marengo, tué à la chasse.

888—894. De soixante ans que durèrent les guerres civiles, Bérenger en régna trente-six; d'abord avec le titre de roi d'Italie, et, pendant les neuf dernières années de sa vie, avec celui d'empereur.

888—924. Après avoir dompté les princes de la maison de Spolète, ses premiers rivaux, il combattit d'autres compétiteurs que ses sujets lui suscitèrent; un Louis de Provence, un Rodolphe de Bourgogne; et sa lutte, pour le trône, fut aussi longue que son règne; car, dit un historien presque contemporain (1): « Les Italiens » veulent toujours se servir de deux maîtres, » afin de contenir l'un, par la terreur que » l'autre lui inspire » (2).

(1) *Liutprandus Ticinensis Historia.* Lib. I, cap. 10. *Rer. It.* T. II, p. 431.

(2) Les souverains qui se disputèrent le trône d'Italie depuis la déposition de Charles le gros jusqu'au règne d'Othon le grand, furent les suivans :

	roi.	*empereur.*	*mort.*
Bérenger, duc de Friuli,	888.	915.	924.
Guido, duc de Spolète,	889.	891.	894.
Lambert, fils de Guido,	892.	892.	898.
Arnolphe, roi de Germanie,	—	896.	899.
Louis III, roi de Provence,	900.	901.	915.
Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane,	921.	—	937.
Hugues, comte ou duc de Provence,	926.	—	947.
Lothaire, fils de Hugues,	931.	—	950.
Bérenger II, marquis d'Ivrée,	950.	—	966.
Adalbert, fils de Bérenger,	950.	—	
Othon le grand, de Saxe, roi d'Allemagne,	951.	962.	973.

Le règne de Bérenger, signalé par les guerres civiles de l'Italie, fut aussi l'époque désastreuse de l'invasion des peuples nomades du Nord et du Midi, les Hongrois et les Sarrasins, qui, pendant cinquante ans, continuèrent leurs dévastations, et qui changèrent les mœurs des Italiens, en les forçant d'adopter un nouveau système de défense. 888—924.

La foiblesse de Louis, fils d'Arnolphe, roi de Germanie, avoit ouvert les portes de l'Allemagne et de l'Italie aux Hongrois, nation barbare, encore païenne, qui, sortie, comme les Huns, des déserts de la Scythie, avoit marché sur leurs traces, pour la ruine des Occidentaux, dépeuplant les provinces, et forçant les Grecs, les Bulgares et les Germains, à se racheter de leurs dévastations par des tributs humilians. Ces peuples féroces contribuèrent à faire croire à l'approche de la fin du monde; et les théologiens dissertèrent gravement pour déterminer, si c'étoit eux que l'écriture désignoit par les noms de Gog et de Magog (1). Ils sembloient se plaire à verser le sang; on ne voyoit dans leurs irruptions aucun autre dessein que celui de détruire. Ils parcouroient

(1) Une dissertation sur ce sujet a été conservée en manuscrit au monastère de la Novalèse, citée par Denina. *Rivoluz. d'Italia.* Lib. IX, c. 2, T. II, p. 13.

888—924. l'Italie et l'Allemagne, jusqu'à leur extrémité, ils réduisoient en cendres les villes ouvertes, ou mal fortifiées, et des monceaux d'ossemens étoient les monumens de leur passage. Néanmoins, pendant un demi-siècle que l'Europe parut abandonnée à leur rage, ils ne firent aucune conquête stable; la même armée qui avoit porté la désolation au travers de l'Italie jusqu'à Capoue, ou de l'Allemagne jusqu'à Saint-Gall, après s'être abreuvée de sang, se hâtoit, sans y être forcée, de regagner les forêts de la Pannonie, et d'y transporter les riches dépouilles qu'elle avoit recueillies (1).

A la première invasion des Hongrois, l'an 900, Bérenger, à qui le nom même de ce peuple étoit inconnu, et qui les voyoit arriver jusque devant Pavie, après avoir ruiné la Marche Trévisane, rassembla en hâte tous les vassaux de la couronne, et forma une armée trois fois plus forte que celle des Barbares, à la rencontre desquels il s'avança. Les Hongrois, effrayés à leur tour, et ne connoissant point encore le pays, reculèrent jusque derrière la Brenta; en même-temps, ils firent demander

(1) *Voyez* sur ces invasions *Murat. Antiq. It. M. Æ. Dissert. I*, T. I, p. 22. — *XXI*. T. II, p. 149. — *XL*. T. III, p. 675. — *Liutprandi Ticinens. Hist.* L. I, c. 5, p. 428. L. II, c. 2 et 4, p. 434. — *Sigonius de Regno Ital.* L. VI, p. 149.

la paix, et la permission de retourner sans obstacle dans leurs foyers, en abandonnant tout le butin qu'ils avoient fait. Mais Bérenger se flattoit de pouvoir châtier les Barbares de leur hardiesse, et leur faire perdre pour jamais l'envie d'envahir ses États. Il les contraignit au combat; cependant il n'avoit pas calculé l'énergie que peut donner le désespoir, non plus que la discorde secrette qui affoiblissoit sa propre armée. Il fut entièrement défait. Les Hongrois vainqueurs rentrèrent de nouveau dans les provinces du centre de l'Italie, et les parcoururent sans rencontrer de résistance; car la déroute de Bérenger avoit jeté dans un tel découragement toute la nation italienne, qu'aucun capitaine n'osoit tenir tête à ces farouches ennemis (1). 888—924.

Avant cette époque, d'autres Barbares, non moins redoutables, s'étoient déjà fortifiés aux deux extrémités de l'Italie : c'étoient les Sarrasins. Ils avoient conquis la Sicile sur les Grecs, de 827 à 851 (2). Delà ils avoient passé dans

(1) *Liutprandi Ticinens. Hist.* L. II, c. 5 et 6, p. 436.

(2) Les Sarrasins débarquèrent en Sicile au mois de juillet 827, suivant la chronique arabico-sicilienne de Cambridge. *T. I, P. II. Rer. It. p.* 245. — En 851 ils prirent la ville d'Enna, où le préfet des Grecs s'étoit réfugié, comme au lieu le plus fort de toute l'île. *Chronolog. Ismaelis Alemujadad Regis Amani. Ib. p.* 251. — Cependant il resta quelques forteresses aux Grecs dans cette île, jusqu'à la fin du neuvième siècle.

888—924. le royaume de Naples, où ils étoient établis depuis l'an 839; et vers le temps où Bérenger monta sur le trône, ils s'étoient avancés au milieu des terres des Latins, et s'y étoient ménagé de nouvelles retraites. Ils avoient entr'autres fortifié un château ou un camp, sur les bords du Garigliano, d'où ils infestoient la terre de Labour, et la campagne de Rome, jusqu'aux portes de cette ancienne capitale du monde.

D'autres Sarrasins, d'une secte opposée, ravageoient le Piémont. Une barque de corsaires musulmans, sortis d'Espagne, avoit fait naufrage à Frassineto, proche de Nice, sur les frontières de la Ligurie et de la Provence. Cette barque, à ce qu'assure l'historien Liutprand, n'étoit montée que par vingt soldats, qui, loin de perdre courage, profitèrent de l'escarpement des rochers sur lesquels ils étoient jetés, pour s'y fortifier (1). Leurs premiers retranchemens n'étoient que de simples haies d'épines. Cependant ils crurent leur retraite assez sûre pour en faire le centre de nouveaux brigandages, qu'ils étendirent sur les villages voisins, et le long des côtes. Ils attirèrent, par des signaux, les pirates leurs compatriotes, qui croisoient sur la même mer; bientôt ils

(1) De 891 à 896. *Liutprandi Hist.* L. I, c. 1, p. 425.

reçurent de nombreux renforts d'Espagne ; 888—924.
alors ils ne craignirent plus de s'aventurer dans les plaines du Piémont ; ils pillèrent Aqui, et, traversant même une fois le mont Saint-Bernard, ils s'emparèrent de la ville de Saint-Maurice en Valais.

Les Sarrasins et les Hongrois faisoient la guerre de la même manière. L'armée des uns et des autres n'étoit composée que de cavalerie légère ; elle battoit le pays par petits escadrons, sans former des projets de conquêtes, sans s'occuper jamais d'assurer ses derrières, ou de se ménager une communication avec ses propres quartiers, sans éprouver d'inquiétude pour les vivres et les fourrages, que la violence lui procuroit toujours partout. La rapidité de la marche des Barbares leur donnoit un immense avantage sur la cavalerie pesante des gentilshommes, et sur les milices à pied des villes. Ce n'étoit pas le combat qu'ils cherchoient, mais le butin, en sorte qu'ils évitoient la rencontre des armées ; et comme, à leurs yeux, leur patrie étoit toute entière dans leur petit camp, au lieu de reculer devant les forces qui leur en imposoient, ils les gagnoient de vîtesse, et venoient dévaster derrière elles les provinces qu'elles auroient dû couvrir. Ni les rois, ni les grands feudataires n'avoient perdu

888—924. aucune partie de leurs Etats ; ils comptoient toujours le même nombre de villes sujettes ; mais, au milieu de leurs domaines, un ennemi qu'ils ne pouvoient atteindre, ravageoit tour-à-tour toutes leurs possessions.

Les Hongrois étendirent quelquefois leurs dévastations jusqu'à Capoue, et même jusqu'à Otrante, en sorte qu'ils rencontrèrent les Sarrasins dans quelques-unes de leurs expéditions.

900—924. Cependant, en général, ces deux peuples nomades se partageoient l'Italie ; les premiers désoloient tout le pays qui s'étend au nord du Tibre ; les seconds, toutes les contrées qui sont au midi de ce même fleuve.

Les guerres des Hongrois et des Sarrasins ont eu l'influence la plus immédiate sur la liberté des villes. Avant ces expéditions, toutes les cités italiennes étoient ouvertes et sans défense ; elles ne prenoient aucun intérêt au gouvernement ; elles n'avoient point de milices, et les bourgeois étoient trop peu considérés pour qu'eux-mêmes crussent avoir une patrie. Mais lorsqu'ils furent réduits à se défendre par leurs propres forces contre un brigandage qui s'étendoit sur toute la contrée, sans qu'aucune armée, aucun ordre public existât pour le réprimer, l'abandon où ils se trouvoient leur fit d'abord élever des murailles, puis former des

milices, et enfin élire des magistrats (1). Les ordres inférieurs du peuple furent à leur tour appelés à l'action; c'est alors qu'ils acquirent cette énergie de caractère, qui devoit bientôt en faire des citoyens. 900—924.

Mais les peuples nomades n'influèrent sur le caractère des Italiens que par leurs hostilités, jamais par leur mélange ou par leur exemple. Les Hongrois, qu'on croyoit plus rapprochés des bêtes féroces que de l'espèce humaine, inspiroient trop d'horreur et d'effroi, pour qu'on se permît de les imiter en rien, ou qu'on osât jamais les considérer comme ses amis (2). D'autre part, les Sarrasins, colonie militaire des Maures d'Afrique, ne ressembloient nullement aux sujets policés des califes. Ceux qui dévastèrent les campagnes de

(1) Les Modénois, entr'autres, élevèrent leurs murailles vers l'an 900, et ces vers, qu'on retrouve dans un vieux carthulaire de la cathédrale, paroissent avoir été inscrits sur les murs :

Non contra Dominos erectus corda serenos
Sed cives proprios cupiens defendere tectos.

Antiq. It. Diss. I, p. 21.

(2) Les Hongrois et les Turcs, qui, autrefois, ne formoient qu'un seul peuple, passoient pour être issus de l'union d'un enchanteur et d'une louve. Ils se plaisoient à répandre la croyance à cette origine monstrueuse, pour augmenter l'effroi qu'ils inspiroient. Cette tradition s'est conservée sur les frontières de la Turquie, parmi les chrétiens sujets de l'Autriche.

900—924. l'Italie étoient le rebut de la nation; ils ne connoissoient d'autre art que celui de la guerre, ou plutôt du brigandage, et leurs mœurs étoient plus éloignées encore de la civilisation de l'Orient, que celles des Chrétiens qu'ils attaquoient. Deux siècles plus tard, l'école de Salerne, le commerce de Pise, Gênes et Venise, avec le Levant, et les croisades, donnèrent aux Italiens et à leur littérature une légère teinte orientale; mais c'est alors seulement que ce goût arabe se manifesta; les bandes errantes des Ismaélites n'y eurent aucune part; elles n'avoient rien de romanesque, rien de religieux, rien qui pût laisser une trace profonde dans l'esprit des peuples.

Le règne de Bérenger fut le plus haut période de la désorganisation sociale, celui qui devoit amener le plus immédiatement une révolution; cependant ce prince ne manquoit ni de talens, ni de vertus (1). Quoiqu'il eût, à

(1) Le règne de Bérenger est une des périodes les plus obscures de l'histoire d'Italie. Les guerres civiles et étrangères, et la confusion extrême où l'État étoit plongé, rendent très-difficile de suivre le fil des événemens. Plusieurs historiens du quinzième siècle ont fait de Bérenger deux princes différens, en sorte qu'ils comptent trois monarques de ce nom, au lieu de deux. Nous avons sur Bérenger un poëme en latin barbare, qui lui fut dédié l'année de son couronnement. *Anonymi Carmen Panegyricum, de laudibus Berengarii Aug. Scr. Rer. It.* T. II, p. 386, et les deux premiers livres de l'histoire de Liutprand, écrivain de la génération suivante.

plusieurs reprises, payé la paix au prix de l'or, il l'avoit tout aussi souvent conquise les armes à la main; ses expéditions contre les Hongrois et les Sarrasins, quoique souvent malheureuses, attestoient ses talens militaires et sa bravoure, aussi bien que l'indiscipline de ses troupes; les feudataires, qui prodiguoient tour-à-tour à tous les souverains le titre de tyran, lui reprochoient moins qu'à tous ses compétiteurs l'orgueil, le luxe, et les exactions de sa cour. Un seul de ses rivaux, Louis de Provence, éprouva de sa part un traitement cruel, mais mérité par un manque de foi. Dans d'autres occasions il avoit souvent donné des preuves de sa clémence, et d'une confiance généreuse en ses ennemis. Ce fut même un trait d'héroïsme de cette nature, qui lui coûta la vie. 900—924.

Bérenger étoit sorti triomphant d'une longue guerre civile, et, pour la première fois, la paix règnoit dans ses Etats. Guido, fils d'Adelbert, marquis de Toscane, un autre Adelbert, marquis d'Ivrée, Lambert, archevêque de Milan, Olderic, comte du palais et majordome du roi, Gilbert, comte puissant, dont les États ne nous sont pas indiqués; tous gens comblés des bienfaits du prince, et qui lui devoient ou leur rang, ou le siége qu'ils occupoient, ou le pardon qu'ils avoient obtenu de lui, après 921.

921. leurs fautes, ourdirent une trame contre sa vie. Ils offrirent sa couronne à Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, qu'ils invitèrent à passer en Italie. Bérenger, averti de la conspiration, crut désarmer ses ennemis à force de bienfaits. Guido, duc de Toscane, et sa mère Berthe, étoient, peu auparavant, tombés entre ses mains, et il leur avoit rendu la liberté. Adelbert et Gilbert furent faits prisonniers par un parti de Hongrois à la solde de Bérenger; le premier échappa par son adresse, mais le second ne dut sa liberté qu'à la clémence du roi. Bérenger marcha ensuite contre Rodolphe, et le battit. Sa victoire, il est vrai, le rendit trop confiant; il tomba quelque temps après dans une ambuscade, et fut entièrement défait. Alors il se retira dans sa ville de Vérone, qui lui avoit souvent servi de refuge. Les conjurés l'y poursuivirent; ils engagèrent un nommé Flambert, noble véronois, dont l'empereur avoit tenu un fils sur les fonts de baptême, à l'assassiner.

924. Bérenger, prévenu à temps, fit venir ce seigneur devant lui; il lui rappela l'affection qu'il lui avoit vouée, les faveurs qu'il lui avoit accordées; il lui fit sentir l'énormité de son crime, et le peu de fruit qu'il en pouvoit attendre; puis, prenant une coupe d'or: « Que » cette coupe, dit-il, soit entre nous le gage

» de l'oubli de votre faute et de votre retour 924.
» à la vertu. Prenez-la, et rappelez-vous que
» votre empereur est le parrain de votre fils ».
La même nuit, Bérenger, pour montrer qu'il étoit au-dessus du soupçon, au lieu de s'enfermer dans son palais, qui étoit fortifié, alla coucher, sans gardes, dans un casin au milieu des jardins. Le matin, comme il se rendoit à l'église, Flambert, accompagné d'hommes armés, vint à sa rencontre, et, feignant de vouloir l'embrasser, il le poignarda lâchement (1). L'histoire ne nous a point fait connoître les motifs d'une haine si féroce et de tant d'ingratitude; elle nous apprend seulement que le premier et le plus grand peut-être des empereurs italiens, ne tarda pas à être vengé. Milon, comte de Vérone, accourut à son aide, trop tard pour le défendre, mais à temps pour tailler en pièces ses ennemis.

Les talens, ni les vertus d'un souverain, dans ce siècle malheureux, ne pouvoient contribuer que foiblement à la prospérité de l'État; l'habitude de l'insubordination étoit prise; tous les moyens de répression étoient enlevés au monarque; ses vassaux, foibles contre l'ennemi, n'étoient forts que contre leur roi; la confusion étoit générale; le corps

(1) *Liutprandi Hist.* L. II, c. 16—20, p. 442 et suiv.

924. social tendoit rapidement vers sa dissolution, et un tyran seul pouvoit, par la violence et la perfidie, se maintenir sur un trône d'où un héros devoit tomber.

Un tyran étoit peut-être nécessaire à la nation italienne, pour lui faire sentir le besoin d'une constitution libre. La foiblesse et l'insuffisance du pouvoir auquel elle étoit soumise, lui avoit fait désirer un gouvernement ferme et vigoureux qui la sortît de l'anarchie. Il falloit qu'elle connût à leur tour les dangers de ce qu'elle souhaitoit, et qu'elle pût comparer le gouvernement tyrannique à l'anarchie, afin de sentir vivement qu'à une égale distance du despotisme et de la licence,
926. c'étoit la liberté qu'elle devoit chercher. Deux ans après la mort de Bérenger, on vit monter sur le trône des Lombards un homme qui réduisit à la soumission la plus avilissante ces feudataires altiers, les rivaux de son prédécesseur, et qui remplaça des lois impuissantes par une tyrannie sans pudeur.

Cet homme étoit Hugues, comte ou duc de Provence, auquel les Italiens décernèrent la couronne, après en avoir privé Rodolphe de Bourgogne (1). Hugues étoit frère utérin d'Ermengarde, marquise d'Ivrée, et de Lambert,

(1) *Liutprandi Hist.* L. III, c. 3, p. 445.

marquis de Toscane. Il ne trouvoit plus, comme ses prédécesseurs, des rivaux dans les ducs de Spolète ou de Friuli, dont les familles s'étoient éteintes, ou avoient été dépouillées de leurs fiefs en même-temps que de la couronne; et les nobles inférieurs dont il excitoit la jalousie mutuelle, et qu'il accabloit l'un après l'autre de tout le poids de sa puissance, après les avoir divisés par ses intrigues, ne pouvoient opposer de digue à son ambition. Ce fut vainement, il est vrai, que Hugues tenta, comme nous le verrons dans un autre chapitre, de se donner un appui dans Rome, en épousant la fameuse Marozia, de qui cette ville dépendoit; mais sa politique fut couronnée par un plus grand succès en Lombardie. Dirigeant toujours ses attaques contre tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans ses États, il sacrifia sans pitié, et l'un après l'autre, tous les grands qui lui faisoient ombrage, et jusqu'à ceux auxquels il devoit son élévation, comme son propre frère Lambert, marquis de Toscane (1), et comme son neveu Anscar, fils d'Ermengarde, marquis de Spoleto et de Camerino (2). Il n'épargnoit point ses propres 926—947.

(1) *Liutprandi Hist.* L. III, c. 13, p. 451.

(2) *Ib.* L. V, c. 2, p. 461.

926—947. créatures ; bientôt il les trouvoit trop puissantes pour vivre sous lui, et il les dépouilloit après les avoir enrichies.

Hugues traitoit les évêques à peu près de la même manière que les ducs; il chassoit de leur siège ceux en qui il n'avoit pas une pleine confiance, et il leur substituoit des Bourguignons ou des Provençaux, qui, n'ayant d'autre appui que lui, restoient dans une dépendance plus absolue (1). Plusieurs de ses bâtards furent aussi élevés aux premières dignités de l'église, ou du moins ils en usurpèrent les revenus ; plusieurs de ses maîtresses reçurent des abbayes en récompense, et les patrimoines ecclésiastiques étoient, entre ses mains, l'objet d'un commerce scandaleux, au moyen duquel il amassa de grandes richesses.

Si les grands et le clergé étoient réduits à un pareil abaissement, les seigneurs, les comtes, et les commandans des villes ne pouvoient pas s'attendre à être ménagés davantage. Le droit de succession dans les fiefs, sans être devenu une loi de l'empire, étoit cependant sanctionné par un usage de près de deux siècles. Plusieurs des familles qui possédoient des fiefs sous le règne de Hugues, en avoient

(1) *Liutprandi Hist.* L. IV, c. 3, p. 452. — *Arnulphus Mediolan. Hist.* L. I, c. 3 et 4. *Rer. It.* T. IV, p. 8.

été investies sous celui de Charlemagne, plusieurs même, sous celui des rois lombards, et le droit de quelques-unes remontoit jusqu'au temps de l'établissement de la nation lombarde en Italie. Hugues n'eut aucun égard à ce droit tacite, qui étoit à la vérité contredit par les formules légales d'investiture, et il s'attribua la faculté de donner et de reprendre les fiefs, non-seulement à la mort du bénéficier, mais même de son vivant. 926—947.

Le seul ordre de la nation dont on ne nous rapporte pas les plaintes, c'est le peuple; non que le tyran le ménageât plus que les autres, mais parce qu'on attachoit trop peu d'importance à ses souffrances, pour que les historiens crussent leur souvenir digne d'être transmis à la postérité. Ils nous apprennent seulement que Hugues, s'étant emparé de Frassineto, au lieu de chasser de ses États les Sarrasins qui occupoient cette forteresse, les transporta dans la Marche Trévisane, pour qu'ils en fermassent les passages aux Allemands; et qu'il s'interdit de réprimer leurs pillages ou leurs violences, afin d'avoir en eux des soldats plus affidés (1).

Sous les règnes anarchiques de Bérenger

(1) *Liutprandi Hist.* L. V, c. 7, p. 464. — *Sigonius de Regno It.* L. VI, p. 160.

926—947. et de ses prédécesseurs, la liberté à laquelle prétendoient les Italiens, ne se trouvoit point garantie par un pouvoir national, indépendant de celui des rois. Le trône étoit le seul centre d'autorité; mais les sujets ne lui étoient attachés presque par aucun lien. Ce n'étoit point par la vigueur de leur constitution que les Lombards étoient libres; mais au contraire par sa foiblesse. Lorsqu'un tyran eut abattu successivement les grands feudataires, lorsqu'il eut élevé ses créatures aux plus riches bénéfices ecclésiastiques, la nation se trouva asservie sans combat. Faute d'organisation politique, et non de caractère, elle n'avoit point en elle-même un ressort suffisant pour se relever. Il lui falloit nécessairement une impulsion étrangère et un secours étranger pour renverser l'usurpateur.

Ce secours lui fut donné par l'Allemagne; pour la première fois les intérêts des deux nations et des deux monarchies se mêlèrent, et bientôt ce mélange fit asseoir un roi saxon sur le trône de Lombardie.

De tous les feudataires italiens, il n'en restoit qu'un seul qui possédât encore l'héritage de ses pères, et qui dût son pouvoir, non point à la faveur d'un maître, mais à sa naissance, et à l'affection de ses sujets; c'étoit Bérenger, marquis d'Ivrée, et petit-fils, par sa mère,

de l'empereur de même nom. La belle-mère de 926—947.
Bérenger, Ermengarde, étoit sœur de Hugues, qu'elle avoit placé sur le trône; et, par un reste de reconnoissance pour elle, Hugues, se confiant encore dans la grande jeunesse du marquis, l'avoit laissé vivre et gouverner Ivrée. Cependant, dès qu'il vit que les yeux de ses sujets se tournoient vers lui comme vers un défenseur futur, il comprit qu'il étoit temps de s'en défaire. Les mesures étoient 940.
prises pour l'enlever avec son épouse, et l'ordre étoit donné de lui arracher les yeux. Bérenger, averti secrètement, s'enfuit avec Guilla, sa femme, dont la grossesse étoit déjà avancée, au travers des gorges du St.-Bernard, que le tyran avoit crues fermées par les glaces d'un hiver rigoureux (1).

Othon le grand régnoit alors en Germanie. Parmi les princes qui s'étoient partagés les débris de l'empire de Charlemagne, c'étoit le plus puissant, comme aussi le plus magnanime. Les vertus paroissoient héréditaires dans sa famille. Son aïeul, Othon, duc de Saxe, avoit été jugé digne, en 912, à la diète des Allemands, d'être nommé roi de Germanie; mais il avoit refusé cet honneur (2). Son père,

(1) *Liutprandi Hist.* Lib. V, ch. 4, p. 462.

(2) *Contin. Chronic. Reginonis.* L. II, *apud Struvium Scr.*

919. Henri I.er, surnommé l'Oiseleur, avoit accepté, huit ans plus tard, la même dignité, qui lui étoit offerte par les vœux unanimes des Francs, des Bavarois, des Thuringiens et des Saxons, et il avoit signalé son règne par une suite de victoires sur les Danois, les Slaves, et les Hongrois (1). Othon le grand, qui régnoit depuis l'année 937, avoit continué avec succès la guerre contre les païens, et ses victoires fermoient aux Hongrois l'Occident qu'ils avoient si long-temps dévasté. Il accueillit le marquis d'Ivrée à sa cour; il lui permit de rassembler autour de lui les mécontens italiens; et sans lui donner une assistance positive, il lui laissa préparer toute chose pour renverser le trône de Hugues.

945. La révolution s'opéra en effet par les armes des seuls Italiens. Bérenger, à la tête de sa petite armée, entra en Lombardie par la Marche Trévisane; tous les passages lui furent ouverts, toutes les forteresses lui furent livrées par les mécontens. A mesure qu'il avançoit, il voyoit grossir son armée, au-devant de laquelle Hugues n'osa point marcher. Le marquis

Germ. T. II, p. 101. — *Hermanni Contracti Chronicon.* Ib., p. 257.

(1) *Sigeberti Gemblacensis Chronog. apud Struvium.* T. I, p. 811, ann. 934.

d'Ivrée convoqua les États du royaume à Milan, 945.
pour les établir arbitres entre l'ancien et le nouveau monarque. Les seigneurs assemblés sentirent qu'ils avoient recouvré la souveraineté, et, pour la conserver, ils s'efforcèrent d'établir une balance de pouvoirs entre les deux prétendans au trône. Ils reconnurent pour roi Lothaire, fils de Hugues, et ils confièrent à Bérenger l'administration générale du royaume (1).

Cependant un pareil partage ne pouvoit être long-temps maintenu; l'ambition de Bérenger étoit loin d'être satisfaite, d'autant plus que Lothaire n'avoit point, ainsi que son père, encouru la haine des peuples; que sa femme Adélaïde étoit adorée de ses sujets, et qu'il y avoit tout lieu de croire que les Italiens rendroient chaque jour davantage leur confiance au fils de Hugues, et la retireroient à Bérenger. On accuse ce dernier d'avoir fait empoisonner le jeune roi, pour se mettre en garde contre cette inconstance de la faveur populaire (2). Il demanda ensuite, pour son

(1) *Liutprandi Hist.* L. V, c. 12 et 13, p. 466.

(2) *Liutprandus.* L. V, c. 4, p. 463. — *Frodoardi Chronic. apud Muratori Annal. ad ann.* 950. T. VIII, p. 58. — L'histoire de Liutprand finit à cette révolution, ce qui laisse dans l'obscurité la plus entière le court règne de Bérenger II.

945. fils, la main d'Adélaïde, et il chercha, mais inutilement, à la contraindre à ce mariage par des menaces et de mauvais traitemens. Il n'étoit plus temps d'affermir sa domination par des crimes : lui-même avoit enseigné aux Italiens qu'il existoit au-delà des monts un vengeur des forfaits des rois lombards. Les peuples avoient vu sans plaisir le couronnement de Bérenger ; les prélats étoient touchés de la piété d'Adélaïde ; les grands redoutoient de trouver un despote dans un roi sans rivaux. D'un commun accord, tous recoururent à Othon le grand, et le supplièrent de délivrer l'Italie de ce même roi qui s'étoit donné pour être son libérateur.

951. Othon le grand entra en effet en Italie en 951 ; il mit en liberté la reine Adélaïde, qui, après avoir été retenue en prison dans un château sur le lac de Garda, s'étoit échappée et réfugiée dans la forteresse de Canossa. Othon épousa cette princesse, qui a été ensuite canonisée. Il ne rencontra point de résistance pour s'avancer jusqu'à Pavie, et il s'y fit couronner roi des Lombards. Cependant des guerres civiles et des invasions étrangères le rappelèrent au bout de peu de mois en Allemagne, et Bérenger en profita pour faire sa paix avec un concurrent aussi redoutable. Il se rendit à une diète des Allemands, à Augsbourg,

avec son fils Adelbert, qui portoit comme lui 951.
le titre de roi des Lombards; il fit hommage de sa couronne à Othon, qu'il reconnut pour son seigneur suzerain; il céda la Marche Trévisane, et par conséquent l'entrée de l'Italie, à un duc allemand; et, sous la protection du roi saxon, il continua quelque temps encore à régner en Lombardie (1).

Mais tandis qu'Othon rétablissoit la paix en Allemagne, et qu'il remportoit sur les Hongrois, près du Lech, une victoire si éclatante, que ce peuple n'osa plus désormais former de nouvelles tentatives sur l'Allemagne ou sur l'Italie, les seigneurs de ce dernier pays interpelloient Othon comme arbitre dans toutes leurs querelles avec leur roi. Ils avoient, ou croyoient avoir de nombreux sujets de plainte; et Othon, ensuite de leurs prières et de celles du pape, après leur avoir envoyé un de ses fils pour les secourir, entreprit lui-même, pour la seconde fois, en 961, la conquête de l'Italie. 961.
Il n'éprouva nulle part de résistance. Après avoir pris de nouveau, à Pavie, la couronne des Lombards, il reçut à Rome celle de l'empire, des mains du pape Jean XII. Il assiégea longtemps, et prit enfin la forteresse de Saint-Leo,

(1) *Continuat. Reginonis Chronic.* L. II, p. 106. *Scr. Germ. Struvii.* T. I. — *Hermanni Contracti Chronicon*, p. 261. *Ib.* — *Sigeberti Gemblacensis Chronog.* p. 815. *Ib.*

961. au comté de Montefeltro; il y fit prisonniers Bérenger et sa femme, et il les fit conduire à Bamberg, où ces illustres exilés finirent leurs jours. Il força leur fils Adelbert à s'enfuir chez les Grecs, et il accomplit la réunion de l'Italie à l'empire d'Allemagne.

Aucune révolution n'eut jamais une influence plus marquée sur le caractère d'une nation, sur sa constitution, et sur ses destinées à venir, que l'union des deux couronnes d'Allemagne et de Lombardie n'en eut sur les Italiens. Si les monumens historiques du dixième et du onzième siècles suffisoient pour tracer dès cette époque l'histoire des villes, c'est avec le règne des Othon que nous aurions dû la commencer. Car ce fut à la munificence et à la politique de ces princes, que les cités durent leur constitution municipale, et les premiers germes de l'esprit républicain; ce fut l'éloignement de la cour, qui leur donna l'habitude de l'indépendance; ce fut enfin, après l'extinction de la famille des Othon, les guerres entre les princes qui prétendoient à la couronne, auxquelles les villes durent l'habitude des armes, et le droit de combattre sous leurs propres bannières. Forcés, cependant, par l'aridité des historiens qui nous servent de guides, à laisser dans l'ombre des temps trop imparfaitement connus, nous continuerons, dans les chapitres suivans,

à indiquer seulement l'influence des grandes 961.
révolutions de la monarchie sur la constitution nationale et les mœurs du peuple. Nous recueillerons ensuite, séparément, le peu de lumières qui nous restent sur quelques républiques, dont l'affranchissement remonte aux temps dont nous venons de parcourir l'histoire; et nous ne commencerons qu'avec le douzième siècle à étudier l'intérieur des villes, pour suivre de près, et avec détail, leur généreux élan vers la liberté.

CHAPITRE II.

Systême féodal. — Gouvernement du royaume des Lombards ; modifications que subit ce gouvernement, de 961 *à* 1039, *pendant le règne des Othon, de Henri II et de Conrad le salique, empereurs allemands.*

Les nations septentrionales, par leur mélange avec les Italiens, avoient rendu à ce peuple le sentiment de la dignité de l'homme, l'amour de la patrie, et le desir de la liberté ; mais elles avoient apporté aussi un systême nouveau de gouvernement, et des notions sur les droits de l'homme, différentes de celles des anciens. Les droits de la patrie étoient plus grands chez les Romains et les Grecs ; la fière indépendance de chaque individu étoit plus respectée chez les nations barbares. Les peuples du Midi avoient commencé à être libres dans les villes, où, réunis dans une même enceinte, ils avoient senti fortement qu'ils ne formoient qu'un seul corps, et que tous leurs intérêts

étoient communs; les peuples du Nord s'étoient rendus libres, s'étoient maintenus libres dans les bois; et, accoutumés à se suffire à eux-mêmes, ils n'avoient cherché dans une association toute volontaire, que la force qu'ils pouvoient acquérir sans rien perdre de leur indépendance. Jusqu'à la fin de l'existence de nos républiques, nous retrouverons les effets des idées apportées du Nord. L'inégalité entre les citoyens, les classes d'hommes diverses et diversement libres, les associations pour repousser une puissance oppressive, sur-tout le droit de résistance au gouvernement, furent des conséquences de ce système d'indépendance, que nous avons depuis appelé féodal, et qu'on a si souvent calomnié sans le connoître.

Les Septentrionaux reconnurent, dans toutes les nations qu'ils formèrent, l'existence d'une très-grande inégalité entre les citoyens. Ils la reconnurent, dis-je, plutôt qu'ils ne l'établirent; car elle étoit pour eux la conséquence nécessaire de leurs conquêtes, et l'effet inévitable de l'état des propriétés. Leur constitution fut telle, qu'elle assura aux citoyens, malgré cette inégalité, une très-grande indépendance. Mais par un abus de leur victoire, qui étoit lui-même une suite presque nécessaire de leur état de propriété, ils ne laissèrent

aucune liberté aux hommes qu'ils ne reconnurent pas pour citoyens.

L'égalité ou l'inégalité entre les divers ordres de citoyens, dans toute nation nouvelle et demi-barbare, tient essentiellement au premier partage des propriétés territoriales. Car une nation demi-barbare n'a point de commerce; elle n'a point accumulé de capitaux; elle ne connoît point de manufactures; elle ne peut donc posséder d'autres richesses que la terre et ses produits. La terre seule nourrit les hommes dans un pays sans commerce et sans richesses accumulées, et les hommes obéissent constamment à quiconque peut, à son gré, leur fournir ou leur retrancher les moyens de vivre et de jouir.

Une nation parvient quelquefois, sans révolution, sans conquête, à cet état de civilisation imparfaite, dans lequel les terres sont cultivées, sans que le commerce ou les arts aient encore fait aucuns progrès; alors il est probable que les terres qui appartiennent à cette nation, auront, dans l'origine, été partagées entre ses citoyens par portions à peu près égales, ou du moins qu'aucun homme n'aura obtenu de ses compatriotes la permission de s'approprier une étendue de terre tout-à-fait disproportionnée avec les forces de la famille destinée à la cultiver. Les fermes

pourront être plus ou moins grandes, mais ce ne seront jamais des provinces. L'inégalité qui existera entre les particuliers ne sera pas telle, qu'elle mette les uns dans une dépendance nécessaire des autres. Les citoyens, inégaux seulement en jouissances, n'oublieront pas qu'ils étoient égaux d'origine, et tous demeureront libres. Telle est l'histoire des États de l'ancienne Italie et de l'ancienne Grèce; voilà d'où vient que, dès les temps les plus reculés, on ne vit dans ces contrées que des gouvernemens libres. De nos jours, la distribution des fortunes, dans les colonies de l'Amérique septentrionale, conserve quelque analogie avec ce premier établissement des nations agricoles; les planteurs donnent bien à leurs fermes une étendue beaucoup plus considérable que nous ne donnons aux nôtres, mais ils les proportionnent cependant toujours aux forces de leur famille; aussi existe-t-il chez eux une sorte de *balance territoriale*, comme l'appeloit Harrington (1), balance qui contribue à maintenir la liberté américaine. Au reste, cette liberté auroit pu s'établir sans une pareille balance, puisque les Américains ont des capitaux accumulés, un commerce,

(1) James Harrington, républicain anglais, contemporain de Charles I et de Cromwell, auteur d'un des livres les plus profonds sur le gouvernement, intitulé *Oceana*.

des arts, et des moyens de vivre dans l'indépendance, pour les pauvres comme pour les riches.

Mais cet équilibre des propriétés territoriales peut être absolument détruit par une conquête, et les conséquences de la conquête seront fort différentes, selon que le peuple cultivateur sera envahi par un peuple de bergers, ou par un autre peuple cultivateur comme lui. Chez les nations tartares, l'accroissement des troupeaux d'une seule famille est aussi illimité que les plaines elles-mêmes de la Tartarie. Le même homme possède souvent un nombre si prodigieux de vaches, de brebis, de chevaux, qu'il peut entretenir aussi à ses gages des milliers de ses compatriotes, et toute son ambition se borne en effet à augmenter le nombre de ses serviteurs. Aussi, quoique les Tartares soient libres, l'autorité patriarcale est-elle si grande chez eux, qu'un chef de famille y devient aisément chef d'armée. Ce sont de pareils chefs qui, accompagnés de leurs bergers et de leurs domestiques, ont fait, à plusieurs reprises, la conquête de l'Asie. A chaque invasion ils ont établi, dans les provinces soumises, un gouvernement despotique, quoique ce gouvernement n'existât pas chez eux. Ils l'ont fait, parce que le kan, déjà propriétaire de toute

la richesse de son armée, a cru pouvoir devenir également propriétaire de tout le territoire de la nation conquise. Il avoit fait soigner ses troupeaux par ses enfans et ses esclaves; par eux il fera cultiver ses nouvelles terres, et ses forces ne lui paroissent point disproportionnées avec les possessions qu'il s'arroge. Que l'on parcoure en effet tous les gouvernemens de l'Asie; dans tous on trouvera le souverain considéré comme le propriétaire de toutes les terres; les cultivateurs peuvent être déplacés et renvoyés à volonté par lui ou par ses ministres; ils sentent leur absolue dépendance du maître qui peut leur refuser leur nourriture; et le droit reconnu du monarque, sur les terres, devient le plus ferme appui de son despotisme.

Un peuple cultivateur peut aussi être conquis par un peuple demi-barbare, et cultivateur comme lui. Si le premier est esclave, et excessivement corrompu; si le second est libre, le nombre des vainqueurs peut être infiniment moindre que celui des vaincus. Alors les premiers abuseront du droit de la victoire; ils s'attribueront la propriété des terres de la nation dépouillée, et ils réduiront les cultivateurs, de la condition de propriétaires, à celle de métayers. Dès qu'ils auront trouvé cet expédient pour mettre leurs

domaines en valeur, aucune étendue de terrain ne leur paroîtra trop considérable pour en faire leur patrimoine; ils envahiront une province, comme si elle ne formoit qu'une ferme, et ce sera par avidité, en croyant se rendre riches, qu'ils se rendront tout-puissans. C'est ainsi que toutes les provinces de l'empire romain furent partagées entre les Barbares du Nord, et que les cultivateurs, comme de vils troupeaux d'esclaves, demeurèrent attachés aux terres qu'ils faisoient valoir; c'est ainsi que, dans un temps plus rapproché de nous, les Espagnols qui conquirent le Pérou et le Mexique, se firent donner des provinces en patrimoine, et qu'ils ne furent plus effrayés de la propriété d'une ferme de trente lieues d'étendue, dès qu'elle étoit couverte de plusieurs milliers de cultivateurs dépendans.

Les peuples du Nord qui s'établirent en Italie, ne connoissoient point les arts du luxe, et bientôt leur domination les fit disparoître des pays qu'ils habitèrent. Le commerce n'offrit plus à l'homme qui possédoit le revenu foncier de toute une province, les moyens d'échanger la subsistance de plusieurs milliers de personnes, contre des jouissances que nul ne partageât avec lui. Une vanité futile ne faisoit point du faste un devoir, l'égoïsme n'en

faisoit point un plaisir, et les conquérans, devenus gentilshommes, ne convertissoient point la valeur d'une métairie en habits brodés, en dentelles, ou en étoffes de prix. Leurs fortunes étoient colossales, mais l'usage qu'ils en faisoient avoit aussi quelque chose de colossal. Leur richesse, c'étoit tout ce qui sert à la nourriture des hommes, le blé, le vin, le bétail, et ils l'employoient en effet à nourrir des hommes, et des hommes dépendans d'eux. La force avoit créé leur richesse, mais leur richesse se changeoit de nouveau toute en force. C'est sur cette base solide que fut assis le pouvoir de la noblesse dans le moyen âge.

Lorsque les Lombards conquirent l'Italie, ces hommes libres, vaillans et indépendans, qui faisoient la guerre pour eux-mêmes et non pour un maître, partagèrent leur conquête en autant de fiefs qu'ils avoient conduit de guerriers. Cependant ils reconnoissoient l'avantage de la discipline militaire, et ils conservèrent à l'armée sa forme et sa subordination, dans l'établissement qui devoit en faire un nouveau peuple. Ils donnèrent à leurs capitaines le titre de ducs ou généraux (1), et

(1) *Leges Rotharis in Codice Longobard.* §. 6, 20, 21. T. I, P. II. *Rer. It.* p. 18 et 20.

leur confièrent le gouvernement des villes, avec un droit de haute-propriété ou de suzeraineté sur le territoire qui les environnoit; ils conservèrent pour eux-mêmes le nom de soldats, *milites*, et chacun obtint la propriété féodale d'une portion du territoire de chaque ville, ou des châteaux et des villages qui en dépendoient. C'est dès-lors que le mot *miles* fut employé pour désigner un gentilhomme plutôt qu'un soldat.

La propriété territoriale n'appartenoit, d'une manière bien réelle, qu'aux gentilshommes. Au-dessous d'eux, les laboureurs, leurs vassaux, qu'ils avoient dépossédés, et qu'ils forçoient à travailler pour leur compte, et à leur livrer le tiers de leurs récoltes, étoient dans une condition approchante de l'esclavage (1). Dans un rang supérieur, l'autorité des ducs, attachée à la conservation d'un certain ordre social, ne reposoit que sur une fiction de propriété, sur un droit imaginaire à des terrains et des provinces que réellement ils ne possédoient point. Cependant le même système faisoit la sûreté du duc et du gentilhomme; il sanctionnoit également l'obéissance du vassal

(1) « Ceux des Romains, » dit Paul Warnefrid, » qui ne furent » pas tués, furent divisés entre les soldats de l'armée, rendus » tributaires, et obligés de livrer aux Lombards le tiers de leurs » récoltes ». *De Gest. Langobard.* L. II, c. 32, p. 436.

et du vavasseur; aussi pendant plusieurs siècles les ducs furent-ils forts de la force des gentilshommes qui leur étoient subordonnés. En remontant l'échelle féodale, le roi, placé au-dessus des ducs, auroit dû avoir sur eux la même autorité que les ducs avoient sur les gentilshommes. Mais, si le droit de propriété des grands vassaux, sur toute la province, n'étoit qu'une fiction de la loi, le droit de propriété des rois sur tout le royaume, étoit une fiction plus éloignée encore de la réalité; et, puisque la stabilité du pouvoir tenoit à la richesse territoriale, le pouvoir des gentilshommes sur leurs subordonnés devoit être absolu, celui des ducs, précaire, et celui des rois, presque nul.

Dès l'année 576, à la mort de Cléphis, le second des princes lombards qui régnèrent en Italie, la nation crut pouvoir se passer d'un chef. Les ducs, qui étoient, à cette époque, au nombre de trente, furent considérés comme les représentans de tous les hommes libres, accoutumés à combattre sous leurs drapeaux. L'administration leur fut confiée, et ils conservèrent pendant dix ans une image imparfaite de république. Au bout de ce temps, les gentilshommes s'aperçurent que, pour leur liberté même, il convenoit que leurs chefs eussent un supérieur, et ils prirent

occasion d'une guerre périlleuse avec les Francs et les Grecs, pour se soumettre de nouveau à l'autorité royale (1).

Les Lombards étoient indépendans plutôt qu'ils n'étoient libres; leur indépendance étoit garantie par leurs propriétés, par les armes de leurs vassaux, et par la foiblesse de leurs rois, mais non par leurs constitutions. Quelques-unes de leurs lois semblent faites pour sanctionner la tyrannie. « Si quelqu'un, de con-» cert avec le roi, » dit Rotharis, « prépare la » mort à un autre, ou s'il le tue par ordre » du roi, il n'est point coupable; ni lui ni » ses héritiers ne pourront être inquiétés » pour ce fait; car, puisque nous croyons que » le cœur du roi est entre les mains de Dieu, » il n'est point possible qu'on demande compte » à un homme, de celui que le roi a fait » tuer » (2). Mais sans cette loi les juges royaux auroient été rendus responsables, non pas seulement à la nation, mais aux familles mêmes des coupables, des sentences qu'ils auroient pu prononcer avec le plus de justice. L'esprit national, l'indépendance des gentilshommes, et la foiblesse du monarque, empê-

(1) *Paul Warnefrid de Gestis Langob.* L. III, c. 16, p. 444.

(2) *Leges Rotharis Regis*, §. 2, *anno post invasionem Italiæ* 76 *promulgatæ. Scr. It.* T. I, P. II, p. 17.

choient que la vie des sujets ne fût à la merci d'un despote, en vertu d'une loi semblable.

Il ne faut pas chercher dans ces constitutions, ou dans aucun code des nations barbares, une reconnoissance des droits du peuple, des prérogatives des gentilshommes, ou des limitations apportées à l'autorité royale; tout cela existoit indépendamment des lois; mais ce qui caractérisoit une nation libre, c'étoit la détermination des peines pour chaque offense, avec une précision qui peut paroître aujourd'hui ridicule, et qui, cependant, prévenoit tout jugement arbitraire (1); c'étoit encore la loi qui punissoit la désobéissance, ou au duc ou au roi, par une amende déterminée, en sorte que chaque homme savoit toujours à quel prix et sous quel risque il pouvoit secouer le joug de l'autorité (2); c'étoit enfin la garantie donnée, d'une manière plus particulière, à chaque gentilhomme, dans son manoir (3). La promulgation de ces lois indiquoit un peuple libre, plus encore que leur contenu. « Moi, Liutprand, » dit le monarque, dans sa préface, « roi catholique et chrétien » de la nation des Lombards que Dieu chérit,

(1) *Leges Rotharis*, §. 45 et suiv., p. 21.

(2) *Leges Rotharis*, §. 18—22, p. 20.

(3) *In curte sua. Leges Rotharis*, §. 32—34, p. 21.

» de concert avec tous mes juges d'Austrie, » de Neustrie et des frontières de Toscane, » de concert encore avec tout le reste de » mes fidèles Lombards, et en présence de » tout le peuple, j'ai reconnu ce qui suit pour » saint et louable, et conforme à l'amour et » la crainte de Dieu » (1).

Le royaume des Lombards étoit électif. De dix-huit rois qui avoient précédé Rotharis, on n'en voit que trois ou quatre qui aient succédé à leurs pères (2). Après Charlemagne, la couronne d'Italie resta, il est vrai, dans la famille des Carlovingiens, jusqu'à son extinction; mais depuis Charles le gros, la nation rentra dans ses droits, et elle exerça assez souvent, dans un court espace de temps, celui de nommer ses chefs, pour s'en assurer la possession. L'assemblée nationale qui portoit le nom de *Plaids du royaume* (*Placita, seu Malli Regni*), se rassembloit à Pavie, capitale des États lombards, quelquefois à Milan, et dans la suite en rase campagne, dans la plaine de Roncaglia, près de Plaisance. Le nouveau souverain, soit qu'il prétendît à la royauté en se fondant sur ses victoires, soit qu'il eût

(1) *Prologus ad Leges Liutprandi Regis*, p. 51. *Legis Langob.* T. I, P. II. *Rer. It.*

(2) *Prologus ad Edictum Rotharis*, p. 17.

été invité par les grands, convoquoit, pour l'ordinaire, l'assemblée. Elle étoit composée des prélats, des ducs, des comtes, des envoyés royaux, des juges du sacré palais, des juges de l'empereur, des échevins, des tabellions ou notaires, des jurisconsultes, enfin de tous les hommes libres, qui étoient tenus d'assister aux plaids, quoiqu'ils n'y eussent probablement pas de voix délibérative (1).

Cette assemblée donnoit, ou pour mieux dire, confirmoit la couronne par ses acclamations. Dans le dixième siècle, elle étoit le plus souvent réduite à justifier une usurpation, en déposant le souverain qui avoit eu le malheur d'être vaincu; à recevoir du nouveau roi le serment de maintenir les priviléges accordés à l'église par ses prédécesseurs; à exiger enfin de lui des promesses vagues et générales de respecter les droits de tous, d'observer la justice, de ménager les pauvres, de réprimer les vexations des soldats. Les seigneurs qui faisoient et défaisoient les rois, songeoient plus à maintenir leur indépendance dans leurs provinces, que les droits de l'assemblée dont ils étoient membres. La chartre d'élection se terminoit ordinairement par ces

(1) *Antiquit. Italicæ. Med. Æv. Dissert. XXXI.* T. II, p. 958.

mots : « Et comme le glorieux roi *N* a daigné » nous promettre qu'il observeroit toutes les » conditions ci-dessus, dont l'accomplissement » nous est bien nécessaire, et qu'avec l'aide » de Dieu, il soigneroit notre salut et le sien, » il nous a plu à tous de l'élire pour notre » roi, seigneur et défenseur, nous engageant » à l'aider de toute notre puissance dans son » ministère royal, pour sa conservation et » pour celle du royaume » (1).

Cependant, aux yeux du peuple, le pouvoir souverain n'étoit transmis au nouveau monarque, que par l'imposition sur sa tête de la couronne de fer que l'on conservoit à Monza. Lorsqu'Othon le grand fut ainsi couronné, Walpert, archevêque de Milan, célébra les saints mystères, entouré d'un grand nombre d'évêques. Le roi, cependant, déposa sur l'autel de Saint-Ambroise tous ses ornemens royaux; la lance, dont le fer avoit été forgé avec un clou de la croix de notre Seigneur, l'épée royale, la hache ou francisque, le baudrier, et la chlamyde impériale; il servit la messe dans l'habit d'un sous-diacre, tandis que le clergé solemnisoit les mystères selon le rit ambrosien.

(1) *Synodus Ticinensis pro electione seu confirmatione Widonis in Regem Italiæ, anno* 890. *Rer. It.* T. II, p. 416, VIII, c. 11.

Après le sacrifice, l'archevêque adressa aux ducs et marquis qui l'entouroient, une harangue en l'honneur d'Othon ; il donna ensuite à celui-ci l'onction sacrée ; il le revêtit de nouveau des vêtemens et des armes déposés sur l'autel, et mit enfin sur sa tête la couronne des Lombards (1).

L'assemblée des plaids, à laquelle appartenoit le droit d'élire le souverain, étoit aussi la grande cour de judicature du royaume. C'est de son nom, *placita*, que sont venus les mots de plaidoyer, et de plaider. Elle étoit convoquée périodiquement, tout au moins deux fois par année, en été et en automne. Tous les hommes libres relevant immédiatement du roi étoient tenus d'y assister. Il est probable, cependant, que les vassaux trop éloignés du séjour de la cour, pouvoient se dispenser de faire un voyage qui leur auroit été fort onéreux, pourvu qu'ils se rendissent aux plaids que le comte du palais sacré présidoit dans les provinces au nom du souverain. Ce comte étoit le principal ministre de justice de la monarchie. A lui appartenoit le droit de convoquer l'assemblée nationale dans toutes les parties de l'État ; de la présider en l'absence

(1) *Landulphi Senioris Mediolanens. Historia. Rer. Ital.* T. IV, p. 79, L. II, c. 16.

du roi ; et, dès que les affaires publiques y étoient terminées, d'y rendre la justice en son nom (1). Il y avoit encore dans les provinces d'autres assemblées de nature analogue aux plaids du royaume ; c'étoient les plaids du seigneur, où tous les hommes libres relevant d'un grand feudataire étoient tenus d'assister.

On ne trouve, dans les monumens qui nous restent de ces assemblées, rien qui indique des délibérations préalables aux décrets de leurs présidens. Il est vrai, cependant, qu'on ne peut espérer de connoître la manière de procéder dans les États du royaume, d'après les formules dont se servent les notaires pour rédiger leurs actes. Il est aisé de voir qu'ils ne peuvent manier le latin barbare qu'ils emploient, et qu'ils s'efforcent d'abréger tous les détails qu'ils ne sauroient rendre. Nous croyons que les grands seigneurs avoient seuls une voix délibérative ; que les jurisconsultes et les échevins n'étoient appelés aux États que pour assister leur seigneur de leurs conseils, encore que la supériorité de leurs connoissances leur donnât plus d'influence qu'à aucun autre ordre sur la législation ; que les citoyens, enfin, étoient réunis dans ces assemblées, pour

(1) *Antiq. Ital. Med. Æv. Diss. VII*, T. I, p. 352.

donner plus d'authenticité aux actes publics, pour que les témoins et les parties se rencontrassent sans peine, et pour que l'on pût trouver dans la foule, des hommes instruits de chaque loi, qui servissent d'arbitres dans tous les procès, quel que fût le code national que les parties déclarassent avoir adopté.

C'étoit un beau privilége conservé à chaque citoyen par les nations septentrionales, que celui de choisir, pour s'y soumettre, entre le code de ses pères, et les lois qui lui paroîtroient les plus conformes à ses notions de justice et de liberté. Six corps de lois étoient également en vigueur chez les Lombards, la législation romaine, lombarde, salique, ripuaire, allemande et bavaroise; et les parties, à l'ouverture de tous les procès, déclaroient aux juges qu'elles vivoient et vouloient être jugées selon l'une ou l'autre de ces lois (1). La même faculté de choisir fut accordée aux Romains, lorsque leur duché se trouva réuni à la monarchie des Carlovingiens. « Nous voulons, » déclare l'empereur Lothaire, « que le peuple romain soit interrogé selon » quelle loi il veut vivre; que chacun vive

(1) Dans toutes les chartres des gentilshommes, après leur nom ils déclarent en tête selon quelle loi ils vivent. *Lege vivens Salica*, etc. *Antiq. Ital. M. Æ. Diss. XXXI*, T. II, p. 958. — *Præfatio ad Leges Langob. Rer. It.* T. I, P. II, p. 2.

» ensuite selon la loi qu'il aura professée ; » qu'on en avertisse les citoyens, et que les » juges, les ducs et le reste du peuple le » sachent » (1).

Sous le gouvernement des Carlovingiens, l'extinction de plusieurs familles ducales avoit fait place à un autre ordre de haute noblesse, celui des comtes. Ces derniers étoient députés par le roi au gouvernement des villes. De tous les nobles, les comtes étoient ceux qui paroissoient dépendre le plus immédiatement du roi; car quoique leur dignité fût souvent transmise de père en fils dans leur famille, elle ne leur étoit confiée qu'à titre précaire; et jusqu'au temps où Conrad le salique autorisa la transmission de tous les fiefs de père en fils, les comtes parurent toujours tenir leur gouvernement du souverain, et sous son bon plaisir. Dans la chartre de leur création, le roi déclaroit « Que, reconnoissant l'amour de *NN* » pour la justice, il lui confioit la même ville » qui fut gouvernée par son prédécesseur, à la » charge de garder envers la couronne une

(1) *Leges Lotharii I. Imper.* §. 37, *in calce Cod. Langob.* p. 140. — Les lois des Wisigoths en Espagne, seules parmi les lois barbares, refusent cette faculté à leurs sujets. *L. II, lex* 9, *p.* 862. *Legis Wisigoth. apud Script. Hispan. T. III.* Cette loi est de Recesuind, qui régnoit sur les Wisigoths de 650 à 672. Le code des Wisigoths est le plus soupçonneux et le moins libéral de tous les codes barbares.

» fidélité constante; de juger tous les hommes » soumis à son gouvernement, de quelque » nation qu'ils fussent, selon leurs lois et » leurs coutumes; de protéger les veuves et » les orphelins; de poursuivre les malfaiteurs, » et de faire rentrer au fisc les impôts qui lui » seront dus » (1). Un autre office non moins important des comtes n'est pas indiqué par cette chartre : c'étoit celui de conduire les milices à la guerre. Comme il arrivoit fréquemment que le comte d'une ville étoit en même-temps son évêque, cet office militaire s'accordoit assez mal avec le caractère ecclésiastique.

Le comte, dans ses plaids particuliers, choisissoit, parmi les bourgeois, des échevins, *Scabini* (2), qui formoient la magistrature des villes; les citoyens les confirmoient ensuite par leurs suffrages. Ces échevins suivoient leur comte aux plaids publics du royaume; en sorte que chaque ville se trouvoit représentée, dans ces assemblées, par son gouverneur et ses magistrats. Dès qu'on n'y comptoit point

(1) *Marculfi Formular.* L. I, c. 8. *In Capitul. Reg. Franc. Baluzii.* T. II, p. 380.

(2) Le nom de *Scabini* ou Schöppen est employé de préférence par les rois des Francs, et celui de *Sculdaesi*, Schultheiß, par les rois lombards.

les voix, et que le rôle du peuple étoit de sanctionner ou de rejeter les propositions du prince par ses acclamations, une représentation plus exacte auroit été bien illusoire.

A travers les révolutions des ordres supérieurs de la noblesse, les hommes libres, entre lesquels les terres conquises avoient été originairement partagées, conservèrent pendant cinq siècles tout au moins la même indépendance et le même rang dans la nation; ils semblèrent même acquérir plus de considération et de puissance, lorsque les campagnes s'étant peuplées de nouveau, le nombre de leurs vassaux se fut augmenté. Dès-lors on ne les envisagea plus comme de simples soldats; au contraire, ils prirent le titre de capitaines, *Catanei*, celui de comtes ruraux, et celui de seigneurs ou de gentilshommes. Chacun d'eux possédoit un village, dont toutes les terres formoient sa propriété, et dont tous les habitans étoient ses vassaux.

Un seigneur vivoit dans ses terres comme un petit souverain; aussi le séjour de son château devoit-il être pour lui beaucoup plus agréable que celui des villes, où la rivalité de ses égaux lui étoit à charge, et que celui de la cour, où il se sentoit humilié par ses supérieurs. Pour se mettre à l'abri des incursions des Hongrois et des Sarrasins, chaque

gentilhomme, dans le neuvième ou le dixième siècle, fortifia son château, et depuis que la sûreté s'y trouva réunie à l'indépendance, il s'affectionna davantage encore à cette demeure. Les villes furent abandonnées par leurs citoyens les plus considérés, tandis que les campagnes se hérissèrent de forteresses. L'autorité du comte et des échevins, sur les seigneurs ruraux, devint tout-à-fait illusoire, lorsque ceux-ci purent opposer aux ordres de leurs supérieurs des châteaux difficiles à réduire, et des milices exercées. Les villes, cependant, ressentirent une extrême jalousie, de ce que les gentilshommes avoient soustrait à leur obéissance, une partie des campagnes qui formoient leur district, et qu'elles croyoient nécessaires à leur subsistance. Aussi la haine implacable qu'elles conçurent contre les nobles se manifesta-t-elle par une guerre cruelle, lorsqu'elles commencèrent à s'affranchir.

Les nobles chatelains étoient désignés encore par le nom de vavasseurs, qui, dans le système féodal, exprimoit leur double *allégeance*. En effet, ils étoient vassaux des comtes ou des ducs, dont ils relevoient immédiatement, et vavasseurs des rois. Entourés comme ils l'étoient de leurs seuls paysans, qu'ils tenoient dans une absolue dépendance, ils n'éprouvoient aucun besoin ou de cultiver leur esprit pour briller dans

la société, ou de s'entourer de splendeur, pour en imposer à des inférieurs déjà soumis. Leurs plaisirs, c'étoient la chasse et les armes; leur luxe, c'étoit encore la chasse et les armes. L'éducation du gentilhomme se bornoit à savoir dompter un cheval fougueux, à manier avec adresse le bouclier ou la lance pesante, à supporter sans fatigue la plus lourde cuirasse; mais on ne lui demandoit ni de parler avec élégance, ni d'écrire avec correction. Déjà la langue vulgaire commençoit à prendre un caractère tout-à-fait différent de la latine; mais cette dernière seule s'écrivoit. Tous les contrats des gentilshommes, dont un très-grand nombre s'est conservé jusqu'à nous, sont stipulés par les tabellions dans un latin si barbare, qu'on peut hésiter à le reconnoître pour du latin. Au bas de l'acte, l'acheteur, le vendeur, les témoins, le plus souvent tous gentilshommes, ne sachant écrire, font une croix, à la suite de laquelle le tabellion déclare qu'elle est le signe de chacun des intéressés.

Les gentilshommes n'étoient guère moins étrangers à tous les arts, qu'à toutes les sciences. Ils s'efforçoient de rendre leurs châteaux imprenables, mais non point de les orner ou de s'y procurer des jouissances. Il reste encore plusieurs de ces édifices sombres, austères, mais solides, qui ont triomphé des

attaques du temps, comme de celles des ennemis. Bâtis, pour la plupart, dans les lieux les plus sauvages, sur des rochers escarpés, ou à l'ouverture d'un étroit défilé qu'ils commandent, leur séjour paroîtroit une prison aux hommes de notre siècle; et on les laisse tomber en ruines. Le luxe des habits n'étoit pas plus répandu que celui des maisons ou des ameublemens. A la cour des empereurs ou à celle des marquis de Toscane, on étaloit quelques vêtemens somptueux; mais dans les châteaux, l'habit des nobles n'étoit pas très-différent de celui des paysans qui relevoient d'eux.

La condition du peuple des campagnes, sous la dépendance des seigneurs, est loin d'être bien connue; cependant elle est l'objet de la plus grande partie des lois des Francs, des Lombards et des Allemands, et elle a fourni matière à plusieurs dissertations, dans lesquelles Ducange et Muratori ne sont pas toujours d'accord. Les noms divers que nous trouvons dans les lois et les anciennes chartres, nous indiquent évidemment diverses classes d'hommes dépendans, mais la signification précise de ces noms est souvent un mystère.

Le premier ordre, parmi les agriculteurs et les habitans des campagnes, étoit celui des

Arimanni (1). C'étoient des hommes de condition libre et honorable, qui possédoient ou avoient possédé quelque portion de terre allodiale ; mais qui cultivoient en même-temps les terres de quelque seigneur, en vertu d'un bail qui ne les soumettoit à aucune condition avilissante. Les Arimanni étoient les seuls habitans des campagnes, non gentilshommes, qui fussent tenus d'assister aux plaids des comtes.

Au second rang, je placerai les hommes de *Masnada*, ou les compagnons du seigneur. Ceux-ci recevoient des gentilshommes, des portions de terrain, qu'ils possédoient par une tenure militaire. Outre la redevance qu'ils payoient en argent ou en denrées, ils s'engageoient encore à suivre leur seigneur à la guerre, toutes les fois que celui-ci seroit forcé de prendre les armes (2).

(1) Ce nom, comme tous les termes des lois lombardes, est d'étymologie allemande. Ehren-Männer, des hommes d'honneur. On peut aussi déduire l'étymologie de Heermanne, hommes ou chefs de l'armée. *Voyez* sur cet ordre *Antiq. Ital. Diss. XIII*, T. I, p. 715.

(2) Maßeni, vieux mot teutonique, veut dire société. *Voyez* sur cet ordre *Muratori Dissert. XIV. Ant. Ital.* Mais il me paroît avoir assigné aux hommes de Mesnada un rang moins élevé qu'ils n'avoient en effet. *Masnadiero*, en italien, est devenu plus tard synonyme de *soldat*, et enfin de *brigand*. Le

Les Aldiens (*Aldii seu Aldiani*) doivent occuper le troisième rang; semblables, à quelques égards, aux affranchis des Romains, c'étoient des hommes nés esclaves, qui avoient obtenu de leurs maîtres une demi-liberté, et qui avoient échangé leur dépendance absolue, en redevances fixes et en services personnels (1). Ils tenoient en villenage les terres de leurs seigneurs, mais leurs personnes étoient libres.

Les esclaves, enfin, formoient le dernier ordre de la société, et la plus basse, comme aussi la plus nombreuse classe des habitans des

rang différent qu'on assigne aux hommes de Masnada, vient peut-être de ce que, par le même mot, on entendoit et le chef d'une compagnie, et ceux qui la formoient. En Aragon, où ces classifications ont fait plus long-temps qu'en aucun autre pays, partie de la constitution, on trouve les *Ricos Ombres de Mesnada*, qui forment le premier ordre de l'État, après les *Ricos Ombres de Natura* (*Rico*, dérivé du teutonique Reich, indique ici le pouvoir, non la richesse), les *cavalleros de Mesnada*, etc. P. Salanova Ximenes, grand justicier d'Aragon, vers l'année 1320, dit que, selon les anciennes *Observancias*, ne sont proprement *Mesnadarii* que les fils et petits-fils de nobles, et ceux qui descendent d'eux en droite ligne. Les hommes de Mesnade, ajoute-t-il, ne doivent être vassaux de personne que du roi. *Apud Hieron. Blancam Commentarii Regum Aragonensium.* T. III. *Rer. Hisp.* p. 733.

(1) J'ignore l'étymologie de ce mot, qui s'est conservé dans la langue espagnole, où *aldea* et *aldeani* signifient un village et des villageois. *Voyez* sur cet ordre *Murat. Diss. XV, T. I,* p. 841.

campagnes. Leur condition n'étoit pas la même en tous lieux ; les uns, serfs de la glèbe, vivoient sur les terres qu'ils cultivoient, des produits de leur travail dont ils remettoient le surplus à leurs maîtres, selon des règles précises qu'un long usage avoit sanctionnées ; d'autres, réduits à une dépendance absolue, ne travailloient que pour leurs maîtres, d'après les ordres de leurs maîtres, et n'étoient nourris que par eux (1).

Mais, quoique la condition des esclaves fût assez dure, ils étoient moins malheureux que les esclaves romains ne l'avoient été dans les campagnes, depuis que la république avoit commencé à se corrompre. Plusieurs lois des Lombards protégeoient les serfs contre des maîtres injustes ou trop rigoureux ; elles affranchissoient le mari d'une femme qui auroit été séduite par son maître (2) ; elles assuroient la protection des églises aux esclaves qui s'y seroient réfugiés (3) ; et elles régloient les peines qu'ils encouroient par leurs fautes, au lieu de les soumettre absolument à une volonté arbitraire. De plus, le seigneur ne pouvoit se dissimuler qu'il dépendoit de ses vassaux,

(1) *Antiq. Ital. Med. Æv. Dissert. XIV*, T. I.

(2) *Lex Liutprandi Regis*, L. VI, §. 87, p. 80.

(3) *Ib.* §. 90, p. 81.

toutes les fois qu'il étoit attaqué, en sorte qu'il cherchoit à se faire aimer d'eux, et qu'il les traitoit avec douceur, afin de trouver en eux des soldats prêts à le défendre. L'esclavage des campagnes romaines dépeupla l'Italie sous les empereurs; l'esclavage de ces mêmes campagnes ne les empêcha pas de se repeupler sous la noblesse féodale.

D'après les lois des Lombards, tout vassal étoit tenu de suivre son seigneur à la guerre, et de le faire à ses frais, en se fournissant son cheval, ses armes et ses vivres. Charlemagne ordonna que, lorsque l'armée seroit appelée à entrer en campagne, tout soldat se pourvût d'armes de tout genre, de vêtemens pour une année, et de vivres jusqu'à la saison nouvelle. Il est vrai que, quant aux vivres, les soldats introduisirent bientôt l'usage de les faire fournir par les campagnes et les provinces qu'ils traversoient. Ils en firent même un droit connu sous le nom de *fodero* (1), qui fut limité par le traité de paix de Constance. Tout homme libre qui refusoit de se rendre à l'armée, encouroit une amende de soixante sols (trente-six onces pesant d'argent), et s'il n'étoit pas en état de payer, il étoit réduit en esclavage (2).

(1) Futter, fourrage, nourriture.

(2) *Capitulare Caroli Magni in Cod. Longob.* §. 35, p. 98.

Quoique tous les hommes libres fussent tenus de se rendre à l'armée, et que, dans les occasions pressantes, la loi n'exceptât qu'un seul des enfans d'une même famille, lorsqu'il y en avoit plusieurs, encore devoit-ce être le plus foible (1), cependant les armées étoient en général peu nombreuses. Peut-être la loi étoit-elle mal exécutée; peut-être le nombre des hommes libres étoit-il assez petit, comparé soit avec le nombre des esclaves et des villains, dont on ne demandoit aucun service militaire, soit avec le nombre des hommes trop pauvres pour maintenir un cheval, en sorte que deux ou trois familles se réunissoient pour en fournir un; enfin, peut-être aussi ne tenoit-on aucun compte des milices à pied des villes, quoiqu'elles fissent bien partie des armées.

Le nom de soldat ne se donnoit proprement qu'au cavalier, et celui-ci devoit être couvert d'une pesante armure; il devoit porter un casque, un collier, une cuirasse, des bottines de fer, et un large bouclier. Il combattoit avec la lance, l'épée, le poignard, et la hache ou francisque, que la cavalerie déposa dans la suite. Le cavalier, le jour du combat, montoit un cheval de bataille; mais dans la marche, il se

(1) *Constitutio Ludovici II, Regis Ital. apud Camillum Pellegrin.* T. II. *Rer. It.* p. 264.

servoit du palefroi, qu'il remettoit ensuite à son écuyer, lorsqu'il devoit se battre. Les fantassins, d'après les ordres de Charlemagne, devoient porter une lance, un bouclier, un arc, avec deux cordes de rechange, et douze flèches (1).

Les lois des Lombards, des Francs et des Allemands, soumettoient presque toutes les causes au jugement de Dieu, et le combat judiciaire étoit la procédure la plus usitée. Il n'est pas étrange que, de cet état de guerre judiciaire, les gentilshommes aient passé à des guerres privées presque continuelles. Lorsqu'ils avoient reçu une injure, les lois mêmes reconnoissoient leur droit d'en poursuivre la réparation, et elles donnoient à leur inimitié une fois déclarée, le nom de *faida* (2). Les lois ne leur imposoient d'autre devoir que celui de renoncer à leur haine, lorsqu'on leur payoit la compensation pécuniaire fixée pour l'injure reçue. Ce paiement, nommé *widrigild* (3), devoit se faire, *cessante faida;* mais

(1) Second capitulaire de l'an 813, §. 9. *In Capitular. Reg. Francor. Steph. Baluzii*, T. I, p. 508.

(2) Fehde, inimitié, guerre, défi, en allemand; *Feuds*, guerre ou haine de famille, en anglois.

(3) Widergeld, argent donné contre, ou argent de compensation.

si l'une des parties se refusoit à payer le prix de l'injure, ou l'autre à le recevoir, la querelle se prolongeoit, et les deux familles restoient en guerre (1).

La noblesse étoit divisée par un nombre infini de semblables querelles; presque tous les gentilshommes préféroient les soutenir par les armes, plutôt que de les terminer par une composition; aussi avoient-ils un grand intérêt à rendre leurs vassaux propres au service militaire, et à s'assurer de leur affection; et comme les serfs n'étoient point admis à la milice, leurs maîtres trouvèrent souvent avantageux de les affranchir peu-à-peu, et de les élever au rang d'*hommes de Masnade* ou d'*Arimanni*.

Tel étoit le système féodal à son établissement; un mélange de barbarie et de liberté, de discipline et d'indépendance, qui étoit singulièrement propre à rendre à chaque homme le sentiment de sa dignité, l'énergie qui développe les vertus publiques, et la fierté qui les maintient. L'esclavage des campagnards étoit sans doute la partie odieuse de ce système; mais

(1) *Rotharis Leges in Cod. Langob.* §. 45 et 74, p. 21, 22. Charlemagoe, cependant, s'étoit attribué le pouvoir de forcer à donner et recevoir le prix de la *faida;* mais les nobles s'y refusoient souvent. *Capitul. anni* 779, *apud Baluzium*, §. 22, T. I, p. 198.

on ne doit pas oublier qu'il fut établi dans un temps où un esclavage plus absolu, plus avilissant, faisoit partie du système et des mœurs de toutes les nations policées ; que les esclaves romains qui cultivoient la terre, durent se trouver fort heureux de devenir serfs de la glèbe, et que le vasselage a été le degré par lequel les dernières classes du peuple se sont élevées de leur esclavage antique à leur affranchissement actuel.

Dans le système féodal, le lien social étoit très-foible, mais il s'étoit cependant trouvé suffisant, tant que l'esprit national des petits peuples qui l'avoient adopté s'étoit maintenu. Une origine et une gloire communes, un nom national cher à tous les citoyens, des lois consenties par tous, apportées souvent du fond de l'Allemagne, et qui faisoient la plus noble partie de l'héritage de chaque guerrier, resserroient les liens entre les Lombards, entre les Bavarois, entre les Francs Saliens, et les Francs Ripuaires, tant que ces peuples restèrent indépendans. L'ambition de Charlemagne, qui les réunit tous sous sa vaste monarchie, fut la première cause de la désorganisation qui devoit suivre. Il n'y a plus de patrie, plus de sentiment national, pour l'homme qui appartient à l'empire du monde. Pendant quelque temps, peut-être, les guerriers furent séduits

par l'éclat des conquêtes de leur roi, et ils sentirent leur vanité flattée par des victoires qui détruisoient cependant pour eux les espérances de bonheur; mais le règne honteux des descendans de Charlemagne tira les peuples de cette illusion; ils reconnurent alors tout ensemble, que l'empire d'Occident n'étoit point une patrie, et que si c'en étoit une, elle ne leur faisoit plus éprouver que de la douleur et de la honte, puisqu'elle étoit exposée à des humiliations continuelles, et que les Sarrasins, les Hongrois, les Avares, les Slaves, les Normands et les Danois, étoient devenus redoutables pour l'empire des fils de Charlemagne (1).

Chez les nations civilisées et corrompues, la perte de tout esprit public est une espèce de mort nationale; elle réduit les hommes à cet état de dégradation où les Grecs et les Romains se sont trouvés sous leurs derniers empereurs. Mais dans une nation pleine encore d'énergie, où le principe de vie est répandu partout,

(1) Aucune distance ne mettoit à l'abri des incursions des Normands. La ville de Luna, capitale de la Lunigiane, entre la Toscane et la Ligurie, fut détruite, en 857, par ces hommes du Nord. *Ant. Ital. Diss. I, p.* 25. Et d'après une chronique ou saga islandoise, il paroît que ce sont les fils de Ragner Lodbrog qui ravagèrent ainsi l'Italie, et qui avoient l'intention de brûler aussi Rome, lorsqu'un voyageur, en leur exagérant la distance de cette ville, les fit renoncer à l'attaquer.

l'esprit public, lorsqu'il s'éteint, fait place à une vigueur individuelle, qui maintient la dignité de la nature humaine au milieu des malheurs de l'État. Dans le temps même où vingt Sarrasins avoient osé fonder une colonie ennemie à Frassineto, dans le centre de l'empire formé par Charlemagne, les barons qui les entouroient étoient de braves soldats, et la nation entière étoit belliqueuse. Ce qui lui rendoit toute résistance impossible, c'étoit la perte de son esprit public, la désunion de tous les membres de l'empire, les guerres allumées entre les seigneurs des châteaux, la défiance enfin et la jalousie de chaque village pour le village voisin. Les paysans n'osoient plus sortir de leurs murailles pour ensemencer leurs champs, les récoltes étoient détruites ou enlevées par les ennemis, les routes infestées par un brigandage continuel.

Dans le dixième siècle, tous les ordres de la nation, pris séparément, étoient mécontens du lien qui les unissoit. Les magnats, lorsqu'un prince ambitieux occupoit le trône, lui voyoient distribuer les grands fiefs à ses créatures, comme des emplois civils; les villes, forcées de se défendre elles-mêmes contre les incursions des Barbares, en s'entourant de remparts, et en organisant leurs milices, se dégoûtoient d'un gouvernement incapable de les protéger;

les gentilshommes, fatigués par un service militaire ruineux, redoutoient les messagers du roi, qui ne les appeloient jamais qu'à des combats sans gloire, et à des diètes sans liberté; les paysans, enfin, opprimés par leurs seigneurs, et tourmentés par les brigandages des guerres privées, méconnoissoient une patrie qui ne les considéroit point comme citoyens. Au milieu de l'anarchie, des associations partielles s'étoient formées pour se défendre par elles-mêmes; des corps politiques indépendans, existoient au sein de la nation, et leur formation devoit hâter la dissolution du lien social qu'elles rendoient superflu.

Dans l'état ordinaire de la société, encore que l'autorité souveraine soit à charge à ceux sur qui elle pèse, tout homme redoute, cependant, les suites de l'anarchie, et sent combien il seroit exposé à des aggressions injustes, combien il seroit foible et malheureux, si une autorité protectrice, si une force supérieure à celle des individus, ne réprimoit pas les violences, et ne maintenoit pas l'ordre, au milieu des intérêts opposés, et des querelles qu'ils excitent parmi les hommes. Mais lorsque la société renferme dans son sein plusieurs associations partielles, un sentiment semblable n'existe point dans leurs chefs; il n'existe point non plus dans leurs membres.

Un duc de Spolète ou de Friuli voyoit dans le roi d'Italie un oppresseur qui s'arrogeoit le droit d'ôter son héritage à ses enfans, de partager ses revenus, de limiter son autorité; un ennemi jaloux qui, ne réussissant pas toujours à l'accabler de ses seules forces, cherchoit à diriger contre lui celles de ses voisins; qui joignoit pour lui nuire la ruse à la violence; et qui, dans aucun cas, ne revêtoit le caractère d'un défenseur ou d'un protecteur.

Un magnat ne pouvoit point considérer la chûte du trône avec cette crainte inquiète que cause l'attente d'une révolution qu'on n'ose désirer, parce qu'on n'en prévoit pas les suites; au contraire, il étoit à portée de calculer avec exactitude, quels seroient les résultats d'un pareil changement; il avoit le sentiment de ses propres forces; il connoissoit également celles de ses voisins, et ne les craignoit pas; il étoit bien assuré qu'il pourroit s'approprier toutes les prérogatives enlevées à l'autorité royale, et qu'il s'enrichiroit des dépouilles du trône; aucune anarchie, aucun désordre n'étoit la conséquence de cette révolution; il n'en devoit attendre que plus de sûreté, d'indépendance, de pouvoir et de gloire.

Les sujets du magnat n'avoient point, dans cette occasion, un intérêt contraire à celui de leur maître; le monarque ne les avoit jamais

protégés contre les vexations du duc ou du marquis, jamais les dépositions des grands n'avoient été motivées par les plaintes du peuple; et lorsque les sujets sont abandonnés à la discrétion de leurs maîtres, il vaut mieux que ces maîtres soient héréditaires, pour qu'ils soient intéressés à la conservation et à la prospérité de leur héritage. L'autorité d'un seigneur temporaire n'étoit pas moins illimitée pour être précaire, et lorsqu'il étoit destitué, c'étoit souvent pour faire place à un homme nouveau d'autant plus avide qu'il étoit plus pauvre.

Il pouvoit aussi paroître aux sujets d'un magnat, plus facile de limiter l'autorité d'un petit prince que celle d'un grand roi, de réprimer les vexations de l'homme qui n'avoit d'autres forces que les leurs, plutôt que celles d'un souverain qui, selon la politique des despotes, pouvoit employer ses sujets d'une province à enchaîner ceux d'une autre.

D'après ces dispositions nationales, il peut paroître étrange que les Italiens n'aient pas déposé Bérenger II, et aboli l'autorité royale, au lieu d'appeler Othon du fond de l'Allemagne, et de se soumettre à lui; mais il restoit encore deux ordres de la nation, qui, tout mécontens qu'ils étoient, croyoient devoir maintenir le trône. Les villes ne savoient invoquer d'autres

défenseurs, d'autres protecteurs que les rois, qui cependant ne les protégeoient pas; elles éprouvoient tous les malheurs de l'anarchie, et n'avoient point encore trouvé en elles-mêmes assez de forces pour s'en mettre à l'abri; leurs citoyens les plus éclairés devoient même désirer qu'elles se détachassent lentement de l'Empire, au lieu de prétendre tout à coup à une indépendance qu'elles ne seroient pas en état de soutenir. D'autre part, les gentils-hommes, ou la noblesse du second rang, redoutoient également une dissolution de la monarchie, qui les auroit livrés en proie aux magnats limitrophes; ils aimoient mieux obéir à des supérieurs reconnus, qu'à des nobles comme eux, qu'ils croyoient être leurs égaux.

La translation de la couronne impériale aux Allemands, garantit à chaque ordre de la nation un degré d'indépendance proportionné à sa situation et à ses forces; elle facilita la dissolution paisible du lien social, et la formation, dans l'intérieur de l'Etat, d'une foule de petits peuples, qui devinrent libres dès qu'ils purent se passer de la protection du monarque. Le règne d'Othon le grand fut signalé au dehors par des victoires, au dedans par l'établissement d'une constitution en rapport avec l'esprit du siècle et les besoins de la nation.

961.

961—965.

961—965. Othon mérite bien plus que Charlemagne le nom de grand homme, ou du moins son règne eut une influence bien plus salutaire sur le sort des peuples qui lui étoient soumis. Charles eut l'ambition des conquérans, et pour élever son empire, il détruisit, avec l'esprit national, la vigueur des peuples qu'il avoit vaincus; Othon ne remporta pas de moindres victoires que lui, mais ce fut sur les ennemis de la civilisation, sur des aggresseurs qui dévastoient l'empire par leurs irruptions. Othon ne chercha pas à étendre les limites de cet empire; il n'ambitionna pas d'autres pouvoirs que ceux qui lui étoient nécessaires pour protéger ses sujets, et, après avoir rendu la paix à ses provinces, il mit les peuples sur la voie de se passer un jour d'une autorité semblable à la sienne.

La constitution qu'Othon le grand donna aux Italiens, après qu'il eut achevé la conquête du royaume de Bérenger, étoit la plus propre de toutes à conserver au monarque son autorité pendant les longues absences que nécessitoit l'administration de ses États d'Allemagne. Avant la fatale invention des troupes de ligne, avant qu'on eût découvert que des hommes libres pouvoient consentir à vendre leurs volontés aussi bien que leurs bras pour un misérable salaire, le despotisme ne pouvoit

point avoir d'établissement régulier et durable. 961—965.
L'ascendant d'un grand homme, pendant qu'il étoit présent, soumettoit tout à ses volontés, surtout si cet ascendant étoit secondé par des idées de devoir et de reconnoissance; mais dès qu'il s'éloignoit, le sentiment de l'intérêt personnel reprenoit son empire sur chaque individu, et l'obéissance de l'inférieur se proportionnoit avec exactitude au bénéfice qu'il espéroit retirer de l'ordre public.

Othon avoit conduit en Italie une forte armée, mais cette armée étoit feudataire; chacun des officiers, en vertu de sa baronie, étoit tenu de servir pendant un certain temps; chacun des chevaliers étoit tenu de suivre durant le même temps son baron, de qui il avoit reçu un fief de hautbert. L'expédition finie, l'armée avoit le droit et la volonté de rentrer dans ses foyers. Si Othon avoit voulu fixer en Italie un grand seigneur avec des troupes, il auroit fallu qu'il lui donnât des terres pour lui et pour ses vassaux, qu'il dépouillât les habitans de toute une province de leurs propriétés pour en gratifier des étrangers; et un expédient aussi violent, en lui suscitant des ennemis acharnés, ne lui auroit pas assuré des vassaux bien fidèles. S'il se contentoit de donner des gouverneurs aux provinces, sans en changer les habitans, ces

961—965. gouverneurs, n'ayant d'autre force que celle de leurs sujets, ne pouvoient se faire obéir qu'autant qu'ils se faisoient aimer, qu'autant que leurs ordres étoient conformes aux intérêts de leurs vassaux. Enfin si Othon accordoit sa confiance aux barons italiens, il demeuroit à leur merci, en raison de son éloignement, plus encore que ne l'avoient été ses prédécesseurs.

Othon cependant étoit puissant et couvert de gloire; pendant les quatre ans qu'il avoit employés à soumettre le royaume de Lombardie, à la tête d'une armée belliqueuse, il avoit ressaisi le sceptre avec vigueur; toujours vainqueur des Barbares qu'il avoit combattus, toujours supérieur aux rebellions de ses sujets et de son fils lui-même (1), toujours chéri de ses soldats, et respecté du clergé, quoiqu'il eût dirigé les armes des premiers contre le second; qu'il eût successivement déposé deux pontifes, et donné des chaînes à toute l'Eglise. La force de son caractère, une volonté ferme, constante, inébranlable, et qui tendoit toujours aux grandes choses, ajoutoit encore à son pouvoir; mais avec tant de puissance, il

(1) Ludolphe, son fils du premier lit, qui se révolta pendant les années 953 et 954, et qui, après avoir fait la paix avec son père, mourut en 957, en Italie, dont il avoit entrepris la conquête.

n'auroit pu s'attribuer une autorité despotique, 961 — 965.
sans qu'elle se fût évanouie, dès qu'il auroit repassé les monts. Il fut trop sage et trop grand pour l'entreprendre; il se servit au contraire de sa puissance même, pour jeter les fondemens de la liberté.

Les villes avoient jusqu'alors été gouvernées par leurs comtes, qui souvent étoient aussi leurs prélats; ces seigneurs étoient presque tous Italiens, et par conséquent peu dévoués à l'empereur. Il ne les dépossèda point, il ne limita point formellement leurs prérogatives; mais il encouragea la bourgeoisie à les restreindre, et à étendre ses immunités. Le comte, non plus que le roi, n'avoit point de troupes à ses ordres, et pour faire exécuter ses volontés, dans une ville populeuse, qui s'étoit exercée aux armes, seul contre tous, il ne lui restoit que le choix, ou de se concilier la bienveillance des citoyens, en se relâchant de ses prérogatives, ou d'invoquer à son aide l'autorité du roi, qui n'étoit point disposé à favoriser ses prétentions.

Les villes, abandonnées en quelque sorte à elles-mêmes, se donnèrent toutes, sous le bon plaisir de l'empereur, un gouvernement municipal (1). Ces constitutions s'établirent pendant

(1) Nous reviendrons sur l'établissement de ces municipalités, dans notre sixième chapitre.

961 — 965. le règne d'Othon le grand et de ses descendans, sans opposition, sans tumulte, et sans qu'aucune chartre attestât leur légitimité ; aussi leur antiquité n'est-elle prouvée que par la prescription que les villes alléguèrent dans la suite, toutes les fois qu'on voulut contester leurs priviléges.

Les municipalités nouvelles conservèrent pour leur bienfaiteur, Othon le grand, une reconnoissance qui dura autant que sa famille ; elles ne pensèrent à s'affranchir entièrement du joug des Allemands, que lorsque le dernier Othon mourut sans enfans, et qu'elles se virent dégagées, par cet événement, de tout lien envers la maison de Saxe.

Cependant Othon le grand n'avoit pas laissé les villes seules dépositaires de son pouvoir durant son absence. Il avoit accordé les fiefs les plus importans à des Allemands, ou à des hommes qui lui avoient donné des preuves de leur dévouement. Il confia le marquisat de Vérone et de Friuli, ainsi que le duché de Carinthie, à Henri, duc de Bavière, son frère, afin de s'assurer ainsi la liberté d'entrer en tout temps en Italie (1). Il créa le marquisat d'Este, en faveur d'Oberto, l'un des gentilshommes

(1) *Continuator Reginonis Chronic. Germanorum*, L. II, p. 106, *apud Struvium Scr. Germ.* T. I.

qui l'avoient assisté contre Bérenger; il créa un autre marquisat, qui comprenoit les diocèses de Modène et de Reggio, en faveur d'Alberto Azzo, bisaïeul de la comtesse Mathilde, et celui même qui avoit donné un refuge, dans sa forteresse de Canossa, à l'impératrice Adélaïde (1). Enfin, il créa le marquisat de Montferrat, en faveur de son gendre Almaran (2). Mais les villes d'Italie profitèrent de ce que des étrangers venoient supplanter les anciens feudataires italiens. Le pouvoir de ces nouveaux seigneurs étoit vacillant et incertain; leurs vassaux les regardoient avec envie, et disputoient leurs droits, au lieu de les défendre; leurs voisins ne leur prêtoient aucun secours, et chaque jour ils perdoient quelqu'une de leurs prérogatives. Aussi abandonnèrent-ils les villes, pour se retirer dans leurs châteaux, où ils se croyoient plus en sûreté, et se trouvèrent-ils bientôt réduits, pour la puissance, au niveau des gentilshommes, quelque supérieurs qu'ils leur fussent pour le rang. 961 — 965.

Nous verrons, dans le prochain chapitre,

(1) *Donizo Vita Mathildis Comitissæ*, L. I, c. 1. *Script. Ital.* T. V, p. 349.

(2) *Benvenuti de S. Georgio Hist. Montisferrati*, T. XXIII, p. 325. — *Guichenon Hist. généalogique de Savoie*, L. V, Tabl. III et VIII. — *Sigonius ad ann.* 967, L. VII.

961 — 965. quels furent les démêlés d'Othon le grand avec l'église (1); nous verrons aussi ailleurs comment cet empereur fut engagé, ainsi que son fils, dans une longue guerre avec les Grecs, pour la possession de la Calabre et du duché de Bénévent. Ce sont les seuls événemens du règne d'Othon en Italie, dont les historiens nous aient conservé quelque souvenir. Après avoir achevé la conquête du royaume de Lombardie, Othon étoit retourné en Allemagne

(1) Une table chronologique du règne des premiers empereurs allemands, et de leurs expéditions en Italie, me paroît nécessaire pour faire comprendre le peu de part qu'ils eurent au gouvernement de cette contrée, et suppléer à la brièveté de ma narration.

	Époque du règne en Italie.	*du couronn. impérial.*	*Expédition en Italie. entrée.*	*retour.*	*Mort.*
Othon I.	961	962	1.re 961 —	965	
			2.e 966 —	972	973
Othon II.	962 av. son père	967	1.re 967 —	972	
	seul	973	2.e 980 —	...	983
Othon III.	983	996	1.re 996 —	996	
			2.e 997 —	1000	
			3.e 1000 —	....	1002
Ardoin	1002 marquis d'Ivrée, concurrent de Henri II.				1015
Henri II.	1004	1014	1.re 1004 —	1004	
			2.e 1013 —	1014	
			3.e 1021 —	1022	1024
Conrad II.	1024	1027	1.re 1026 —	1027	
			2.e 1036 —	1038	1039

en 965 (1). Il en revint l'année suivante, et il séjourna tour-à-tour à Ravenne, à Pavie, à Rome, et à Capoue, jusqu'en 972. Il fit ensuite un second voyage en Allemagne, et il y mourut près de Magdebourg, le 7 mai 973. 961—973.

Othon eut pour successeur son second fils, de même nom que lui, qu'il avoit fait couronner empereur dès l'année 967. Le second Othon fut retenu en Allemagne jusqu'à l'année 980, par une guerre civile, qu'excita contre lui Henri le querelleur, duc de Bavière. Il passa ensuite en Italie, où il mourut en 983. Lorsque nous traiterons des républiques maritimes, et de celles de la grande Grèce, nous verrons quels furent les démêlés de ce prince avec elles, durant son règne peu glorieux. 973—983.

Othon II avoit laissé un fils en bas âge, sous la tutelle de sa femme Théophanie, de sa mère Adélaïde, et de l'archevêque de Cologne. Ce fils, pendant sa minorité, fut le jouet des guerres civiles de l'Allemagne, qui ne se terminèrent qu'en 995, à la mort de son cousin, Henri le querelleur, duc de Bavière (2). Othon III vint ensuite en Italie, et il y mourut en 1002, à la fleur de son âge. En lui s'éteignit la maison 983—1002.

(1) *Continuator Reginonis*, L. II, p. 111. — *Hermanni Contracti Chronicon*, p. 264.

(2) *Hermannus Contractus*, p. 269.

983 — 1002. de Saxe, après avoir régné quarante ans sur l'Italie unie à l'Allemagne.

De cet espace de temps, les princes de la maison de Saxe avoient passé vingt-cinq ans hors des frontières de l'Italie; et pendant leurs longues absences, le gouvernement général de la nation étoit en quelque sorte suspendu. Sans l'empereur on ne portoit aucune loi criminelle; on ne réunissoit aucune assemblée nationale, on ne s'engageoit dans aucune guerre publique, on ne faisoit aucune levée d'hommes pour le service de l'empire, on ne percevoit enfin aucun tribut qui fût destiné au monarque. Mais comme la souveraineté nationale ne pouvoit pas rester paralysée, elle retournoit aux provinces. Les seigneurs et les prélats rendoient des ordonnances; les cités publioient des lois municipales; des juges seigneuriaux étoient établis dans les villages par les feudataires; des consuls et des prêteurs étoient élus dans les villes par le peuple; chaque corps reprenoit le droit de se défendre, et chaque citoyen devenoit soldat; enfin des magistrats élus par leurs égaux, fixoient pour les dépenses municipales une contribution presque volontaire, et un conseil, nommé conseil de confiance, administroit les deniers de la cité.

Le sentiment qui attache les peuples à l'idée abstraite d'une patrie, se compose de recon-

noissance pour la protection qu'elle accorde, 983—1002.
d'affection pour ses lois et ses usages, de participation à sa gloire. Mais l'Etat étoit tellement divisé, que chaque citoyen ne connoissoit d'autre protection que celle des magistrats de sa ville; d'autres lois, d'autres usages, que ceux qui étoient propres à sa ville; d'autre gloire enfin que celle qui étoit attachée aux armes de sa ville; en sorte qu'abandonnant l'idée vague de membre d'un empire qu'il ne connoissoit pas, et avec lequel il n'avoit que des rapports pénibles, il s'accoutumoit à renfermer dans sa ville, sa patrie et toute sa patrie. Ainsi s'opéra dans les esprits une révolution bien étrange, et jusqu'alors sans exemple; car, quoique le bonheur et la liberté aient été accordés en partage aux petits peuples, tandis que le despotisme, les grands abus, les écarts de l'ambition, les guerres sans objets et les paix sans repos, sont trop généralement le sort des grands Etats, on n'avoit point encore vu, on ne reverra peut-être jamais, un peuple renoncer aux attributs des grandes nations, à la gloire attachée à un nom collectif, à la grandeur, à la force, pour chercher la liberté dans la dissolution de son lien social.

Chacune des révolutions de l'empire frappoit d'un nouveau coup la subordination féodale, et rendoit plus étrangers les uns aux

983—1002. autres les divers membres de l'État. La mort du troisième Othon affranchit les villes de la reconnoissance qu'elles devoient à la famille d'Othon le grand, et la guerre civile qu'excita l'élection de son successeur, leur donna occasion d'éprouver leurs forces, et de s'assurer qu'elles n'avoient plus besoin d'un protecteur étranger.

1002. Lorsqu'on fut instruit en Allemagne de la mort d'Othon III, le marquis de Thuringe, le duc d'Allemagne, et Henri III, duc de Bavière, fils de Henri le querelleur, se disputèrent la couronne. Après une courte guerre civile, elle demeura au dernier, qui étoit petit-fils du frère d'Othon le grand. Il fut couronné à Mayence, sous le nom de Henri II, roi d'Allemagne (1). Quoiqu'il fut Henri I pour les Italiens, qui ne comptoient pas Henri l'oiseleur parmi leurs rois, nous désignerons ce prince et ses successeurs de même nom, par le nombre qu'emploient les Allemands, pour éviter la confusion de deux désignations différentes.

D'autre part, une diète de seigneurs italiens convoquée à Pavie, choisit Ardoin, marquis d'Ivrée, pour être roi de Lombardie (2). Le

(1) *Chronicon Ditmari Episcop. Mersepurgii*, L. V, p. 365, *apud Leibnitzium Scr. Brunsvic.* T. I. — *Annales Hildeshemens. Ib.* p. 721, *ann.* 1002. — *Hermannus Contractus Chron.* p. 270.

(2) *Arnulphi Hist. Mediol.* L. I, c. 14 et 15. T. IV. *Rer. It.* p. 12. — *Landulphus Senior. Histor. Mediol.* L. II, c. 19, p. 82.

pacte que la nation italienne avoit fait avec la maison de Saxe, étoit annullé par l'extinction de cette maison; les deux royaumes d'Allemagne et d'Italie n'étoient nullement dépendans l'un de l'autre, et aucune loi n'obligeoit à en confier l'administration au même monarque. Cependant les Allemands considérèrent l'élection d'un roi lombard comme une rebellion; ils se disposèrent à reconquérir l'Italie, et leur jalousie une fois excitée, ils traitèrent toujours les Italiens comme un peuple ennemi ou rebelle, qu'il falloit effrayer par de rigoureux châtimens, et ployer sous le joug. Les Othon avoient été les protecteurs de la liberté des villes; les Henri, par leur défiance ou leur dureté, contraignirent ces villes à tourner contre eux les forces que la liberté leur avoit rendues. 1002.

L'élection d'Ardoin avoit été faite à Pavie; ce fut aux Milanois une raison suffisante pour se déclarer contre lui : car Pavie et Milan se disputoient le premier rang dans le royaume de Lombardie, et ces deux villes se sentoient déjà assez fortes et assez indépendantes, pour se livrer à leur jalousie l'une contre l'autre. L'archevêque de Milan, Arnolphe, avoit de son côté un sujet de mécontentement contre Ardoin. Il n'étoit revenu qu'après la diète de Pavie, d'une ambassade à Constantinople, où

1002. Othon III l'avoit envoyé, et il regardoit comme illégitime l'élection d'un roi, à laquelle le premier prince ecclésiastique de la nation n'avoit
1004. pas pris de part. Il convoqua une nouvelle diète à Roncaglia, dans laquelle Henri d'Allemagne fut reconnu pour roi des Lombards; l'archevêque et la ville de Milan lui promirent leurs secours; et Henri lui-même, après avoir affermi son autorité dans le Nord, entra en Italie, par la Marche de Vérone; les troupes d'Ardoin se dissipèrent, ce monarque fut obligé de chercher un refuge dans ses forteresses du marquisat d'Ivrée, et le conquérant s'avança, sans éprouver de résistance, jusqu'à Pavie, où il reçut la couronne d'Italie des mains de l'archevêque de Milan.

Le jour même du couronnement de Henri, l'indiscipline de ses troupes donna aux habitans de Pavie de nouveaux motifs pour s'attacher à son rival. Les Allemands, pris de vin, insultèrent les bourgeois, et ceux-ci se virent forcés à repousser par les armes, les outrages d'une soldatesque indisciplinée. Les courtisans de Henri lui représentoient ce tumulte comme *une fureur de populace, l'explosion d'une arrogance d'esclave* (1), qu'il falloit réprimer par la force; mais la rebellion étoit plus générale, et

(1) *Ditmarus Chronicon*, L. VI, p. 377. *Script. Br.* T. I.

le danger plus réel qu'ils ne l'annonçoient. 1004.
Henri se vit assiégé dans son palais, que ses gardes défendoient avec peine. Pour le délivrer, et soumettre les Pavesans révoltés, il fallut que l'armée qui étoit campée hors des murs, et qui ne pouvoit s'avancer dans les rues fermées par des barricades, mît le feu à la ville. L'incendie s'étendit rapidement, et favorisa le massacre. La superbe capitale des Lombards ne fut bientôt plus qu'un monceau de ruines arrosé de sang, dont Henri s'éloigna en hâte avec son armée. Les Pavesans rebâtirent cependant leur ville; mais en consacrant ses nouvelles murailles, ils jurèrent de se venger des Allemands; ils proclamèrent de nouveau Ardoin, et ils vouèrent leurs armes et leur fortune à relever son trône (1).

Henri mettoit plus de prix à la conservation de l'Allemagne, qu'à celle d'une vaine ombre de pouvoir en Lombardie. Il laissa passer dix années, sans y porter de nouveau ses armes. D'autre part, Ardoin qui ne manquoit ni de capacité ni de bravoure, n'avoit à sa disposition ni troupes ni trésors. Verceil, Novare, Pavie, et probablement la plupart des villes du Piémont, reconnoissoient son droit à la couronne; mais aucune de ces cités ne pouvoit maintenir

(1) *Arnulphus Mediol.* L. I, c. 16, p. 12.

1004. des soldats, ou ne vouloit recevoir le roi dans ses murs, au risque d'y admettre avec lui la licence des gens de guerre, et le pouvoir despotique. Ardoin s'enfermoit donc dans les châteaux-forts de son ancien marquisat, et ne rappeloit aux peuples qu'il étoit roi, que par quelques donations à des monastères, seuls monumens qui nous soient restés de son règne. Les villes sembloient s'être chargées seules de défendre les droits des deux concurrens. Milan envoyoit souvent ses milices attaquer les vassaux limitrophes d'Ardoin; les citoyens de Pavie, de leur côté, faisoient des incursions sur le Milanois; tous s'exerçoient aux armes; tous s'abandonnoient à la jalousie qu'ils ressentoient contre leurs plus proches voisins; tous s'accoutumoient à regarder la patrie, comme renfermée dans les murs de leur cité, et adoptoient le nom des rois pour justifier leurs guerres, plutôt qu'ils n'épousoient la cause des monarques pour lesquels ils paroissoient combattre.

Henri II parcourut l'Italie en 1013 et 1014, et reçut à Rome la couronne impériale, des mains du pape Bénoît VIII, sans qu'il paroisse que, dans cette expédition, il ait rencontré
1015. nulle part les armées d'Ardoin. Ce ne fut qu'après le retour de Henri en Allemagne, que le roi lombard, atteint d'une maladie grave,

déposa, de son propre mouvement, les or- 1015.
nemens royaux, et revêtit l'habit de moine dans le monastère de Fructérie, pour se préparer à la mort (1).

Les Italiens voulurent de nouveau se rendre 1024.
indépendans des Allemands en 1024, à la mort de Henri II; et comme aucun de leurs compatriotes ne réunissoit leurs suffrages, ils offrirent successivement la couronne de Lombardie à Robert, roi de France, et à Guillaume, duc d'Aquitaine (2). Mais ces deux princes, après avoir sagement calculé la foiblesse de la monarchie italienne, et les dangers, aussi bien que les dépenses par lesquelles il faudroit acheter un honneur illusoire, qui ruineroit leurs anciens sujets, refusèrent également un présent trop onéreux. L'archevêque de Milan, qui dirigeoit ces intrigues, prit alors le parti de se rendre en Allemagne, et de faire la paix de sa nation avec Conrad le salique, duc de Franconie, qui avoit été élu par une diète allemande, et dont le nom est attaché aux dernières lois qui complétèrent le système féodal (3).

(1) *Muratori Ann.* 1015. — *Arnulphus Hist. Mediol.* L. I, c. 16, p. 13.

(2) *Muratori ad ann.* 1025, T. VIII, p. 357. — *Notæ ad Arnulp. Med.* L. II, c. 1, p. 14.

(3) Ce Conrad étoit le second du nom pour les Allemands,

1024. Conrad II descendoit, par les femmes, d'Othon le grand, et ce fut, sans doute, un de ses titres pour prétendre à la couronne. Son prédécesseur, Henri II, étoit mort sans enfans, et l'une des vertus pour lesquelles il a été canonisé, ainsi que Cunégonde, sa femme, c'est la fidélité avec laquelle il observa jusqu'à sa mort le vœu de virginité qu'il avoit fait de concert avec elle (1).

1026. Lorsque Conrad, après avoir pacifié l'Allemagne, se fut déterminé à descendre en Italie, il envoya, selon l'usage qui commençoit à s'introduire, des députés à toutes les villes, pour les prévenir de son arrivée, leur demander de renouveller leur serment de fidélité, et exiger d'elles, en même-temps, les impôts que, dans cette occasion seule, elles devoient payer au trésor royal. Ces impôts étoient désignés dans le latin barbare qu'on employoit alors, par les noms de *foderum*, *parata*, et *mansionaticum*. Le premier étoit une certaine quantité de denrées destinées à la nourriture du roi et de sa suite; on la remplaçoit souvent, en vertu d'une composition, par une somme d'argent. Le second

parce que ceux-ci avoient eu pour roi un Conrad I, qui avoit régné de 911 à 918.

(1) *Leo Ostiensis Chron. Mon. Cassinens.* L. II, c. 46, p. 368.

étoit un tribut consacré à réparer les routes, 1026.
et à jeter des ponts sur les fleuves que le roi devoit traverser; le troisième devoit pourvoir aux frais de logement de la cour et de l'armée pendant son voyage (1).

Conrad s'avança ensuite jusqu'à Roncaglia, plaine située au bord du Pô, dans le voisinage de Plaisance, où les diètes du royaume d'Italie se rassembloient toujours, à l'arrivée des empereurs. Une ville sembloit s'élever tout-à-coup au milieu du désert, un mur l'entouroit, des places et des rues tracées au cordeau, séparoient les pavillons du roi, ceux des seigneurs, et ceux de l'armée. Les marchands y accouroient de toutes les parties de l'Italie, et ils élevoient leurs boutiques en dehors des murailles, en sorte que les faubourgs de la ville nouvelle étoient animés par une foire brillante. Le pavillon du roi étoit placé au centre de son camp; un bouclier suspendu à une antenne brilloit devant sa porte, et tous les feudataires étoient sommés par un héraut de venir le garder à leur tour. La fonction de veiller les armes pendant les premières nuits, servoit comme de revue à l'armée; les absens étoient condamnés à la perte de leurs fiefs, pour

(1) *Carolus Sigonius de Regno*, L. VII, p. 175. — *Otho Frising de Gestis Frider. I.* L. II, c. 12, p. 709.

1026. n'avoir pas suivi leur prince, suivant leur devoir, dans son expédition. Le roi consacroit les premiers jours de la diète à terminer les causes privées qu'on lui soumettoit, comme pour maintenir son droit à l'exercice du pouvoir judiciaire. Les jours suivans étoient destinés à recevoir les ambassades des villes, à régler leurs rapports avec la monarchie, et à terminer leurs différends. Pendant les derniers jours de la diète le roi s'occupoit des intérêts des seigneurs, et de toutes les questions qui regardoient les fiefs.

La diète que présida Conrad le salique en 1026, est indiquée par quelques historiens (1) comme l'époque d'un changement bien important dans la législation féodale. Ils croient que la première des constitutions que l'on trouve au livre cinquième des fiefs, fut sanctionnée à cette époque. Par la loi de Conrad le salique, tous les bénéfices militaires furent déclarés héréditaires de mâle en mâle, et les seigneurs furent forcés de renoncer au droit qu'ils s'arrogeoient encore, de priver leurs

(1) *Sigonius de Regno*, L. VIII, *ad ann.* p. 194. — *Denina Rivoluz. d'Italia*, L. X, c. 2, p. 76. — On peut, il est vrai, rapporter aussi cette constitution à l'année 1037; et il paroît que c'est l'opinion de Muratori. Mais il est probable qu'à sa première entrée en Italie, Conrad régla, par une loi, un point qui excitoit depuis long-temps les plaintes des feudataires.

vassaux de leurs fiefs, excepté dans le cas de félonie, et d'après le jugement de leurs pairs. Conrad, après avoir parcouru l'Italie, et renouvelé par des plaids publics et des jugemens importans, la mémoire de l'autorité impériale, reprit avec son armée la route de l'Allemagne. 1026.

Le monarque ne se fut pas plutôt éloigné, que de nouveaux désordres indiquèrent les vices du système féodal, qu'il avoit vainement tenté de corriger. Les villes du centre de la Lombardie étoient, il est vrai, parvenues à jouir d'une assez grande liberté; les grands, et surtout les prélats, avoient de leur côté secoué le joug de l'empereur, et leur indépendance étoit presque absolue; mais les gentilshommes, les capitaines et les vavasseurs, qui composoient l'ordre équestre, loin de partager le succès des autres ordres, voyoient au contraire empirer leur condition. La nation ne paroissoit former un seul corps, que dans les diètes ou les plaids de Roncaglia; encore les gentilshommes y assistoient-ils sans mission, sans priviléges, sans aucun moyen de réclamer contre l'oppression des grands feudataires, ou les usurpations des cités. Dès que la diète étoit terminée, l'État se dissolvoit avec elle, et les seigneurs de châteaux retournoient dans leurs manoirs, pour s'y défendre par leurs propres forces, et s'y faire rendre justice par leurs 1027—1036.

1027 — 1036. armes et celles de leurs vassaux. Une confusion générale et une ruine universelle étoient dans les campagnes la conséquence de ces guerres privées.

Le brigandage qui accompagnoit ces querelles des nobles, fut suspendu plutôt que réprimé, pendant le règne de Conrad, par les prédications de quelques hommes pieux, qui prétendirent, ou qui crurent peut-être que le ciel leur avoit révélé, que Dieu commandoit aux hommes de toute croyance, une trève de quatre jours par semaine, depuis la première heure du jeudi, jusqu'à la première heure du lundi. Tous les hommes, quelque faute qu'ils eussent commise, devoient, pendant ces quatre jours, être libres de vaquer à leurs affaires, et des peines temporelles et spirituelles devoient tomber sur ceux qui, pendant la *trève de Dieu*, exerçoient aucune vengeance sur aucun de leurs ennemis ou de ceux de l'État. Cette paix fut prêchée, pour la première fois, en 1033, par les évêques d'Arles et de Lyon, et elle fut, à la même époque, introduite en Italie (1); mais elle n'y obtint jamais un complet établissement. Les Italiens étoient, de tous les Chrétiens,

(1) *Landulphus Senior*, L. II, c. 30, p. 90. — *Ducangius in glossario Latinit.* voce TREVA.

les moins superstitieux, et les moins disposés à croire à un ordre émané du ciel. 1027—1036.

Les guerres privées entre les gentilshommes furent bientôt suivies d'une guerre plus générale, que ces mêmes gentilshommes déclarèrent, d'un commun accord, d'une part, aux prélats, qui pour la plupart étoient leurs suzerains, et, de l'autre, aux bourgeois des villes. Les vavasseurs voyoient d'un œil jaloux ces hommes, nés leurs égaux ou leurs inférieurs, jouir de l'autorité souveraine, les premiers, comme princes, et les seconds, comme républicains. Ils se plaignoient surtout de l'orgueil d'Héribert, archevêque de Milan, qui, sans respecter la constitution de Conrad, dépouilloit de leurs fiefs ceux de ses vassaux qui avoient encouru sa disgrâce. A la nouvelle d'une injustice que cet archevêque avoit commise envers l'un d'eux, tous les gentilshommes, vassaux du siége de Milan, prirent les armes en même-temps (1), et leur exemple fut bientôt suivi par tous les gentilshommes de la Lombardie. Les bourgeois, d'autre part, qui avoient été en butte à quelques vexations de la part de la noblesse, et qui croyoient que le lustre de leurs prélats réjaillissoit sur eux-mêmes, prirent les armes pour les seconder.

(1) En 1035. *Arnulp. Hist. Mediolan.* L. II, c. 10, p. 16.

1035. Le premier combat se livra dans les rues mêmes de Milan. Après une longue résistance, les gentilshommes furent défaits et obligés de sortir de la ville.

Mais dès qu'ils furent en rase campagne, de nombreux auxiliaires accoururent pour se ranger sous leurs drapeaux; la ville de Lodi, jalouse de Milan, se déclara pour eux; et dans la bataille de Campo Malo, l'archevêque et les Milanois furent défaits par les gentils-
1035—1039. hommes. Conrad, que ces désordres déterminèrent à passer en Italie, assembla une diète à Pavie, où il s'efforça de les appaiser. Il fit mettre aux arrêts l'archevêque Héribert, ainsi que les évêques de Verceil, de Crémone et de Plaisance (1). Il seconda de tout son pouvoir les réclamations des vavasseurs; mais ses efforts pour rétablir la paix furent infructueux; les prélats prisonniers échappèrent à ses gardes, et retournèrent dans leurs villes, qui s'armèrent pour les défendre. Conrad voulut en vain les y poursuivre; il fut repoussé de Milan, et forcé de renoncer au siége de cette ville (2).

(1) *Sigebertus Gemblacens. Chronog.* p. 833. — *Hermann. Contr.* p. 279. — *Annales Hildeshemens.* p. 728.

(2) *Arnulphus Mediol.* L. II, c. 13, p. 18. — *Landulphus Senior*, L. II, c. 25, p. 86.

Bientôt une nouvelle querelle augmenta la confusion que cette guerre civile avoit produite. Les gentilshommes révoltés avoient eux-mêmes des vassaux, dont la tenure étoit militaire, et qu'on appeloit alors *vavassins*; ils avoient aussi des esclaves ou serfs attachés à la glèbe. Ces deux classes d'hommes, au moment où tous les ordres de la société prenoient les armes pour la liberté, crurent avoir aussi le droit de la réclamer; ils s'armèrent à leur tour contre leurs seigneurs, et demandèrent un affranchissement général. 1035—1039.

Tous les rangs de la société se trouvèrent, à cette époque, en guerre les uns avec les autres. Cependant l'excès même de l'anarchie ramena enfin une paix avantageuse pour toute la nation; les droits de chaque ordre furent fixés avec plus de précision; la constitution de Conrad, sur la succession des fiefs, fut admise par toute la nation; la plupart des esclaves furent mis en liberté; et les conditions les plus humiliantes, attachées à la dépendance féodale, furent supprimées ou adoucies (1). Enfin, les gentilshommes désirant acquérir une patrie, prirent presque tous le le parti de se faire admettre à la bourgeoisie

(1) *Constitutio Conradi Salici Imp.* L. V, tit. I, *Libri feudorum.* — *Cod. Langob.* T. I, P. II, *Rer. It.* p. 177.

1035—1039. des villes voisines, ou, selon le langage du temps, de se recommander eux et leurs fiefs à la protection des cités. Cette pacification paroît s'être opérée en 1039, au moment où, les armées étant en présence dans le voisinage de Milan, la nouvelle de la mort de Conrad le salique leur fut apportée, et les engagea à poser les armes (1).

(1) *Arnulphus*, L. II, c. 16, p. 18.

CHAPITRE III.

L'église et la république de Rome dans la première moitié du moyen âge. — Démêlés des papes et des empereurs. — Règnes de Henri III, Henri IV, et Henri V, de 1039 *à* 1122. — *Paix de Worms.*

Trois princes de la maison de Franconie, le fils, le petit-fils, et l'arrière-petit-fils de Conrad le salique, occupèrent le trône impérial, depuis la mort de ce souverain jusqu'au temps où les républiques, qui sont l'objet de cet ouvrage, se trouvèrent en possession de l'indépendance, et où nous pourrons commencer à suivre avec intérêt les détails de leur histoire. Mais, avant de donner un précis du règne de ces trois Henri de Franconie, il convient de retourner en arrière, pour faire connoître à nos lecteurs, depuis le commencement du moyen âge, l'état de l'église romaine, dont le premier de ces trois princes fut le protecteur, tandis que les deux derniers furent persécutés par elle; comme aussi pour

faire connoître l'état de la ville de Rome, dont ils disputèrent la souveraineté aux papes, tandis que, dès le commencement du moyen âge, une nouvelle république romaine se constituoit en silence, et soumettoit quelquefois à son autorité les pontifes dominateurs du reste de la chrétienté.

Il est difficile de comprendre pourquoi la ville de Rome ne fut point prise par les Lombards, lorsqu'Alboin fit la conquête du reste de l'Italie. Les villes maritimes pouvoient être aisément secourues par les Grecs de Constantinople; Ravenne, Venise et Comacchio étoient défendues par les marais qui les entourent; Naples, Gaète, Amalfi, et les villes de la Calabre, par les montagnes qui les environnent; mais Rome est située dans un pays ouvert de toutes parts. Les Lombards, maîtres des duchés de Toscane, de Spolète et de Bénévent, entouroient cette ancienne capitale du monde; la longue muraille qu'Aurélien avoit élevée pour enfermer le champ de Mars dans la même enceinte que l'ancienne ville, présentoit un circuit immense à défendre, et la population de Rome, exténuée par une suite de désastres, étoit bien disproportionnée avec l'étendue de ses murs. Les empereurs grecs, soit foiblesse, ou crainte de compromettre l'honneur de leurs armes, ne

maintenoient pas de garnison à Rome ; ils confioient le gouvernement de la ville à un préfet, ou dans la suite à un duc, qui relevoit de l'exarque de Ravenne ; et les historiens grecs, honteux peut-être de l'abandon où leurs maîtres laissoient l'Italie, évitent de parler de Rome, pendant les deux siècles que dura la domination des Lombards (1).

Cependant Rome ne fut point prise par les Lombards, et les fugitifs des autres provinces de l'Italie, qui vinrent chercher un asile dans cette ville, augmentèrent sa population, et la mirent en état de résister par ses propres forces aux attaques des successeurs d'Alboin. Les papes encourageoient les Romains à la défense de leur patrie, et à la fidélité envers les souverains de Constantinople. Eux-mêmes étoient élus par le clergé, le sénat et le peuple de Rome ; mais ils n'étoient point consacrés sans le consentement formel de l'empereur d'Orient (2).

(1) Théophylactus Simocatta, auteur contemporain de l'invasion des Lombards, a écrit l'histoire du règne de Maurice, de 582 à 602, avec de très-grands détails, sans que, dans son histoire, on trouve, que je sache, une seule fois le nom des Lombards, celui de Rome, ou celui de l'Italie. *Script. Byzant.* T. III. Après lui, pendant près de quatre siècles, les Grecs n'ont pas eu d'historiens, mais seulement quelques chroniqueurs arides.

(2) Les Romains se passèrent cependant une seule fois de ce

Ils entretenoient toujours deux apocrisaires, ou nonces, à la cour de Constantinople et à celle de l'exarque de Ravenne, pour assurer leur souverain de leur obéissance, et pourvoir d'un commun accord à la défense de Rome et à l'administration de l'église.

Plus les Romains se voyoient négligés par les empereurs, plus ils s'attachoient aux papes, qui, pendant cette période, étoient eux-mêmes presque tous Romains de naissance, et que leurs vertus ont fait admettre, pour la plupart, dans le catalogue des saints. La défense de Rome étoit considérée comme une guerre religieuse, parce que les Lombards étoient, les uns ariens, les autres attachés encore au paganisme; les papes, pour protéger et les églises et les couvens contre la profanation des Barbares, employoient les richesses ecclésiastiques dont ils disposoient, et les aumônes qu'ils obtenoient de la charité des fidèles occidentaux; en sorte que le pouvoir croissant de ces pontifes sur la ville de Rome, étoit fondé sur les titres les plus respectables, des vertus, et des bienfaits.

consentement, à l'élection de Pélage II, en 577, parce que leur ville étoit tellement resserrée par les Lombards, qu'aucune communication avec Constantinople ne leur étoit possible. *Anastas. Biblioth. in vita Pelagii II.* T. III. *Rer. It.* p. 133.

Peu d'histoires présentent plus d'obscurité que celle de Rome, et des provinces que les Grecs possédèrent en Italie jusqu'au règne de Charlemagne ; en effet, à cette époque, ni les Grecs ni les Romains n'avoient d'historien. Les vies des papes n'ont été écrites que dans le neuvième siècle ; encore est-ce plutôt pour l'édification des fidèles que pour l'instruction des historiens (1).

C'est cependant durant cette période que s'opéra une révolution qui a eu l'influence la plus durable sur le sort, non-seulement de Rome, mais de tout l'Occident. La réformation, ou, si l'on veut l'appeler ainsi, l'hérésie des iconoclastes, aliéna les sujets latins des Grecs leurs souverains ; elle engagea les papes à détruire l'autorité des empereurs sur Rome, cette autorité dont jusqu'alors ils avoient été les gardiens, et elle fut la cause première de l'indépendance de la ville et de la souveraineté de l'église.

La religion pure et philosophique de Jésus-Christ avoit subi de très-grandes altérations

(1) Les vies des papes ont été recueillies par Anastase, bibliothécaire, qui mourut avant l'année 882. On nomme *liber pontificalis*, ce recueil, qui a été aussi attribué au pape Damaso II. Il est probablement l'ouvrage de plusieurs écrivains. *Voyez* sur ce livre les *Dissertations d'Emanuel de Schelestradt*, et de *Gio. Ciampini. Scr. It.* T. III, P. I.

dès les premiers siècles de son existence; elle s'étoit ressentie de la dégradation du peuple qui la professoit, de la perte des vertus publiques, de la corruption de l'esprit et du goût. Les subtilités des philosophes et l'ignorance du vulgaire avoient contribué également à l'altérer, et le paganisme étoit rentré tout entier dans la religion qui avoit semblé l'anéantir.

Le changement le plus remarquable que subit le christianisme, fut la suite d'une prétendue découverte d'images de Jésus-Christ, puis de la vierge, qu'on attribuoit à un artiste céleste, puisqu'aucune main humaine ne s'étoit employée à les former. Ces images, qui reçurent leur nom de cette circonstance (1), après avoir elles-mêmes été l'ouvrage d'un miracle, ne tardèrent pas à en faire à leur tour. Elles remportèrent des victoires sur les ennemis de l'État et de la religion; elles écartèrent les Persans des murs d'Edesse; elles guérirent les infirmes, et bientôt on leur attribua tous les pouvoirs de la divinité. Bientôt d'autres images, sans avoir comme elles une origine céleste, furent reconnues pour avoir la même puissance, et la religion chrétienne, qu'à plus d'un titre on pouvoit accuser déjà d'avoir

(1) Ἀχειροποίητος, fait sans le secours des mains.

rétrogradé vers le polythéisme, se trouva, par un dernier pas, changée en idolâtrie proprement dite : les images, les statues, furent reconnues comme ayant dans leur matière même quelque chose de divin ; on les honora, plus peut-être qu'on n'ait jamais fait chez les Païens, pour elles-mêmes, indépendamment de l'objet qu'elles représentoient.

Cependant, presque à la même époque, un peuple barbare reçut d'un conquérant ambitieux un nouveau système de théisme. L'islamisme est fondé, plus qu'aucune autre religion, sur le dogme de l'unité et de la spiritualité de Dieu, et les Musulmans ont toujours témoigné une horreur égale pour l'association de la créature au culte qui n'est dû qu'au créateur, et pour la représentation, par des formes, de l'Être que les sens ne peuvent saisir, comme l'esprit ne peut le mesurer. Les Musulmans prodiguèrent aux Chrétiens le reproche d'idolâtrie (1) ; ils tournèrent contre eux tous les argumens, comme toutes les railleries, dont les anciens apologistes s'étoient servis pour attaquer les Païens, et

(1) Εἰδωλα λατρευω veut dire, *se prosterner devant les ressemblances*. Le reproche qu'emporte le mot composé de ces deux-là, n'est donc point que les idolâtres prennent la pierre ou le marbre pour des dieux, mais seulement pour des images divines, auxquelles ils rendent un culte.

cette controverse étoit d'autant plus humiliante pour les orthodoxes, que leur profession de foi formoit un contraste évident avec leur pratique, et que la haine du nom d'idolâtres n'étoit point éteinte en eux, à l'époque où eux-mêmes méritoient le plus ce nom.

Les Musulmans firent davantage encore pour détromper les Chrétiens, ils les vainquirent; ils mirent en fuite le Labarum miraculeux; ils prirent Edesse, malgré son image triomphante; ils détruisirent et dispersèrent les tableaux et les reliques avec l'autel qui les portoit; ils convainquirent enfin d'impuissance les prétendus agens de la divinité, les saints, les anges, les demi-dieux des Catholiques et leurs images (1).

Ces défaites avoient, depuis quelque temps, ébranlé la croyance du peuple, lorsqu'une race de montagnards, qui conservoit dans l'Asie Mineure (2) son indépendance, l'amour des armes, et une religion plus rapprochée de

(1) Jesid, neuvième calife de la race des Ommiades, fit détruire toutes les images de la Syrie, vers l'année 719, et justement à l'époque où commençoit le schisme des iconoclastes. Aussi les orthodoxes reprochèrent-ils aux sectaires, de suivre l'exemple des Sarrasins et des Hébreux. *Fragm. Mon. Johann. Jerosolymitani. Scr. Byzant.* T. XVI, p. 235.

(2) L'Isaurie faisoit partie de la Cilicie.

l'ancien christianisme, parvint à placer un de ses chefs sur le trône. Léon l'isaurien, ou 717—741
l'iconoclaste, signala son règne par l'attaque la plus violente contre les superstitions nouvelles, le culte des images et les progrès du monachisme. Il éprouva, même en Orient, une résistance qui mit son trône en danger; mais une partie considérable du peuple partageoit les opinions de Léon, et ce prince unissoit une grande habileté à la vigueur de son caractère (1). L'Occident étoit à la fois plus attaché au culte des images, et plus indépendant de l'empereur. Les Romains refusèrent absolument de se soumettre aux édits de Léon, et le pape Grégoire II qui siégeoit alors, après avoir vainement cherché à ramener les iconoclastes à la croyance de l'église, autorisa les Romains à refuser à l'empereur les tributs accoutumés (2). Dans le même temps, Ravenne et toutes les villes de l'exarchat ouvrirent leurs portes à Liutprand, roi des Lombards, en sorte qu'il ne resta plus en

(1) Le règne de Léon l'isaurien et de ses successeurs iconoclastes ne nous est connu que par le récit partial de Théophanes, qui, lui-même, fut persécuté par cette secte. *Theop. Chronog.* T. VI. *Bys.* p. 260 et suiv. Cédrénus n'a fait que copier ou abréger Théophanes. T. VII. *Bys.* p. 355.

(2) *Theophanes in Chronog.* p. 269. *ad ann.* 9 *Imper.* — *Georgii Cedreni Hist. Compend.* p. 358.

Italie, sous la domination de l'empire d'Orient, que les villes maritimes de la grande Grèce.

Grégoire II s'étoit montré à plusieurs reprises le protecteur de son troupeau; il l'avoit défendu contre les invasions des Lombards, tantôt par sa réputation de sainteté, et le crédit qu'elle lui faisoit obtenir auprès de Liutprand; tantôt par les trésors de l'église, qu'il avoit consacrés à solder des troupes. En retirant son obéissance à Léon l'isaurien, Grégoire accusa Marino, duc de Rome, et Paul, exarque de Ravenne, d'avoir, par les ordres de leur maître, voulu le faire assassiner (1), et sans les chasser de Rome, il les y priva de toute autorité. Ainsi s'établit, par son influence, et avec l'agrément du roi des Lombards, vers l'année 726, un simulacre de république, qui subsista obscurément dans Rome, depuis le règne de Léon l'isaurien, jusqu'à la destruction du royaume des Lombards, et au couronnement de Charlemagne.

Ce fut surtout pendant le pontificat de Grégoire III, de 731 à 741, que la république romaine, sous l'influence du pape, se gouverna comme un État indépendant. Dans cet espace de temps, on vit les nobles, les consuls

(1) *Vita Gregorii II, ex Anastasio bibliothecario*, T. III. *Rer. It.* P. I, p. 156.

et le peuple se joindre à un concile qui condamnoit les iconoclastes ; tandis que les Romains relevoient leurs murailles, qu'ils fortifioient *Centumcellae* ou Civitavecchia, qu'ils s'allioient aux ducs de Bénévent et de Spolète contre Liutprand, roi des Lombards, et qu'ils concluoient enfin avec celui-ci un traité au nom du duché de Rome (1).

On demandera peut-être quel étoit le gouvernement de cette république ou de ce duché ; mais c'est ce qui n'est point facile à décider : car les Romains et le pape évitoient des démarches et des déclarations positives, pour ne pas aliéner absolument l'empereur ; ils l'aidèrent même à recouvrer l'exarchat de Ravenne ; et, après avoir renvoyé en Sicile le patrice destiné à les gouverner, ils reçurent de nouveau, dans plus d'une occasion, des officiers de Constantinople ; ils réclamèrent leur protection contre les Lombards, et ils demandèrent, inutilement il est vrai, des troupes à Constantin Copronyme, pour se défendre. L'empereur, de son côté, étoit disposé à se contenter d'une ombre de pouvoir, et à se décharger en silence de la défense d'une ville que sa situation rendoit

(1) *Vita Gregorii III, ex lib. Pontif. Anastasii bibl.* T. III. *Rer. It.* p. 158. *Vita S. Zachariae. Ib.* p. 161.

difficile à protéger. Le pape, comme chef de l'église, comme père des fidèles, jouissoit d'un très-grand crédit et sur les citoyens et sur les ennemis de l'État. On accordoit souvent à la sainteté de son caractère ce qu'on auroit refusé aux prérogatives de son rang. Les nobles romains enfin avoient appris des Lombards, leurs voisins, à faire respecter leur indépendance, et ils n'obéissoient ni à l'empereur, ni au pape, ni à leur propre sénat. Ils possédoient, comme seigneurs de châteaux, tout le territoire du duché de Rome, et lorsqu'ils vivoient dans la capitale, c'étoit en princes qui se croyoient supérieurs aux lois. Leur pouvoir étoit proportionné au nombre de leurs vassaux et de leurs satellites. Au milieu de ce conflit de jurisdictions, le pape, chef du clergé, patriarche de tout l'Occident, dépositaire des trésors du ciel, qu'il échangeoit aisément contre ceux de la terre, le pape se montroit le seul défenseur du peuple, le seul pacificateur des discordes des grands. Les progrès de l'ignorance avoient ajouté à ses pouvoirs; il étoit devenu comme un demi-dieu sur la terre, surtout pour les nations barbares nouvellement converties et éloignées de sa personne; il formoit le lien de toute l'église, et, seul, il pouvoit obtenir que des nations lointaines, dont le peuple

connoissoit à peine le nom, prouvassent leur christianisme par leur charité envers les Romains. La conduite des pontifes inspiroit le respect, comme leurs bienfaits méritoient la reconnoissance. Ils avoient peut-être les foiblesses de la superstition; mais ces foiblesses sont des vertus aux yeux du peuple qui les partage; leurs mœurs étoient pures et sévères, le luxe ni le pouvoir ne les avoient point encore corrompus.

Grégoire III fut le premier pape qui implora la protection des François pour l'église et la république romaine; il recourut à Charles Martel, maire du palais, pour obtenir des secours contre Liutprand (1). Cet exemple fut suivi par les autres papes, toutes les fois que les attaques des Lombards mirent la ville de Rome en danger. Outre les lettres des papes, nous en avons une de l'apôtre saint Pierre lui-même, qui fut adressée par Etienne II à Pepin, Charles, Carlomann et l'université des François, pour mettre l'église de Dieu et le peuple romain sous leur protection spéciale (2).

En retour, pour cette protection, les papes accordèrent de leur côté des grâces aux rois

(1) En 741. *Voyez* les deux premières lettres du *Codex Carolinus*. T. III, P. II. *Rer. It.* p. 75, 77.

(2) La troisième lettre du *Codex Carolinus*, p. 92.

de France. Zacharie donna son consentement à la translation de la couronne de France de Childeric à Pepin (1), et Etienne II couronna ce dernier, à Paris, en 754 (2). Etienne conféra ensuite le titre de patrice des Romains à Pepin et à ses deux fils; et, au nom de l'église, des ducs, comtes, tribuns, du peuple et de l'armée de Rome, il leur écrivit sous ce titre pour les engager à défendre, contre Astolphe, une ville dont ils avoient été créés magistrats (3).

Le droit de créer un patrice des Romains n'appartenoit pas plus au pape, que celui de transférer la couronne de France d'une maison à une autre. Le patrice étoit un officier nommé par les empereurs grecs; il y en avoit un en Sicile, et quelquefois un autre à Rome, et ce magistrat étoit à la tête du gouvernement. Mais peut-être Pepin avoit-il un meilleur titre à la royauté dans l'élection du peuple françois, qu'au patriciat, dans celle du peuple romain; et le pape, dans la position dangereuse où se

(1) *Amalrici Augerii Vitæ Pontif. Roman.* T. III, P. II, p. 78. —*Frodoardus de Pontif. Rom. Poema. Ib.* p. 79.

(2) *Anastasii biblioth. Vita Stephani III.* T. III, P. I, p. 168. Le même pape est appelé Etienne III par cet auteur, et Etienne II par les autres.

(3) *Epist.* 4, 5 et suiv. *in Cod. Carol.* p. 96.

trouvoit son troupeau, pouvoit être excusable, si, à tout prix, il lui assuroit un protecteur. Cependant ces négociations corrompirent les pontifes; tandis qu'ils donnoient aux Carlovingiens des droits qui ne leur appartenoient pas à eux-mêmes, ils recevoient d'eux en retour des concessions de terres et de richesses qu'il n'appartenoit point aux Carlovingiens de donner. Pepin força le roi des Lombards, Astolphe, à rendre l'exarchat et la Pentapole, non point à l'empereur de Constantinople qui en avoit été dépouillé, et qui faisoit redemander ces provinces par ses députés, mais à saint Pierre, à l'église romaine représentée par ses pontifes, et à la république. Ce dernier mot paroît employé par l'historien d'Etienne II, pour désigner le gouvernement de Rome et des provinces qui, après s'être détachées de l'empire grec, demeuroient indépendantes; car l'historien termine l'éloge de ce pontife en disant, « qu'avec l'aide de Dieu » il étendit les frontières de la république, et » du peuple souverain, qui formoit le trou- » peau confié à ses soins (1). »

La donation de Pepin ne nous a pas été con-

(1) *Annuente Deo Rempublicam dilatans, et universam Dominicam Plebem, etc. Anast. bibl. Vita Stephani III.* T. III, p. 172, *anno* 755.

servée, en sorte que nous ne connoissons pas avec exactitude les conditions de cette concession, par laquelle l'église acquit pour la première fois une domination temporelle (1). Mais l'histoire nous apprend que cette donation ne reçut jamais son exécution. Astolphe permit bien que l'acte de la donation et les clefs de chaque ville fussent déposées sur l'autel de saint Pierre; des ôtages arrivèrent même à Rome avec l'envoyé de Pepin; mais l'église n'entra point en jouissance de la souveraineté de ces provinces, et nous avons une suite de lettres des papes, dans lesquelles ils se plaignent que ni Astolphe, ni Désidério, son successeur, n'avoient point mis l'église et la république romaine en possession des villes promises (2), ou, qu'après les avoir livrées, ils les avoient presque aussitôt reprises de nouveau. Lorsqu'ensuite des instances de l'église, ces villes eurent été remises en liberté par Désidério, au lieu d'être gouvernées par le

(1) Le *liber Pontificalis* nous apprend les noms des villes cédées; savoir, Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Cesena, Sinigaglia, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castel Sussubio, Montefeltro, Accerragio, Monte di Lucaro, Cerra, Castel San-Mariano, Bobbio, Urbino, Cagli, Luceolo, Gubbio et Comacchio. *Anast. Biblioth.* p. 171.

(2) *Ecclesia Sancta Dei et Respublica Romanorum. Epist.* 7, 8 *et* 9. *Cod. Carolin.* p. 104 et suiv.

pape, elles furent administrées par les archevêques de Ravenne, comme représentans des exarques (1); et, lorsqu'enfin Charlemagne, appelé par le pape Adrien, eut conquis le royaume des Lombards, en 774, Charlemagne confirma bien la chartre de donation de son père, mais il ne l'effectua jamais, et Adrien fut obligé de solliciter à son tour le nouveau monarque d'accomplir ce que, pour le salut de son ame, il avoit promis de faire en faveur de l'église et de la république des Romains (2).

Mais si les donations de souveraineté, faites par Pepin, Charlemagne, et Louis le débonnaire, se réduisirent à des chartres pompeuses, qu'ils n'avoient eux-mêmes aucune intention d'exécuter, ces mêmes princes enrichirent le saint-siége par des largesses plus réellement profitables; ils lui donnèrent le *domaine utile* d'une partie de l'exarchat et de la Pentapole, c'est-à-dire, les fruits et la rente de la terre, tandis que la souveraineté de ces mêmes provinces étoit réservée à la république romaine, au patrice, et enfin à l'empereur d'Occident. Cependant à ce domaine utile étoit attachée l'obéissance d'un grand nombre de vassaux;

(1) *Agnelli liber Pontificalis*, P. II. *in vita Sergii archiep.* c. 4, T. II, *Rer. It.* p. 174.

(2) *Codex Carolinus, Epist.* 59, p. 213 *et passim.*

en sorte que le pape, qui depuis long-temps étoit reconnu pour le premier citoyen de Rome, en devint aussi le premier et le plus puissant baron (1).

Dès qu'une dignité procure le pouvoir et la richesse, elle doit devenir l'objet des vœux des ambitieux, et bientôt même leur proie. Immédiatement après les premières largesses de Pepin, on vit prétendre à la chaire de saint Pierre des hommes fort différens de ces religieux austères qui l'avoient occupée jusqu'alors, et les annales de l'église commencèrent à être souillées par les crimes du chef des Chrétiens. Deux frères, Etienne II et Paul Ier, qui se succédèrent dans le saint-siége, de 752 à 766, sont accusés, par l'historien de l'église de Ravenne, d'injustice, de rapine et de cruauté (2). Après la mort du dernier, un antipape s'empara par les armes du siége pontifical; le pape légitime, Etienne III, fut impliqué dans l'assassinat de quelques-uns des

(1) Constantin Porphyrogénète, dans le dixième siècle, dit que les papes étoient souverains de Rome. *De Thematibus, L. II, Th.* 10, *p.* 22. Ῥώμη ἰδιοκρατορίαν ἔχει, καὶ δεσπόζεσθαι κυρίως, παρα τους κατα καιρὸν Πάπας; cependant, même au dixième siècle, le pape n'étoit encore qu'un des plus puissans seigneurs de Rome.

(2) *Agnellus in libro Pontif. Vita Sergii.* T. II, p. 172.

premiers dignitaires de son église (1), et le clergé tout entier revêtit les habitudes et les mœurs farouches des gentilshommes de son siècle.

Dans les temps de barbarie, tandis que l'ignorance rend la foi plus ferme, des passions indomptables et féroces font fouler la morale aux pieds. Les massacres, les trahisons, les parjures, sont des événemens fréquens dans la vie d'hommes auxquels le neuvième et le dixième siècles n'ont point refusé le nom de Grands. Mais, après des crimes épouvantables, une pénitence signalée attestoit la religion du coupable et son repentir. L'ambition du clergé indiqua aux grands criminels une nouvelle voie pour s'acquitter de leurs fautes, et pour faire oublier leurs fureurs : ce fut celle des donations faites à l'église pour le salut de l'ame du donateur. Pepin et Charlemagne, par de semblables largesses, avoient jeté les fondemens de la puissance des papes; mais ils n'enrichirent pas le saint-siége seul, ils montrèrent une générosité presqu'égale envers l'archevêque de Ravenne, qu'ils mirent en état de rivaliser avec les papes, envers l'archevêque de Milan, et surtout envers les monastères.

(1) *Vita Stephani III (seu IV) in Anast. biblioth.* p. 174 et suiv.— *Vita Hadriani*, p. 180.

Tous leurs successeurs sur le trône d'Italie imitèrent leur exemple, tous les hauts barons suivirent celui de leurs souverains; comme eux, ils sentoient le besoin de faire payer à leurs héritiers les désordres de leur vie; aussi nous reste-t-il un plus grand nombre de chartres de donations faites aux églises, avant le douzième siècle, que de toutes les autres espèces de contrats réunies. Lorsque Othon le grand entra en Italie, tandis que les grands fiefs laïques étoient éteints ou divisés, les villes les plus riches et les provinces les plus populeuses étoient possédées par le clergé. A cette époque, les premiers et les plus puissans souverains ecclésiastiques étoient le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Milan, celui de Ravenne, les évêques de Plaisance, de Lodi, d'Asti, de Bergame, de Novare et de Turin; l'abbé du Mont Cassin, le plus grand seigneur du duché de Bénévent, qui a conservé jusqu'à nos jours le titre de premier baron du royaume de Naples, et l'abbé de Farfa, dans la Sabine (1). Au reste, la plupart des évêques avoient acquis par une chartre, ou des rois ou des grands seigneurs, la jurisdiction sur la ville où ils siégeoient, et il n'y avoit pas un seul évêché, pas un seul monastère

(1) *Muratori Antiq. Ital. Diss. LXXI*, T. VI, p. 56.

d'hommes ou de femmes, qui, tout au moins dans quelque village ou quelque territoire, ne possédât les droits régaliens.

Au pouvoir temporel étoient attachés des devoirs qui éloignèrent tout-à-fait les ecclésiastiques de leurs fonctions primitives. Lorsqu'un évêque ou un abbé étoit comte d'une ville, il réunissoit, sous ce titre, l'office de juge à celui de général; il étoit chargé du gouvernement civil de son comté pendant la paix, de sa défense durant la guerre. Comme châtelains, les ecclésiastiques se crurent permis de soutenir des siéges, long-temps avant que d'oser conduire des armées dans les camps. Cependant ils apprirent aussi ensuite à marcher contre l'ennemi. L'empereur Louis II leur en donna l'ordre précis, dans le ban qu'il publia pour l'expédition de Bénévent, en 866 (1); et en 915, le pape Jean X se mit lui-même à la tête des troupes de la ligue qu'il avoit formée contre les Sarrasins.

Les rois de la race carlovingienne, entraînés par le même esprit religieux qui leur avoit fait enrichir le clergé, crurent aussi sanctifier l'administration de leurs États, en la confiant à des ecclésiastiques. Le chancelier, l'un des

(1) Ce ban est rapporté par Camillo Pellegrini. *Hist. princip. Langob.* T. II, P. I, p. 265.

plus grands officiers de la couronne, n'étoit presque jamais séculier; les évêques, les abbés, étoient appelés aux conseils des rois, comme aux états de la nation. Pendant le règne de Pepin et une partie de celui de Lothaire, Adélard, abbé de Corbie, et le moine Wala, son frère, furent les vrais souverains de l'Italie. Après eux, d'autres ecclésiastiques prirent leur place dans les conseils, et l'on a remarqué qu'ils n'avoient pas refusé d'être les agens des guerres dénaturées que les fils de Louis le débonnaire firent à leur père. Le crédit près du souverain, le pouvoir, la richesse, ont de tout temps corrompu ceux qui les possédoient; on ne pouvoit s'attendre à ce que le clergé restât seul à l'abri de cette corruption, si l'on réfléchit qu'à cette époque, l'esprit de la religion chrétienne étoit absolument dénaturé par une superstition grossière; que ses ministres, pris parmi les hommes du siècle, devoient participer aux vices de ce siècle; que les grands seigneurs mettoient leur ambition à placer un de leurs fils dans l'église, pour s'appuyer ensuite de la fortune qu'il feroit dans cette carrière, et qu'au lieu de l'y préparer par des études religieuses, ils lui donnoient la même éducation qu'aux jeunes chevaliers; que l'avidité avec laquelle on pilloit les biens de l'église, égaloit la profusion

avec laquelle on l'avoit enrichie, et que le roi Hugues n'avoit pas été le premier qui eût conféré violemment des bénéfices ecclésiastiques à ses espions ou à ses bâtards; qu'enfin plusieurs souverains dépossédés, plusieurs grands seigneurs dont on vouloit se défaire, étoient forcés de recevoir la tonsure; et que le corps du clergé, composé d'une manière aussi irrégulière, ne pouvoit pas avoir des vertus qui lui fussent propres, et qui convinssent à son état. C'est à tort qu'on a fait des désordres des neuvième et dixième siècles un argument contre la religion, lorsqu'il n'auroit fallu rien moins qu'un miracle pour sanctifier les élémens impurs dont le clergé se composoit.

Nous avons une histoire assez détaillée des pontifes contemporains des empereurs carlovingiens. Cette histoire, écrite par un bibliothécaire de la cour de Rome, est, en général, honorable pour eux (1). Le scandale ne commença guère qu'avec le dixième siècle. Mais,

(1) Les vies des pontifes ont été écrites par Anastase, bibliothécaire, jusqu'à la mort de Nicolas I, en 867; les vies de quelques pontifes, jusques en 889, ont été ajoutées par un autre bibliothécaire, nommé Guillaume. De cette époque, jusqu'à l'année 1050, où commence le recueil du cardinal d'Aragon, il y a une lacune qu'on n'a pas de moyens de remplir.

avant de voir le saint-siége souillé par la dissolution de quelques jeunes gens, il est juste d'arrêter nos regards sur l'époque plus honorable du pontificat de Léon IV.

Presque immédiatement après la mort de Charlemagne, les Sarrasins, s'apercevant de la foiblesse de l'immense monarchie qu'il avoit formée, avoient commencé à ravager les provinces maritimes de l'Italie. En 833, leurs incursions avoient déjà déterminé le pape Grégoire IV à fortifier contre eux la ville d'Ostie (1). Ils avoient continué cependant leurs déprédations; les villes de la côte étoient ruinées, les habitans de Civitavecchia étoient forcés de s'enfuir dans les forêts, et en 847, les Sarrasins poussèrent la hardiesse jusqu'à entreprendre le siége de la ville même de Rome. En même-temps ils pillèrent les basiliques de St.-Pierre au Vatican, et de St.-Paul hors des murs. A cette époque même, le pape Sergius II mourut, et les Romains, pour ne pas rester sans chef dans des circonstances aussi dangereuses, élurent pour pape Léon IV, prêtre romain, qui jouissoit déjà d'une grande réputation; ils le consacrèrent sans attendre l'approbation de l'empereur (2).

(1) *Anast. bibliot. in vita Gregor. IV*, p. 226.

(2) *Vita Leonis IV. Anast. biblioth.* p. 231.

Les Sarrasins, cependant, s'étoient retirés d'eux-mêmes; mais Léon, pour se mettre à couvert de nouvelles attaques, fit relever les murailles de Rome, et fortifier la ville de toutes parts; il fit entourer d'un mur le mont Vatican, qui, jusqu'alors, avoit été hors de l'enceinte de Rome, et il appela de son nom ce nouveau quartier, CITÉ LÉONINE (1). Il rebâtit Civitavecchia, que les Sarrasins avoient ruinée (2), et avec l'aide des trois républiques, Naples, Amalfi et Gaète, qui jouissoient déjà de la liberté sous la protection des Grecs, il combattit une nouvelle flotte de Sarrasins, et la força de se retirer avec dommage. A ces actions glorieuses, les biographes de Léon IV ajoutent le récit de quelques miracles; il y en a un qui a plus illustré la mémoire de ce pontife, que la fondation de la ville qui portoit son nom. Le bourg des Saxons, qui s'étendoit entre la cité léonine et le quartier de *Transtevere*, fut en partie consumé par un terrible incendie, que les prières de Léon arrêtèrent (3). C'est le sujet du tableau à jamais mémorable de Raphaël, connu sous le nom de l'*incendio del Borgo*, dans la quatrième stanze du Vatican.

(1) *Vita Leonis IV. Anast. biblioth.* p. 240.

(2) *Ibid.* p. 245.

(3) *Ibid.* p. 233.

Depuis la déposition du dernier monarque carlovingien, jusqu'au règne d'Othon le grand, l'autorité des princes qui portèrent momentanément le titre d'empereur, fut toujours vacillante et contestée. Cependant la ville de Rome ne faisoit pas partie du royaume d'Italie, elle ne relevoit que de la couronne impériale, et pendant la vacance de l'empire, elle recouvroit son indépendance, ou, pour mieux dire, elle tomboit sous le joug de l'oligarchie turbulente de ses nobles. Celui d'entre eux qui parvenoit à occuper le trône pontifical, obtenoit, en vertu des richesses de l'église, une grande prépondérance sur tous les autres, et devenoit comme le chef de la république. L'élection, il est vrai, devoit être faite par les suffrages réunis du clergé et du peuple (1); mais le clergé étoit presque tout militaire, et la voix des grands étoit supposée représenter celle de la nation; aussi devoit-on bien s'attendre que, dans ce corps de noblesse, l'objet des vœux de tous seroit décerné au plus valeureux, au plus adroit, au plus galant peut-être d'entre les jeunes ambitieux qui se disputoient la thiare, plutôt qu'à quelque prêtre recom-

(1) *A cunctis Sacerdotibus seu Proceribus, et omni Clero nec non et optimatibus, vel cuncto Populo Romano. Anast. biblioth. in Leo III*, p. 195.

mandable par sa sainteté, mais incapable d'intrigues (1).

Les dames romaines, au milieu de la dégénération universelle, n'avoient rien perdu de leurs charmes, de leur esprit, et par conséquent de leur pouvoir. Au contraire, jamais les femmes n'eurent autant de crédit sur aucun gouvernement, que celles de Rome en obtinrent, dans le dixième siècle, sur celui de leur patrie. On auroit dit que la beauté avoit succédé à tous les droits de l'empire.

Deux patriciennes fameuses, Théodora, et sa fille Marozia, pendant l'espace de soixante ans, disposèrent de cette thiare, que les Henri, à la tête des armées allemandes, ne purent, peu d'années après, enlever à leurs ennemis.

Théodora étoit d'une naissance illustre; elle possédoit de grandes richesses et plusieurs châteaux-forts; les arcs de triomphe et les tombeaux massifs des anciens Romains, changés en forteresses par les gentilshommes, étoient garnis de ses soldats; surtout elle disposoit en souveraine des nombreux amans qu'elle

(1) Le portrait qu'Anastase fait du pape Adrien I, indique les qualités qui fixoient ordinairement les suffrages. *Vir valde præclarus, et nobilissimi generis prosapia ortus, atque potentissimis Romanis parentibus editus; elegans et nimis persona decorabilis, constans etiam, etc..... In Hadriano I, p.* 179.

comptoit parmi les nobles romains; elle employa cette espèce d'empire à faire cesser une guerre scandaleuse que se faisoient deux factions à Rome, en s'arrachant successivement la thiare. On avoit vu un Etienne VI, successeur de Formose, en 896, faire déterrer le cadavre de son prédécesseur; soumettre ce corps mort, en présence d'un concile, à un ridicule et atroce interrogatoire; le condamner, le faire mutiler, et le jeter enfin dans le Tybre (1). Depuis cette époque, des papes élus tour-à-tour par les deux partis, avoient alternativement cassé tous les actes de leurs prédécesseurs. Théodora elle-même étoit du parti contraire au pape Formose, et sa fille, Marozia, avoit été maîtresse de Sergius III, l'un des persécuteurs de ce pontife. Mais lorsque Théodora eut soumis les grands et l'église par ses artifices et ses galanteries, les mœurs de la cour de Rome en devinrent, si ce n'est plus pures, du moins plus douces.

Eprise d'un jeune ecclésiastique, nommé Jean, Théodora lui fit obtenir d'abord l'évêché de Bologne, puis l'archevêché de Ravenne, et enfin, désolée d'avoir éloigné d'elle celui

(1) *Liutprandi Ticinens. Hist.* L. I, c. 8, p. 430. — *Amalricus Augerius Vitæ Pontif.* T. III, P. II, p. 317. — *Frodoardus Poema de Romanis Pontif. Ib.* p. 318.

qu'elle aimoit, en le revêtant de cette nouvelle dignité, elle agit avec tant d'adresse auprès du clergé et des gentilshommes romains, que le même homme fut élevé par eux au trône pontifical, sous le nom de Jean X (1). L'amour ou la reconnoissance de ce pape pour Théodora, ont scandalisé le cardinal Baronius, auteur des annales de l'église; cependant on ne reproche à Jean X ni poison, ni assassinat, ni trahison, forfaits qui, dans un âge postérieur, ont souillé plus d'une fois le trône pontifical. Jean X administra les affaires de l'église avec fermeté et avec justice; il sut réunir, pour le bien commun de ses compatriotes, les princes rivaux qui se partageoient l'Italie, et jusqu'aux deux empereurs d'Orient et d'Occident; il conduisit lui-même leurs armes contre les Sarrasins, campés aux bords de Garigliano,

(1) *Liutprandi Hist.* L. II, c. 13, T. II, p. 440. Baronius, Pagi, et tous les écrivains ecclésiastiques, ont admis pour véridiques les récits de Liutprand, évêque de Crémone. Muratori seul les révoque en doute, dans ses annales, sur l'autorité des épitaphes de quelques papes, et du panégyrique bannal que Frodoardus, en quatre ou cinq mauvais vers, s'est cru obligé de faire de tous les pontifes l'un après l'autre. J'aimerois autant citer en preuve les sonnets qu'on fait en Italie pour chaque mariage, où la noblesse et la valeur, l'amour et la beauté viennent au service de tout le monde, sans acception de personnes.

et, dans cette expédition, il mérita la gloire de vaillant guerrier, pour laquelle il étoit plus fait que pour le titre de père de fidèles (1).

Lorsque Théodora se lia, pour la première fois, avec Jean X., elle n'étoit plus dans la fleur de l'âge. Déjà auparavant, et vers l'an 906, elle avoit marié sa fille, la fameuse Marozia, à un Albéric, marquis de Camerino, qui donnoit à la famille de son épouse un nouveau lustre, par la propriété d'un grand fief voisin de Rome.

Cependant l'histoire cesse de parler de Théodora; peut-être la mort affranchit-elle Jean X de sa domination. Albéric, premier époux de Marozia, qu'un historien, presque contemporain, appelle consul des Romains (2), fut tué dans une sédition, et sa veuve, en 925, n'exerçoit pas moins d'empire sur les barons romains, que Théodora en avoit exercé avant elle. Le pape seul, après avoir été l'amant de la mère, ne pouvoit sentir de l'amour pour la fille; celle-ci, de son côté, nourrissoit une aversion extrême pour Jean X. Marozia avoit trouvé moyen de s'em-

(1) *Liutprandi Hist.* L. II, c. 14, p. 441. — *Leo Ostiensis Chronicon Monasterii Cassinensis*, L. I, c. 52, T. IV. *Rer. It.* p. 325.

(2) *Leo Ostiensis Chron. Mon. Cassinens.* L. I, c. 61, p. 333.

parer par surprise du môle d'Adrien, aujourd'hui château Saint-Ange. Cette tour massive, le plus inébranlable des monumens de l'ancienne Rome, avoit, dans d'autres occasions, déjà été convertie en forteresse. Bâtie de l'autre côté du Tybre, à l'extrémité du pont Elius, elle commande la communication entre le Vatican et le champ de Mars, le cours supérieur du fleuve, et les approches de la ville, du côté de la Toscane et de tout le nord de l'Italie; aussi ce château, dans le moyen âge, de même que de nos jours, a-t-il été considéré comme la clef de Rome. Après s'être fortifiée dans le môle d'Adrien, Marozia offrit sa main à Guido, duc de Toscane. Les deux époux, lorsqu'ils eurent réuni leurs forces, se trouvèrent presque souverains de Rome; alors ils firent tuer un frère de Jean X qui étoit son confident; ils enfermèrent le pape lui-même dans une prison, où il ne tarda pas à mourir, et ils firent passer successivement la thiare sur la tête de deux de leurs créatures (1).

En 931, Marozia étoit veuve pour la seconde fois, et assez puissante dans Rome pour porter au saint-siége, sous le nom de Jean XI, son second fils, âgé à peine de vingt-un ans, à

(1) *Liutprandi Hist.* L. III, c. 12, p. 450.

qui la médisance donnoit pour père le pape Sergius. Ce pontife a été fort maltraité par l'annaliste ecclésiastique (1); cependant, durant un règne de cinq ans, il ne put se rendre coupable d'aucun crime ou d'aucune faute; car, réduit aux seules fonctions ecclésiastiques, il ne jouit pas un seul instant du pouvoir attaché à son siége.

Marozia s'étoit réservé à elle-même l'exercice de ce pouvoir, et le roi Hugues de Provence, qui, vers le même temps, vouloit affermir le sien sur la Lombardie, ne dédaigna pas de rechercher l'alliance d'une femme que ses galanteries seules avoient rendue puissante. Marozia épousa en effet Hugues en troisièmes nôces, quoiqu'il fût frère utérin de Guido, son second mari; mais cette union ne répondit point aux espérances des ambitieux époux. Hugues, au sortir d'un repas, dès les premiers jours de son mariage, osa frapper à la joue un fils que Marozia avoit eu de son premier mari, le marquis de Camerino, fils qui portoit, comme lui, le nom d'Albéric, parce que ce jeune homme, qui lui présentoit l'aiguière, avoit versé maladroitement l'eau sur ses mains. Albéric indigné appela ses compatriotes à

(1) *Baronius Annales Ecclesiast. ad ann.* 931.

prendre les armes pour venger son injure et secouer le joug d'un barbare. Avec leur aide il força Hugues à prendre la fuite. Jamais ce prince ne put rentrer dans Rome, et Marozia finit ses jours dans un monastère (1).

Ainsi les Romains secouèrent tout ensemble le joug des femmes, celui des papes, et celui des rois; ils crurent avoir recouvré la liberté de l'ancienne Rome; ils répétèrent le nom de république, parce qu'ils virent un consul à leur tête, car Albéric prenoit indifféremment ce titre ou celui de patricien. Albéric étoit un maître cependant; mais il avoit attaché les Romains à sa cause; il les tenoit armés pour l'indépendance de leur patrie; et dans l'état où il les avoit trouvés, son administration étoit peut-être ce qui convenoit le mieux à leur gloire. Il conserva sur eux le même ascendant pendant vingt-deux ans qu'il vécut encore, et, à sa mort, il laissa comme un héritage la principauté de Rome à son fils Octavien, qui n'étoit âgé que de dix-sept ans. Pendant sa vie, il avoit nommé successivement divers papes, qu'il avoit tenus dans une dépendance absolue; lorsque le dernier d'entr'eux, qui lui avoit survécu deux ans, mourut, Octavien, qui étoit prêtre,

(1) *Liutprandi Hist.* L. III, c. 12, p. 450.

crut affermir son autorité en y joignant une puissance spirituelle. Il se fit consacrer lui-même, sous le nom de Jean XII. Ce fut des mains de ce pontife qu'Othon le grand reçut la couronne impériale.

Il paroîtra étrange, sans doute, que dans le dixième siècle, dans un siècle qui, plus que tout autre, fut celui de l'ignorance et de la superstition, le pouvoir des papes se soit si rapidement et si complètement anéanti. Il paroîtra étrange surtout, que la donation de Charlemagne au saint-siége, ait été l'époque et presque la cause de ce déclin du pouvoir sacerdotal. Mais les papes, ensuite de cette donation, étoient devenus des souverains, ou au moins de grands seigneurs feudataires, et leur pouvoir étoit miné par les mêmes causes qui minoient sourdement la puissance de tous les monarques et de tous les grands seigneurs. On n'avoit point encore retrouvé l'art, déjà connu des anciens, d'exercer un pouvoir absolu sur une ville dans laquelle on ne résidoit pas, en sorte que toutes les cités devenoient indépendantes. On voit quelques traces de la protection que le pape accordoit quelquefois aux villes de l'Emilie et de la Pentapole, dont il avoit obtenu la restitution à la république; mais on ne trouve aucun monument qui indique que le pape gouver-

noit ces villes; ce n'étoient donc point les cités, mais les possessions territoriales, les fiefs et les domaines qui faisoient la richesse du pape, et qui donnoient du prix à la concession des Carlovingiens.

Cependant les papes, pour tirer parti de ces possessions territoriales, les avoient inféodées eux-mêmes sous des redevances militaires. Une noblesse armée remplaça les anciens vassaux roturiers, qui cultivoient les mêmes domaines, et qui n'auroient pas su les défendre. On ne prévit point ce que le gouvernement des prêtres devoit craindre de l'esprit altier, indépendant et belliqueux des gentilshommes.

Vers la fin du neuvième siècle, les papes étoient au faîte de l'espèce de puissance féodale qu'ils s'étoient formée par leurs propriétés; la nouvelle milice qu'ils venoient de créer sur leurs terres, étoit encore liée à eux par le souvenir d'un bienfait récent, et elle s'efforçoit d'augmenter leur crédit. C'est à sa valeur et à son dévouement qu'ils durent leur prépondérance dans la république romaine, à une époque où, comme nous l'avons dit, ils étoient les plus puissans barons du duché de Rome. Mais la rivalité de Sergius et de Formose divisa cette noblesse en deux partis; les gentilshommes restèrent attachés

à celle des deux maisons dont ils avoient reçu des bienfaits; et lorsque le parti de Sergius triompha, la dignité pontificale fut rendue comme héréditaire dans la famille de Théodora, de Marozia, et des Albéric; les chevaliers consacrèrent leur reconnoissance à cette famille dont ils avoient reçu des bienfaits, tandis qu'ils se crurent dégagés de tout lien envers les inconnus qui pouvoient occuper ensuite la chaire de Saint Pierre.

Cependant la ville de Rome, depuis le temps où elle avoit secoué le joug des empereurs d'Orient, avoit toujours conservé les formes, si ce n'est l'esprit d'une république. Le pape n'avoit, dans l'intérieur de ses murs, d'autre pouvoir que celui que lui assuroit le respect religieux des peuples pour son caractère, ou leur crainte superstitieuse des censures de l'église. Pendant l'administration d'Albéric, les droits du peuple étoient reconnus, et ses assemblées périodiques étoient conservées. Il est vrai que l'homme qui avoit assuré à la nation son indépendance, étoit trop puissant pour la laisser libre; mais lorsqu'il mourut, son fils Octavien n'hérita que de ses possessions et de ses droits, non du pouvoir illimité que la reconnoissance seule avoit attaché au nom de son père.

En même-temps que le peuple éleva Oc-

tavien ou Jean XII à la dignité papale, il confia les principales fonctions de l'administration à un préfet de la ville, auquel il donna pour collègues et conseillers des consuls annuels, et il chargea du soin de protéger ses propres intérêts douze tribuns ou décurions qui représentoient les divers quartiers de Rome (1). Il s'opéra alors dans le caractère national une révolution plus importante que celle qui n'atteignoit que les magistratures. A la mort du grand-consul, on vit renaître l'esprit public ; on vit se manifester, dans le peuple, l'intention de circonscrire l'autorité arbitraire, et de mettre un terme à ses usurpations. Cet esprit engagea les Romains dans une lutte hardie, mais inégale, avec les empereurs et les papes, lutte qui se prolongea pendant l'espace de temps presque entier qu'embrasse cette histoire.

Othon le grand déposa successivement Jean XII et Bénoît V, et le peuple romain, en haine du pouvoir arbitraire, à deux reprises se déclara pour ces papes, et soutint par les armes, quoique sans succès, la légitimité de

(1) En 966, ces diverses magistratures existoient déjà depuis plusieurs années. *Baronius Annales Ecclesiast. ad. ann.* 966. — *Amalricus Augerius in vita Joh. XIII*, p. 329. — *Pandulph. Pisanus, et Catalog. Papar. in eund.* p. 329-332. *Rer. It.* T. III, P. II.

leur titre, et son droit d'élection. Jean XII, après avoir invité Othon à descendre en Italie, s'étoit bientôt aperçu qu'il avoit préparé un joug sous lequel lui-même seroit forcé de se courber. Il se ligua contre l'empereur avec Bérenger, mais il étoit trop tard; le monarque italien, après s'être vainement défendu dans la forteresse de Saint Léon, fut fait prisonnier. Othon marcha contre Rome, et le pape s'enfuit à Capoue, avec Adelbert, fils de Bérenger (1).

Othon assembla un concile à Rome, pour juger Jean XII, ou plutôt, disoit-il, pour le corriger des étourderies de sa jeunesse. Mais ce concile mit au grand jour la corruption effrayante du saint-siége. Pierre, cardinal-prêtre, se leva, et fit l'énumération, devant toute l'assemblée, des vices et des crimes du pape (2), et l'empereur, sans vouloir admettre ou rejeter une semblable accusation, écrivit à Jean XII la lettre suivante, pour l'inviter à venir se justifier.

« Au souverain pontife et pape universel, » le seigneur Jean, Othon, par la clémence » de Dieu, empereur auguste, et les ar- » chevêques de la Ligurie, de la Toscane,

(1) *Liutprandi Contin.* L. VI, c. 6, p. 471.

(2) *Liutprandi*, L. VI, c. 7 et 8, p. 473.

» de la Saxe et de la France, au nom du » Seigneur, salut.

» Arrivés à Rome, pour le service de Dieu, » quand nous avons interrogé vos fils les Ro- » mains, les évêques, les cardinaux, les » prêtres, les diacres et tout le peuple, sur » la cause de votre absence et sur le motif » qui vous empêchoit de nous voir, nous, » défenseur de votre église et de vous-même, » ils nous ont raconté de telles choses de » vous, des choses si honteuses, que si on » les disoit des histrions, encore les feroient- » elles rougir. Pour que tout ne demeure » point caché à votre grandeur, nous en » rapporterons brièvement quelques-unes; » un jour ne nous suffiroit pas à les exprimer » toutes en détail. Sachez donc que vous » êtes accusé, non point par un petit nombre, » mais par tous, par des gens de votre ordre » aussi bien que des séculiers, de vous être » rendu coupable d'homicide, de parjure, » de sacrilège, d'inceste avec deux sœurs vos » proches parentes. Ils ajoutent, ce qui est » horrible à entendre, qu'à table vous avez » bu à la santé du diable; qu'au jeu vous » avez imploré le secours de Jupiter, de » Vénus, et des autres démons. Nous sup- » plions donc avec ferveur votre paternité » de venir, et de ne pas tarder à vous purger

» de ces accusations. Et si vous craignez la » violence d'une multitude téméraire, nous » nous engageons par serment à ce que rien » ne se fasse contre la règle des saints canons. » Du 8 des ides de novembre 963. » (1).

Jean, dans sa réponse, refusa de reconnoître l'autorité du concile, et menaça d'excommunication ceux qui oseroient procéder à l'élection d'un nouveau pontife. Il fut cité une seconde fois, mais inutilement; alors le concile le déclara déchu de sa dignité, et nomma, pour lui succéder, Léon, protoscrinaire de l'église, qui fut sacré sous le nom de Léon VIII.

Cependant les gentilshommes attachés à la famille des Albéric, les citoyens qui vouloient maintenir le droit du peuple romain à nommer son évêque, et les partisans de l'indépendance de l'église, se réunirent pour considérer comme illégitime la déposition de Jean, et l'élection de Léon. L'empereur, avant son départ, fut obligé de réprimer une sédition qui éclatoit contre son pape. Dès qu'il fut éloigné, Jean XII rentra dans la ville, mit en fuite Léon, fit mutiler cruellement deux cardinaux ses ennemis, et fit des préparatifs pour se défendre dans Rome. Un accident

(1) *Liutprandi*, L. VI, c. 9, p. 474.

inattendu mit un terme à tous ses projets. Le pape, surpris de nuit dans un rendez-vous de galanterie chez une femme mariée, fut frappé à la tempe d'un coup dont il mourut peu de jours après, par les mains du diable, nous dit l'évêque de Crémone, mais plutôt sans doute par celles du mari jaloux (1).

Les Romains ne se laissèrent point déconcerter par la mort de Jean XII; ils lui substituèrent immédiatement un cardinal-diacre, qui prit le nom de Bénoît V, et ils résistèrent quelque temps avec courage à l'armée d'Othon, qui entreprit le siége de leur ville. Cependant ils furent enfin forcés de céder à la famine et aux attaques journalières des soldats. Othon rentra dans Rome avec son antipape Léon VIII; le pape Bénoît V, que l'église considère comme seul légitime (2), parut en habits pontificaux devant son compétiteur et une nombreuse assemblée d'évêques, dans l'église de Saint Jean de Latran; il reconnut à genoux et en versant des larmes, qu'il avoit usurpé la chaire de Saint Pierre; il se dépouilla de son manteau, et remit sa crosse à l'antipape

(1) *Liutprandi Hist.* L. VI, c. 11, p. 475.

(2) *Baronius Annal. Ecclesiast. ad ann.* 964. — *Pagi Critica. Ibid.* — *Sigonius de Regno*, L. VII.

Léon ; celui-ci la brisa en présence de l'assemblée ; ensuite le pape légitime fut envoyé en exil au fond de l'Allemagne (1).

Après la mort de Bénoît et de Léon, lorsqu'un nouveau pape, Jean XIII, évêque de Narni, eut été désigné par l'empereur, et que les deux puissances se trouvèrent réunies contre la liberté de la ville, les Romains n'abandonnèrent point le combat ; Othon étoit en Allemagne ; les magistrats, ayant eu lieu de se plaindre du pape, lui donnèrent l'ordre de sortir de la ville. Jean fut forcé de se soumettre, et il passa dix mois en exil dans un château de la Campanie.

Du lieu de sa retraite, le pape supplia Othon d'accourir à son aide. L'empereur en effet rentra en Italie avec son armée, et, même avant son arrivée, le pape fut rappelé. Mais loin que la soumission des Romains pût fléchir l'ame vindicative de Jean, dès que les troupes allemandes, conduites par Othon, furent entrées dans la ville, le pape fit arracher du tombeau et jeter au vent les cendres

(1) *Liutprandi*, L. VI, cap. ultim. p. 476. — *Vita Johannis XII, ex Mss. Vaticano Pandulphi Pisani.* T. III. *Rer. It.* P. II, p. 328. — Baronius se trouve ici dans un dilemme qui ressemble au fameux sophisme du menteur : si Bénoît est le vrai pape, donc il est infaillible, donc il a dit la vérité, quand il a dit qu'il n'étoit pas pape, etc.

du préfet de Rome, Roffredo, qui lui avoit intimé son exil; le nouveau préfet, la tête enveloppée d'un outre, et promené sur un âne, fut exposé à la risée publique; les consuls romains furent envoyés en exil au fond de l'Allemagne, et les douze tribuns du peuple périrent sur l'échafaud (1). La gloire d'Othon ne fut pas moins souillée que celle du pape, par ces odieuses exécutions. « Nous voulions » te recevoir avec bonté et magnificence, » dit l'empereur grec Nicéphore Phocas, à Liutprand l'historien, ambassadeur d'Othon; « mais l'impiété de ton maître ne l'a pas » permis; il s'est emparé de Rome en ennemi; » il a fait périr une partie des Romains par » le glaive, et d'autres sur l'échafaud; à plu- » sieurs il a fait arracher les yeux, et d'autres » enfin sont par lui chassés en exil » (2).

Dans aucune période, peut-être, l'histoire des pontifes n'est souillée de plus de crimes que pendant le règne des trois Othon de Saxe; mais, heureusement pour la mémoire des papes, les chroniques qui rapportent ces

(1) *Baronius Annal. Ecclesiast. ad ann.* 966.—*Pagi Critica, et Murat. ad ann.* 967. Toutes les vies du pape Jean XIII. *Scr. Rer. It.* T. III, P. II, p. 330.

(2) *Legatio Liutprandi ad Nicephor. Phocam.* T. II. *Rer. It.* p. 479.

forfaits, n'ont accompagné leur récit d'aucun détail propre à l'expliquer ou à le graver dans notre souvenir.

Peu de temps avant qu'Othon I fît place à Othon II, Bénoît VI, romain de naissance, avoit succédé à Jean XIII. Un cardinal-diacre, Boniface Francone, fils de Ferruccio, s'empara bientôt après de la personne de ce pape, le renferma dans un cachot du château Saint-Ange, et l'y fit étrangler, ou selon d'autres, mourir de faim. Il se fit sacrer lui-même, sous le nom de Boniface VII; il ne régna cependant que quarante jours; il profita de ce temps pour dépouiller les églises et les basiliques de leurs trésors et de leurs pierreries; et comme les Romains, révoltés de ses crimes, prenoient les armes pour le chasser, il s'enfuit de lui-même à Constantinople avec sa proie, vers l'an 984, et il n'en revint que dix ans après, pour disputer de nouveau la thiare (1).

(1) *Amalricus Augerius, Pandulphus Pisanus, et Catal. Papar.* T. III, P. II, p. 332-335. — *Ptolomæi Lucensis Hist. Eccles.* L. XVI, c. 27, T. XI, p. 1043. — Plusieurs catalogues placent ici un pape *Domnus*, dont l'église reconnoît l'existence sous le nom de Dono, quoique le calcul des temps ne laisse point d'espace pour son règne de dix-huit mois. Je crois que ce n'est autre que Bénoît VI, *Domnus Benedictus*. Le nom de Benedictus aura été omis dans une copie, et le titre de *Domnus* sera devenu le nom d'un second personnage supposé, dont l'histoire est toute semblable à celle de Bénoît VI.

La faction impériale fit sacrer ensuite, en 975, Bénoît VII, neveu ou petit-fils du grand-consul Albéric, dont la famille étoit devenue propriétaire du comté de Tusculum (1). Les comtes de Tusculum se chargèrent de maintenir à Rome les intérêts de l'empire, et avec l'appui de la maison de Saxe, ils maîtrisèrent les élections; en sorte que ces feudataires, l'empereur, et le pape, firent cause commune contre la liberté.

En 983, Bénoît VII mourut, et les Romains lui donnèrent pour successeur Jean XIV, évêque de Pavie; cependant ce dernier avoit à peine régné huit mois, lorsque Boniface VII revint de Constantinople à Rome, s'empara par les armes, de la personne de son rival, et l'enfermant dans un des cachots du château Saint-Ange, l'y laissa mourir de faim, tandis que lui-même occupa de nouveau le saint-siége, et gouverna l'église pendant onze mois.

Tant de crimes lassèrent les Romains, et leur inspirèrent autant de haine que de mépris pour ce pouvoir sacerdotal, qu'une durée de plusieurs siècles et de nombreux souvenirs ne

(1) Cette généalogie des comtes de Tusculum, qui explique leur crédit et leur puissance subite, n'est guère fondée que sur le retour de mêmes noms dans les familles; mais je la vois adoptée par Vitali, *Storia Diplom. de Senatori di Roma, P. I, p.* 23, et indiquée par Pagi, *Critica, ann.* 975, §. 3.

pouvoient plus rendre respectable. Tandis que les papes étoient désormais considérés comme des tyrans féroces à la fois et pusillanimes, dont il étoit honteux de porter le joug, un homme que la vieille gloire de Rome échauffoit encore, et qui désiroit ardemment de ramener les beaux jours de la république, Crescentius, commençoit à se faire connoître, et acquéroit de l'ascendant sur le peuple, par son éloquence et son courage. Il ranima le noble orgueil des Romains, qui se crurent sous sa conduite de dignes descendans des maîtres du monde; il les enhardit à secouer l'autorité des papes, qui ne reposoit que sur la confiance des peuples dans la sainteté d'un ministère apostolique, et qui perdoit tous ses titres à l'obéissance, dès que les pontifes renonçoient à leurs vertus. Crescentius commença d'exercer quelque pouvoir dans Rome, avec le titre de consul, dès l'année 980, à-peu-près vers le temps où Othon II entra pour la première fois en Italie. Cet empereur, occupé d'une guerre contre les Grecs dans le duché de Bénévent, ne changea rien à l'administration de Rome. Crescentius ne put prévenir les crimes de Boniface VII, mais il est probable qu'il eut part à leur punition (1). Il

(1) Boniface VII fut dérobé au châtiment qu'il avoit mérité, par une mort subite, mais son corps, livré aux outrages du

s'efforçoit de priver les papes de toute part à un gouvernement dont ils avoient longtemps abusé; aussi les historiens pontificaux se plaignent-ils de ses persécutions (1). Jean XV, élu en 985, et qui occupa le saint-siége jusques en 996, fut à son tour exilé par le consul; mais lorsqu'il eut enfin reconnu l'autorité du peuple, il fut rappelé à Rome, et il vécut avec Crescentius en bonne intelligence (2). Ce pape mourut, comme il commençoit à se lasser de la contrainte à laquelle il se voyoit condamné, et comme il venoit d'envoyer une ambassade à Othon III, pour engager à passer en Italie ce prince qui sortoit à peine de sa longue minorité.

L'empereur étoit déjà parvenu à Ravenne, 996. lorsqu'il apprit la mort du pontife; il désigna, pour lui succéder, un seigneur allemand, son parent, nommé Bruno, qui, avec l'appui des comtes de Tusculum et de l'armée qui s'avançoit, fut élevé à la chaire de saint Pierre, sous le nom de Grégoire V.

peuple, après avoir été traîné dans les rues, fut pendu au cheval de Constantin. *Catalog. Pap.* 335.

(1) V. *Baronius, ad ann.* 996. Il rapporte son épitaphe, §. 10.

(2) *Vita Johannis XV, ex Amalr. Augerio.* T. III, P. II, p. 334.

Crescentius s'étoit retiré sur le môle d'Adrien à l'approche des troupes allemandes; et Grégoire, qui ne vouloit pas commencer son pontificat par des actes de rigueur, s'interposa pour faire la paix entre l'empereur et le consul. Mais Othon ne tarda pas à repartir pour l'Allemagne, et le nouveau pontife, enorgueilli d'une dignité que dans sa patrie on respectoit bien plus qu'à Rome, de sa naissance royale, et de l'appui d'Othon, dont il se regardoit comme le lieutenant, voulut se mettre au-dessus des lois et des priviléges du peuple. Crescentius comprit à quels dangers seroit exposée la liberté romaine, si les empereurs, non contens de visiter la ville avec leurs armées allemandes, y laissoient encore des pontifes de leur famille, et qui leur fussent entièrement dévoués. Les Auguste grecs, par foiblesse il est vrai, plutôt que par un sentiment de devoir, respectoient mieux les priviléges des peuples; les républiques de Venise, de Naples, d'Amalfi, florissoient déjà sous leur protection; ces souverains ne voyageoient jamais, ils n'essayoient jamais de faire des innovations dans l'administration des provinces éloignées; et, loin de favoriser les usurpations du sacerdoce, ils ne devoient pas être disposés à laisser prendre aux papes plus de pouvoir qu'ils n'en accordoient aux patriarches de Constantinople,

Crescentius crut qu'en soumettant de nouveau Rome à l'empire d'Orient, il assureroit à la république des secours d'argent, et la délivreroit à la fois de l'ambition artificieuse des papes, de la morgue et de la violence des monarques allemands. Des ambassadeurs grecs, chargés en apparence d'une mission pour Othon, furent appelés à Rome, où ils s'arrêtèrent, et où ils ébauchèrent avec Crescentius le pacte solemnel qui devoit précéder cette grande réunion.

Un Grec, nommé Philagathus, qui avoit 997.
suivi en Occident l'impératrice Théophanie, lorsqu'elle avoit épousé Othon II, étoit à cette époque évêque de Plaisance (1). Crescentius jeta les yeux sur lui, comme sur une personne propre à remplacer Grégoire V. On ne manquoit pas de motifs pour déposer celui-ci, dont on pouvoit regarder l'élection comme ayant été obtenue par la force. Crescentius fit valoir cette cause d'illégitimité, Grégoire fut chassé, et l'évêque de Plaisance, élu à sa place, prit le nom de Jean XVI.

Si les projets de Crescentius avoient pu recevoir une entière exécution, si Philagathus avoit pu se maintenir sur le trône pontifical,

(1) Il étoit originaire de Rossano en Calabre, et il avoit joui d'un très-grand crédit auprès d'Othon II.

le sort entier de l'Europe et celui de la religion auroient pu être changés. L'Italie auroit pu assurer son indépendance, en balançant les forces des deux empires; si elle avoit augmenté ses relations avec les Grecs, elle auroit pu recevoir d'eux une culture plus prompte, et peut-être leur communiquer en retour un esprit de liberté, un courage et des vertus qui auroient sauvé l'empire d'Orient de sa chûte. D'autre part, le pouvoir des papes ne se seroit jamais relevé. Les Italiens avoient peu de considérations pour eux; les Grecs étoient jaloux de leurs prétentions à la suprématie, et les nations septentrionales, qui par leur respect pour le saint-siége, ont fondé toute sa puissance, se seroient détachées d'un pape qu'elles auroient
998. vu sous l'influence des Grecs. Mais, avant que les troupes qu'on attendoit de Constantinople, pour appuyer cette révolution, eussent débarqué en Italie, Othon III entra de nouveau à Rome, et Jean XVI tomba entre les mains de ses ennemis. En vain saint Nilus, abbé d'un monastère dans le voisinage de Gaète, vint, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, se jeter aux pieds de l'empereur et du pape Grégoire, pour implorer leur miséricorde; en vain il leur rappela que l'évêque de Plaisance les avoit tenus l'un et l'autre sur les fonts de baptême; en vain il les supplia de lui accorder la vie

de son malheureux compatriote, au lieu de rendre à ses cheveux blancs de stériles honneurs, rien ne put toucher le haineux pontife. Jean XVI, mutilé avec férocité, fut soumis à un long supplice, dont le seul récit révolte la nature (1).

Crescentius s'étoit retiré avec tous les vieux amis de la liberté, dans le môle d'Adrien, qui, d'après lui, fut nommé long-temps *Tour de Crescentius*. Othon III fit de vains efforts pour le réduire; mais ce massif de pierres, qui, sur un diamètre de deux cent cinquante pieds, ne présente d'autre vuide ou d'autre ouverture, qu'un escalier étroit, étoit assez solide pour résister aux attaques des hommes, comme il a résisté à celles du temps. L'empereur feignit enfin de vouloir entrer en négociations; il s'engagea, sur sa parole *royale*, à respecter la vie de Crescentius, et les droits de ses concitoyens; mais dès qu'à l'aide de cette promesse il se fut emparé de sa personne, il lui fit trancher la tête, ainsi qu'à plusieurs de ses partisans (2).

La veuve de Crescentius, Stéphanie, déguisant sa profonde douleur, et se taisant sur

(1) *Acta St. Nili abbatis, apud Baron. Annales, ann.* 996, §. 16, 17 et 18.

(2) *Arnulph. Hist. Mediolan.* L. I, c. 11 et 12. T. IV, p. 11. — *Landulphus Senior, Hist. Mediolan.* L. II, c. 19, p. 81. — *Chronicon Monasterii Cassinens.* L. II, c. 18, p. 352.

les outrages auxquels elle avoit été exposée (1), cherchoit à tout prix à s'approcher d'Othon, pour tirer de lui une vengeance signalée. Depuis qu'une brutale violence avoit détruit pour elle la gloire et la pureté de sa vie, elle croyoit que la beauté qui lui étoit restée, ne devoit plus lui servir que comme instrument de vengeance. Othon étoit revenu malade d'un pélerinage au mont Gargano, où ses remords peut-être l'avoient conduit. Stéphanie lui fit parler de son habileté dans la médecine; sous ses habits de deuil elle l'éblouit encore par ses charmes, et comme sa maîtresse ou comme son médecin (2), ayant gagné sa confiance, elle lui administra un poison qui le conduisit bientôt à une mort douloureuse (3).

Les historiens allemands, enclins à pardonner à la grande jeunesse d'un prince qui n'avoit que vingt-deux ans lorsqu'il mourut, s'efforcent de relever le caractère d'Othon III (4).

(1) *Stephania autem uxor ejus traditur adulteranda Teutonibus.* Arnulph. Mediol. loco cit.

(2) *Ab uxore ut fertur Crescentii senatoris..... qua impudice abutebatur, potionatus.* Chronic. Cassin. L. II, c. 24, p. 355.

(3) Landolphe l'ancien raconte qu'elle le fit envelopper d'une peau de cerf empoisonnée, et non moins venimeuse que la robe du centaure Nessus.

(4) *Annales Hildeshemens. apud Leibnitz.* T. I. *Brunsvicens. Scr.* p. 721. — *Ditmarus Restitutus,* L. IV, p. 354 et suiv. — *Sigeberti Gemblacens. Chronog.* p. 825.

Cependant aucune action glorieuse n'est citée à l'appui de leurs éloges. Dernier rejeton de la maison de Saxe, il mourut sans enfans à Paterno, près de Citta Castellana, l'an 1002, détesté des Romains, qui cherchoient chaque année à secouer le joug injuste qu'il vouloit leur imposer.

Au commencement du onzième siècle, la ville de Rome fut de nouveau ébranlée par une lutte presque ignorée entre les amis de la liberté, ceux des empereurs et ceux des papes. Un fils de Crescentius, nommé Jean, avoit hérité et du crédit de son père sur le peuple romain, et de son amour pour la liberté. Vers l'an 1010, il avoit rendu à la république son antique forme, des consuls, un sénat composé de douze sénateurs seulement, et des assemblées du peuple. Lui-même, généralement désigné par le titre de patrice, donnoit l'impulsion à la république naissante; un second Crescentius, peut-être son frère, sous le titre de préfet de Rome, administroit la justice, et présidoit aux tribunaux (1). Le voyage et le couronnement à Rome de l'empereur Henri II, en 1013, diminuèrent la liberté de la ville, et augmentèrent le pouvoir du pape Bénoît VIII,

(1) *Ditmarus Restit.* L. VI, p. 400. — *Mabillon. Annal. Benedict. ad. ann.* 1011.

que ce prince religieux protégeoit de tout son crédit. Un mélange bizarre de grandeur d'ame et de foiblesse entroit dès cette époque dans le caractère des Romains, et nous verrons leur inconséquence se manifester pendant toute la durée de cette histoire. Un mouvement généreux vers les grandes choses faisoit place tout-à-coup à l'abattement ; ils passoient de la liberté la plus orageuse, à la servitude la plus avilissante. On auroit dit que les ruines et les portiques déserts de la capitale du monde, entretenoient ses habitans dans le sentiment de leur impuissance ; au milieu de ces monumens de leur domination passée, les citoyens éprouvoient d'une manière trop décourageante leur propre nullité. Le nom de Romains qu'ils portoient ranimoit fréquemment leur enthousiasme, comme il le ranime encore aujourd'hui ; mais bientôt la vue de Rome, du forum désert, des sept collines de nouveau rendues au pâturage des troupeaux, des temples désolés, des monumens tombant en ruine, les ramenoit à sentir qu'ils n'étoient plus les Romains d'autrefois. Si, en opposition à cet esprit vacillant, à ces alternatives de courage et de pusillanimitié, l'église romaine avoit été déjà ce qu'elle fut ensuite, persévérante dans ses entreprises, immuable dans ses projets, ambitieuse par esprit de corps et en vue de l'éter-

nité, elle auroit facilement triomphé du parti républicain. Heureusement pour celui-ci, les élections orageuses du peuple ne donnoient à l'église pour papes que des chefs de parti, dont l'ambition s'arrêtoit à leur famille, et dont les vices dissipoient les richesses et détruisoient la considération. Des schismes fréquens affoiblissoient davantage encore le saint-siége. Lorsque Henri III vint à Rome la première fois, pour y recevoir la couronne impériale, il y trouva trois papes qui se disputoient la thiare; et le premier acte d'autorité qu'il eut à faire dans cette ville, fut pour y rétablir l'unité de l'église.

L'empereur, Conrad le salique, étoit mort à Utrecht, le 4 juin 1039. Il avoit eu de son épouse Gisèle, son fils Henri III, dit le noir, qu'il avoit fait déjà, de son vivant, couronner roi d'Allemagne (1). Henri fut reconnu par

(1) Voici une table chronologique du règne des trois Henri de la maison de Franconie, et du règne des papes leurs contemporains; elle fait suite aux tables que nous avons insérées dans les deux chapitres précédens.

Anno			
1039.	Henri III, roi.	Bénoît IX, pape (depuis 1033).	
1044.	——— —	Grégoire VI.	Bénoît IX et Jean, antipapes.
1046.	——— emper.	Clément II.	1.re expédition de Henri III en Italie.
1048.	——— —	Damas II.	

les Italiens, ou la même année, ou la suivante au plus tard. L'archevêque Héribert de Milan, passa en Allemagne, pour terminer avec lui les querelles entre sa métropole et Conrad. Mais,

Anno			
1049.	Henri III, roi.	Léon IX.	
1055.	——— —	Victor II.	2.e expéd. de Henri III.
1056.	Henri IV, roi.	.....	Henri III meurt, âgé de 39 ans, le 5 octobre.
1057.	——— —	Etienne IX.	
1059.	——— —	Nicolas II.	
1061.	——— —	Alexandre II.	Cadaloo ou Honorius II, antipape.
1073.	——— —	Grégoire VII.	
1077.	——— —	———	1.re expéd. de Henri IV en Italie.
1084.	——— emper.	———	Guibert ou Clément III, antipape.
1086.	——— —	Victor III.	
1088.	——— —	Urbain II.	
1093.	——— —	———	Conrad, roi d'Italie, fils révolté de Henri.
1099.	——— —	Pasqual II.	
1101.	——— —	———	mort de Conrad.
1105.	——— —	———	révolte de Henri V, fils de Henri IV.
1106.	Henri V, roi.	———	Henri IV meurt le 7 août.
1111.	——— emper.	———	
1118.	——— —	Gelase II.	Burdino ou Grégoire VIII, antipape.
1119.	——— —	Calixte II.	
1122.	——— —	———	Paix de Worms.

Je n'ai indiqué que la première des expéditions de Henri IV en Italie; ce prince guerrier, dès-lors, repassa les Alpes presque à chaque campagne.

malgré cette pacification, Henri III, retenu par une guerre dangereuse avec le roi de Bohême (1), attendit quelques années avant de venir prendre possession des deux couronnes de Lombardie et de l'empire. Son absence donna lieu à de nouveaux troubles à Milan, dont nous parlerons ailleurs; elle laissa aussi éclater à Rome un schisme plus scandaleux peut-être que tous ceux qui l'avoient précédé.

La famille des comtes de Tusculum, qui descendoit de Marozia et des Albéric, avoit donné à l'église trois papes, l'un après l'autre; un Bénoît VIII, en 1012; un Jean XIX, frère du précédent, en 1024; et un Bénoît IX, neveu des deux autres, en 1033. C'étoit par simonie, et en achetant les suffrages du peuple, que les deux derniers avoient été élus, et que la dignité pontificale étoit devenue comme héréditaire dans une même famille (2). Un historien assure même que Bénoît IX n'avoit pas plus de dix ans, lorsque à force d'or on acheta pour lui les suffrages du peuple (3). Cette extrême jeunesse n'est pas prouvée; mais ce

(1) *Sigeberti Gemblacensis Chronog.* p. 833.

(2) *Vitæ pontif. roman., ex Amalr. Augerio, Pandulph. Pisan. et Catal. Papar.* T. III, P. II, p. 340 et suiv.

(3) *Glaber. Hist.* L. IV, c. 5.

qui n'est pas contesté, c'est la conduite scandaleuse de ce pontife, pendant un règne de douze ans, les vols, les massacres et l'impureté, par lesquels il souilla le saint-siége. « J'ai horreur » de répéter, » écrivoit le pape Victor III, alors son sujet, et quarante ans plus tard son successeur, « quelle fut la vie de Bénoît, » lorsqu'il eut été consacré, combien elle fut » honteuse, corrompue et exécrable; aussi » ne commencerai-je mon récit qu'au temps » où le Seigneur tourna sa face vers son église. » Après que Bénoît IX eut, pendant assez long-» temps, tourmenté le peuple romain par ses » rapines, ses meurtres et ses abominations, » les citoyens, ne pouvant plus supporter sa » scélératesse, se rassemblèrent et le chas-» sèrent de la ville, aussi bien que du siége » pontifical. Ils élevèrent à sa place, mais » à prix d'argent, et au mépris des sacrés » canons, Jean, évêque de Sabine, qui, sous » le nom de Sylvestre III, n'occupa pas plus » de trois mois le siége de l'église romaine. » Bénoît, qui étoit issu des consuls de Rome, » et qui étoit appuyé par toutes leurs forces, » infestoit la ville avec ses soldats, et con-» traignit enfin l'évêque de Sabine à retourner » avec honte dans son évêché. Bénoît reprit » alors la thiare qu'il avoit perdue, mais sans » changer ses anciennes mœurs..... Voyant

» enfin que le clergé et le peuple méprisoient
» ses déréglemens, et que le bruit de ses
» forfaits frappoit l'oreille de tous, comme
» il étoit adonné aux voluptés, et qu'il vouloit
» vivre plus comme un épicurien que comme
» un pontife, il trouva l'expédient de vendre,
» pour une assez grosse somme d'argent,
» le souverain pontificat à un certain Jean,
» archiprêtre, qui passoit dans la ville pour
» un des hommes les plus religieux du clergé;
» lui-même se retira dans ses châteaux, et
» Jean, qui prit le nom de Grégoire VI, ad-
» ministra l'église pendant deux ans et huit
» mois, jusqu'à l'arrivée à Rome de Henri,
» roi d'Allemagne (1). »

Ce même Grégoire VI, nous disent ses biographes, s'adonna complètement aux armes, pour recouvrer, par la force, les possessions ecclésiastiques qui avoient été ravies au saint-siége; et, comme il étoit illettré et d'une ignorance absolue, le peuple romain lui donna un collègue, pour exercer conjoin-

(1) Henri III fut couronné à Rome en 1046. Victor III, nommé auparavant Désidério, cardinal et abbé du Mont Cassin, fut successeur immédiat de Grégoire VII, et élu pape en 1086, dans un âge avancé. Le morceau que nous citons de lui, est tiré du troisième livre de ses dialogues sacrés, et rapporté en appendix à la chronique du Mont Cassin. *L. II, T. IV, p.* 396.

tement avec lui la papauté, et vaquer au culte pendant que Sylvestre combattoit (1).

Cependant ces cessions et ces partages, faits d'abord de concert, n'avoient point pu se maintenir; et lorsque Henri arriva en Italie, Bénoît IX siégeoit à Saint Jean de Latran, Jean (sans doute l'adjoint de Grégoire) à Sainte Marie Majeure, et Sylvestre à Saint Pierre du Vatican. Henri, sans vouloir entrer dans Rome, assembla un concile à Sutri, pour l'établir juge entre les papes: de tous les compétiteurs, le seul Grégoire VI se rendit à cette assemblée; mais, d'après le jugement de l'église, son élection, comme les deux autres, fut déclarée illégitime, et le saint-siége étant de nouveau vacant par sa démission, Sudger, évêque de Bamberg, présenté par Henri III, fut élu sous le nom de Clément II (2).

Cette intervention de Henri III dans l'élection du souverain pontife, rendit à l'empereur l'exercice entier du droit qu'avoient eu déjà les empereurs grecs et carlovingiens, de concourir à la nomination des papes, droit

(1) *Amalr. Augerius de vitis Pontif.* p. 340. — *Catal. Papar.* p. 342.

(2) *Baronius Annal. Eccl. ad ann.* 1046, §. 3-5. — *Pagi Critica, ad ann.* §. 1.

que Conrad ou Henri II ne paroissent pas avoir exercé. Henri III acquit même à cet égard une plus haute influence, qu'aucun de ses prédécesseurs. Jusqu'alors l'usage de l'église avoit été de faire désigner le souverain pontife par le choix du peuple romain, et d'attendre, pour le confirmer, l'approbation de l'empereur; mais Henri, profitant de la reconnoissance du nouveau pape, de la défaveur que le dernier schisme avoit jeté sur les élections populaires, et de l'appui de son armée, obligea le peuple romain à renoncer au droit de présentation, et à lui abandonner sans réserve l'élection des pontifes à venir (1).

Henri III ne fit jamais qu'un usage pieux d'un pouvoir qui limitoit si fort les libertés de l'église et celles du peuple. Clément II, Damas II et Léon IX, qu'il élut successivement, étoient des personnages religieux, qui réformèrent les mœurs du clergé et de l'église. Le dernier auquel il fit obtenir la thiare, fut Victor II, auparavant évêque d'Aichstett, qui lui fut désigné en 1055 par le moine Hildebrand, alors sous-diacre de l'église romaine. Henri ne se détermina qu'avec

(1) *Sancti Petri Damiani Opuscula*, §. 27 et 36, *apud Muratori, ad ann.* 1047.

peine à éloigner de lui ce prélat, l'un de ses principaux conseillers et de ses amis les plus chers (1); et lorsque Henri fut atteint, l'année suivante, d'une maladie mortelle, qui le conduisit au tombeau à l'âge de trente-neuf ans, ce fut à ce pape, conjointement avec l'impératrice Agnès, que l'empereur confia l'administration de ses États, et la tutèle de son fils, âgé seulement de cinq ans. La mort de Victor suivit de près celle de Henri, et ses successeurs ne répondirent point a la confiance que le monarque avoit placée dans le saint-siége.

Ce fut en effet à dater de la mort de Henri III, que les pontifes de Rome, après avoir été les sujets et les créatures des empereurs, devinrent leurs censeurs et leurs maîtres; le successeur de saint Pierre prétendit ouvertement à une domination universelle; des prélats ambitieux prirent à tâche d'exciter le fanatisme des peuples; et, pendant soixante et dix ans d'anarchie, la puissance ecclésiastique et la puissance séculière se combattirent, autant par des forfaits que par les armes. Nous croyons pouvoir nous dispenser de raconter de nouveau avec détail la querelle trop souvent décrite du sacerdoce

(1) *Chron. Sancti Monast. Cassinens.* L. II, c. 89, p. 403.

et de l'empire, pour les investitures; nous nous contenterons d'indiquer le caractère des personnages qui y jouèrent le principal rôle, et l'esprit du siècle qui la vit naître.

Dès les premières années de la minorité de Henri IV, le moine Hildebrand acquit une haute influence sur l'église et sur l'empire. La trempe de son ame l'appeloit aux succès les plus éminens; car, à la honte de la société, ce n'est pas par des vertus aimables, mais souvent par des défauts ou des vices, que l'on gouverne les hommes. Dans le caractère d'Hildebrand, on trouvoit toute l'énergie de volonté qui appartient à une ambition démesurée, toute la dureté d'un être qui, dans le cloître, étoit devenu étranger à la nature humaine, et qui n'avoit jamais aimé personne. Comme ce moine avoit appris à réprimer toutes ses affections, les puissances de son ame impétueuse s'étoient toutes dirigées vers l'accomplissement de ses volontés. Ce qu'il projetoit une fois, il en faisoit le but de sa vie; il l'appeloit justice et vérité, il se persuadoit à lui-même, avant de persuader aux autres, que son ambition étoit son devoir. Il avoit vu l'église dépendre de l'empire, il soutint que l'empire dépendoit de l'église; il appela usurpations criminelles, rebellions séditieuses, les tentatives des séculiers pour

maintenir des droits incontestables ; il communiqua au clergé son enthousiasme et sa conviction, et il lui donna une impulsion qui se prolongea long-temps encore après sa mort, et qui a élevé les pontifes au-dessus des rois de l'Europe (1).

Avant d'être porté lui-même au saint-siége, Hildebrand dirigea pendant vingt ans les élections des papes. Du vivant encore de Henri III, il avoit été rendu dépositaire de toute l'autorité du sénat et du peuple de Rome, et c'est alors qu'il avoit élu Victor II à la cour de l'empereur. Il fut l'ame de la cour de Rome, pendant les pontificats d'Etienne IX, de Nicolas II et d'Alexandre II, en sorte qu'on peut s'étonner qu'à chaque vacance du trône pontifical, il n'y ait pas été porté lui-même long-temps avant l'année 1073, époque de son élection ; mais sans doute que son caractère dur et impérieux écartoit de lui les suffrages du peuple.

Hildebrand, par le ministère de ses prédécesseurs, dont il étoit l'unique conseiller, fit porter sur le clergé lui-même ses premières réformes. Il sentoit que, pour le rendre tout-

(1) *Voyez* sur le caractère de Grégoire, les écrivains ecclésiastiques et orthodoxes. *Baronius ann.* 1073. — *Pagi Critica. Ibid.* — *Pandulphus Pisanus vitæ Pont.* T. III, P. I. *Rer. It.* p. 304. — *Paulus Bernriedens. de Gestis Gregor. VII. Ib.* p. 317.

puissant, il falloit augmenter le respect du peuple pour lui, et l'attacher davantage à son chef. Plusieurs curés, et peut-être quelques évêques, étoient solemnellement mariés; les règlemens ecclésiastiques ne leur en avoient point ôté le droit d'une manière absolue (1); mais le peuple, qui depuis long-temps n'accordoit son admiration qu'aux vertus monacales, regardoit comme dignes de plus de respect les ecclésistiques qui vivoient dans le célibat. Ces derniers, en renonçant aux affections de famille, donnoient leur cœur tout entier à l'église; aussi étoient-ils bien plus dévoués aux papes, bien plus zèlés à la fois et bien plus puissans. Hildebrand résolut de ne plus souffrir d'hommes mariés parmi les ministres des autels; et, d'après ses conseils, Etienne IX déclara en 1058, que le mariage étoit incompatible avec la prêtrise, que toutes les femmes de prêtres étoient des concubines, et que tous

(1) Tous les anciens historiens milanois assurent que Saint Ambroise avoit laissé au clergé de ce diocèse la permission de se marier une seule fois, et avec une vierge. Cependant Pagi, *Critica Annal. Eccles. ann.* 1045, §. 7-10, et Puricelli, dans sa dissertation, *T. IV. Rer. It. p.* 121, se sont efforcés de réfuter cette assertion. D'après une lettre du pape Zacharie à Pepin, majordome de France, §. 11, le mariage fut défendu aux évêques, prélats et diacres, par le chap. 37 du concile africain, les autres clercs restant en liberté de suivre l'usage des églises particulières. *Codex Carol.* T. III. *Rer. It.* P. II, p. 84.

ceux qui ne se séparoient pas d'avec elles, étoient dès l'heure excommuniés. Une injure aussi grave, faite à des hommes respectables, et qui s'étoient conformés aux lois de leur état, ne fut pas supportée avec patience; le clergé de Milan se regarda comme plus lésé qu'aucun autre, parce qu'il alléguoit la permission expresse du mariage, accordée par saint Ambroise à ce diocèse, et l'exemple de deux archevêques qui avoient été mariés (1). Il réclama fortement, il résista, il opposa la décision d'un concile à celle du pape; mais Hildebrand méprisa sa résistance, et les curés réfractaires furent dénoncés comme professant une hérésie, tandis qu'ils ne faisoient que défendre leurs anciens usages. A ces nouveaux hérétiques, on donna le nom de Nicolaïtes (2).

Un coup plus hardi fut porté, en 1059, au pouvoir séculier, par le pape Nicolas II, dans le concile de Latran. Tous les ecclésiastiques avoient anciennement été élus par le peuple de leur paroisse; mais les seigneurs

(1) *Corio Istorie Milanesi*, P. I, p. 6. — *Gualvanei Flammæ Manipul. Flor.* c. 150. T. XI. *Rer. It.* p. 673. — *Landulphus Senior, Hist. Mediolan.* L. III et IV, T. IV, p. 96. — Et le quatrième volume tout entier (500 pages in-4.°) du comte Giorgio Giulini, *Memorie della Città e campagna di Milano.*

(2) *Baronius Annal. Eccles. ad ann.* 1059, §. 43.

et les rois, en enrichissant l'église, s'étoient presque tous réservé à eux-mêmes et à leurs successeurs, la présentation aux bénéfices qu'ils créoient pour elle; c'est-à-dire, le droit d'élire ou de désigner le prêtre qui en seroit revêtu. Indépendamment de ce contrat entre le donateur et la paroisse, toutes les fois qu'une église possédoit un fief, le nouveau prélat, par les lois de l'État, ne pouvoit en être mis en possession qu'autant qu'il en étoit investi par le seigneur dont il relevoit. C'étoit la loi féodale, la loi universelle, qui n'admettoit pas d'exceptions en faveur des ecclésiastiques. Au moyen des droits de présentation et d'investiture, la faculté d'élire la plupart des pasteurs avoit été enlevée à leurs troupeaux, pour être donnée à la couronne. Il est bien probable qu'à la cour des empereurs, comme depuis à la cour des papes, et auparavant dans l'assemblée de la paroisse, l'élection aux bénéfices les plus riches s'achetoit souvent à prix d'argent. Hildebrand dénonça cet abus comme un scandale infâme, comme un marché honteux des dons du saint esprit, auquel il donna le nom de simonie. Les simoniaques furent déclarés hérétiques et excommuniés; et, pour préserver les églises d'une corruption semblable, il fut prohibé aux prêtres de recevoir aucun bénéfice ecclé-

siastique des mains d'un laïque, *même gratis* (1). L'église s'attribua tout-à-coup la prérogative de renouveler ses propres membres, tandis que les rois et les grands furent dépouillés du droit de distribuer les bienfaits dont leurs ancêtres leur avoient laissé la disposition ; d'un droit que le contrat primitif leur réservoit comme une propriété, qu'ils avoient possédé pendant plusieurs siècles, et que toute la chrétienté avoit reconnu.

Le canon qui proscrivoit les investitures, ne fut pas immédiatement appliqué à l'élection des papes ; on n'avoit pas un seul exemple à alléguer, d'un empereur qui eût mis à prix cette dignité suprême, et les concessions faites par l'église à Henri III, étoient trop récentes pour qu'on osât les anéantir. Le concile de Latran se contenta de les modifier. L'élection des papes à venir, qui auparavant avoit appartenu au peuple romain, fut attribuée aux cardinaux, mais non pas exclusivement. Ils durent les premiers se rassembler, et être, selon les termes du décret, les guides (*præduces*) de l'élection ; le reste du clergé et du peuple devoit se contenter de les suivre, et l'opération entière devoit se faire « sauf l'hon» neur et le respect dus au roi Henri, futur

(1) *Baronius Annal. ad ann.* 1059, §. 32-34.

» empereur, et par l'entremise de son nonce, » le chancelier de Lombardie, auxquels le » siége apostolique a accordé le privilége » personnel de concourir à l'élection par » leur consentement » (1). Ces termes fort vagues du canon du concile de Latran ont été la première origine du droit exclusif que les cardinaux se sont attribués de créer les chefs de l'église. La réserve bien plus expresse des droits du monarque, n'empêcha pas qu'à la première vacance, deux ans après, Alexandre II ne fût élu, sans que le consentement de Henri, ou de l'impératrice régente, eût été demandé (2); en sorte que la cour, irritée, élut en Allemagne un autre pape, Cadaloo, évêque de Parme, et qu'on vit éclater un nouveau schisme.

Ce fut encore par le concile de Latran, que le dogme de la présence réelle dans l'eucharistie fut admis expressément dans la foi catholique. Un archidiacre d'Angers, nommé Bérenger, venoit d'écrire contre les inventeurs de cette croyance; il soutenoit dans son livre, que l'église n'avoit jamais vu dans le sacrement, qu'une mémoire, un sym-

(1) *Decretum Nicolai II Papæ, in Chronico Monast. Farfensis.* T. II, P. II. *Rer. It.* p. 645.

(2) *Leo Ostiens. Chron. Monast. Cassinens.* L. III, c. 21, p. 431.

bole du sacrifice de Jésus-Christ. Sa profession de foi, qui jusqu'alors avoit été celle de la chrétienté, fut condamnée comme une hérésie, dont on le força de faire abjuration (1).

Durant la minorité de Henri IV, ses ministres, sans abandonner ses droits, surent éviter une rupture ouverte avec le saint-siége. Le parti des Italiens, qui vouloient défendre, contre le pape, la liberté de l'église, formoit un contrepoids suffisant à l'ambition des pontifes. Ce parti étoit presque toujours dominant à Milan et en Lombardie, et il étoit puissant même à Rome, où un homme fort riche le dirigeoit. Pierre Léone étoit ce chef; quoique d'origine juive, il avoit acquis un crédit prodigieux dans la capitale de la chrétienté (2). Ce fut lui qui attira l'antipape Cadaloo à Rome, où il prit le nom d'Honorius II. Cadaloo remporta une victoire sur les troupes du pape légitime, et il s'établit au Vatican; mais il en fut ensuite chassé par les forces du duc de Toscane (3).

(1) *Baronius Annal. Ib.* §. 15-23.

(2) Pierre Léone n'obtint cependant la confiance ni de Henri ni du pape. L'évêque schismatique Benzo le représente, de son côté, comme un fourbe. *Benzoni Episc. Albensis Panegyr. Henr. III Imp.* L. II, c. 4 et 8, p. 985 et 987, *apud Menckenium Script. German.* T. I.

(3) *Benzo Panegyr.* L. II, p. 982 et suiv. — *Vita Alexandri II,*

Lorsque Hildebrand, qui prit le nom de Grégoire VII, fut porté en 1073 à la chaire de saint Pierre, la minorité de Henri étoit terminée. Ce prince avoit atteint l'âge de vingt-trois ans; il étoit trop fier et trop vaillant pour se soumettre à un joug honteux; aussi ne voulut-il plus garder de ménagemens avec des pontifes qui l'insultoient et le bravoient sans cesse. Il résolut de repousser les usurpations par la force. Son caractère étoit généreux et noble, mais il se livroit avec trop peu de retenue aux passions de son âge, et la fourberie ambitieuse du clergé, à laquelle il avoit été en butte, lui avoit inspiré un mépris trop général pour la religion. Les papes et leurs partisans profitèrent de ses défauts pour le peindre aux peuples comme un monstre; cependant ce ne sera pas lui, mais Grégoire, que nous verrons souiller sa cause par la plus révoltante dureté.

La superstition agrandit les objets qu'elle montre de loin. Plus les fidèles étoient éloignés de Rome, plus ils manifestoient de dévouement à l'église romaine; ses foudres faisoient trembler les Allemands; celui que le pape avoit condamné leur paroissoit digne d'une

ex Card. Aragonio, T. III, P. I, p. 302. — *Vita ejusd. Pontificis, ex Amalrico Augerio*, P. II, p. 356.

éternelle censure; c'étoit chez eux, dans la nation de l'empereur, au sein de sa propre famille, que les prêtres réussissoient aisément à ébranler son pouvoir. Mais, tandis que les papes trouvoient toujours dans la cour de Henri, des ambitieux prêts à les servir, et des fanatiques prêts à les croire, les Italiens s'indignoient du joug honteux qu'on vouloit imposer au chef de l'État; et l'ardeur qu'ils mettoient à le défendre auroit assuré son triomphe, si une femme, la fameuse comtesse Mathilde, n'avoit, justement à cette époque, réuni l'immense héritage des anciens marquis de Toscane et de la maison de Canossa, et si l'ame de cette héroïne du moyen âge n'avoit été formée de toute l'aveugle superstition de son sexe, et de tout le courage, de toute la vigueur et la constance qui d'ordinaire sont réservés à l'autre. Ce fut par la mort de Godefroi de Lorraine, marquis de Toscane, en 1070, et par celle de Béatrix, sa femme, en 1076, que Mathilde, fille de la dernière, du premier lit, devint souveraine du fief le plus vaste qui eût encore existé en Italie (1).

(1) Un savant lucquois, nommé Florentini, a consacré une érudition prodigieuse à écrire la vie de la comtesse Mathilde. Nous avons aussi sur elle deux écrivains contemporains, sa vie, écrite en prose par un anonime, et un poème sur elle, de Donizo, chapelain de Canossa, son sujet. Tous deux sont

Toute l'existence de Mathilde n'eut qu'un but, l'exaltation du saint-siége ; elle consacra ses forces à servir les papes pendant sa vie ; et lorsqu'elle mourut, elle légua ses biens à la chaire de saint Pierre. Elle fut mariée deux fois ; d'abord avec Godefroi le jeune, de Lorraine, ensuite avec Guelfe V de Bavière ; mais l'ambition ou le fanatisme ne laissoient point de place en son cœur pour l'amour ; elle se sépara de ses deux époux, qu'elle ne trouvoit point assez dévoués au saint-siége, et elle se consacra toute entière à la défense des papes (1).

Henri IV, poussé à bout par Grégoire VII, 1076.
entreprit de le déposer dans la diète de Worms, en même-temps que Grégoire déposoit Henri, dans le concile de Rome ; mais Henri, abandonné de ses vassaux allemands, qui s'efforçoient de transférer sa couronne à Rodolphe de Souabe, et qui lui faisoient la guerre avec fureur (2), fut réduit à venir en Italie implorer son pardon des mains du

imprimés. T. V. *Rer. Ital.* ; comme aussi dans les *Scriptor. Brunsvic. Leibnitzii*, T. I, p. 629 et suiv.

(1) Mathilde étoit née de Boniface et de Béatrix, en 1046 ; elle mourut en 1115.

(2) *Lambertus Schafnaburgensis, de Rebus gestis German.* p. 403 ; *apud Struvium Scrip. German.* T. I.

pontife orgueilleux qu'il avoit offensé. Le monarque avoit été cité pour paroître à Rome avant la seconde fête du carême de 1077 ; l'excommunication et la sentence de déposition restoient jusqu'alors suspendues sur sa tête. Avec un danger extrême, il traversa les passages les plus sauvages des Alpes, pendant un hiver rigoureux ; les routes ordinaires étoient gardées par ses ennemis. Arrivé en Italie, il supplia Mathilde d'intercéder pour lui auprès du pontife. Grégoire étoit alors enfermé avec cette princesse dans la forteresse de Canossa, près de Reggio, et il se préparoit à passer en Allemagne. Henri employa encore, pour obtenir son absolution, l'entremise du marquis d'Este, de l'abbé de Clugny, et des principaux seigneurs et prélats de l'Italie. « Le pape résista long-» temps, » dit Lambert d'Aschaffenbourg, historien contemporain ; « mais, vaincu enfin » par les instances et le rang de ceux qui » le pressoient, « Eh bien, dit-il, s'il se » repent vraiment de ce qu'il a fait, qu'il » dépose entre mes mains sa couronne et » toutes les marques de sa dignité royale, » en signe de sa vive et vraie pénitence, et » qu'il déclare alors, qu'après la contumace » dont il s'est rendu coupable, il se reconnoît » pour indigne du rang et du titre de roi. »

» Ces conditions parurent trop dures aux » députés ; ils insistèrent pour que le pape » modérât sa sentence, et ne brisât pas le » roseau cassé. Grégoire céda enfin, mais » avec peine, à leurs sollicitations, et il con- » sentit à ce que Henri s'approchât de lui, » et réparât par sa pénitence l'affront qu'il » avoit fait au saint-siége, en n'obéissant pas » à ses décrets. Henri vint comme il lui étoit » ordonné, et le château étant entouré d'un » triple mur, il fut reçu dans l'enceinte de » la seconde muraille, toute sa suite étoit » demeurée en dehors de la première. Il avoit » déposé ses habits royaux, il n'avoit plus » rien qui annonçât un prince, rien où il » déployât de la pompe ; ses pieds étoient » nus, et il demeuroit à jeûn depuis le » matin jusqu'au soir, attendant vainement » la sentence du pontife romain. Il l'attendoit » encore, et de la même manière, le second » et le troisième jour, le quatrième enfin » il fut admis en la présence de tous ; et, » après de longs débats, il fut absous de la » sentence d'excommunication portée contre » lui, sous condition cependant qu'il seroit » prêt à répondre à une diète des princes » d'Allemagne, dans le lieu et le temps que » le pape désigneroit, sur les accusations qui » étoient portées contre lui ; que le pape

» seroit juge de cette cause; et que si Henri » prouvoit son innocence, il retiendroit son » royaume, mais, au cas contraire, il le per- » droit et seroit puni selon la rigueur des » lois ecclésiastiques..... Jusqu'à l'époque de » ce jugement, il ne devoit point lui être » permis de porter les marques de la dignité » royale, ou de prendre aucune part aux » affaires publiques » (1).

Ainsi donc, par une trahison insigne, après l'avoir soumis à une pénitence qui sans doute passoit de beaucoup son attente, après l'avoir retenu seul, à moitié vêtu, au milieu de janvier, par un froid excessif, sur une terre couverte de neige (2), le pape, loin

(1) *Lambertus Schafnaburgensis, de Rebus German.* p. 420.

(2) Voici, sur le même événement, les vers de Donizo, chapelain de Canosse, qui sans doute avoit été lui-même présent à cette pénitence. Ce sera en même-temps un échantillon de sa barbare poésie. *Vita Comit. Mathildis.* L. II, c. 1. p. 366. *Scr. It.*

Frigus
Per nimium magnum Janus dabat hoc in anno.
Ante dies septem quam finem Janus haberet,
Ante suam faciem concessit Papa venire
Regem, cum plantis nudis a frigore captis
In cruce se jactans, sœpissime clamans
Parce beate Pater, pie parce mihi peto plane.

Soit Lambert, soit Donizo, sont partisans du pape, et ennemis de Henri, en sorte qu'ils terminent ce récit par des invectives contre le dernier, pour avoir violé les conditionsqui lui étoient imposées.

de lui tenir compte de cette soumission, le renvoyoit à un nouveau tribunal dont Henri n'avoit point reconnu la compétence, pour y être jugé à la rigueur.

Les peuples de la Lombardie et les évêques italiens, presque tous en guerre avec le pape, ne dissimulèrent pas leur indignation, et contre le pontife qui avoit violé les droits de l'humanité, et contre l'empereur qui s'étoit humilié devant lui. Henri, de son côté, ne fut pas plus tôt hors de Canosse, qu'il mit en œuvre toutes ses ressources, pour se venger du traitement cruel qu'il y avoit éprouvé. Il recouvra d'abord sa gloire dans les armes; de retour en Allemagne, il attaqua Rodolphe de Souabe, et le vainquit à plusieurs reprises. Ce dernier fut enfin tué dans un combat en 1080 (1). Le même jour, les Lombards, partisans de Henri, battirent les troupes de la comtesse Mathilde, à la Volta, dans le Mantouan.

Grégoire avoit formé le plan du despotisme ecclésiastique, et en avoit proclamé les principes. Le recueil de ses maximes, intitulé *Dictatus Papæ*, nous a été conservé dans les annales ecclésiastiques. On est étonné de voir avec quelle audace la tyrannie théo-

(1) *Sigeberti Gemblacensis Chronograph.* p. 843.

cratique ose y lever le masque. « Il n'y a » qu'un nom au monde, » y est-il dit, « celui » du pape ; lui seul peut employer les or- » nemens impériaux, tous les princes doivent » baiser ses pieds ; lui seul peut nommer ou » déposer les évêques, assembler, présider » et dissoudre les conciles ; personne ne peut » le juger, son élection seule en fait un saint ; » il n'a jamais erré, jamais à l'avenir il » n'errera ; il peut déposer les princes, et » délier les sujets du serment de fidélité, » etc. (1).

Mais Grégoire ne vécut pas assez pour voir de ses yeux le succès de ses ambitieux projets. Henri IV, rentré en Italie en 1081, avoit opposé à Grégoire un antipape, Guibert, archevêque de Ravenne, qui prit le nom de Clément III. En 1084, Henri, après avoir assiégé Rome à plusieurs reprises, réussit enfin à s'en rendre maître, et y fit sacrer son antipape, de qui, à son tour, il reçut la couronne impériale, tandis que Grégoire s'étoit retiré dans le môle d'Adrien. Les Romains s'étoient joints à Henri pour assiéger leur pontife, lorsque Robert Guiscard, le chef de ces Normands, dont nous raconterons, dans le chapitre suivant, les exploits

(1) *Baronius Annal. ad. ann.* 1076, §. 24.

et les conquêtes, s'avançant avec une armée considérable, fit retirer Henri, brûla Rome depuis Saint-Jean de Latran jusqu'au Colysée, et réduisit en esclavage un grand nombre de ses citoyens. C'est depuis ce sac de Rome, par les Normands, que l'ancienne ville est demeurée presque déserte, et que la population s'est transportée toute entière au-delà du Capitole, dans ce qui formoit autrefois le champ de Mars (1). Guiscard, après avoir fait épouver à Rome toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut par un ennemi barbare, se retira, et emmena le pape avec lui à Salerne. C'est dans cette ville que Grégoire VII mourut, au mois de mai 1085, après avoir, jusqu'à son dernier soupir, répété ses imprécations et ses excommunications contre Henri, contre l'antipape Guibert, et leurs principaux adhérens (2), mais après avoir aussi aliéné de son parti, par sa hauteur et sa dureté, presque tous les évêques d'Italie, après avoir forcé à se déclarer contre lui, les Romains qui lui avoient été long-temps fidèles; et après avoir occasionné la ruine de cette ville superbe

(1) *Vita Gregorii VII, ex Card. Aragon.* p. 313. *Landulphus Senior*, L. IV, c. 3, p. 120. — *Gaufridus Malaterra Hist. Sicula*, L. III, c. 37, T. V, *Rer. It.* p. 587.

(2) *Pauli Bernriedens. Vita Gregorii VII*, c. 110, p. 348.

dont il étoit le pasteur et presque le souverain.

Les pontifes qui succédèrent à Grégoire, Victor III, Urbain, Pasqual et Gélase II, semblèrent tous animés du même esprit que lui. De son côté, Mathilde faisoit naître de son aveugle superstition une espèce de grandeur d'ame. Tandis qu'en 1092, Henri, secondé par l'antipape Guibert, ruinoit les possessions de Mathilde, dans le Modénois, les théologiens qui entouroient celle-ci, humiliés par les défaites réitérées de son parti, la pressoient eux-mêmes, dans la diète de Carpineto, de céder à la force des circonstances, et de se réconcilier avec Henri; mais Mathilde leur imposa silence, et résolut de mourir plutôt que de faire la paix avec un hérétique (1).

1093. L'année suivante, le pape Urbain II parvint à faire révolter Conrad, fils aîné de Henri, contre son père. L'église, avec une joie féroce, applaudit à cette rebellion, et aux calomnies infâmes que Conrad publia pour l'excuser, en souillant la gloire de son père (2).

(1) *Donizo Vita Comit. Mathild.* L. II, c. 7, p. 371.

(2) *Dodechini Appendix ad Marianum Scotum Chronic. apud Struvium Script. Germ.* T. I, p. 661. — *Sigeberti Gemblacensis Chronograph.* p. 848.

Conrad fut reconnu par les papes, comme roi d'Italie, et reçut à Monza la couronne de Lombardie. Après huit ans de guerres civiles, il mourut, méprisé de ceux mêmes qui avoient suscité sa révolte, et qui en avoient profité; cependant sa défection avoit rétabli l'équilibre entre les deux factions ennemies.

A la même époque, le fanatisme religieux allumoit un incendie plus vaste encore. Ce fut le même pape Urbain II, protecteur d'un fils révolté, qui prêcha la croisade aux con- 1095.
ciles de Plaisance et de Clermont. L'Europe s'ébranla toute entière à sa voix; les flots des nations occidentales traversèrent l'Italie pour se rendre en Orient (1); les soldats de l'église ne pouvoient reconnoître comme légitime aucune résistance contre le pape; ils rétablirent, en passant, le pouvoir du saint-siége sur les ruines de celui des empereurs. Henri crut devoir céder au torrent, et en 1097, il se retira en Allemagne.

Après sa retraite, il ne songea plus qu'à rendre la paix à l'église et à l'empire. Quoique poursuivi par les excommunications des papes,

(1) L'armée croisée qui traversa l'Italie étoit celle de Hugues, frère du roi de France, de Robert de Flandres, de Robert de Normandie, et d'Eustache de Bologne. Ils chassèrent de Rome l'antipape Guibert, et, à l'exception du château St.-Ange, ils lui enlevèrent toutes ses forteresses.

il ne parut point s'occuper de faire cesser leurs outrages. Il avoit même pensé à se démettre de la couronne en faveur de son fils Henri V, dans l'espérance que le rapprochement seroit plus facile entre deux antagonistes dont l'amour-propre n'étoit point encore aigri par une longue discorde (1). Ce projet, que Henri n'exécuta pas, enflamma l'ambition du jeune prince. Le pape Pasqual II, dont la haine religieuse étoit implacable, échauffa, par ses émissaires, un fils qu'une soif coupable de régner égaroit déjà; il lui représenta le crime qu'il méditoit comme une action sainte et glorieuse, et le détermina à la révolte. Nous emprunterons de Sigonius, historien attaché au parti des papes, le récit de ces tragiques évènemens (2).

1106. Une diète étoit convoquée à Mayence pour le jour de Noël; les partisans du jeune Henri s'y étoient rendus en foule; aucune assemblée nationale n'avoit, depuis long-temps, été si

(1) *Annales Hildeshemens. apud Leibnitz.* p. 733. — *Dodechini Appendix*, p. 666. — *Sigeberti Gemblacens. Chron.* p. 854.

(2) Sigonius n'est pas un écrivain contemporain; mais j'ai emprunté son récit, comme plus dégagé des passions d'un siècle de guerres civiles. Il est appuyé au reste sur le témoignage d'auteurs plus anciens, comme *Otto Frisingens.* L. VII, c. 8-12, p. 113. — *Abbas Urspergensis in Chron.* p. 243. — *Anonimus in vita Henrici IV, etc.*

nombreuse. Le jeune Henri conseilla au roi son père, de ne point se hasarder parmi tant de gens dont la fidélité étoit tout au moins douteuse. L'empereur suivit les avis d'un fils dont il ne soupçonnoit pas encore toute la déloyauté, et il se retira au château d'Ingelheim. Comme il y séjournoit, les archevêques de Mayence, de Cologne et de Worms, envoyés par la diète, se présentèrent devant lui, et le sommèrent, au nom de cette assemblée, de leur remettre les ornemens impériaux, savoir: la couronne, l'anneau, et le manteau de pourpre, pour qu'ils en revêtissent son fils; et comme Henri demandoit la cause de sa déposition, « C'est, » dirent-ils, « parce que, pendant de longues années, » tu as déchiré l'église de Dieu par une » querelle odieuse; parce que tu as vendu » les évêchés, les abbayes, et toutes les » dignités ecclésiastiques; parce que tu n'as » jamais observé les lois dans l'élection des » évêques; c'est pour tous ces motifs qu'il » a plu au souverain pontife et aux princes » de l'Allemagne, de te repousser, non-seu- » lement de la communion des fidèles, mais » encore de la possession du trône. »

« Mais vous, » reprit l'empereur, « arche- » vêques de Mayence et de Cologne, vous » qui m'accusez d'avoir vendu les dignités

» ecclésiastiques, dites du moins quel est le » prix que j'ai exigé de vous, lorsque je » vous ai donné vos églises, les plus opu- » lentes, les plus puissantes de mon empire; » et puisque vous êtes forcés de confesser » que je ne vous ai rien demandé, pourquoi » vous joignez-vous à mes accusateurs, tandis » que vous savez qu'envers vous je me suis » conformé à mes devoirs? Pourquoi vous » joignez-vous à ceux qui ont faussé leur » foi, et le serment fait à leur prince? » Pourquoi vous mettez-vous à leur tête? » Prenez patience quelques jours encore, » attendez le terme naturel de ma vie, que » mon âge et mes peines indiquent ne devoir » pas être éloigné. Ou, si vous voulez m'en- » lever mon royaume, fixez du moins le » jour où, de mes propres mains, j'ôterai » de ma tête ma couronne, pour la placer » sur la tête de mon fils. »

Les archevêques répondirent avec dureté, qu'ils exécuteroient, fût-ce par force, l'ordre dont ils étoient chargés. Alors Henri s'éloigna d'eux, et ayant pris conseil du petit nombre d'amis qu'il avoit près de lui, voyant qu'il étoit entouré de gens armés, et que toute résistance étoit impossible, il se fit apporter les ornemens et le manteau royal, puis il monta sur le trône, et fit appeler les prélats.

« Les voilà, » leur dit-il, « ces marques » de la dignité royale, que m'avoient dé- » férées et la bonté du roi des siècles, et » la volonté unanime des princes de l'État. » Je n'emploierai pas la force pour les dé- » fendre; je n'avois point prévu de trahison » domestique, et je ne me suis point mis » en garde contre elle; le ciel m'a accordé » la faveur de ne point supposer tant de » fureur chez mes amis, tant d'impiété chez » mes enfans. Cependant, avec l'aide de » Dieu, votre pudeur défendra peut-être » encore ma couronne, ou si vous êtes in- » sensibles à la crainte de ce Dieu qui protège » les rois, et à la perte de votre honneur, » je souffrirai de vos mains une violence, » que je n'ai point de moyens de repousser. »

A ce discours, les députés hésitoient, mais l'archevêque de Mayence s'écria : « Pourquoi » balancer? n'est-ce pas à nous qu'il appartient » de sacrer les rois et de les orner de la » pourpre? Celui que nous en avons revêtu » par un mauvais choix, pourquoi ne l'en » dépouillerions-nous pas? » Se jetant alors sur Henri, ils enlevèrent la couronne de sa tête, ils le forcèrent à descendre du trône, et le dépouillèrent du manteau de pourpre et des ornemens royaux. Henri cependant élevant la voix, « Que Dieu voie, » dit-il,

« votre conduite ! Il m'a fait porter la peine » des péchés de ma jeunesse, en me sou- » mettant à une ignominie que jamais roi » n'éprouva avant moi. Mais vous qui levez » vos mains contre votre souverain, vous qui » violez le serment qui vous lie à moi, vous » ne lui échapperez pas non plus; Dieu vous » punira, comme il punit l'apôtre qui trahit » son maître. »

Les archevêques, méprisant ses menaces, se rendirent auprès de son fils pour le sacrer. Le vieux Henri cependant s'enferma dans Louvain; bientôt ses amis se rassemblèrent en foule auprès de lui, et lui promirent leur aide pour recouvrer son autorité. Ils formèrent une puissante armée, le père et le fils marchèrent l'un contre l'autre, et dans la première rencontre le fils fut battu et mis en fuite. Ce dernier cependant rassembla ses troupes, et de nouveau il les conduisit au combat. Le vieillard fut vaincu dans cette seconde bataille, et tomba même au pouvoir de ses ennemis, qui ne lui épargnèrent pas les outrages (1).

(1) C'est à cette époque, sans doute, qu'il faut placer l'entrevue entre le père et le fils, dont le vieux Henri rend compte à Philippe I, roi de France, dans une lettre qu'il lui adressa en 1106. « Sitôt que je le vis, dit-il, touché jusqu'au fond du » cœur de douleur autant que d'affection paternelle, je me

Il fut réduit à un tel degré de misère, qu'il vint à Spire, dans le temple qu'il avoit bâti à la vierge, demander à l'évêque de la ville, de lui accorder de quoi vivre, ajoutant qu'il étoit encore propre à remplir l'office de clerc, puisqu'il savoit lire et servir le chœur; et comme cette humble demande lui fut refusée, il se tourna vers les assistans. « Vous » du moins, mes amis, » leur dit-il, « ayez » pitié de moi, voyez la main du seigneur » qui me frappe. » Puis, au bout de peu de jours, le 7 des ides du mois d'août 1106, il mourut de l'affliction profonde qui déchiroit son cœur. Pendant cinq ans, son corps resta sans sépulture, dans une cellule de l'église

» jetai à ses pieds, le suppliant, le conjurant, au nom de son » Dieu, de sa foi, du salut de son ame, lors même que mes » péchés auroient mérité que je fusse puni par la main de Dieu, » lui, du moins, de ne pas souiller, à mon occasion, son ame, » son honneur et son nom; car jamais aucune sanction, aucune » loi divine, n'établit les fils vengeurs des fautes de leurs » pères..... ». Dans la même lettre, il parle de sa prison. « Pour ne rien dire des opprobres, des injures, des menaces, » des glaives dirigés contre ma tête, si je ne faisois tout ce qui » m'étoit commandé, de la faim et de la soif, dont je souffrois » par le ministère de gens qu'il étoit injurieux pour moi de » voir ou d'entendre; pour ne pas dire, ce qui est plus dou- » loureux encore, qu'autrefois j'avois été heureux, etc. »..... Cette lettre touchante nous a été conservée par *Sigebertus Gemblacens. apud. Struv.* T. I, p. 856.

de Liège ; le pape avoit défendu de le déposer en terre sainte (1).

On éprouve quelque satisfaction, en voyant la vengeance du vieux et malheureux Henri, accomplie par les mains de ses ennemis eux-mêmes ; le farouche Pasqual, trahi et persécuté par le prince dont il avoit excité la révolte, et le fils dénaturé du vieux empereur, humilié par l'église pour laquelle il avoit combattu son père.

1110. Ce ne fut que l'an 1110 que Henri V put s'acheminer vers l'Italie, pour recevoir des mains du pape la couronne impériale. L'ambition de saisir avant le temps l'héritage de son père, avoit fait place à l'ambition d'occuper cet héritage tout entier. Le droit des investitures étoit considéré, avec raison, comme une des plus importantes prérogatives de la couronne, et Henri ne vouloit, à aucun prix, y renoncer.

Comme il approchoit de Rome, il signa, sur les frontières de la Toscane, avec Pierre Léone, l'un des principaux seigneurs romains, un traité qu'il renouvela encore à Sutri, pour assurer la paix entre l'église et l'empire. Sans doute que la force de Henri étoit devenue bien imposante, et que Pasqual,

(1) *Sigonius de Regno Italico*, L. IX.

qui venoit de conclure une ligue avec les seigneurs normands, se trouvoit encore bien foible, car une concession fort étrange du pape à l'empereur formoit la base de ce traité de Sutri (1). Voici comment Henri V lui-même en rend compte dans sa lettre aux fidèles. « Le seigneur Pasqual vouloit enlever » au royaume, sans nous entendre, les in- » vestitures des évêques, que nous possédons, » et que nos prédécesseurs ont possédées » pendant près de quatre siècles, depuis » Charlemagne, sous soixante-trois pontifes » divers, en vertu et par l'autorité de pri- » viléges. Et comme nous lui demandions, » par nos députés, ce qui resteroit alors au » royaume, puisque nos prédécesseurs ont » accordé et livré aux églises presque toutes » nos propriétés, il répondit que les ecclé- » siastiques se contenteroient des dîmes et » des oblations, et que le roi reprendroit et » retiendroit, pour lui et pour ses successeurs, » les terres et les droits régaliens qui furent

(1) Les premières conventions avec Pierre Léone sont rapportées dans Baronius, *anno* 1110, §. 2, et les actes de Sutri, *ann.* 1111, §. 2; mais pour les bien comprendre, il faut lire *Petrus Diaconus Contin. Chronici Cassinens.* L. IV, c. 35, p. 513, et les lettres de Henri V, rapportées par *Dodechinus App.* p. 668, et abrégées dans *Sigebertus Gemblacens. Chronog.* p. 861.

» donnés aux églises, par Charles, par Louis, » par Othon et par Henri; nous fîmes ré- » pondre que nous ne voulions pas nous » rendre coupables d'une si grande violence » et d'un tel sacrilége envers les églises; mais » il assura et promit par serment, que de » sa propre autorité il reprendroit tous ces » biens aux églises, et nous les rendroit » juridiquement, selon le droit qu'il en avoit. » Les nôtres alors déclarèrent que s'il accom- » plissoit ce qu'il promettoit, et qu'il savoit » cependant ne pouvoir tenir, nous résî- » gnerions, comme il le demandoit, les in- » vestitures des églises. . . . . Cependant, » pour montrer que ce n'étoit pas par » notre volonté que nous apportions aucun » trouble aux églises du seigneur, sous les » yeux et à l'ouie de tous, nous fîmes pro- » mulguer ce décret. » C'étoit le 12 février 1111, dans la basilique du Vatican, où l'empereur et le pape s'étoient réunis pour le couronnement, en présence de tout le peuple. « Moi, par la grâce de Dieu, Henri, » empereur auguste des Romains, je donne » à saint Pierre, à tous les évêques et abbés, » et à toutes les églises, tout ce que mes » prédécesseurs, rois ou empereurs, leur » ont concédé ou leur ont livré, et qu'ils » ont offert dans l'espérance d'une rétribution

» éternelle. Pécheur que je suis, je n'ai » garde, dans la crainte d'un jugement » terrible, de vouloir soustraire ces dons à » l'église. » Après avoir lu et signé ce décret, » je demandai au seigneur pape d'accomplir » ce qu'il m'avoit promis par la chartre de » nos conventions; mais comme j'insistois sur » cette demande, tous les fils de l'église, » les évêques et les abbés, tant les siens » que les nôtres, lui résistèrent fermement » et universellement en face, s'écriant que » le décret qu'il avoit promis (qu'on nous » permette de le dire, sans offenser l'église), » étoit hérétique, en sorte qu'il n'osa point » le proférer. »

Ainsi donc, Pasqual, en même-temps qu'il somma Henri de renoncer au droit d'investiture, déclara que son clergé ne lui permettoit point de résigner les droits régaliens que possédoit l'église. Un tumulte violent fut la suite de cette contestation qui interrompoit la cérémonie du couronnement; Henri, emporté par sa colère, fit saisir le pape, avec la plus grande partie des ecclésiastiques qui l'accompagnoient, et il le commit à la garde du patriarche d'Aquilée (1). Cependant le

(1) *Chron. Monast. Cassin.* L. IV, c. 38, p. 517. — *Pandulphi Pisani vita Paschalis II*, p. 357. — *Vita Paschalis II, ex Card. Aragon.* p. 361.

1111. cardinal de Tusculum et l'évêque d'Ostie s'échappèrent au milieu du tumulte, et rentrèrent déguisés à Rome. Ils excitèrent les citoyens à prendre les armes pour la délivrance du chef de l'église. Le lendemain, de grand matin, les milices romaines sortirent avec impétuosité de la ville, et chargèrent courageusement les Allemands qui occupoient la Cité Léonine, ou le quartier du Vatican, au-delà du Tibre. Henri lui-même courut risque de la vie, et son armée auroit été entièrement défaite, si les Romains ne s'étoient arrêtés au milieu de leur victoire, pour piller les fuyards. Henri profita de cette faute; il rassembla un corps d'Allemands et de Lombards, avec lequel il chargea les milices romaines, et les renversa dans le Tibre, ou les força de regagner la ville en grand désordre. Cependant il ne crut pas prudent de séjourner auprès d'une cité ennemie, avec une armée trop foible pour la réduire, et il se retira en hâte dans la Sabine, emmenant Pasqual prisonnier avec lui (1). Ce pape, avec six cardinaux, fut confiné pendant soixante et un jours dans la forteresse de Tribucco; d'autres cardinaux furent enfermés dans un autre château, et les mauvais trai-

(1) *Chronic. Cassin.* L. IV, c. 39, p. 517.

temens ne furent pas épargnés aux prisonniers 1111.
que l'on vouloit amener par la rigueur à une pacification.

Pasqual, ne voyant pour lui aucun refuge, accablé de ses propres souffrances et de celles de ses compagnons d'infortune, croyant, comme on le lui rapportoit artificieusement, que Henri se porteroit bientôt contre lui aux dernières extrémités, et le feroit mourir avec tous ses cardinaux, s'il ne se rendoit pas, consentit enfin à céder à l'empereur, de la manière la plus expresse et la plus formelle, par un traité signé de lui et de seize cardinaux ou évêques, l'investiture des évêchés et des abbayes de son royaume, pourvu que l'empereur l'accordât gratuitement et sans simonie (1). Il promit de ne point s'en mêler; il releva tous les partisans de Henri, de toutes les excommunications qu'ils pouvoient avoir encourues; il s'engagea, pour l'avenir, à ne jamais l'excommunier lui-même, et il consentit à ce que le cadavre de Henri IV fût enfin déposé en terre sainte. Le pape et les cardinaux ne furent relâchés qu'après que ce traité eut été signé et scellé de la manière la plus solemnelle, qu'il eut été confirmé par ser-

(1) *Voyez* ce traité *ap. Sigebert. Gemblacens. Chronog.* p. 863.

1111. ment sur l'hostie sacrée partagée entre les communians, et que le pontife eut placé, de sa propre main, la couronne impériale sur la tête de Henri. Les portes de Rome restèrent fermées durant cette cérémonie, pour que les Romains irrités ne la troublassent pas par une attaque imprévue (1).

Le triomphe de Henri étoit complet, mais il ne devoit pas être de longue durée; Pasqual ne fut pas plus tôt relâché, que le collége des cardinaux manifesta son indignation, de ce que le chef de l'église avoit abandonné ses plus beaux priviléges, des conquêtes pour lesquelles Grégoire VII et ses successeurs s'étoient exposés à tant de dangers, avoient fait répandre tant de sang, et avoient dévoué aux flammes éternelles les ames de tant de fidèles enveloppés dans les excommunications générales, ou morts en état d'interdit. Leurs clameurs alloient croissant, comme le danger diminuoit, car Henri, avec son armée, avoit repris le chemin de l'Allemagne et repassé les monts. Les cardinaux prisonniers avec Pasqual, et qu'il avoit libérés, en signant, de concert avec eux, le traité sur les investitures, ne lui prêtoient aucun secours. Au moyen d'une

(1) *Chronic. Monast. Cassinens.* L. IV, c. 40, p. 518.

phrase équivoque, dans laquelle ils enfermoient leur réponse, ils croyoient se mettre à l'abri de tout reproche. « Nous approuvons, » disoient-ils, « ce que nous avons » approuvé précédemment, nous condamnons » ce que nous avons toujours condamné » (1). Les zélés catholiques exigeoient que le pape déclarât nul le serment qu'il avoit prêté, qu'il rompît le traité qu'il avoit signé, et qu'il excommuniât l'empereur. Déjà les légats du saint-siége, avant de connoître le jugement de l'église, avoient proclamé cette sentence dans les conciles provinciaux; et, au commencement de l'année suivante, Pasqual fut obligé, pour cette question même, de convoquer un concile général au palais de Latran. Ce concile abolit le privilége qui avoit été extorqué au pape, et fulmina une excommunication contre Henri. Pasqual ne s'opposa pas à cette sentence, mais il ne la confirma pas non plus. Sous quelque odieux caractère que se fût montré son fanatisme dans la persécution de Henri IV, il étoit religieux de bonne foi; il en avoit donné une preuve, lorsqu'il avoit proposé de céder à Henri V les droits régaliens; il en donna une nouvelle, en résistant à toutes les sollicitations de son

1111.

1112.

(1) *Baronius Annal. Eccles. ad ann.* 1111, §. 25.

clergé, pour annuller un serment que lui avoit arraché la violence. Henri V rentra en Italie en 1116, pour se mettre en possession de l'immense héritage de la comtesse Mathilde, morte le 24 juillet de l'année précédente. Ce n'est pas que cette princesse n'eût, par un testament de l'année 1102, donné tous ses biens présens et à venir à l'église romaine, pour le salut de son ame et de celle de ses parens; mais ce testament, où il n'est question que des propriétés, et non des fiefs ou des biens régaliens, ne fut pas reconnu pour valide (1); l'on disputa sans doute à une femme, le droit de disposer de ses terres,

(1) Comme les prétentions des papes à la souveraineté d'une partie de l'Italie n'étoient fondées que sur la donation de la comtesse Mathilde, il est très-remarquable qu'il n'y ait pas dans cette donation un seul mot qui indique la souveraineté, le domaine sur des pays ou des villes, les droits régaliens, les justices, l'hommage des vassaux, rien enfin au-delà d'une simple transmission de domaines ruraux. « *Pro remedio animæ meæ,* » *et parentum meorum, dedi et obtuli Ecclesiæ Sancti-Petri,* » *per interventum Domni Gregorii Papæ VII, omnia bona* » *mea* jure proprietario, *tam quæ tum habueram, quam ea* » *quæ in antea acquisitura eram, sive jure successionis, sive* » *alio quocunque jure, ad me pertinent, et tam ea quæ ex* » *hac parte montium habebam, quam illa quæ in ultramon-* » *tanis partibus ad me pertinere videbantur, etc.* ». La comtesse avoit fait une première donation de ses biens pendant le pontificat de Grégoire VII; mais, la chartre s'en étant perdue, elle la renouvela en faveur de Pasqual II. Cette chartre est imprimée après le poème de Donizo, *Script. Ital.* T. V, p. 384.

et nous verrons pendant tout le douzième siècle, l'héritage de la comtesse Mathilde être un sujet de contestation entre les empereurs et les papes.

Après s'être mis en possession de cette succession, Henri V s'avança contre Rome, où les chefs de la noblesse l'appelèrent, pour se venger de Pasqual, dont ils avoient à se plaindre. Henri fut reçu dans la ville avec une espèce de triomphe, tandis que le pontife fugitif se retiroit au mont Cassin, et ensuite à Bénévent (1).

Pasqual, l'année suivante, n'avoit pas encore pu rentrer à Rome, lorsqu'il mourut dans un âge très-avancé. Tandis que le plus grand nombre des cardinaux, unis aux évêques, aux sénateurs et aux consuls de Rome, lui donnèrent pour successeur Gélase II, la faction impériale s'efforça de le remplacer par Burdino, archevêque de Bragance, que l'église considère comme un antipape. Gélase, qui n'étoit lié par aucun serment, en recevant la thiare, excommunia l'empereur; puis il se retira en France, pour se mettre plus complètement à couvert de la vengeance de Henri. Gélase mourut au bout de deux ans, et eut pour successeur Calixte II. C'est avec

1118.

(1) *Chronic. Monasterii Cassinens.* L. IV, c. 60 et 61, p. 528.

celui-ci que l'empereur, lassé d'une guerre à laquelle il ne voyoit point de fin, consentit de traiter. Son antipape étoit tombé entre les mains des catholiques, et tous les grands de l'Allemagne le pressoient de donner la paix à l'église et à l'empire.

1122. L'accord fut conclu à Worms, où Henri, en 1122, avoit assemblé une diète. L'empereur céda le droit d'investiture, par l'anneau et la crosse, à l'église, s'engageant en même-temps à lui restituer toutes les possessions et les biens régaliens de saint Pierre, que lui ou son père avoient saisis. De son côté, le pape accorda comme un privilége à Henri, que, dans son royaume d'Allemagne, toutes les élections des évêques et des abbés dussent se faire en sa présence, mais sans simonie et sans violence. Le candidat fut astreint à recevoir de l'empereur, l'investiture des biens régaliens attachés à son siége, au moyen de la transmission du sceptre. Toutes les excommunications furent levées, et la querelle qui avoit ébranlé toute la chrétienté, fut terminée par un expédient si simple, qu'on s'étonne au premier abord qu'il n'ait pas été trouvé plus tôt, puisqu'en apparence il contentoit tout les partis. Les droits féodaux étoient ainsi séparés de ceux de l'église, et chacune des deux puissances conservoit les

prérogatives les mieux appropriées à sa nature (1). Mais, dans le fait, c'étoit justement une pacification semblable que les deux partis avoient craint jusqu'alors. Tant l'empereur que le pape cherchoient à confondre les droits spirituels et temporels ; pour les réunir, il falloit l'épuisement d'une longue guerre, et l'affoiblissement du fanatisme de leurs partisans, pour que, de part et d'autre, ils voulussent accepter des conditions équitables.

(1) *Cardinalis Aragon. in vita Calixti II*, p. 420.— *Baronius Annal. Eccle. ann.* 1122, §. 11 et suiv., p. 149, T. XII.

CHAPITRE IV.

Les Grecs, les Lombards et les Normands, du septième au douzième siècle, dans l'Italie méridionale. — Républiques de Naples, de Gaète et d'Amalfi.

Les républiques qui nous occuperont dans le reste de cet ouvrage, ont toutes existé dans la partie septentrionale ou dans le centre de l'Italie; toutes se sont détachées lentement et en silence de l'empire d'Occident, à l'ombre duquel elles avoient pris naissance; toutes ont dû le premier établissement de leur liberté aux empereurs allemands, qui cherchèrent ensuite à détruire leur propre ouvrage. Mais pendant la première moitié du moyen âge, des événemens semblables, seulement plus ignorés, s'étoient passés dans cette partie de l'Italie méridionale qui forme aujourd'hui le royaume de Naples. Les villes de cette contrée, dépendantes alors des souverains de Bysance, avoient de même secoué, sans révolution et sans violence, le joug des

empereurs; de même elles avoient trouvé dans la liberté un nouveau principe de force, et des moyens de résistance contre les invasions étrangères; de même elles avoient dû à un régime républicain, l'esprit d'entreprise et celui de commerce. Il nous reste trop peu de monumens de leur histoire, pour que nous puissions entreprendre de faire connoître ces républiques. A peine quelques chroniques grecques et latines nous les font-elles entrevoir comme des ombres; on ne sait comment les atteindre; la nuit qui les entoure nous dérobe leurs formes, et nous laisse en doute sur leurs actions. Cependant il nous importe de nous former quelque idée de leurs institutions, de leurs succès et de leurs revers, puisque l'exemple que ces républiques donnèrent à l'Italie ne fut point perdu pour les villes du nord, et que les négocians de Pise et de Gênes, que nous verrons, dans le chapitre suivant, instituer les premiers des gouvernemens libres dans la Toscane et la Ligurie, puisèrent, peut-être en partie à Naples ou Amalfi, ces sentimens élevés, cette fierté républicaine, qu'ils communiquèrent ensuite aux habitans de Milan, de Florence, et des villes du centre de l'Italie.

L'établissement, la puissance, la division et la ruine du grand duché des Lombards de

Bénévent, méritent aussi quelque attention de notre part. Ce duché continua de se maintenir avec gloire, après la défaite et la prison de Désidério, roi de Pavie; il conserva aux Lombards les droits d'une nation souveraine, trois siècles après la fin de leur monarchie; il contribua, par ses liaisons avec les Arabes et les Grecs, à introduire dans l'Occident le commerce, les arts et les sciences des Orientaux; enfin ses relations avec Naples, Gaète et Amalfi, lient étroitement son histoire à celle de ces républiques.

Les aventures romanesques, et les conquêtes à peine croyables des Normands, dans les mêmes provinces, forment encore un trait important de l'histoire d'Italie, dans le moyen âge; ces événemens appartiennent, à plus d'un titre, au sujet que nous traitons, et comme s'étant terminés par la destruction des républiques de la grande Grèce, et comme ayant fondé la monarchie des deux Siciles, dont le sort fut toujours lié à celui des républiques lombardes et toscanes. Nous chercherons donc à faire connoître, dans ce chapitre, l'histoire de l'Italie méridionale pendant cinq siècles, tandis que les républiques grecques, les Grecs de Bysance, les Sarrasins, les Lombards et les Normands s'en disputoient la possession.

Lorsque les Lombards firent la conquête de l'Italie sur Justin II, en 568, les provinces qui demeurèrent aux Grecs, à peine défendues par les empereurs, séparées l'une d'avec l'autre, foibles et découragées, furent presque abandonnées à elles-mêmes. Autharis, le troisième roi des Lombards, depuis Ardoin, fit la conquête de Bénévent; et, traversant toute l'Italie méridionale, jusqu'à Reggio, il poussa son cheval dans les flots, et frappa de sa lance une colonne élevée dans la mer, en s'écriant que c'étoit la seule limite qu'il reconnût à la monarchie des Lombards (1). Il établit ensuite, à Bénévent, un de ses généraux, nommé Zoton, pour gouverner sa nouvelle conquête. Cette expédition, qu'on rapporte à l'année 589, est l'époque probable de la fondation du duché de Bénévent (2). Ce duché, situé au centre du royaume actuel de Naples, interrompoit la communication entre les provinces que les empereurs possédoient encore. Un officier grec, nommé

(1) *Pauli Diaconi de Gestis Langobard.* L. III, c. 31, p. 451.

(2) Ce point de chronologie est fort contesté. Quelques écrivains rapportant la nomination de Zoton à l'année 568, ou même à une époque antérieure à l'invasion d'Alboin, pendant que d'autres Lombards étoient auxiliaires de Narsés. *Voyez Camilli Pellegrini Dissert. I de Ducatu Beneventano. Rer. It.* T. V, p. 165.

par ces derniers, résidoit, pour eux, à Ravenne, avec le titre d'exarque; c'est à lui que tous les gouverneurs des villes d'Italie étoient subordonnés. Les cités de la Pentapole et de la Marche d'Ancône lui étoient immédiatement soumises; c'est lui qui nommoit les ducs de Rome, les maîtres des soldats de Naples, et les gouverneurs de la Calabre et de la Lucanie. Mais le duché de Spolète, qui établissoit, pour les Lombards, une communication, souvent interrompue, entre l'Italie septentrionale et le duché de Bénévent, séparoit Rome de Ravenne. De la même manière, le duché de Bénévent séparoit Rome et Ravenne de la Campanie, de la Pouille, de la Calabre, et de toutes les possessions maritimes des Grecs. Ces dernières étoient disséminées sur les côtes, sans communications l'une avec l'autre.

Les Grecs étoient maîtres de la mer, et les Lombards dépourvus de marine; mais les Grecs étoient timides et foibles, et les Lombards, belliqueux et entreprenans. Les premiers se tenoient sur la défensive; ils cherchoient à se fortifier chez eux, et l'empire mit son espérance, quant à l'exarchat, dans les marais de Ravenne, quant au duché de Rome, dans le crédit des papes et la vieille gloire du nom romain; enfin, quant aux

villes de la Campanie et de la Calabre, dans leurs murailles, et dans l'esprit de liberté des peuples qui furent appelés à les défendre (1); car les souverains de Constantinople, sans connoître la liberté, la protégèrent chez leurs sujets occidentaux, pour s'épargner la peine de régner sur eux.

C'étoit avec les armées les plus foibles que Bélisaire avoit conquis l'Italie et l'Afrique. Les enfans dégénérés des Romains et des Grecs se refusoient avec effroi au service militaire; les empereurs ne pouvoient réussir à recruter leurs légions, et les conquêtes de Justinien lui furent rapidement enlevées, parce qu'il ne trouvoit point de soldats pour les défendre. Les Grecs, jusqu'au moment où ils perdirent leurs possessions d'Italie, n'y envoyèrent jamais des forces suffisantes. Le peu de troupes dont ils pouvoient disposer, formoit la garnison de Ravenne, et se cachoit derrière les marécages qui entourent cette ville. Leur position étoit heureuse et bien choisie; le roi des Lombards ne pouvoit, sans danger, s'avancer vers le midi de l'Italie, en les laissant

(1) Lorsque Bélisaire assiégea Naples, non-seulement cette ville étoit déjà fortifiée, elle étoit déjà gouvernée et défendue par les citoyens, qui redoutoient surtout qu'on ne mit garnison chez eux. *Procopius de Bello Gothico*, L. I, c. 8, 9 et 10, p. 14.

derrière lui, surtout comme une nouvelle armée pouvoit débarquer des côtes de l'Illyrie dans le port de Ravenne, et fermer la communication entre l'armée et les États lombards. Les villes de la Campanie et de la Calabre ne restoient donc exposées qu'aux attaques moins redoutables des ducs de Bénévent.

Soit que les Lombards bénéventains fussent amollis par le beau climat et les délices de la grande Grèce, soit que les Campaniens, les Apuliens et les Calabrois, recouvrassent, par une vie active, et par l'habitude de fréquentes hostilités, quelques restes de la valeur de leurs ancêtres; après deux ou trois générations, il n'y eut plus une très-grande différence entre le courage et les ressources militaires des deux dominations. Il ne s'agissoit, pour assurer aux Grecs la conservation des villes maritimes, que d'intéresser leurs habitans à leur défense, et de leur rendre une patrie; ç'auroit pu être l'œuvre de la politique, ce fut probablement celle de la foiblesse ou du hazard. L'empereur se relâcha un peu de ses droits, et dès-lors les institutions municipales, qui n'avoient jamais été abolies, et qui étoient toutes républicaines, reprirent leur ancienne force.

La république romaine avoit formé les

gouvernemens municipaux et ceux des colonies sur son propre modèle; dans quelques cités seulement, elle avoit conservé des institutions plus anciennes encore, mais toujours également républicaines; les empereurs n'avoient point pris ombrage de cet esprit et de ces formes impuissantes qui subsistoient obscurément dans les petites villes. Deux siècles après l'asservissement absolu de la Grèce, on trouvoit encore, dans l'île d'Eubée, des assemblées du peuple qui jugeoient et portoient des lois, des démagogues, des agitateurs, et toutes les marques de la plus absolue démocratie (1). Les constitutions municipales auxquelles Rome avoit servi de modèle, se conservèrent plus long-temps encore, parce qu'elles s'accordoient mieux avec les lois générales. Elles durent même survivre à l'empire d'Occident, d'autant plus que l'empereur Majorien, dans la dernière période de l'existence de cet empire, avoit rétabli et raffermi l'administration républicaine des villes et des municipalités (2).

(1) De l'an 30 à l'an 60 de notre ère. *Dion. Chrysostome, Discours sur la vie champêtre.* Ap. Cousin Despréaux, *Hist. de la Grèce*, L. LXVI, T. XV, p. 399.

(2) De 457 à 461. *Novelle de Majorien, Code Théodosien ad fin.* T. V, p. 34.—*Gibbon, Decline and fall*, c. 36. T. VI, p. 141.

A la fin du sixième siècle, les Grecs possédoient encore quelques villes dans la Lucanie ou Basilicate, l'ancienne Calabre ou terre d'Otrante, et le Brutium, ou nouvelle Calabre ultérieure (1). Plus tard, ils conquirent de nouveau sur les Lombards la terre de Bari et la Capitanate. Leurs plus fortes villes, dans ces provinces, étoient Otrante, Gallipoli, Rossano (2), Reggio, Girace, Santa-Severina, et Crotone (3). Mais ils avoient aussi conservé dans la Campanie ou terre de Labour, deux petites provinces maritimes, resserrées entre une chaîne de montagnes et le rivage, et fortifiées par la nature; c'étoient le duché de Gaète et celui de Naples. Le premier, situé entre le Cécube et le Massique, ces monts qu'Horace a rendus fameux, s'étendoit sur une côte privilégiée, où le voyageur, en venant de Rome, rencontre les premiers orangers, les aloès, les cactus suspendus aux rochers, et toute la nature du midi (4). La

(1) *Camilli Pellegrini de Ducatu Beneventano, Dissert. V, VI et VII. Rer. It.* T. V, p. 173-187.

(2) *Constant. Porphyrogenet. de Administrat. Imperii.* P. II, c. 27, p. 68.—*Bysant. Ed. Ven.* T. XXII.

(3) *Id. de Thematibus*, L. II, T. X, p. 22.

(4) Terracine, où cette riche végétation se présente pour la première fois, étoit la ville la plus occidentale du duché de Gaète. *Camillo Pellegrini, Diss. V*, p. 173.

ville de Gaète, bâtie sur une montagne aride et escarpée, qui s'élève au milieu des eaux, et qui n'est unie au continent que par une langue de terre basse, avoit été fortifiée aisément, de manière à la rendre presque imprenable. Les Grecs, appuyés par cette forteresse, défendoient les gorges d'Itri et de Fondi, et la plaine fertile du Garigliano. A une journée de distance, le duché de Naples, proprement dit, ne comprenoit que cette côte, sans cesse travaillée par des feux souterrains, depuis Cumes jusqu'à Pompéia, que le volcan éteint de la Solfatara, et le volcan nouveau du Vésuve, séparent du reste de la terre de Labour. Mais pendant quelques siècles, on considéra tout le promontoire de Sorrento comme faisant partie du duché de Naples. C'est une presqu'île située entre les golfes de Salerne et de Naples, ou plutôt un amas de montagnes, au travers desquelles aucune route n'est tracée ou n'est praticable. De riches villages, bâtis sur le penchant de ces montagnes, sont suspendus au-dessus de la mer; deux villes, Sorrento et Amalfi, occupent, l'une au couchant, l'autre au levant, le fond de deux bassins étroits, dont les approches sont tellement fermées par des monts escarpés, qu'il est presque impossible

d'y parvenir autrement que par mer (1). Ce furent les deux duchés de Gaète et de Naples, qui, plus éloignés de l'empire et de ses officiers, réussirent le plus complètement à se donner un gouvernement républicain. Chacune des villes avoit une municipalité, peut-être formée sur le modèle de la constitution romaine, peut-être conservée depuis le temps des républiques de la grande Grèce. Les magistrats étoient élus par les citoyens, dans une assemblée annuelle, et le peuple pourvoyoit par des taxes qu'il s'imposoit lui-même, aux dépenses qui n'avoient pour but que son propre avantage, tandis que le produit des impôts publics étoit transporté presque en entier à Constantinople.

Les villes avoient été soigneusement fortifiées par les empereurs; mais pour que les bourgeois défendissent leurs murailles, il falloit qu'ils formassent une milice. Déjà ils s'étoient assemblés pour des offices civils; ils se donnèrent aussi des liens militaires, ils élurent leurs capitaines, ils se soumirent volontai-

(1) Je n'ai trouvé dans le pays aucun guide qui voulût me conduire au travers de ces montagnes; cependant nous verrons dans cette histoire, que quelques armées les ont traversées; une entr'autres de Roger I, roi de Sicile, en 1135.

rement aux règles de la discipline, ils sentirent combien ils étoient intéressés à défendre, sous des chefs en qui ils avoient confiance, leurs personnes et leurs propriétés. C'est ainsi qu'ils devinrent vraiment citoyens.

Pendant le septième et le commencement du huitième siècle, l'exarque de Ravenne nomma le premier magistrat ou duc des principales villes maritimes (1). Mais, après que Ravenne eut été prise par les Lombards, le gouvernement des villes grecques fut partagé entre le duc ou maître des soldats de Naples, et le patrice de Sicile. Ces deux officiers furent nommés par l'empereur, jusqu'au dixième siècle (2). Plus tard enfin, le maître des soldats de Naples fut élu par les suffrages de ses concitoyens.

Durant les cinq siècles qui renferment toute l'existence des républiques de la Campanie, celles-ci furent presque constamment appelées à combattre les Lombards, maîtres du duché de Bénévent. Mais pendant trois siècles, ces guerres ne nous sont indiquées, par un petit nombre de monumens historiques, que d'une manière sommaire et confuse. Il ne nous reste

(1) *Constant. Porphyrog. de Administr. Imperii.* P. II, c. 27, p. 68.

(2) *Camillo Pellegrini de Ducatu Benev, Dissert. V,* p. 175.

aucun historien ancien de ces villes grecques; les Lombards bénéventains ont eu quelques écrivains de chroniques, mais seulement dans le dixième siècle, et leurs récits ne commencent qu'avec le règne de Charlemagne. Au reste nous ne devons guère regretter de plus amples détails; la foiblesse des deux peuples ennemis, et la nature du pays qu'ils occupoient, les forçoient à limiter leurs expéditions à quelques attaques contre les châteaux ou les villages situés sur les montagnes; s'ils ne réussissoient pas à enlever ces châteaux par un coup de main, comme ils ne se sentoient point en état d'en poursuivre le siége, les principaux guerriers saisissoient quelque occasion de faire preuve de bravoure, par un combat singulier, ou une incursion hardie chez les ennemis, puis ils se retiroient en hâte. Les Lombards s'avancèrent à plusieurs reprises, jusque sous les murs de Naples, de Gaète ou d'Amalfi; les Grecs n'entreprenoient point dans ces occasions d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans leurs campagnes, mais les villageois s'enfermoient dans leurs châteaux, et les bourgeois se retiroient derrière leurs murailles; et comme, avant l'invention de l'artillerie, les moyens d'attaquer les places n'étoient point proportionnés aux moyens de les défendre, comme la famine seule pouvoit les réduire,

ou la lâcheté les faire rendre, toutes les attaques des Lombards furent constamment repoussées.

Il y avoit déjà cent cinquante ans que les duchés de Naples et de Gaète maintenoient leur indépendance au milieu des Lombards bénéventains, lorsque Léon l'isaurien, en s'efforçant d'abolir dans ses États le culte des images, aliéna ses sujets d'Italie, et perdit une partie des provinces qu'il possédoit dans cette contrée. Le duc de Naples, Exhilaratus, s'efforça de seconder l'empereur dans sa jurisdiction; mais les Napolitains étoient fortement attachés à leur superstition, ils se révoltèrent; le pape Grégoire II, ayant accusé leur duc d'être entré dans un complot pour le faire assassiner, ils massacrèrent ce duc, ainsi que son fils; ils renvoyèrent le duc Pierre, nommé à Constantinople pour lui succéder; ils forcèrent le patrice Eutychius à jurer qu'il n'entreprendroit rien contre le pape, et ils s'engagèrent avec les Romains et le roi des Lombards, à défendre le successeur de saint Pierre envers et contre tous (1). Cependant ils ne cessèrent point de reconnoître la suzeraineté des empereurs d'Orient; et comme ceux-ci, à qui la même querelle avoit déjà fait perdre l'exarchat de Ravenne, sentirent qu'il

(1) *Anast. Biblioth. de vita Gregorii II*, p. 156. T. III, P. I.

étoit prudent de fermer les yeux sur la continuation du culte des images, les Napolitains ne firent point difficulté d'installer le nouveau duc qui leur fut envoyé de Constantinople; seulement le schisme relâcha toujours plus le lien qui unissoit les villes de la Campanie à l'empire, et l'esprit républicain fit dans ces villes de plus rapides progrès.

La monarchie des Lombards fut détruite en 774, par Charlemagne; Arichis, alors duc de Bénévent, étoit gendre de Désidério, le dernier roi; il ne voulut point reconnoître le nouveau souverain de l'Italie, et le premier entre les seigneurs bénéventains, il se déclara prince indépendant, se fit couronner par les évêques de sa principauté, et reçut d'eux l'onction sacrée. Il conclut en même-temps un traité de paix avec les Napolitains, pour se trouver mieux en état de se défendre contre Pepin, fils de Charlemagne, alors roi d'Italie, qui se préparoit à poursuivre les Lombards dans le duché de Bénévent. Cependant, après une guerre malheureuse, il fut forcé de céder à son tour, de se reconnoître tributaire de l'empire d'Occident, et de livrer son propre fils Grimoald, en ôtage à Charlemagne (1). Depuis

(1) *Erchempertus Monachus Cassinens. Hist. Langob. Beneventi*, c. 2 et 3, p. 237. T. II, *Rer. It.*

que les Lombards étoient opprimés, l'empereur d'Orient les avoit pris sous sa protection, et il avoit accueilli à sa cour Adelgise, fils de leur dernier roi. Le duc de Bénévent, pour se mettre à portée de recevoir aussi des secours de Constantinople, fortifia Salerne, le seul port de mer qu'il eût dans ses États, et fit de cette ville sa résidence habituelle (1).

Grimoald succéda au duc de Bénévent, son père, et Charlemagne lui permit de régner à Bénévent, sous condition que les Lombards, ses sujets, raseroient leurs barbes; qu'en tête des actes et sur les monnoies du duché, on inscriroit le nom de Charlemagne; et que les fortifications de Salerne, d'Acerenza et de Conza seroient renversées (2). Ce traité ne fut pas long-temps observé; Grimoald et Pepin, fils de Charlemagne, étoient du même âge; une rivalité de gloire les excitoit à se combattre; et Grimoald, réduit aux seules forces de son duché, mais assuré de l'affection de son peuple, sut profiter avec habileté du pays montagneux qu'il avoit à défendre, des fortifications des villes, et du climat du midi, 787.

(1) *Erchemp.* c. 4, p. 238. — *Anonimus Salernitan. apud Cam. Pelleg.* p. 287, T. II, P. I. — Le port de Salerne est proprement à Vietri, à deux milles au couchant de la ville, car la rade même de Salerne est très-mauvaise.

(2) *Erchempertus Monach.* c. 4, p. 238.

meurtrier pour les armées françoises, il repoussa les attaques de l'empereur d'Occident, et ne fut jamais soumis (1).

Un autre Grimoald succéda au premier, et maintint l'indépendance de Bénévent pendant le reste du règne de Charlemagne (2). Mais lorsque, à la mort de cet empereur, la foiblesse de ses successeurs auroit pu donner aux ducs de Bénévent l'occasion d'étendre leurs États par des conquêtes, ce duché commença d'être gouverné par des tyrans qui, en perdant l'affection du peuple, perdirent aussi toutes leurs forces. Grimoald II fut tué par ses sujets révoltés, et ceux-ci lui donnèrent pour successeur, en 817, un réfugié de Spolète, nommé Sicon, qui au temps de la conquête de Charlemagne, avoit demandé un asile au duc de Bénévent, et que Grimoald I avoit fait comte d'Acerenza (3).

(1) *Erchemp.* c. 5, p. 238. — Grimoald, pour toute réponse aux sommations de Pepin, lui envoya ce distique latin :

Liber et ingenuus sum natus utroque parente
Semper ero liber credo tuente Deo.

(2) Ce second Grimoald portoit un surnom allemand ou plutôt danois, *Store Seitz*, la grande côte; et ce nom populaire nous fait connoître que la langue teutonique étoit encore parlée par les Lombards de Bénévent dans le neuvième siècle. *Anonim. Salernitan. Paralipom.* c. 29, T. II, P. II, p. 195.

(3) *Anonimi Salernit. Paralip.* c. 33, p. 198.

Ce nouveau prince étoit allié du duc Théo- 818.
dore, qui gouvernoit Naples à cette époque, et c'étoit avec l'aide de celui-ci qu'il s'étoit emparé de l'autorité suprême. Mais le peuple de Naples, mécontent de son premier magistrat, le chassa de la ville, et lui donna pour successeur un de ses compatriotes nommé Etienne (1). Théodore se réfugia auprès de Sicon, dont il implora le secours, et le prince de Bénévent accourut avec toutes ses forces, 826—830.
pour mettre le siége devant Naples. Les Napolitains, réduits aux milices de leur duché, ne pouvoient opposer à des ennemis infiniment plus nombreux, que leur courage et leurs murailles. Ces murailles furent ébranlées par le belier, une large brêche ouvrit la ville aux assiégeans, et les Napolitains désespérés, sentirent l'impossibilité de se maintenir davantage. La nuit approchoit, et devoit amener à sa suite, le massacre, le pillage, et toutes les horreurs qu'éprouve une ville prise d'assaut. Leur duc, Etienne, avoit une mère et deux fils, dignes d'une république plus heureuse; ils accourent auprès de lui, et supplient le chef de leur famille et de l'État, de se montrer le père de leurs concitoyens, plutôt que le

(1) *Johannis Diaconi Chronicon Episcop. Neapol. Eccles.* T. I, P. II, p. 313.

leur, et de les sacrifier au bien public. Une députation est envoyée au prince de Bénévent; on lui représente que la ville est désormais entre ses mains, que s'il l'épargne, elle deviendra le plus beau fleuron de sa couronne; que si, au contraire, il lui livre un dernier assaut à la fin de la journée, il ne pourra réprimer ses soldats, ni sauver Naples du massacre, du pillage et de l'incendie, que les assiégés provoqueroient par une défense désespérée; on le somme, pour sa gloire même, d'attendre que le soleil éclaire son triomphe; on le supplie d'épargner des malheureux qui ne demandent pour se rendre que le court délai d'une nuit; et, comme gage de leur soumission prochaine, on lui présente au nom du duc Etienne, tout ce qu'il avoit de plus cher, sa mère et ses deux enfans. Sicon accepte ces ôtages et fait sonner la retraite, se réservant d'entrer dans la ville avec le point du jour (1).

Cependant Etienne assemble ses guerriers et ses concitoyens. « Je ne suis plus maître » des soldats, leur dit-il; j'ai perdu ce titre » glorieux, au moment où j'ai pu consentir

(1) *Erchempertus Monach. Cassin. Hist. Langob. Benevent.* c. 10, p. 239.—*Giannone Istoria civile del Regno di Napoli*, L. VI, c. 6, p. 517.

» à soumettre votre patrie au joug des Bé-
» néventains. Je l'ai promis, mais je n'ai pu
» vous lier par mes promesses. Vous êtes
» libres, élisez un nouveau chef, et que, plus
» heureux que moi, il relève vos murailles,
» et vous conduise à la victoire. » Etienne, ayant ainsi parlé, sortit de Naples, dévouant sa tête à la vengeance de l'ennemi. Il fut tué par les soldats de Sicon, devant une église de sainte Stéphanie (1).

Les Napolitains, cependant, saluèrent un de leurs chefs, nommé Bon, du titre de maître des soldats; par ses ordres, les femmes, les enfans, les vieillards, se joignant aux guerriers, travaillèrent avec tant d'ardeur, pendant la nuit, à relever leur muraille, et à la couvrir d'un fossé, que lorsque Sicon se présenta, le lendemain matin, à la tête de ses troupes, il reconnut qu'il étoit impossible d'enlever la brèche par un assaut.

Les Napolitains, abandonnés des Grecs, avoient, sur ces entrefaites, sollicité les secours de Louis le débonnaire, empereur d'Occident. Ils reçurent de lui quelques renforts, qui les aidèrent à soutenir le siége long-temps encore; et, lorsque Sicon commençoit à se rebuter, ils engagèrent ce prince à leur

(1) *Johann. Diaconus Chr. Episc. Neap.* p. 313.

accorder une paix, pour prix de laquelle ils lui promirent un tribut, et lui livrèrent les reliques de saint Janvier, dont le corps, enlevé à la basilique de Naples, fut transféré en pompe à la cathédrale de Bénévent (1).

Peu d'années après, Sorrento, l'une des principales villes du duché de Naples, fut délivrée, à ce qu'assure une légende, d'un siége non moins formidable, par l'intervention miraculeuse du saint son patron. Mais l'expédient dont l'agent céleste fit usage, n'a pas toute la noblesse et toute la générosité de celui qu'employa le duc patriote. Sicard avoit succédé dans la principauté de Bénévent à son père Sicon, et, soit que les Napolitains ne payassent pas exactement le tribut qui leur étoit imposé, soit que l'humeur inquiète de Sicard lui fît désirer la guerre, ce prince parcourut et dévasta les terres du duché de Naples; s'arrêtant ensuite devant Sorrento, il réduisit cette ville aux dernières extrémités. Une nuit, comme il méditoit sur les moyens d'assurer sa conquête, l'ombre de saint Antonin, jadis abbé de Sorrento, apparut devant lui. L'homme de Dieu portoit en ses mains un bâton noueux.

(1) *Anonimi Salernitan. Fragm. ap. Camill. Pelleg.* p. 290. — *Leo Ostiensis, Chronic. Monast. Cassinens.* L. I, c. 20, p. 294.

Avant de parler, il s'en servit pour frapper de cinq ou six coups les larges épaules du duc de Bénévent; puis il ajouta d'une voix terrible: « Subis la juste punition des tourmens que tu » causes à mon troupeau, et soumets-toi, » mécréant, au pouvoir du ciel et de ses » saints. » Il levoit de nouveau son bâton, et alloit recommencer son divin ministère, lorsque Sicard, prosterné aux pieds de l'ombre vraiment redoutable, jura qu'il respecteroit désormais les fidèles de saint Antonin. En effet, dès que le jour parut, il se hâta de se retirer avec son armée (1). Quelque soit le degré de croyance qu'on accorde à cette légende, du moins est-il certain que Sicard conclut, en 836, un traité de paix qui nous a été conservé, avec l'évêque, le maître des soldats et l'État de Naples. Cet État, dans le traité, est appelé la république, par opposition aux pays de domination lombarde, qui sont appelés États du prince (2).

Pour obtenir la paix de Sicard, André, maître des soldats de Naples, avoit eu recours

(1) *Acta Sanctorum, apud Bollandistas in vita Sancti Antonini Abbatis Surrentini ad diem* 14 *Febr. Muratori Annali d'Italia. A.* 837.

(2) *Voyez* ce traité *apud Camill. Pellegr.* sous le titre de *Capitulare Principis Sicardi.* T. II, p. 256.

à un moyen bien dangereux, qui fut d'un funeste exemple à toute l'Italie méridionale. Privé de l'appui des empereurs grecs, il avoit eu recours aux barbares, et il avoit appelé les Sarrasins de Sicile à son aide (1). Depuis peu d'années, les Musulmans avoient établi une colonie militaire dans cette île. Un Grec, nommé Euphémius, après avoir enlevé une religieuse dont il étoit amoureux, poursuivi par le patrice de Sicile, avoit été chercher un asile en Afrique; il avoit fait connoître aux Sarrasins les moyens de s'emparer de la Sicile, et il étoit revenu dans cette île, en 828, avec une armée d'Arabes, qui en avoient entrepris la conquête (2). Les Sarrasins étoient, à cette époque, de beaucoup supérieurs aux Grecs, pour le courage et les talens militaires; ils leur avoient enlevé presque toute l'Asie, l'Egypte et l'Afrique, et, plus tard, l'île de Crète, et plusieurs îles de l'Archipel; ils avoient conquis l'Espagne sur les Visigoths; et l'enthousiasme religieux et militaire, qui commençoit à s'éteindre en Arabie et en Syrie, enflammoit toujours les Musulmans, sur les frontières de leur empire, et les poussoit à

(1) *Johannis Diaconi Chron. Episc. Neapol.* p. 314.

(2) *Georgii Cedreni Hist. Compend.* T. VIII. *Byz. Ven.* p. 403. — *Anonimi Salernit. Paralipom.* c. 45, p. 208.

de nouveaux succès. Dès que les Sarrasins eurent mis le pied en Sicile, ils y acquirent la prépondérance sur les troupes de Michael le bègue, qui règnoit alors à Constantinople, et sur celles de Théophile, son fils et son successeur. En 831, le patrice Théodotus fut tué dans un combat, et les Arabes s'emparèrent de la ville de Messine; l'année suivante ils se rendirent maîtres de Palerme, et ils commencèrent dès-lors à infester, par leurs ravages, les côtes de l'Italie. Cependant, aussi long-temps que Sicard vécut, ils ne purent faire aucune conquête dans ces provinces.

Sicard nous est représenté comme ayant joint une grande bravoure à beaucoup de vices qui le rendirent odieux à ses sujets. Le premier des princes lombards, il força la ville d'Amalfi à reconnoître sa domination. La guerre entre les deux peuples n'eut d'autre motif que la possession des reliques de sainte Triphomène, patrone d'Amalfi. Sicard, dont la dissolution, la cruauté et les sacriléges ne sembloient guère compatibles avec un grand zèle religieux, cherchoit cependant à tout prix à rassembler des reliques, pour en orner la cathédrale de Bénévent; il avoit déjà forcé les Napolitains à lui céder celles de saint Janvier; il avoit ensuite enlevé, aux îles de Lipari, celles de saint Barthelemy; et il déclara la guerre à la

ville d'Amalfi, pour obtenir celles de sainte Triphomène. La petite république d'Amalfi, qui relevoit encore de Naples, étoit alors divisée par des factions qui l'avoient affoiblie, en sorte qu'elle n'opposa qu'une foible résistance aux armes de Sicard. Ce prince, après s'en être rendu maître, non-seulement dépouilla le sanctuaire des châsses qui faisoient l'objet de son ambition, il força tous les habitans à le suivre à Salerne, et, dans le but de les unir pour jamais à son peuple, il leur fit contracter des mariages avec ses sujets, et leur accorda les mêmes droits qu'aux Lombards (1).

Sicard, cependant, avoit aliéné le clergé de ses États par ses sacrilèges; la noblesse, d'abord par des intrigues galantes, et ensuite par l'orgueil insupportable de sa femme; le peuple enfin, par de sanglantes exécutions. Il avoit confiné dans une prison, à Tarente, son frère Siconolfe, contre lequel il avoit
839. conçu de la jalousie. N'étant plus entouré que d'ennemis secrets, il fut massacré par des conjurés, dans une partie de chasse près de Bénévent, et les habitans de cette dernière

(1) *Anonimi Salernit. Paralipom.* c. 58-60, p. 217. — *Chronici Amalfitani Frag. ap. Muratori Antiq. Ital. M. Ævi.* T. I, c. 3 et 4, p. 208.

ville désignèrent pour lui succéder, Radelchise son trésorier (1).

Dès que la nouvelle de la mort de Sicard eut été apportée à Salerne, les habitans d'Amalfi, qui s'y trouvoient presque seuls, car les Salernitains étoient alors occupés de leurs récoltes, coururent au port, et, chargeant les vaisseaux qu'ils y trouvèrent, des dépouilles des temples et des maisons, pour se dédommager du pillage qu'Amalfi avoit éprouvé peu d'années auparavant, ils retournèrent en triomphe à leur ancienne patrie, et se hâtèrent d'en relever les fortifications. C'est depuis cette époque que les Amalfitains s'affranchirent entièrement de la suzeraineté du maître des soldats de Naples, et qu'ils commencèrent à se gouverner en république indépendante (2).

Les Salernitains cependant ne voulurent point reconnoître pour prince, Radelchise, que les Bénéventains avoient élu ; et plutôt que de se soumettre à lui, ils aimèrent mieux se réconcilier avec les habitans d'Amalfi ; ils promirent à ceux-ci la paix et le pardon de la dernière injure, pourvu que les Amalfitains voulussent les aider de leurs vaisseaux, à

(1) *Anonimi Salernit. Paralip.* c. 62, p. 219. — *Erchempertus Monachus*, c. 13, p. 240.

(2) *Anonimi Salernitani Paralipomena*, c. 63, p. 220.

délivrer l'héritier légitime de la principauté, Siconolfe, frère de Sicard, qu'on savoit être prisonnier à Tarente.

Quelques vaisseaux marchands, montés par des citoyens des deux villes, firent voile en effet de la rade d'Amalfi pour Tarente. Les marchands se répandirent le soir dans les rues de cette dernière ville, en demandant à haute voix, selon l'usage de ces temps-là, qu'on leur donnât l'hospitalité. Quelques-uns d'entr'eux furent admis, comme ils l'avoient espéré, par les geoliers de Siconolfe. « Nous » avons une chambre balayée, dirent ceux-» ci, logez chez nous, et si demain vous » nous faites un présent, nous en serons » reconnoissans ». C'est presque ainsi qu'aujourd'hui encore les voyageurs sont logés dans les mêmes provinces. Les Salernitains firent acheter du vin et des provisions par leurs hôtes; ils les encouragèrent à faire bonne chère, et lorsque les geoliers furent plongés dans le sommeil de l'ivresse, les Salernitains délivrèrent Siconolfe, et, le faisant embarquer aussitôt, ils le conduisirent à Salerne (1).

L'élection simultanée de ces deux princes, Radelchise à Bénévent, et Siconolfe à Salerne, fut la cause de longues guerres civiles, du

(1) *Anonimi Salernitani Paralipom.* c. 63 et 64, p. 221.

partage, de l'affoiblissement, et au bout de deux siècles, de la ruine de la nation lombarde, dans le midi de l'Italie. Radelchise appela les Sarrasins à son secours, et les cantonna dans le voisinage de Bari, dont ces auxiliaires infidèles s'emparèrent bientôt. Siconolfe se crut autorisé à faire usage des mêmes armes; il fit venir d'Espagne d'autres Sarrasins, de la secte des Aglabites, ennemis des Sarrasins d'Afrique. Ce furent probablement les Aglabites de Siconolfe qui s'emparèrent de Tarente, et qui ravagèrent les Calabres (1).

Les princes de Salerne et de Bénévent, unissant dans leurs armées ces troupes musulmanes à leurs sujets lombards, se firent une guerre cruelle, durant laquelle les campagnes furent ravagées et les villes pillées par les Arabes, sans que chaque prince osât réprimer la barbarie de ses farouches alliés, et sans que leur aide lui assurât la victoire. Siconolfe engagea Guido l'ancien, duc de Spolète, et françois d'origine, à venir à son aide avec une armée, et ce seigneur, selon les mœurs de sa nation, dit Erchempert, s'enrichit aux dépens des deux princes, auxquels il vendit tour-à-tour sa protection (2).

(1) *Erchemperti Chronic.* c. 17, p. 241.

(2) *Erchempertus Monach. Cassin.* c. 17, p. 241.—*Anonimus Salernitanus Paralip.* c. 67, p. 223.

Enfin, par l'entremise de Guido, et sous la protection de l'empereur Louis II, un traité de partage du duché de Bénévent, entre les deux compétiteurs, fut arrêté en 851. Tarente, Cosenza, Conza, Capoue, Sora, avec leurs dépendances, et la moitié du comté d'Acerenza, c'est-à-dire, toutes les provinces du royaume actuel de Naples, qui sont situées sur la mer Méditerranée, à la réserve de la Calabre ultérieure, et des duchés de Naples et Gaète, furent cédées au prince de Salerne; celui de Bénévent se réserva l'autre moitié de la principauté, qui, à la réserve de la terre d'Otrante, comprenoit tout le reste du royaume de Naples, du côté de l'Adriatique. La limite des deux États fut placée à égale distance entre Bénévent et Salerne, et Bénévent et Capoue. Les deux princes, après ce partage, s'engagèrent à chasser, de concert, les Sarrasins de leurs États (1).

Mais, ni l'un ni l'autre n'étoit assez puissant pour réparer le dommage qu'il avoit occasionné. Tous deux moururent peu après le traité de division; et, les Lombards ayant conservé dans le duché de Bénévent, le droit d'élire leurs souverains, comme ils l'avoient

(1) *Capitulare Radelchisi Princip. Beneventani de divisione Princip. apud Camill. Pelleg.* T. II, p. 260.

exercé dans le royaume de Pavie, les deux principautés ne restèrent point dans la famille de Radelchise ni de Siconolfe, et s'affoiblirent par de nouveaux partages. Landolfe, comte de Capoue, se rendit indépendant; son exemple fut suivi en partie par d'autres comtes; et les princes lombards, réduits à la souveraineté d'une seule ville, et affoiblis par de petites guerres et de petites intrigues, rentrèrent dans une obscurité d'où il seroit difficile et peu avantageux de les tirer.

Les républiques grecques ne furent pas exemptes des calamités que la discorde des princes lombards avoit attirées sur l'Italie méridionale. Une colonie militaire de Sarrasins se fortifia sur les bords du fleuve Garigliano, près de son embouchure, dans une plaine fertile, mais qui, désolée encore aujourd'hui, semble nous conserver les traces des ravages des Musulmans. D'autres Sarrasins se rendirent maîtres de Cumes, colonie grecque, autrefois fondée par les Eubéens, alors la plus occidentale des villes du duché de Naples. Le séjour des Sarrasins dans cette cité illustre, où ils s'établirent à plusieurs reprises, en a causé la ruine. Deux siècles plus tard on la détruisit de fond en comble, lorsqu'on réussit à les en chasser. Les Sarrasins se rendirent encore maîtres d'Acropoli,

ou Capo della Licosa, et de Misène ; ils assiégèrent Gaète en 846, mais les citoyens de Naples, d'Amalfi, et de Sorrento, se réunirent sous la conduite d'André, maître des soldats ou consul de Naples, et de Césario, son fils, et forcèrent les Africains à lever le siége (1). La flotte de Gaète se réunit ensuite à celle des autres républiques grecques, et toutes ensemble se rendirent à Ostie, pour secourir le pape Léon IV, contre les mêmes ennemis (2).

Les républiques grecques de la Campanie étoient les seuls États chrétiens qui eussent une marine sur la Méditerranée. Leurs flottes, guerrières et marchandes tout ensemble, défendoient le territoire et augmentoient chaque année la richesse de Naples, de Gaète et d'Amalfi. La dernière de ces villes, ayant recouvré sa liberté depuis le règne de Siconolfe à Salerne, croissoit en population et en richesse, et commençoit à s'emparer du commerce de l'Orient. Les Amalfitains prétendoient être issus d'une colonie romaine ; ils assuroient que leurs ancêtres, envoyés par le grand Constantin à Bysance, avoient fait naufrage à Raguse, et séjourné long-temps

(1) *Johannis Diaconi Chron. Episc. Neap.* p. 315.

(2) *Vita Leonis Papæ IV, apud Anastas. Biblioth.* p. 237.

en Illyrie ; qu'ils avoient ensuite traversé l'Adriatique , et qu'ils s'étoient établis à Melphi , dans la Pouille , où ils avoient séjourné long-temps encore ; qu'enfin ils avoient quitté cette province , pour chercher un pays où ils pussent vivre entièrement libres , et qu'alors seulement ils avoient bâti sur le golfe de Salerne une ville à laquelle ils avoient donné le nom de leur dernière habitation (1). Leur petit Etat étoit composé de quinze ou seize villages et châteaux situés autour de la capitale, sur le penchant des montagnes qui ferment à l'occident le golfe de Salerne. Les uns sont resserrés entre la mer et les rochers , et leurs habitans profitoient de quelque rade ou de quelque port , pour s'adonner à la pêche et au commerce ; les autres demeurent suspendus , comme l'aire d'un aigle, à mi-côte des monts dont le pied est baigné par la mer ; on ne les voit qu'à moitié au milieu des bois d'oliviers qui couvrent tout ce district. Les branches dorées des orangers qui entourent leurs maisons blanchies, attirent cependant de loin les regards, et indiquent l'habitation de propriétaires riches et industrieux ; tandis que , de l'autre côté

(1) *Anonimi Salernitani Paralipom.* c. 73-75, p. 228. — *Chronici Amalphitani Frag.* c. 1, p. 207. *Antiq. Ital.* T. I.

de ce magnifique golfe, les temples majestueux de Pestum s'élèvent seuls au milieu d'une plaine déserte et désolée, que la liberté n'a plus visitée depuis deux mille ans.

Avant la conquête de Sicard, les Amalfitains recevoient leur gouverneur du duc, consul, ou maître des soldats de Naples. Après qu'ils se furent remis en liberté, en 839, ils se soumirent à un magistrat annuel élu par les suffrages du peuple, qu'ils appelèrent tantôt préfet, tantôt comte, maître des soldats ou duc (1). Sous le gouvernement de ces chefs, la république d'Amalfi couvrit la mer de ses vaisseaux; elle répandit dans tout l'Orient sa monnoie, connue sous le nom de *tari* (2), et elle s'acquit une réputation brillante de sagesse, de courage et de vertu. L'Europe a reçu de ce peuple trois legs bien propres à perpétuer sa mémoire. C'est un citoyen d'Amalfi, Flavio Gisia ou Gioia, qui fut l'inventeur de la boussole; c'est dans Amalfi qu'on retrouva l'exemplaire des Pandectes, qui fit renaître dans tout l'Occident l'étude

(1) *Anonim. Salernit. Paralip.* c. 76, p. 230. — *Chronic. Amalphitan.* c. 8, p. 209.

(2) Le tari, qui vaut douze grains, ou un cinquième en sus du carlin, est encore, au moins comme monuoie de compte, usité dans tout le royaume de Naples, depuis le temps de la république d'Amalfi.

et la pratique de la jurisprudence de Justinien; ce sont enfin les lois d'Amalfi sur le trafic maritime, qui ont servi de commentaire au droit des gens, et de fondement à la jurisprudence du commerce et des mers. Ces lois acquirent, dans la Méditerranée, le même crédit que celles des Rhodiens avoient eu anciennement sur la même mer, et que deux siècles plus tard on accorda sur l'Océan à celles d'Oléron (1).

C'est à-peu-près là tout ce qu'au milieu des ténèbres de l'histoire il nous est possible de recueillir sur l'origine et les progrès des républiques grecques de l'Italie méridionale. Trois siècles plus tard, nous les verrons envahies par les Normands, et rayées du nombre des nations; encore quelques mots, à cette seconde époque, et nous aurons complété l'histoire de leur longue existence. Une mémoire confuse de leur population, de leurs richesses, et de l'étendue de leur commerce, est tout ce qui reste d'elles. Les tombeaux qui renferment les généreux citoyens d'Amalfi, de Naples et de Gaète, recouvrent, avec leurs ossemens, jusqu'au souvenir de leurs exploits et de leurs vertus. Tout est mort

(1) *Freccia de Subfeudatione, apud Giannone Istoria civile del Regno di Napoli*, L. VII, c. 3.

avec eux, et ce noble amour de la liberté qui les enflammoit, et cette patrie à laquelle ils ont fait tant de sacrifices, et ces lois dont ils vouloient assurer l'empire, et ces ducs, ces magistrats, dont ils craignoient les usurpations, et ces ennemis dont ils étoient entourés et qu'ils combattoient sans cesse. Tant de hauts-faits qu'inspira l'amour de la gloire, tant d'appels adressés à une postérité impartiale, tant d'adversités supportées avec courage, dans la ferme confiance que les générations futures vengeroient l'injustice des contemporains; toutes ces espérances ont été trompées, et la race des héros s'est éteinte, sans que l'avenir s'acquittât envers elle de sa dette.

En 866, Louis II, empereur et roi d'Italie, fut appelé dans le duché de Bénévent, par les malheureux Lombards, qui étoient alors persécutés de la manière la plus cruelle par les Sarrasins. Les derniers possédoient, dans toutes les parties de l'Italie, des montagnes dont ils fortifioient les passages, des châteaux, et même des villes. Ils en sortoient pour porter de toutes parts leurs ravages dans les pays chrétiens. Louis II attaqua successivement les diverses forteresses des Arabes; il s'empara de Matera, Venosa et Canosa, et entreprit le siége de Bari, la plus forte

place que possédassent les Sarrasins sur le golfe Adriatique. Mais comme il reconnut qu'il étoit impossible de la réduire sans le secours d'une flotte, il fit alliance avec Basile, empereur des Grecs, qui, dans le même temps, venoit de délivrer Raguse et les villes d'Illyrie, des incursions des mêmes Sarrasins (1). La ville de Bari fut prise par les forces réunies des deux empereurs, et, de cette manière, les Grecs acquirent de nouveau quelque influence sur cette partie de l'Italie. Cette influence s'accrut encore, lorsque Louis II eut aliéné de lui les Lombards qui l'avoient appelé à leur secours. Le prince de Salerne arrêta par surprise l'empereur d'Occident, et le retint quelque temps prisonnier au milieu de son palais. Après cette offense mortelle, dont aucun traité de paix ou aucun serment ne pouvoit lui assurer le pardon, le prince de Salerne se jeta entre les bras de l'empereur grec, et lui prêta serment de fidélité, pour obtenir de lui quelque protection.

La ruine de la famille de Charlemagne, et les règnes orageux du grand Bérenger, de Hugues et de Bérenger II, dans l'Italie septentrionale, donnèrent, pendant près d'un

(1) *Const. Porphyr. de Basil. Macedon.* c. 55, T. XVI, p. 132.

siècle, une pleine liberté aux Grecs de pousser leurs conquêtes dans la province qu'ils nommoient Lombardie, parce qu'elle avoit été soumise plus long-temps qu'aucune autre, aux Lombards bénéventains. L'empire d'Orient se relevoit quelquefois de ses pertes, non qu'il acquît une nouvelle vigueur, mais parce qu'il survivoit à la dégénération des peuples ennemis (1). Les Lombards, les Francs, les Sarrasins, qui tous avoient eu quelque empire sur ces provinces, avoient cessé d'être redoutables; ils avoient voulu jouir de leurs succès passés dans le luxe et la mollesse, et leurs vastes empires s'étoient divisés en petites principautés, incapables d'opposer une vigoureuse résistance, même à un ennemi aussi foible que l'étoient les Grecs. Ces derniers se rendirent maîtres de la plupart des villes et des lieux forts que les Sarrasins avoient possédés dans la Pouille; et c'est ainsi qu'ils formèrent leur nouveau *Thême* (2) de Lombardie. Cependant

(1) C'est de la même manière que les sujets révoltés de la Porte, et ses ennemis, finissent tous par retomber sous son joug, parce qu'elle attend en patience que leur force soit épuisée. De-là vient le proverbe turc, que *c'est avec un chariot tiré par des bœufs, que le grand-seigneur prend les lièvres à la course.*

(2) C'est le nom que, dans la nouvelle division de l'empire,

les princes lombards, placés sur la frontière des deux empires d'Orient et d'Occident, s'attachoient tour-à-tour à l'un ou à l'autre, et d'après leurs convenances privées, ils transportoient leur allégeance et leur serment de fidélité, du successeur de Charlemagne à celui de Constantin.

Mais lorsque la couronne d'Italie et celle de l'empire furent transférées à la maison de Saxe, les Othon se montrèrent jaloux de défendre ou de recouvrer les anciennes limites de l'empire d'Occident, de faire reconnoître leur suzeraineté par les princes lombards, et de chasser les Grecs, aussi bien que les Sarrasins, de toute l'Italie. Othon I soutint une longue guerre, dans ces provinces, avec Nicéphore Phocas. Cette guerre se termina, en 970, lorsque Nicéphore fut assassiné : Jean Zimiscès, son successeur, rechercha l'amitié d'Othon, et les deux familles impériales s'unirent par un mariage (1).

Othon II renouvela les prétentions de son père à la souveraineté du midi de l'Italie;

d'Orient, les Grecs donnèrent aux provinces. Il y en avoit dix-sept en Asie, et douze en Europe. *Constantini Porphyrogenitæ de Thematibus. Ap. Banduri Imper. Orientale.* T. I.

(1) Othon II épousa Théophanie, fille de l'empereur Romanus Lécapenus, prédécesseur de Phocas, et sœur de Constantin et Bazile, qui succédèrent à Zimiscès.

il considéra même son mariage avec Théophanie, comme lui donnant un titre de plus; et il réclama des empereurs d'Orient, pour douaire de sa femme, les provinces de la Lucanie et de la Calabre, et la suzeraineté sur les républiques de Venise, de Naples, de Gaète et d'Amalfi, qui cachoient leur indépendance sous le voile d'une fidélité prétendue à l'empire d'Orient.

Constantin et Bazile, empereurs de Constantinople, après avoir vainement essayé de détourner, par des négociations, l'orage qui menaçoit leurs possessions d'Italie, appelèrent à leur aide les Sarrasins de Sicile et d'Afrique; Othon, d'autre part, entré en Italie, en 980, avec une puissante armée, et fortifié par l'alliance de Pandolfe tête de fer, qui avoit réuni sous son autorité l'ancien duché de Bénévent, presque entier, Othon, dis-je, s'empara, en 982, de la ville de Tarente, puis il s'avança dans la Calabre ultérieure, jusqu'à la bourgade de Basentello, située près du rivage de la mer. Il y trouva l'armée combinée des Sarrasins et des Grecs, qui l'attendoit. La première attaque des Allemands fut vigoureuse, et mit les Orientaux en désordre; mais une colonne de Sarrasins, qui formoit le corps de réserve, fondit sur les vainqueurs, au moment où, dans l'ardeur

de la poursuite, ils avoient déjà rompu leurs rangs. Elle en fit un massacre effroyable. Pandolfe tête de fer, et beaucoup de comtes et de prélats guerriers perdirent la vie dans cette déroute.

L'armée d'Othon étoit détruite, aucun corps ne soutenoit plus l'effort des ennemis, et l'empereur lui-même fuyoit le long du rivage, craignant sans cesse d'être atteint par les Sarrasins, et massacré dans leur première fureur. Une galère grecque avoit jeté l'ancre près de ce même rivage, et l'empereur, qui se voyoit entre deux dangers également pressans, préféra se livrer à des ennemis civilisés, plutôt que de tomber entre les mains d'une horde barbare. Il se fit connoître au commandant de la galère, il se rendit à lui, et chercha un asile sur son bord. Bientôt il s'aperçut que cet officier subalterne, ébloui par une fortune aussi inattendue, sacrifieroit l'avantage de son pays au sien propre, Othon promit au Grec des monceaux d'or, sous condition qu'il le conduisît à Rossano, où l'impératrice Adélaïde, mère du monarque prisonnier, s'étoit enfermée. La galère fit voile vers cette ville; une négociation secrète s'établit entre le capitaine, Othon et l'impératrice; des mulets, pesamment chargés, s'acheminèrent vers le rivage; des gardes du prince, con-

duits par Théodore, évêque de Metz, s'approchèrent, dans une barque, pour s'assurer si c'étoit bien lui qui, revêtu de pourpre, se montroit à eux, sur le tillac; et tandis que les Grecs étoient distraits par leurs négociations, et qu'accoutumés à ce que leurs propres empereurs ne sussent pas marcher sans l'appui des eunuques, ils gardoient leur prisonnier moins soigneusement, Othon s'élança dans la mer, gagna la barque de ses gardes à la nage, fit virer de bord, mit lui-même la main à la rame, et parvint au port avant que la galère eût pu l'atteindre. Le Grec confus vit rentrer dans la ville, avec l'empereur, les mulets qu'on n'en avoit fait sortir que pour lui tendre un piége, et lui-même il fut obligé de se retirer de la rade de Rossano, sans pouvoir se venger de ce qu'on l'avoit trompé (1).

Quoique les Grecs eussent laissé échapper une proie aussi importante, leur victoire n'en étoit pas moins complète. Pendant le reste du règne d'Othon II et la minorité de son fils, ils étendirent leurs conquêtes dans l'Italie (2), et

(1) *Ditmarus Restitutus, apud Leibnitzium*, T. I, L. III, p. 346. — *Hermanni Contracti Chron.* p. 267. *Script. German. apud Struvium.* T. I. — *Arnulphi Hist. Mediol.* L. I, c. 9, T. IV. *Rer. It.* p. 10.

(2) *Lupus Protospata Chron. Barense.* T. V, p. 40.

les soumirent au gouvernement d'un officier qu'ils établirent à Bari avec le titre de catapan (1). Ils bâtirent aussi la ville de Troies dans la Pouille, et plusieurs châteaux-forts qui devoient les couvrir contre de nouvelles attaques. S'ils ne furent point troublés dans ces établissemens, ce n'est pas qu'Othon II fût disposé à les laisser jouir en paix de leurs triomphes. Ce prince avoit convoqué à Vérone une assemblée des États de Lombardie et d'Allemagne; il avoit fait passer des troupes dans l'Italie méridionale, et il s'étoit rendu à Rome, pour terminer les préparatifs de l'expédition qu'il méditoit, non-seulement contre la Calabre, mais même contre la Sicile, lorsqu'une maladie, causée à ce qu'on assure par l'humiliation et le chagrin qu'il venoit d'éprouver, l'emporta à la fleur de son âge. Les républiques de Venise, de Naples, d'Amalfi et de Gaète, enveloppées dans les projets de vengeance d'Othon contre les empereurs d'Orient, furent sauvées d'une guerre désastreuse par cette mort prématurée.

Une des conséquences de la bataille de Basentello, et de la mort de Pandolfe tête

(1) C'est du nom de cet officier que la province de Capitanate a reçu le sien. On l'appela d'abord Catapanate; ensuite l'usage a rapproché ce nom du mot italien *capitano*. *Leo Ostiens. Chron. Cassinens.* L. II, c. 50, p. 371.

de fer qui y fut tué, fut le partage en un grand nombre de petites principautés, du duché de Bénévent qu'il avoit eu l'art de réunir sous sa domination. Pendant la minorité d'Othon III, les Grecs poursuivirent leurs conquêtes, et les Sarrasins leurs ravages. Quoique ces derniers eussent beaucoup perdu de leur activité, de leur esprit d'entreprise et de leur ancienne valeur, ils étoient demeurés encore supérieurs aux peuples efféminés qui les entouroient, et leurs déprédations contribuèrent à jeter toutes les provinces au midi du Tibre dans un état de foiblesse et d'épuisement, qui seul doit expliquer l'étrange révolution qui devoit bientôt s'y opérer. Vingt ans après la défaite d'Othon à Basentello, quelques aventuriers septentrionaux profitèrent de la foiblesse de ces provinces, pour jeter entre les deux empires les fondemens d'une puissance qui, en moins d'un siècle, s'étendit sur toute l'Italie méridionale; qui subjugua ses anciennes républiques; et qui attacha chez les Italiens la dénomination distinctive de royaume (1) à cette grande Grèce, qui, à deux reprises, avoit été la première patrie de la liberté.

(1) *Il Regno*, par excellence, dans les écrivains italiens, veut toujours dire le royaume de Naples.

Les Normands ou Danois, après avoir longtemps ravagé les côtes de France, y obtinrent, vers l'an 900, un établissement dans la Neustrie, qui, d'après eux, fut nommée Normandie. Un siècle de transplantation dans ce nouveau séjour, ne leur fit point perdre leur antique passion pour les entreprises étranges et hazardeuses. Ils avoient embrassé la religion chrétienne; mais, de même que les Grecs avoient communiqué à cette religion leurs subtilités scholastiques, de même que les Egyptiens et les Syriens lui avoient donné leur caractère contemplatif et leur morale ascétique, lorsque les peuples du Nord professèrent la religion chrétienne, cette religion devint pour eux sombre et sanguinaire, à l'imitation de celle d'Odin; elle réprima les craintes mortelles, elle excita la valeur, et elle promit aux exploits une récompense au-delà de ce monde.

Des peuples courageux et entreprenans devenus chrétiens, crurent et se plurent à croire que leur salut étoit attaché à la visite des lieux illustrés autrefois par la présence des fondateurs et des martyrs de la religion. Une curiosité louable, une sensibilité vertueuse, un amour qu'on retrouve inné en l'homme pour tout ce qui lui retrace symboliquement l'antiquité, auroient été des motifs suffisans pour conduire beaucoup de Chrétiens

à la Terre sainte, lors même que la religion n'auroit pas fait de leurs fatigues un moyen de salut ; mais le nombre de ces dévots voyageurs fut prodigieusement augmenté, quand l'église leur promit l'entrée du ciel et la rémission de leurs péchés, en récompense d'un pélerinage, c'est-à-dire, d'une expédition, hazardeuse il est vrai, mais intéressante, variée et toujours nouvelle.

Les Normands surpassèrent tous les Occidentaux dans leur ardeur pour les pélerinages. Ils ne voulurent point, pour se rendre à la Terre sainte, se soumettre à la monotonie d'un trop long voyage maritime, d'autant plus qu'ils ne retrouvoient pas sur la Méditerranée les tempêtes impétueuses qui bouleversent les mers du Nord, les tristes et sombres brouillards, les écueils de glaces flottantes, et tous les dangers qu'ils s'étoient plûs à braver dans leur ancienne patrie. Ils traversoient donc par terre toute la France et toute l'Italie, se fiant à leur épée pour se procurer l'argent nécessaire à faire leur route, lorsque la charité des fidèles n'y pourvoyoit pas suffisamment par des aumônes. Les villes de Naples, d'Amalfi, de Gaète, et de Bari, entretenoient un grand commerce avec les côtes de Syrie; sur la route des premières villes, le mont Cassin, sur la route de la

dernière, le mont Gargano ou des Anges, avoient été, disoit-on, illustrés par de fréquens miracles. Les dévots pélerins vouloient visiter en passant les monastères bâtis sur ces deux montagnes, et presque tous, soit pour aller à la Terre sainte, soit pour en revenir, prenoient la route de la grande Grèce.

Dans une des premières années du onzième siècle, environ quarante de ces religieux voyageurs, revenus de la Terre sainte sur des vaisseaux d'Amalfi, se trouvèrent réunis à Salerne au moment où une petite flotte de Sarrasins venoit insulter cette ville, et en exiger une contribution militaire. Les habitans du midi de l'Italie, s'abandonnant aux délices de ce climat enchanté, étoient amollis par l'exemple des Grecs, et peut-être par le peu d'intérêt qu'ils prenoient aux querelles de leurs princes; ils avoient perdu presque tout courage militaire. Les Salernitains virent avec étonnement quarante chevaliers normands, après avoir demandé des armes et des chevaux à Guaimar III, alors prince de Salerne, se faire ouvrir les portes de la ville, charger avec intrépidité les Sarrasins, et les renverser. Les Salernitains suivirent cependant l'exemple qui leur étoit donné par ces braves guerriers; la campagne fut couverte des cadavres des Musulmans, et ceux qui

échappèrent au carnage, furent forcés de se rembarquer en hâte (1).

Guaimar combla d'honneurs et de présens les vaillans étrangers qui venoient de le délivrer, et de conduire ses sujets à la victoire; il essaya, par les promesses les plus brillantes, de les fixer à sa cour, pour mettre à profit leur bravoure, et lorsqu'il les vit déterminés à quitter la Campanie, il les supplia du moins d'inviter de sa part des hommes de leur nation, des hommes aussi braves qu'eux, à venir recueillir sur les infidèles les palmes dues à la valeur.

Les Normands, de retour dans leur pays, firent connoître à leurs compatriotes les offres du prince de Salerne; ils exposèrent à leurs yeux des dattes, des oranges, riches fruits des climats heureux du midi (2); ils échauffèrent l'imagination de la jeunesse par le récit de leurs faciles exploits et de leurs éclatans

(1) *Leo Ostiensis*, *Chronic. Mon. Cassin.* L. II, c. 37, T. IV, p. 362.—*Anonimus Monachus Cassin.* T. V, p. 55.

(2) Les fruits du Midi excitoient les desirs ardens des Septentrionaux. C'étoit en vantant leur saveur, que l'on attiroit les Varangiens du fond de la Scandinavie à Constantinople, pour y former la garde des empereurs; et dans la langue islandoise, parlée autrefois par tous les Scandinaves, on dit encore aujourd'hui *figiakasta*, désirer des figues, pour dire, désirer quelque chose avec passion. *Bonstetten.*

triomphes. D'après leurs encouragemens, un chevalier nommé Drengot, à qui une querelle avec un de ses rivaux rendoit désagréable le séjour de sa patrie, résolut de tenter la fortune, avec toute sa famille, dans cette terre si favorisée du ciel. Quatre de ses frères, avec leurs fils et leurs petits-fils, se joignirent à lui, quelques autres aventuriers normands se rangèrent sous ses étendards, et lorsque les pélerins arrivèrent au mont Gargano, terme apparent de leur voyage, ils étoient au nombre de cent. C'est là qu'ils furent rencontrés par un citoyen de Bari, nommé Mélo, autrefois un des plus riches et des plus puissans seigneurs de l'Appulie, mais qui, après avoir fait de vains efforts pour délivrer ses concitoyens du joug des Grecs, et de l'autorité vexatoire des catapans, avoit été obligé de fuir loin de sa patrie. Mélo avoit trouvé chez les princes lombards, et surtout chez Guaimar de Salerne, des dispositions favorables; il avoit obtenu d'eux des subsides, et il se vit en état d'offrir aux Normands qui voudroient prendre parti avec lui, une solde considérable; il y joignit la promesse des plus magnifiques récompenses, s'ils étoient victorieux (1).

(1) *Leo Ostiensis*, L. II, c. 37, p. 363. — *Guilelmi Appuli de rebus Normannor. Poema*, L. I, T. V, p. 253.

Ce fut vers l'an 1016, que Drengot, avec ses Normands, commença la guerre contre les Grecs; leurs armes ne furent pas constamment heureuses : Mélo, après trois victoires consécutives, fut enfin battu à Cannes, en 1019 (1), et la plupart de ses Normands furent tués; lui-même il passa en Allemagne, pour implorer l'assistance de l'empereur Henri II, et l'engager à mettre une barrière aux usurpations des Grecs : Mélo mourut au-delà des monts, avant d'avoir vu l'issue de ses sollicitations, qui ne demeurèrent cependant pas infructueuses. Le petit nombre de Normands qui échappèrent à la déroute de Cannes, quittèrent l'Appulie, et se rendirent auprès des princes de Salerne et de Capoue, au service desquels ils entrèrent. Quelque désastreuse que dût être pour leur petite troupe la perte de leurs compagnons d'armes tués à Cannes, ils la réparèrent, en enrôlant les nouveaux aventuriers, qui chaque jour arrivoient en pélerinage pour se joindre à eux.

Ce fut seulement en 1021 que Henri II entra dans la Pouille avec une armée. Après la mort de Mélo, le pape Bénoît VIII avoit

(1) *Georgii Cedreni Hist. Compend.* p. 553. — *Guilelmus Appul.* L. I, p. 254.

continué la négociation que ce noble exilé avoit commencée, pour diriger les armes des Allemands contre les Grecs. L'expédition de Henri II n'eut d'autre résultat pour lui que la prise de Troies en Pouille (1); car bientôt après, une maladie épidémique se manifesta parmi les troupes allemandes, et les contraignit à se retirer; mais cette expédition eut pour les Normands des conséquences plus importantes. Ils s'étoient tous rangés sous les étendards de l'empereur; après sa retraite, ils se trouvèrent réunis sous les ordres de Rainolfe, frère de Drengot, qui lui avoit survécu; d'après ses conseils, ils quittèrent pour la seconde fois la Pouille, et, s'emparant d'Averse, alors petit château du duché de Naples, entre cette ville et Capoue, ils s'y établirent et s'y fortifièrent comme dans une nouvelle patrie. Il n'y avoit que peu d'années qu'ils étoient maîtres de ce château, lorsque Pandolphe IV, prince de Capoue, trouva moyen de s'emparer par surprise de Naples, ville qui jusqu'alors avoit repoussé toutes les attaques des Lombards. Sergius, maître des soldats et chef de cette république, sortit avec les principaux citoyens d'une ville où il ne voyoit pas sans horreur s'établir une domination étrangère;

(1) *Leo Ostiensis*, L. II, c. 39, p. 364.

il se retira dans Averse; et, lorsqu'avec l'aide des Grecs, et celle des citoyens fidèles à leur patrie, il eut rassemblé assez d'argent pour satisfaire l'avidité des aventuriers normands, il vint à leur tête attaquer la garnison du prince de Capoue; il la battit et rentra dans Naples. Ce fut alors qu'il confirma aux Normands la possession d'Averse et de son territoire; qu'il l'érigea en comté, et qu'il en investit Rainolfe; en sorte que les premiers Normands qui aient eu un établissement en Italie, furent vassaux et feudataires de la république de Naples (1).

Ce n'étoit pas cependant la famille de Rainolfe ou la colonie d'Averse, qui étoit destinée à jeter les fondemens du royaume de Naples; cet avantage étoit réservé à une maison plus illustre de la Normandie, celle de Tancrède de Hauteville. Ce seigneur avoit douze fils, dont les aînés, séduits par les succès de leurs compatriotes, arrivèrent en Italie l'an 1035, accompagnés d'une troupe assez nombreuse de soldats habillés en pélerins (2).

(1) *Leo Ostiensis*, L. II, c. 58, p. 378. — *Guilelmus Appulus*, L. I, p. 255. — *Giannone Istoria civile*, L. IX, c. 1, T. II, p. 17.

(2) *Gaufredi Malaterræ Hist. Sicula*, L. I, c. 5 et 6, T. V, p. 550.

Guaimar le jeune (1), prince de Salerne et de Capoue, accueillit cette seconde colonie de Normands avec autant de bienveillance que son père avoit accueilli la première. Il se hâta de profiter de leurs armes pour étendre sa domination; il alla mettre avec leur aide le siége devant Sorrento, et ensuite devant Amalfi, et il s'empara de ces deux villes l'une après l'autre (2). Amalfi cependant ne se rendit à lui qu'en vertu d'une capitulation, qui réservoit aux citoyens leur liberté et tous leurs priviléges. La petite république ne fut point annexée à la principauté de Salerne; mais Guaimar, en vertu d'une élection du peuple, fut déclaré duc au mois d'avril 1039. Plus tard les Amalfitains virent leurs priviléges violés par le prince de Salerne; alors ils conjurèrent contre lui, et Guaimar, percé de trente-six coups de poignard, périt sur le rivage qui sépare Salerne d'Amalfi (3).

(1) D'après Camillo Pellegrini, c'étoit Guaimar IV, et le prince de Capoue dont nous avons parlé ci-devant, étoit Pandolphe IV. Antonio Caraccioli *Propylea*, appelle cependant l'un Guaimar III, l'autre Pandolphe II, *T. V, p.* 8; mais il me paroît s'être trompé.

(2) *Leo Ostiensis*, L. II, c. 65, p. 385.

(3) *Henricus Brencmannus de Repub. Amalfitana, Dissert. I, ad calcem hist. Pandectar.* p. 8. — *Leo Ostiensis*, L. II, c. 85, p. 401.

Du service de Guaimar, les Normands passèrent à celui de Michel le paphlagonien, empereur de Constantinople. George Maniacès, patrice grec, faisoit des préparatifs en Calabre pour reconquérir la Sicile sur les Arabes, alors divisés par une guerre civile, et il prit à sa solde les trois fils aînés de Tancrède de Hauteville, Guillaume bras de fer, Drogon, et Unfroi, avec trois cents Normands (1). Cette expédition, loin de réconcilier les Normands avec les Grecs, ne servit qu'à éloigner davantage ces deux nations l'une de l'autre, en appelant les aventuriers à voir de près la lâcheté, la dissimulation et la vénalité de leurs associés. Ils embrassèrent les intérêts d'un Lombard, nommé Ardoin, qui servoit comme eux avec distinction dans l'armée de Maniacès, mais que ce général d'un peuple esclave, chez qui l'honneur n'étoit plus compté pour rien, avoit fait frapper d'un bâton en présence de ses troupes, à l'occasion d'un cheval qu'il vouloit lui ôter. Les Normands dissimulèrent cependant leur indignation jusqu'à ce qu'ils eussent repassé le détroit sur des vaisseaux grecs, mais alors

(1) *Leo Ostiensis*, L. II, c. 67, p. 387. — *Cedrenus Compend. hist.* p. 577. — *Anonimus Barensis cum notis Camilli Pelleg.* p. 150.

ils se donnèrent rendez-vous dans la ville d'Averse pour le jour de Noël 1041; ils appelèrent à cette assemblée le lombard Ardoin, qui les échauffoit de sa haine implacable; ils résolurent, d'après ses conseils, d'attaquer l'empire d'Orient, et de conquérir pour eux-mêmes tout ce que les Grecs possédoient encore dans la Pouille et dans la Calabre. Quelque hardie que fût cette entreprise, elle étoit devenue moins téméraire, depuis qu'une révolution à Constantinople ayant mis sur le trône un ennemi de Maniacès, ce général s'étoit vu forcé à la révolte; en sorte que les provinces grecques se trouvoient presque sans défense. Les Normands se choisirent douze chefs qu'ils nommèrent comtes, et entre lesquels ils partagèrent l'autorité; mais ils donnèrent au lombard Ardoin le commandement suprême de leur petite armée, à laquelle Rainolfe, comte d'Averse, avoit joint trois cents hommes. Ils s'avancèrent jusqu'à Melphi, au centre de la Pouille, et cette ville leur ouvrit ses portes, sans avoir fait de résistance; ils s'emparèrent ensuite de Venosa, Ascoli, et Lavello; ils livrèrent successivement trois grandes batailles aux Grecs, et remportèrent sur eux trois victoires signalées. Ils se fortifièrent par des alliances, et pour récompense des secours qu'ils obtenoient, ils décernèrent

l'honneur de les commander à de nouveaux chefs, Aténolfe et Argyre; le premier, frère du prince de Bénévent, leur avoit procuré l'assistance des Lombards; le second, fils de Mélo, le riche citoyen de Bari, les appuyoit de son crédit dans la Pouille, et de celui du parti que son père avoit formé dans les villes grecques. Dans cette guerre, la bravoure la plus signalée, secondée souvent encore par la ruse et l'intrigue, se trouvoit du côté des Normands; les Grecs au contraire étoient lâches, désunis et découragés. En deux campagnes, la Pouille presque entière fut conquise; en 1042, elle fut partagée entre les conquérans. Melphi devint la capitale de leurs États; cette ville fut déclarée propriété commune d'Ardoin, et de Guillaume bras de fer, chef des Normands; leurs douze comtes furent mis en possession de douze villes, Siponte, Ascoli, Venosa, Lavello, Monopoli, Trani, Cannes, Montepiloso, Trigento, Acerenza, Saint-Archangelo, et Minerbino. C'est ainsi qu'une espèce de république militaire et oligarchique fut établie par eux dans la Pouille (1).

(1) *Leo Ostiensis*, L. II, c. 67, p. 389. — *Gaufrido Malaterra Hist. Sicula*, L. I, c. 9 et 10, p. 551. — *Guilelmus Appulus*, L. I, p. 257.

Quoique les Normands se fussent donné pour chef Guillaume bras de fer, ils daignoient rarement recevoir ses ordres; ils ne vivoient que de pillage, et, sans se tenir liés par aucun traité ou par aucun ordre public, ils exerçoient autour d'eux le brigandage à la tête de leurs satellites, plutôt qu'ils ne faisoient la guerre. Les couvens, les églises, et même les lieux saints, qui avoient été l'objet de leurs pélerinages, n'étoient pas à couvert de leurs déprédations (1). Aussi ces provocations répétées, réunirent-elles enfin tous leurs voisins contre eux.

(1) Léon d'Ostie raconte que les Normands s'étoient emparés de plusieurs possessions du monastère du mont Cassin, et enfin de deux forteresses, St.-Victor et St.-André; chaque jour on recevoit d'eux quelque nouvel outrage, et l'abbé du monastère étoit réduit à un tel désespoir, qu'il ne parloit de rien moins que d'abandonner son couvent, et de s'établir au-delà des monts. Tout-à-coup le comte lui-même de ces Normands, nommé Rodolphe ou peut-être Rainolfe, parut au mont Cassin, accompagné de plusieurs soldats; on ne doutoit pas qu'il n'eût l'intention de prendre l'abbé ou de le tuer; cependant lui et ses gens laissèrent leurs chevaux et leurs armes, selon les lois de l'église, à la porte du temple, où ils entrèrent pour prier. Tandis qu'ils étoient à genoux devant le grand autel, les frères servans du monastère se jetèrent sur leurs chevaux et leurs armes, fermèrent les portes de l'église, et sonnèrent les cloches d'alarme. Les habitans de la ville accoururent armés de traits; ils attaquèrent les Normands qui n'avoient plus que leurs épées pour se défendre, et qui imploroient en vain le respect pour les lieux saints qu'ils avoient si souvent profanés. Quinze d'entre 1045.

Ce fut le pape Léon IX qui forma la ligue des deux empires contre les aventuriers normands. Allemand lui-même, il recourut à Henri III, empereur d'Allemagne, comme au protecteur des peuples et de l'église; il obtint de lui cinq cents gendarmes seulement, qui formèrent le noyau de son armée. Il annonça cependant que la guerre qu'il entreprenoit pour la sûreté des peuples et des églises étoit sacrée; qu'il conduiroit lui-même son armée, et qu'il combattroit avec l'appui du ciel, plutôt que par des moyens humains; les Appuliens, les Campaniens, les habitans de la Marche d'Ancône, et ceux de l'État de l'église, se rangèrent sous ses enseignes; les Grecs s'unirent aussi à lui, et le saint pontife, avec une armée fort nombreuse, mais sans général, commença son expédition par un pélerinage au mont Cassin, pour obtenir la bénédiction du ciel sur ses armes (1).

Les Normands opposèrent à cette pieuse armée des troupes plus aguerries. Guillaume bras-de-fer étoit mort; Drogon, qui lui avoit

eux furent tués, le comte fut pris par les moines et jeté en prison, et toutes les possessions du mont Cassin furent recouvrées par la force, ou rendues comme rançon de Rainolfe. *Chronic. Monaster. Cassin.* L. II, c. 71, p. 390.

(1) *Leo Ostiensis*, L. II, c. 87, p. 402.

succédé, venoit d'être tué par des révoltés (1); mais Unfroi, le troisième frère, et Robert Guiscard, l'aîné des enfans du second lit de Tancrède de Hauteville, pouvoient être mis au nombre des plus habiles et des plus vaillans guerriers de l'Europe. Robert Guiscard étoit arrivé tout récemment en Appulie, avec un renfort considérable de Normands; Richard, comte d'Averse, de la famille de Drengot, vint avec toutes ses forces se joindre à ses compatriotes, pour partager leurs dangers. Les soldats Normands, moins nombreux que les troupes du pape, étoient d'autre part des hommes qui avoient constamment fait métier de la guerre, et qui, tout dévots qu'ils étoient quelquefois, se montroient peu accessibles aux scrupules (2).

Cependant, avant d'en venir aux mains, les Normands essayèrent de fléchir le pape, et ils lui demandèrent avec instance de leur prescrire les conditions auxquelles ils pourroient appaiser son courroux. Léon IX, qui se sentoit fort de l'alliance des deux empires, qui se croyoit plus assuré encore des secours du ciel, ne voulut entendre à aucun traité, si les Normands n'évacuoient pour jamais l'Italie.

(1) *Gaufredi Malaterræ*, L. I, c. 12 et 13, p. 552.

(2) *Guilelmus Appulus*, L. II, p. 260.

On combattit alors près de Civitella dans la Capitanate, le 18 juin 1053, et la victoire ne fut pas long-temps douteuse; car toute cette populace timide que les prédications des moines avoient rassemblée, et dont le pape croyoit avoir formé une armée, s'enfuit dès le premier choc; les Allemands combattirent seuls; et, comme leur nombre ne passoit pas cinq, ou, selon d'autres, sept cents gendarmes, ils furent enveloppés par les Normands, et ils périrent presque tous sur le champ de bataille. Le pape, au moment de la déroute, s'enfuit à Civitella; mais les menaces des Normands déterminèrent les habitans à le faire sortir de leurs murs, et à le laisser seul et sans défense hors de leurs portes.

Les Normands victorieux s'avancèrent alors vers lui; comme ils approchoient, ils se jetèrent à genoux et se couvrirent de poussière, implorant son pardon et sa bénédiction. Ils le conduisirent dans leur camp, mais en lui prodiguant sur son passage les marques du respect le plus profond. Au milieu de ces démonstrations de leur humilité religieuse, ils le retinrent quelque temps prisonnier; et Léon IX entre leurs mains, eut le loisir de se convaincre que les fonctions de général d'armée ne conviennent point à un pontife.

De même qu'il avoit compté sur les secours du ciel, il crut alors que le ciel lui-même avoit prononcé contre lui, et il fit des avances pour se réconcilier avec les mêmes hommes contre lesquels il avoit prêché une espèce de croisade. Sur leur demande, et pour sortir de leurs mains, il accorda aux Normands l'investiture, au nom de saint Pierre, et comme fief de l'église, de tout ce qu'ils avoient déjà conquis, et de tout ce qu'ils pourroient conquérir encore dans la Pouille, dans la Calabre et dans la Sicile (1).

C'est ainsi qu'une défaite donna au saint-siége ce qu'il n'auroit jamais pu obtenir par une victoire, et que la foiblesse d'un pontife pieux et étranger à la politique humaine, effectua une conquête, que les plus hardis des prédécesseurs de Léon IX n'auroient osé tenter. Le pape, en inféodant aux Normands les provinces que possédoient les Grecs et les Lombards, s'en attribua la propriété, quoiqu'il ne pût pas alléguer sur elles le moindre droit, ou même former la plus légère prétention. Les Normands demandèrent cependant cette investiture, parce qu'ils croyoient sanctionner ainsi, aux yeux des peuples superstitieux, les droits moins

(1) *Gaufredi Malaterræ*, L. I, c. 14, p. 553.

respectables de la force et de la conquête; mais l'église recueillit le plus grand avantage de ce traité de paix, puisque depuis cette mémorable investiture, et pendant sept siècles, le royaume de Naples est demeuré un fief de saint Pierre, sans autre titre que ce don, arraché par la force à un prêtre qui savoit lui-même n'avoir aucun droit à ce qu'il donnoit.

Les Normands profitèrent de leur victoire, pour étendre leur domination sur toutes les provinces comprises dans l'inféodation du pape. Unfroi soumit toute l'Appulie. Robert Guiscard, avec un petit nombre de compagnons, alla tenter la conquête de la Calabre; il se fortifia dans le château de Saint-Marc, d'où il faisoit des incursions sur le territoire des Grecs, plutôt en voleur de grands chemins qu'en conquérant. Tous les villages qui l'avoisinoient, étoient abandonnés par leurs habitans, et le maître d'hôtel de Guiscard venoit quelquefois le soir lui annoncer qu'il n'avoit plus ni provisions pour le lendemain, ni argent pour en acheter; et, qu'eût-il de l'argent, il ne trouveroit personne, à plusieurs lieues à la ronde, qui voulût lui rien vendre. Guiscard sortoit alors de son repaire, et, tantôt avec ses Normands, tantôt avec des Esclavons ou des bandits qui se

rassembloient autour de lui de toutes parts, il alloit piller des villages plus éloignés (1).

Cependant Unfroi mourut en 1057, et Robert Guiscard quitta sa vie de brigandage, pour venir prendre possession du comté de Pouille. En même-temps il appela de Normandie, Roger, le plus jeune de ses frères, qu'il établit en Calabre avec le titre de comte, pour y poursuivre ses conquêtes. Mais, soit avarice ou jalousie, il laissa Roger manquer d'argent, plus encore qu'il n'en avoit manqué lui-même; et ce jeune comte, plus tard le conquérant de la Sicile, et le père de ses rois, n'ayant reçu de son frère qu'un seul cheval pour récompense de ses longs services, revint en Pouille, et se mit à voler des chevaux, et à dévaliser des marchands dans le voisinage de Melfi. Lui-même donna ordre ensuite à son historien Gaufrid Malaterra, de garder le souvenir de ces aventures, pour faire connoître à la postérité, de quel état de misère il s'étoit relevé (2). Roger dévasta aussi les possessions de Guiscard, et il y eut entre les Normands une espèce de guerre civile, si plutôt il ne faut pas considérer les attaques du jeune homme, comme des

(1) *Gaufredi Malaterræ*, L. I, c. 16, p. 553.

(2) *Ib.* L. I, c. 25 et 26, p. 556.

tentatives d'un chef de voleurs, en guerre avec toute la société.

Guiscard cependant, après avoir soumis presque toute la Pouille, voulut étendre ses conquêtes sur la Calabre; pour cela, il se réconcilia en 1060 avec son frère, et il lui confia le commandement d'une partie de son armée. De concert, ils attaquèrent Reggio, dont ils s'emparèrent, ainsi que de plusieurs villes de la même province, et Robert Guiscard, trouvant alors le titre de comte au-dessous de lui, prit, de sa propre autorité, celui de duc d'Appulie et de Calabre, qu'il se fit confirmer ensuite par le pape Nicolas II (1).

Quoique les Normands fussent en guerre avec les deux empires, ils poursuivoient leurs conquêtes, sans avoir le plus souvent à combattre aucune armée ou aucun général. Henri IV d'Allemagne n'étoit pas encore sorti de sa longue minorité, lorsque les attaques des papes mirent en danger sa couronne; en Grèce, Constantin Ducas, Romanus Diogénès et Michel Ducas, furent l'un après l'autre engagés dans la guerre la plus dangereuse avec les Turcs, et ils ne purent en détourner leurs forces, pour secourir leurs

(1) *Gaufridus Malaterra*, L. I, c. 35, p. 558. — *Guilelmus Appulus*, L. II, p. 262.

provinces d'Occident, que pendant de courts intervalles de trève. Dans l'année 1061 il ne restoit plus aux Grecs en Italie que Bari, Gallipoli, Tarente, Brinde, Otrante, et quelques châteaux. Ce fut le temps où le jeune Roger, qui commandoit pour son frère à Reggio de Calabre, forma le projet de conquérir la Sicile sur les Sarrasins, tandis que Guiscard acheveroit de chasser les Grecs de la Calabre et de l'Appulie.

Les Sarrasins, si redoutables deux siècles auparavant, étoient tombés dans un état de langueur et d'impuissance, qui les exposoit à éprouver les mêmes craintes qu'ils avoient si long-temps répandues chez leurs voisins. L'enthousiasme religieux les avoit rendus soldats, mais leurs conquêtes avoient détruit leur esprit militaire. Elevés dans une religion sensuelle, sans avoir de patrie, quoiqu'ils habitassent les plus beaux pays de l'univers, ils n'avoient consacré les richesses acquises par leur épée qu'à se procurer des plaisirs grossiers, et ils étoient devenus bientôt non moins efféminés que les peuples d'Asie, sur lesquels ils avoient remporté leurs premières victoires. Toute bravoure n'étoit pas éteinte dans les classes inférieures du peuple, et les Normands, qui avoient triomphé presque sans résistance des Sarrasins d'Italie, recrutoient

parmi eux d'excellens soldats, qui servirent Guiscard dans toutes ses guerres ; mais les chefs des Sarrasins n'avoient plus ni talens ni courage, et leurs gouvernemens étoient pusillanimes. Leur monarchie s'étoit divisée en petites principautés presque indépendantes. Chaque ville de Sicile appartenoit à un petit prince ou émir; la discorde entre deux de ces émirs, Benhumena et Ben Hammed, dont le premier vint à Reggio implorer la protection de Roger, rendit plus facile l'entrée des Chrétiens dans l'île (1).

Roger n'avoit d'autres soldats que les chevaliers qui s'engageoient volontairement à le suivre, dans l'espérance de partager ses conquêtes ; mais ils étoient toujours en petit nombre, et ne demeuroient pas long-temps avec lui, en sorte que Roger, après avoir passé quelques mois dans l'île, étoit ordinairement obligé de se retirer. Ses expéditions cependant, quelquefois avec cent cinquante, quelquefois avec trois cents chevaliers, eurent quelque chose de plus romanesque encore que les premières conquêtes des Normands dans l'Appulie (2).

(1) Ismael Alémujad, plus connu sous le nom d'Abulfida, date les troubles de Sicile et la division de l'île en petites principautés, de l'an 426 de l'hégire (1034-1035). *Hist. Saracen. Sicula*, p. 253, T. I, P. II. *Rer. It.*

(2) *Gaufridus Malaterra*, L. II, c. 1-15, p. 560.

La ville de Traina dans le val de Démone, habitée par des Chrétiens grecs, ouvrit ses portes à Roger, qui s'y établit avec sa jeune épouse et trois cents chevaliers; de-là il attaquoit les Sarrasins du voisinage. Mais les Grecs eurent bientôt sujet de se plaindre de leurs hôtes; ils se révoltèrent contre eux, et introduisirent les Sarrasins dans la ville. Alors les chevaliers normands, n'ayant plus de remparts qui les couvrissent, furent appelés à soutenir des combats presque continuels contre des forces infiniment supérieures, et ils ne purent plus sortir de la ville pour se procurer des vivres. Ils éprouvèrent dans cette situation les dernières extrémités de la misère, et quelquefois de la famine. La comtesse et deux ou trois femmes qui l'avoient suivie, étoient restées seules pour apprêter le repas de Roger et de tous ses compagnons d'armes, car on avoit fait de tous les valets des soldats. Ils étoient aussi tellement dépourvus d'habits, qu'entre le comte et la comtesse ils ne possédoient plus qu'une seule cappe, qu'ils portoient alternativement, selon que l'un ou l'autre devoit paroître en public. Dans un des combats, le comte, resté seul au milieu des ennemis, eut son cheval tué sous lui. Cependant il se fit faire place avec son épée, et, prenant sur ses épaules la selle de son cheval,

afin qu'elle ne fût pas un trophée entre les mains des Sarrasins, il se fit jour au travers des ennemis, et retourna lentement à pied vers les siens. Dans cet état de danger, de privations et presque de famine, les Normands se maintinrent quatre mois dans la moitié d'une ville, dont l'autre moitié étoit entre les mains de leurs ennemis. La rigueur de l'hiver fut l'occasion de leur délivrance. La ville de Traina, bâtie au pied de l'Etna, dans une région très-élevée, fut couverte de neige; les Sarrasins et les Grecs, peu accoutumés à de tels frimats, se relâchèrent dans leurs attaques, et les Normands réussirent une nuit à les surprendre, et à les chasser de la partie de la ville qu'ils habitoient. Alors, maîtres de nouveau des fortifications, ils se regardèrent comme en pleine sûreté au milieu d'une île ennemie (1).

Malgré la bravoure chevaleresque des aventuriers normands, leurs conquêtes ne furent point rapides, soit parce que les armées étoient très-peu nombreuses, soit parce que les soldats méconnoissoient l'autorité de leurs officiers. Dès que les premiers avoient amassé quelque butin, ils se séparoient de leurs drapeaux, pour aller jouir de leurs richesses;

(1) *Gaufridus Malaterra*, L. II, c. 29 et 30, p. 566.

ils ne retournoient au combat que quand ils étoient redevenus pauvres. Il fallut trente ans au comte Roger, pour achever la conquête de la Sicile ; il ne fallut guère moins de temps à Robert Guiscard, pour achever la conquête de l'Appulie. Ce fut en 1080 que celui-ci chassa pour la dernière fois les Grecs de l'Italie, et qu'il réunit à ses États, Tarente, Castaneto, Bari et Trani (1). Mais peu d'années auparavant, les Normands avoient tourné leurs armes contre les princes lombards qui se partageoient les restes du grand duché de Bénévent, et ils les avoient dépouillés sans éprouver presque de résistance. Richard, comte d'Averse, descendant de Drengot et des premiers Normands, avoit, en 1062, conquis la principauté de Capoue, et dès-lors il en portoit le titre (2). La principauté de Bénévent s'éteignit en 1077 par la mort de Landolfe VI, et fut démembrée par Guiscard, qui s'empara du territoire, et céda la ville au pape; le saint-siége prétendit avoir acquis en 1052 des droits de suzeraineté sur cette ville, par une concession de l'empereur Henri III (3).

(1) *Chronicon breve Normannicum*. T. V, p. 278.

(2) *Leo Ostiensis*, L. III, c. 16, p. 423.

(3) *Stemma Princip. Langobard. apud Camill. Pelleg.* T. II, p. 326.

Enfin Guiscard attaqua Salerne, la dernière des principautés lombardes ; et, pour réduire plus facilement la capitale, où Gisulfe, le dernier prince, s'étoit enfermé, il fit alliance avec les Amalfitains. Ces républicains se crurent heureux de s'être assuré l'amitié des Normands par quelques concessions ; ils nommèrent Guiscard leur duc, et ils l'assistèrent de leurs flottes ; mais non-seulement ils se réservèrent leur liberté et leur ancienne constitution, ils stipulèrent que jamais les troupes de Guiscard ne seroient introduites dans leur ville ou son territoire, et ils se réservèrent exclusivement la garde de toutes leurs forteresses. Guiscard, au moyen des flottes d'Amalfi, ferma la mer aux Salernitains, tandis qu'il les pressoit vivement du côté de terre. Il les força enfin à capituler en 1077. Gisulfe fut obligé de sortir de la ville et de se retirer dans l'État de Rome, et Salerne fut réunie aux États du duc des Normands (1).

Ainsi fut soumise la dernière des dynasties lombardes, cinq cent neuf ans après l'entrée en Italie des Lombards, sous la conduite d'Alboin, et trois cent trois ans après la défaite de Désidério, leur dernier roi. Ce

(1) *Gaufredi Malaterræ*, L. III, c. 3, p. 576.

fut alors seulement que cette nation, jadis si puissante, fut privée du droit d'avoir ses propres souverains. Le nom de Lombardie est demeuré, chez les Occidentaux, à la partie septentrionale de l'Italie, qui relevoit immédiatement des rois de Pavie; cependant les Grecs, avec plus de raison ce semble, ont appelé Lombardie le royaume de Naples, que les Lombards bénéventains gouvernèrent pendant plus de cinq siècles en souverains indépendans.

Robert Guiscard, après avoir chassé les Grecs de l'Appulie et de la Calabre, et les princes lombards de Salerne et de Bénévent, après que son frère Roger eut conquis la Sicile, qu'il gouvernoit comme un fief du duché d'Appulie, avec le titre de grand-comte, Robert se trouva le chef d'un grand État, qu'il avoit conquis avec les forces d'un simple gentilhomme, en composant lui-même d'aventuriers et de pélerins, la nation nouvelle qui devoit combattre sous ses ordres. Son ambition ne fut pas satisfaite encore; elle ne s'élevoit à rien moins qu'à la conquête de l'empire d'Orient; et c'est avec ce vaste projet qu'en 1081 il passa la mer Adriatique, s'empara de Corfou et de Botronto, et mit le siége devant Durazzo. Mais nous ne suivrons point Robert dans cette expédition,

qui appartient à l'histoire du Bas-Empire. Qu'il nous suffise d'observer que, dans l'espace de trois ans, le prince normand eut la gloire de voir fuir devant lui les deux empereurs d'Orient et d'Occident. Au mois d'octobre 1081, il battit l'armée de l'empereur Alexis Comnène, qui étoit venu en personne pour faire lever le siége de Durazzo (1). Rappelé en Italie par une rebellion dans ses États, il marcha en 1084, à la délivrance de Grégoire VII, dont il s'étoit déclaré le protecteur, quoiqu'auparavant il eût été excommunié par lui. C'est alors qu'Henri IV leva le siége du château St.-Ange où le pape étoit enfermé, et se retira sans attendre les Normands, tandis que Guiscard, entré dans Rome, brûla la moitié de la ville, et l'abandonna au pillage des Sarrasins qu'il conduisoit avec lui. Ce furent à-peu-près là les derniers exploits de Robert Guiscard; il mourut à Céphalonie, le 17 juillet 1085, comme il renouveloit ses attaques contre l'empire grec (2).

Les successeurs immédiats de Robert Guiscard ne méritent point qu'on donne autant d'attention à leur histoire. Son fils et son petit-

(1) *Alexias annæ Comnenis*, L. IV, T. XI, p. 83.

(2) *Guilelmus Appulus*, L. V, p. 276, ad fin.

fils conservèrent avec peine une monarchie que lui seul avoit su fonder. Des guerres civiles troublèrent le règne de Roger I, duc de Pouille. Ce Roger avoit un frère aîné, fameux dans l'histoire des croisades, Boémond, depuis prince d'Antioche. Ce prince avoit été dépouillé de ses droits héréditaires par le jugement de l'église et le testament de son père; Guiscard, pour contracter un second mariage, avoit fait divorce avec sa première femme, qui se trouvoit être sa parente éloignée, et Boémond, fils de ce mariage, avoit été réduit au rang d'un bâtard. Jusqu'au temps où la prédication de la croisade, en ouvrant une carrière nouvelle à son ambition, l'entraîna en Asie avec les armées chrétiennes, il réclama contre le testament injuste qui l'excluoit de l'héritage de son père, et il chercha par les armes, à faire valoir son droit. Il partit pour l'Asie en 1096, avec son cousin Tancrède, et les Normands, sur ce nouveau théâtre, déployèrent encore une fois la même bravoure et la même avidité, la même politique et la même ambition, qui les avoient rendus puissans et redoutables en Neustrie, en Angleterre, en Italie, et en Grèce (1). 1085—1111.

(1) Le souvenir des exploits de Boémond et de Tancrède, ces héros célébrés par le Tasse, nous a été transmis par leur

L'absence de Boémond et de ses guerriers, rendit la tranquillité à Roger, duc de Pouille, qui restoit sans rivaux, mais d'autre part elle affoiblit ses États, et mit obstacle à tout projet d'agrandissement ou de conquête (1). Guillaume, fils de Roger, lui succéda en 1111, et régna jusqu'en 1127, qu'il mourut sans enfans, et que tout l'héritage des fils de Tancrède de Hauteville, fut réuni par Roger II, grand-comte de Sicile, fils de Roger I. Le règne de Guillaume ne mérite pas plus notre attention que celui de son père, en sorte que nous nous empresserons d'arriver au règne de Roger, qui acheva de consolider la monarchie des Normands, qui lui acquit le titre de royaume, et qui réunit à ses États, la principauté de Capoue, et les républiques de la Campanie, restées jusqu'alors indépendantes. Quoique le règne de Roger soit postérieur à la paix de Worms et à la période de temps comprise dans ce premier volume, nous avons cru devoir nous écarter de l'ordre que nous nous étions prescrit, pour ne point interrompre le récit de la fondation d'une monarchie

contemporain Radolphus Cadomensis, qui a écrit leur histoire, moitié en prose, moitié en vers. *Scr. Rer. It.* T. V, p. 285.

(1) Sur le règne de Roger, duc d'Appulie, on peut lire le quatrième et dernier livre de Gaufridus Malaterra, *p.* 590.

dans les deux Siciles, et pour terminer l'histoire des républiques grecques de la Campanie, à laquelle nous n'aurons jamais occasion de revenir.

Roger second, comte et ensuite roi de Sicile, joignit plus de vanité, et moins de grandeur d'ame, à plusieurs des talens et même des vertus de Robert Guiscard. Il trouva le titre de duc au-dessous de sa dignité; il ambitionna le nom de roi; et, pour l'obtenir, il embrassa, dans un schisme qui partageoit l'église, le parti de l'antipape Anaclet II, à qui sa protection étoit nécessaire, tandis que tout le reste de la chrétienté reconnoissoit Innocent II pour pape. Anaclet ne pouvoit payer à un prix trop élevé la protection du seul prince qui se fût déclaré pour sa cause, d'un prince voisin de Rome, et assez puissant pour établir son protégé sur le siége pontifical, et l'y maintenir par ses armes. En vertu de la suzeraineté sur les deux Siciles, que Léon IX avoit acquise au saint-siége, Anaclet décora son vassal du titre de roi, et plaça lui-même la couronne sur sa tête. En même-temps, pour former son nouveau royaume, il joignit à l'Appulie, la Calabre et la Sicile, des provinces auxquelles il n'avoit aucun droit: savoir, la principauté de Capoue, qui

appartenoit aux Normands d'Averse, et la république de Naples (1).

Après son couronnement, Roger s'occupa de récompenser le pontife schismatique auquel il devoit le nom de roi. Avec son armée il s'avança contre Rome, où Innocent II, aidé par les Frangipani, ses parens, s'étoit mis en possession du souverain pontificat; Roger remporta plusieurs avantages sur les milices de l'église; il établit Anaclet dans Rome, et il contraignit Innocent à s'enfuir à Pise, d'où ce pape se rendit ensuite en France, afin d'implorer des secours contre l'usurpateur.

Roger n'eut pas plus tôt obtenu le nom de roi, qu'il s'occupa de restreindre les priviléges de ses peuples. Les premiers dont il attaqua la liberté furent les Amalfitains. Depuis que ces républicains s'étoient soumis, en 1038, à Guaimar, prince de Salerne, ils avoient presque toujours placé des princes étrangers à la tête de leur État. Les Normands avoient succédé aux Lombards; Robert Guiscard et son fils Roger avoient obtenu, presque par force, la dignité ducale; et, bien que chaque

(1) *Petrus Diaconus Continuatio Chron. Cassinens.* L. IV, c. 97, p. 554.—*Abbas Telesinus*, L. II, c. 1 et suiv., p. 622. T. V.—*Falco Beneventanus Chron.* T. V, p. 106.

capitulation assurât aux Amalfitains le maintien de leur liberté et de leurs priviléges, ils perdoient cependant, sous un chef étranger, ce sentiment d'une fière indépendance, qui, autrefois, avoit fait leur force. Mais, tandis que la république d'Amalfi chanceloit en Europe, quelques-uns de ses citoyens jetoient en Palestine, les fondemens d'un ordre qui devoit hériter de son pouvoir sur les mers, et rester le dépositaire de la gloire chevaleresque de l'Europe.

Des marchands amalfitains, que les intérêts de leur commerce avoient attirés en Orient, et que la dévotion avoit conduits ensuite à Jérusalem, obtinrent du calife d'Egypte, dès l'année 1020, la permission de construire auprès du saint sépulcre, un hôpital dédié à saint Jean, pour loger les voyageurs de leur nation, et les Chrétiens que la dévotion attiroit aux saints lieux. Ils bâtirent en même-temps une église dédiée à sainte Marie des Latins, et un couvent pour les femmes, consacré à sainte Marie Madeleine. Ces trois édifices furent élevés aux frais des habitans d'Amalfi, ils furent dotés par eux, et, pendant près d'un siècle, ils restèrent exclusivement entre les mains des citoyens de cette république, jusqu'au temps où Godefroi de Bouillon vint assiéger Jérusalem, à la tête des croisés. Gérard de Scala,

bourgade dépendante d'Amalfi, étoit à cette époque recteur du couvent des hospitaliers de saint Jean. Il arma les cénobites en faveur des croisés, et il aida puissamment ces derniers à soumettre la ville. La guerre sacrée changea la nature de cet ordre religieux; les hospitaliers abandonnèrent le soin des malades pour défendre leur nouvelle patrie, et combattre les infidèles; l'ordre que le commerce avoit créé, ne fut plus ouvert qu'à la noblesse militaire; néanmoins les chevaliers de Malthe, successeurs des bourgeois d'Amalfi, réfléchissent encore quelque gloire sur la république qui leur donna naissance (1).

Les Amalfitains, comme nous l'avons vu, étoient demeurés, par leur traité avec Robert Guiscard, en possession de l'administration intérieure de leur ville, de leurs magistratures républicaines, et même de la garde de leurs fortifications et des châteaux de leur territoire. Roger, dès qu'il fut couronné roi de Sicile, leur demanda de renoncer à tous ces priviléges, qui étoient, disoit-il, contraires aux prérogatives d'un monarque. Les Amalfitains s'y refusèrent; alors, réunissant contre eux les flottes de la Sicile et les armées

(1) *Brencmannus de Republica Amalfitana, Dissert. I*, p. 7.

normandes, Roger attaqua cette petite république avec toutes ses forces; et, après avoir, par des siéges réguliers, emporté l'une après l'autre toutes ses forteresses, il la contraignit enfin à la soumission (1). Les gentilshommes qui avoient secondé Roger dans la guerre contre Amalfi, furent à leur tour victimes de l'ambition de ce monarque. Lorsque des hommes libres conjurent contre la liberté d'autrui, ils ne doivent pas se flatter de conserver long-temps la leur.

Roger entreprit de plier sous le joug les principaux barons de son royaume, qui, n'ayant jusqu'alors combattu qu'en volontaires, jouissoient d'une indépendance presque absolue. Le premier des gentilshommes normands étoit Robert, prince de Capoue. Issu de Drengot, le fondateur de la colonie des Normands d'Averse, il n'étoit point uni par la parenté à la famille de Hauteville; il étoit le chef d'un Etat conquis par ses ancêtres, et demeuré presqu'indépendant. Cependant le prince de Capoue avoit consenti à faire hommage au roi Roger, quand celui-ci avoit été couronné à Palerme; mais, lorsque le roi voulut forcer ses barons à faire la guerre au pape légitime, le prince de Capoue refusa de

(1) *Abbas Telesinus*, L. II, c. 7, p. 623.

marcher, et il fit alliance soit avec Sergio, maître des soldats de la république de Naples, soit avec plusieurs barons normands, disposés comme lui à défendre leur liberté civile et religieuse.

1132. La guerre des barons contre leur roi n'eut pas une heureuse issue; ils furent vaincus les uns après les autres; la ville de Capoue, elle-même fut prise; et, au milieu des Etats de Roger, qui s'étendoient sur toute l'Italie méridionale, la ville de Naples resta seule indépendante. C'est là que le prince Robert de Capoue se retira; mais, sûr d'y être bientôt poursuivi par les armes du roi Roger, il concerta avec le maître des soldats de la république, les mesures nécessaires pour défendre ce dernier asile de la liberté.

Au nom des Napolitains, Robert se rendit à Pise, république déjà puissante, et qui avoit succédé à l'empire du commerce et des mers, que les villes d'Amalfi et de Naples laissoient échapper. Le prince Robert sollicita pour lui-même, et pour la république de Naples, les secours des Pisans, contre un roi qui cherchoit à détruire, dans le midi de l'Italie, la liberté de leurs anciens alliés, et qui opprimoit l'église, en la forçant à recevoir un antipape au lieu du pontife légitime (1). Les Pisans avoient

(1) *Alexander Abbas Telesinus*, L. III, c. 1-7, p. 634.

embrassé avec chaleur la cause d'Innocent II; ils équipèrent leur flotte, sur laquelle ils embarquèrent environ huit mille hommes de milice pour secourir Naples; mais ils demandèrent qu'en paiement des frais de la guerre, les Napolitains leur avançassent trois mille livres pesant d'argent. Ces derniers sacrifièrent, sans hésiter, l'argenterie de leurs églises, à la défense de leur liberté (1).

Cependant, le roi Roger avoit brûlé les 1135.
faubourgs de Naples et fortifié Averse; il fit ensuite armer en Sicile une flotte pour attaquer la ville du côté de la mer, tandis que la garnison d'Averse, et les postes qu'il avoit établis dans la Campanie, coupoient aux Napolitains toute communication avec la terre. Pour ce service il avoit mis en réquisition les meilleures milices des Amalfitains, qui se voyoient contraints de servir la cause de Roger et des schismatiques. Les galères d'Amalfi se joignirent à la flotte de Sicile; les soldats de la ville étoient cantonnés dans Averse, ou avoient été appelés à Salerne, en sorte qu'Amalfi resta sans défense (2). Les consuls de Pise, Alzopardo et Cane, qui commandoient la flotte de la république, forte de quarante-six voiles,

(1) *Falco Beneventanus Chron.* p. 118.

(2) *Abbas Telesinus*, L. III, c. 24, p. 638.

1135. en furent informés; ils tentèrent un coup de main qui leur réussit; la ville d'Amalfi fut prise par eux, et livrée au pillage; c'est dans cette occasion que le fameux exemplaire des pandectes de Justinien fut enlevé et porté à Pise (1). Mais le roi, qui étoit rentré dans Averse, et qui s'occupoit d'en relever les fortifications, ne tarda pas à être vengé. Il transporta son armée, par des chemins que l'on croyoit impraticables, au travers des montagnes, et il surprit les Pisans, comme ils étoient occupés au siége du château de Fratta; il leur tua ou leur fit prisonniers quinze cents hommes, parmi lesquels se trouvoit un de leurs consuls, et il força le reste à se rembarquer précipitamment (2).

Pendant l'hiver, le prince de Capoue retourna, pour la seconde fois, à Pise; et Sergio lui-même, le maître des soldats de Naples, l'y accompagna. Mais en vain ce respectable magistrat, qui, depuis trente-deux ans, gouvernoit sa patrie, remontra aux Pisans assemblés en parlement sur la place publique, que la

(1) *Brencmannus Dissertatio II de Amalphi a Pisanis diruta*, c. 24 *et seq. ad calcem histor. Pandectarum.*

(2) *Abbas Telesinus*, L. III, c. 25, p. 638. — D'après une chronique pisane, une flotte de Roger, forte de soixante voiles, seconda, du côté de la mer, l'attaque imprévue du roi. *Breviarium Pisanæ histor.* T. VI, p. 170.

dernière république qui soutînt encore la cause 1135.
de la liberté, dans le midi de l'Italie, étoit sur le point de succomber; que Roger s'attribuoit déjà le nom de roi, et qu'il ne tarderoit pas, à ce titre, à vouloir asservir tous les Italiens (1); que l'intérêt de la liberté et de la sûreté générale, se trouvoit, dans cette occasion, uni à celui de la religion et de l'église: les Pisans, épuisés par une longue guerre avec les Génois, et par l'échec qu'ils venoient de recevoir à la Fratta, se refusèrent à prendre sur eux seuls le poids d'une guerre à laquelle, dans le fait, ils étoient étrangers (2). Robert voulut épuiser toutes les ressources; il partit pour l'Allemagne, et, au nom du pape Innocent, au nom de la république de Naples, et des barons normands opprimés par leur roi, il alla solliciter les secours de l'empereur; tandis que Sergio revint à Naples annoncer à ses con- 1136.
citoyens, que c'étoit de leur seule valeur qu'ils devoient désormais attendre leur délivrance.

La tentative de Robert auprès de l'empereur Lothaire, eut plus de succès que lui-même

(1) D'après un fragment de chronique pisane, qui finit à cette époque, il paroît que les Pisans s'étoient déterminés à la guerre, parce que Roger prenoit le nom de roi d'Italie. *Chronica varia Pisana.* T. VI, p. 110.

(2) *Falco Beneventanus Chron.* p. 120. — *Alex. Abbas Telesinus*, L. IV, c. 5 et ultimus, p. 642.

1136. peut-être n'auroit osé l'espérer. Le célèbre abbé de Clairvaux, saint Bernard, avoit embrassé la cause d'Innocent II; il s'indignoit de voir Anaclet résider paisiblement à Rome; et comme Roger étoit le seul roi qui protégeât le schisme, saint Bernard écrivit à Lothaire, avec cette vigueur et cette impétuosité qui lui étoient propres, pour l'engager à punir le Sicilien, protecteur d'un pontife schismatique (1). L'empereur céda aux instances du saint, et avant la fin de l'hiver il se mit en route pour l'Italie; mais comme il devoit s'arrêter dans chaque province pour réformer l'administration et recouvrer les droits de l'empire, Robert le devança; il sollicita de nouveau les Pisans, et, avec leur aide, il équippa cinq vaisseaux, il les chargea de vivres, et entra en triomphe dans le port de Naples, échappant à la vigilance des galères de Sicile, qui le bloquoient. Les munitions de la ville étoient épuisées; celles qu'apportoit Robert, et l'annonce d'un prochain secours, relevèrent les forces des citoyens abattus.

L'infatigable Robert, après avoir introduit ses vaisseaux dans le port, retourna auprès de l'empereur Lothaire, pour hâter sa marche. Il

(1) *Voyez* la lettre de Saint Bernard à Lothaire, *apud Baronium, Annal. Eccles. ann.* 1135, §. 19.

le trouva campé près de Crémone; il saisit le moment où ce monarque, entouré de ses généraux, passoit son armée en revue, et se jetant à ses pieds, il se couvrit de poussière, et supplia Lothaire de lui rendre son héritage, et de secourir ses malheureux alliés, qui ne tarderoient pas, s'il les abandonnoit, à être moissonnés par la famine. En effet, Naples se trouvoit réduite aux dernières extrémités; les femmes, les enfans, les vieillards expiroient sur les places publiques, dans l'agonie de la faim; « Mais, » ce sont les paroles d'un auteur contemporain, et qui partageoit lui-même ces souffrances (1), « Ser- » gio, le maître des soldats, et les citoyens » fidèles qui veilloient à la liberté de la patrie, » et qui maintenoient les mœurs antiques de » leurs pères, préféroient être emportés par » la famine, plutôt que de courber leurs têtes » sous le joug détesté des rois. » 1136.

Heureusement que l'empereur s'avança enfin pour étouffer les murmures et prévenir le découragement. Les messagers de Naples qui avoient accompagné Robert, rentrèrent dans la ville, et déclarèrent, par serment, devant le maître des soldats et l'assemblée du peuple,

(1) Falco de Bénévent étoit exilé de sa patrie, alors rebelle à Innocent II. Il s'étoit réfugié à Naples. *Chron. p.* 120. *A.*

1136. qu'ils avoient vu l'empereur à Spolète, avec son armée. Peu de jours après, des messagers de Lothaire arrivèrent à leur tour, et annoncèrent que ce monarque étoit parvenu jusqu'aux bords du fleuve de Pescara; enfin l'archevêque de Naples et quelques-uns des principaux citoyens envoyés à Lothaire, rentrèrent dans la ville avec l'assurance de sa prochaine arrivée, et les Napolitains, dans cette espérance, persistèrent à souffrir la famine, et rejetèrent les offres de l'ennemi, quoiqu'ils n'eussent plus que trois cents hommes en état de porter les armes (1).

1137. Ils ne tardèrent pas à être récompensés de leur constance. L'empereur, après avoir détaché trois mille hommes sous le commandement de Henri de Bavière, son gendre, pour accompagner le pape Innocent II, et lui faire recouvrer le duché de Rome et la Campanie (2), passa lui-même le fleuve de Pescara, le jour de Pâques. Bientôt il reçut la soumission de la ville de Termoli, et de tous les seigneurs des Abruzzes; il entra dans la Pouille; il s'empara de Siponte et du mont Saint-Ange, et imprima une telle terreur aux sujets de Roger, que toutes les villes, jusqu'à

(1) *Abbas Telesinus*, L. IV, c. 2, p. 642.

(2) *Petrus Diaconus Chron. Cassin.* L. IV, c. 105, p. 561.

Bari, s'empressèrent de devancer ses armes, et 1137.
de se soumettre à lui. De son côté, le pape s'avança par saint Germain vers Capoue, où il rétablit le prince Robert; les Normands battus partout où ils s'étoient présentés, fuyoient devant les armées allemandes; et dans le cours d'une seule campagne, Roger perdit toutes les provinces qu'il possédoit en-deçà du phare.

Les Pisans avoient fait pour la délivrance de Naples, un effort supérieur encore à celui de leurs puissans alliés. Ils avoient armé une flotte de cent navires, avec laquelle ils entrèrent victorieusement dans le port, et rétablirent l'abondance (1). Ils tournèrent ensuite leurs armes contre Amalfi, pour se venger de l'échec qu'ils avoient reçu deux ans auparavant. La cité se soumit à eux avec empressement; mais les châteaux de Scala et de Scalella, qui dépendoient d'elle, ayant fait résistance, furent emportés de force et livrés au pillage. Ce second échec compléta la ruine de la république d'Amalfi. Dès-lors cette ville et son duché n'ont cessé de décheoir. A cette époque la cité seule comptoit cinquante mille habitans; Brencmann assure que, lorsqu'il la visita, au commencement du dix-huitième

(1) *Falconis Beneventani Chron.* p. 122.

siècle, il ne lui en restoit pas mille (1). Elle en contient de six à huit mille aujourd'hui. Elle avoit eu des comptoirs dans tous les ports de Sicile, d'Egypte, de Syrie et de Grèce; ils furent tous abandonnés, surtout depuis que, vers l'an 1350, les rois de Naples eurent aboli les formes républicaines de son administration intérieure. Cependant deux hommes nés dans Amalfi, contribuèrent encore à illustrer cette ville, après qu'elle eut perdu son ancienne puissance: Flavio Gioia, qui, en 1320, inventa ou perfectionna la boussole, et Mas Agnello, le chef fameux de la sédition de Naples, en 1647. Ce vendeur de poissons, parvenu, sans éducation, à la tête d'un puissant État, se montra supérieur encore au rang élevé où le hasard le plaçoit, et mérita d'être considéré comme le père du peuple dont il sut calmer les fureurs.

La république de Naples ne jouit pas longtemps de son triomphe sur le roi de Sicile: la discorde s'introduisit entre les confédérés, ses libérateurs, à l'occasion de la prise de Salerne. Les Pisans s'indignèrent de ce que l'empereur avoit signé, sans leur consentement, la capitulation de cette ville, que leur flotte, autant du moins que son armée, avoit forcée à se

(1) *Brencmannus de Repub. Amalphit. Diss. I*, c, 23.

rendre. Innocent, de son côté, prétendit, on ne sait sur quel fondement, que Salerne appartenoit au saint-siége. Cette double division détermina la retraite des confédérés; les Pisans mirent à la voile pour la Toscane, l'empereur s'achemina vers l'Allemagne, et le pape s'établit à Rome. Roger, n'ayant plus alors à combattre que des ennemis qu'il avoit vaincus à plusieurs reprises, rentra dans son royaume deçà le phare; Salerne lui ouvrit ses portes; il soumit Nocera, brûla Capoue, et reconquit, aussi rapidement qu'il les avoit perdues, presque toutes les provinces qui lui avoient été enlevées dans la précédente campagne (1).

Innocent II, délaissé par l'empereur, voulut essayer de mettre fin à la guerre et au schisme, par une négociation. Trois cardinaux de son parti disputèrent, devant Roger, contre trois cardinaux du parti d'Anaclet, sur la validité de l'élection de l'un et de l'autre. Cette conférence confirma chacun dans son opinion, comme il arrive d'ordinaire; et quand elle fut terminée, chaque pontife fulmina de nouveaux anathèmes contre son rival, qui avoit

(1) *Falco Beneventanus Chron.* p. 124. — *Chron. Monast. Cassin.* L. IV, c. 126, p. 598. — *Romualdus Archiepisc. Salernit. Chron.* p. 189. T. VII. *Rer. It.* Mais il y a évidemment, dans le récit de ce dernier historien, des feuillets arrachés, quoiqu'on l'ait ensuite imprimé comme une narration suivie.

eu assez de mauvaise foi pour ne pas se rendre à l'évidence. Heureusement, pour la paix de l'église, qu'Anaclet mourut peu après; ses partisans, il est vrai, lui donnèrent un successeur, qui prit le nom de Victor III; mais Innocent, au moyen d'une grosse somme d'argent, réussit à obtenir son abdication, et à faire cesser le schisme (1).

1138. L'année suivante Innocent renouvela, dans un synode tenu à Rome, l'excommunication déjà lancée contre le roi Roger et tous ses partisans; et, afin de l'appuyer par la force, il s'avança, à la tête d'une petite armée, jusqu'au château de Galluzzo, dont il entreprit le siége. Comme il en suivoit malhabilement les opérations, il fut surpris et enveloppé par les troupes de Roger et de son fils, ses milices furent mises en fuite, et lui-même, fait prisonnier, fut conduit dans le camp du roi de Sicile.

Le sort de Naples fut déterminé par cette catastrophe; Innocent, prisonnier, sacrifia, sans hésiter, ses anciens défenseurs, à son ennemi le plus acharné: il accorda au roi Roger l'investiture de Capoue, dont il dépouilla juridiquement son malheureux ami le prince Robert; il accorda également au roi de Sicile,

(1) *Petrus Diaconus Chron. Monast. Cassin.* L. IV, cap. ultimum, p. 602.

l'*honneur de Naples et de ses dépendances*, c'est-à-dire, la souveraineté sur cette république, qui dans aucun temps n'avoit relevé des papes (1). Les Napolitains, qui avoient perdu leur duc Sergio, dans une des dernières batailles (2), et qui ne savoient plus de qui implorer le secours, se soumirent les derniers au joug de la nécessité. Ils envoyèrent à Bénévent des députés offrir la couronne ducale au roi Roger, et ils se réunirent à la monarchie (3).

Le roi, qui jusqu'alors avoit traité les pays reconquis avec une cruauté impitoyable, fut plus généreux envers les Napolitains. Il confirma ceux de leurs priviléges qui pouvoient s'accorder avec le pouvoir monarchique, et il conserva l'administration municipale de leur ville, qui se maintint encore près d'un siècle sur le même pied (4). Cependant, par la soumission de Naples à Roger, la liberté fut chassée de l'Italie méridionale; et Naples, déchue de la seule prérogative qui puisse donner de la grandeur aux petites nations, devient désormais étrangère à notre

(1) *Voyez* cette bulle, *apud Baronium, ad ann.* 1138.

(2) *Romualdus Salernitanus Chron.* p. 190.

(3) *Falco Benevent.* p. 129.

(4) *Falco Benevent. ad finem, cum nota Camill. Pellegr.*

histoire. Sa richesse et son commerce diminuèrent, bien que sa population augmentât, lorsque cette ville devint la capitale du royaume. Les lois royales de Roger, l'institution d'une noblesse militaire, l'introduction d'une monnoie falsifiée que le roi des deux Siciles mit en circulation, à la ruine du commerce et de l'agriculture, firent verser, aux Napolitains, des larmes amères sur la perte de leur liberté (1).

(1) Le roi défendit la circulation des *romesines*, monnoie de bon aloi, de Constantinople, ou de la Rome nouvelle; à leur place il frappa des ducats tenant moitié cuivre. — *Falco Benevent.* p. 131.

CHAPITRE V.

Origine de Venise ; ses révolutions avant le douzième siècle. — Pise et Gênes, nouvelles républiques maritimes ; leur rivalité avec Venise, et leurs premiers progrès.

ENTRE les républiques qui ont fleuri en Italie, la plus illustre est celle de Venise ; c'est presque la seule dont l'histoire soit connue hors de cette contrée ; c'est encore celle dont la durée s'est le plus prolongée. Son origine précède de sept siècles l'affranchissement des villes lombardes ; sa chûte, dont nous avons été témoins, est postérieure de près de trois siècles, à l'assujétissement de Florence, la plus intéressante des républiques du moyen âge.

La république de Venise étoit, il y a peu d'années, l'État le plus ancien de l'Europe. La même nation, toujours indépendante, toujours libre, avoit observé, comme un spectacle, les révolutions de l'univers ; elle avoit vu la longue agonie et la fin de l'empire romain ; en Occident, la naissance de l'empire

françois, lorsque Clovis conquit les Gaules; l'élévation et la chûte des Ostrogoths, en Italie, des Visigoths, en Espagne, des Lombards qui succédèrent aux premiers, des Sarrasins qui dépossédèrent les seconds. Elle a vu naître l'empire des califes; elle l'a vu menacer d'envahir la terre, et elle l'a vu se diviser et se détruire. Long-temps alliée des empereurs de Bysance, elle les a, tour-à-tour, secourus et opprimés; elle a enlevé des trophées à leur capitale; elle a partagé leurs provinces, et elle a joint à ses titres celui de maîtresse d'*un quart et demi* de l'empire romain. Elle a vu tomber cet empire, et les farouches Musulmans s'élever sur ses ruines; elle a vu la monarchie françoise s'écrouler; et, seule inébranlable, cette orgueilleuse république contemploit les royaumes et les nations qui passoient devant elle. Après tous les autres, elle a succombé cependant à son tour; et le peuple qui lioit le présent au passé, et les deux époques de la civilisation de l'univers, a cessé aussi d'exister.

La nature même du pays qu'habitoient les Vénitiens, fut la cause de leur longue indépendance. Le golfe Adriatique reçoit, dans sa partie supérieure, toutes les eaux qui découlent de la pente méridionale des Alpes, depuis le Pô, qui prend sa source sur le revers

des montagnes de Provence, jusqu'au Lisonzo qui naît dans celles de la Carniole. L'embouchure du plus méridional de ces fleuves est éloignée de trente lieues de celle du plus septentrional; et, dans cet espace, la mer reçoit encore l'Adige, la Brenta, la Piave, la Livenza, le Tagliamento, et un nombre infini de rivières moins considérables. Chacune d'elles entraîne, dans la saison des pluies, des masses énormes de limon et de gravier, en sorte que la partie du golfe qui les reçoit, comblée peu-à-peu par leurs dépôts, n'est plus une mer, n'est point encore une terre; on la nomme lagune : sous ce nom, on comprend un espace de vingt ou trente milles, depuis le rivage. La lagune, vaste étendue de bas-fonds et de fange, couverte d'un ou deux pieds d'eau, que les bateaux les plus légers peuvent seuls traverser, est coupée par des canaux creusés sans doute par les fleuves qui se déchargent dans la mer, mais entretenus ensuite par la main des hommes, pour l'intérêt du commerce. Ces canaux ouvrent des routes aux plus grands navires, et leur offrent des encrages sûrs; la mer, qui se brise avec furie contre les *muracci* et les îles longues et étroites qui bordent la lagune, est calme par-delà ces limites; le vent ne peut plus la bouleverser là où des abymes ne sont plus

cachés sous ses vagues. Mais les canaux tortueux et entrelacés de la lagune forment un labyrinthe impénétrable pour les pilotes qu'une longue étude et une longue expérience n'ont pas instruits de leurs détours. Au milieu des bas-fonds, s'élèvent plusieurs centaines d'îles qui commencent au midi de Chiozza, vers les bouches du Pô et de l'Adige, et qui s'étendent, sans interruption, jusqu'à Grado, par-delà les bouches du Lisonzo. Les unes ne sont séparées que par des canaux étroits, comme celles sur lesquelles Venise est bâtie, les autres dominent la lagune de place en place, comme des bastions avancés pour défendre l'approche de la terre ferme. Ces îles ne sont pas, en général, susceptibles d'une grande culture, mais elles sont placées d'une manière si avantageuse pour la pêche, pour la fabrication du sel, qui se recueille, presque sans travail, dans certains bas-fonds nommés *estuari*, pour la navigation et le commerce; ceux qui les habitent ont tant de facilité pour communiquer, sur de simples bâteaux, avec toutes les villes de la Lombardie, avec tous les ports de l'Istrie, de la Dalmatie et de la Romagne, que cet Archipel a dû, de tout temps, être peuplé d'hommes industrieux. Les îles vénitiennes ne sont pas moins sûres que commodes; également fortifiées contre

les insultes des pirates et contre les armées des conquérans, elles ne sauroient être attaquées ni par mer ni par terre, et elles ne peuvent être prises que par la trahison de leurs propres habitans.

Le savant comte Figliasi a prouvé, dans ses mémoires sur les Vénétes (1), que, dès les temps les plus reculés, cette nation, qui occupoit le pays qu'on a nommé depuis, États vénitiens de terre ferme, habitoit également les îles répandues sur ces côtes, et que de-là étoient venus les noms de *Venetia prima* et *secunda*, dont le premier s'appliquoit au continent, et le second aux îles et aux lagunes. Dès le temps des Pélasges et des Etrusques, les premiers Vénétes, habitant une contrée fertile et délicieuse, s'étoient voués à l'agriculture; les seconds, placés au milieu des canaux, à l'embouchure des fleuves, et à portée des îles de la Grèce, comme des campagnes fécondes de l'Italie, s'étoient adonnés à la navigation et au commerce. Les uns et les autres se soumirent aux Romains, peu avant la seconde guerre Punique; ce ne fut cependant qu'après la victoire remportée par Marius sur les Cimbres, qu'on réduisit leur pays en province romaine.

(1) *Memorie de Veneti primi e secondi, del Conte Figliasi.* T. VI. *Venezia* 1796.

Sous le gouvernement des empereurs, la première Vénétie mérita plus d'une fois, par ses malheurs, une place dans l'histoire. Riche, fertile, peuplée, elle présentoit aux ambitieux une proie qu'ils se partagèrent souvent durant les guerres civiles. Cette même province fermoit l'Italie du côté par lequel les nations germanique, scythe et esclavonne, pouvoient pénétrer dans l'empire. Lorsque cet empire fut affoibli, toutes les fois que le rempart du Danube étoit forcé, les Barbares ne tardoient pas à fondre sur la Vénétie, et à la désoler par leurs ravages. La province maritime étoit occupée de la pêche, des salines et du commerce; les Romains ont considéré les peuples qui l'habitoient comme au-dessous de la dignité de l'histoire, et ils les ont laissés dans l'obscurité. Aucun pillage, aucun massacre, aucune dévastation n'attiroient les regards sur eux.

Cette obscurité valoit mieux sans doute que la triste illustration de Padoue et de Vérone. Il vint un temps où les habitans de ces villes jadis opulentes, mais efféminées, mais foibles, mais abandonnées, sans défense, à toutes les invasions, sentirent eux-mêmes combien leur sort étoit cruel, comparé à celui des insulaires, malgré les privations et la vie laborieuse de ceux-ci. Les peuples

nomades qui envahirent l'empire, portèrent, dans leurs conquêtes, une férocité que notre imagination peut à peine concevoir. Ils ne se contentoient pas de s'approprier par le pillage, tout ce qu'ils pouvoient enlever aux malheureux sujets de Rome, ils sembloient se proposer de changer les contrées qu'ils envahissoient, en déserts pareils à ceux d'où ils étoient sortis. L'incendie détruisoit les villes et les villages; le massacre des hommes, des femmes, des enfans, effaçoit les générations.

C'est ainsi qu'Attila exerça ses fureurs sur Aquilée, Concordia, Oderso, Altino et Padoue. Mais la renommée le précédoit, annonçant ses cruautés; et tous ceux des habitans de la première Vénétie, que leur fortune mettoit en état de fuir, cherchèrent un asile dans la seconde. Hommes, femmes, enfans, vieillards, tout se réfugia dans les îles. Au centre de celles que couvre aujourd'hui la ville de Venise, la bourgade de Rialto accueillit les fugitifs; ils se répandirent également sur toutes les autres, et, se cachant sous des cabanes faites en hâte, ils attendirent que l'orage dévastateur fût passé (1).

(1) *Constantinus Porphyrogenetus de Administr. Imp.* P. II, c. 28, p. 70. *Bys. Veneta.* T. XXII. — *Andreæ Danduli*

Lorsqu'Attila se fut retiré dans la Pannonie, tous ceux qui n'avoient apporté dans leur retraite aucun moyen de subsister, se hâtèrent de regagner leurs habitations du continent. Les agriculteurs surtout, rappelés par leurs champs en friche, par l'amour de leur terre natale, et par les besoins de leur famille, retournèrent cultiver leurs campagnes; mais les grands propriétaires, les nobles romains, ceux qui, par leurs richesses, avoient pu se procurer, dans les îles, les commodités de la vie, et qui trouvoient, dans cet asile, la sûreté réunie à l'aisance, se gardèrent bien de quitter leurs nouvelles demeures, pour relever des ruines fumantes, que de nouveaux essaims de barbares recommençoient à menacer. Les revenus de leurs possessions continentales souffroient, il est vrai, de leur absence; mais, à l'exemple de leurs hôtes, les réfugiés essayèrent d'y suppléer par le commerce et la navigation. C'est ainsi que nous avons vu, de nos jours, une noblesse ruinée, s'adonner au négoce qu'elle ne pouvoit embrasser autrefois sans déroger. Les

Chronicon, L. V, c. 5, T. XII. *Rer. Ital.* p. 75. — *Marin Sanuto Istoria de Duchi di Venezia*, p. 405, T. XXII. *Rer. Ital.*—*Andrea Navagiero Storia Veneziana*, p. 926, T. XXIII. — *Storia civile Veneta di Vettor Sandi*, L. I, c. 2, T. I, p. 14.

désastres mêmes des provinces avoient rendu le commerce plus nécessaire et plus lucratif. Les Vénétes devoient redoubler d'activité pour fournir aux habitans des villes incendiées les moyens de rétablir leurs habitations, et la subsistance nécessaire pour attendre de nouvelles récoltes. Un plus grand nombre de matelots et d'artisans pouvoit être employé au service du commerce, et parmi la population pauvre, mais industrieuse, qui s'étoit réfugiée dans les îles, l'élite fut retenue dans cet asile, par l'offre de salaires supérieurs, et par la jouissance d'une sûreté qu'on ne trouvoit qu'en ce lieu. Une nouvelle nation se forma donc au milieu des lagunes, de la réunion forcée des premiers Vénétes aux seconds; une nation de nobles, d'ouvriers laborieux et de marins, qui tous devoient vivre, non plus du produit des terres, mais de celui d'une industrie active et croissante. Cette nation c'est la vénitienne.

La petite ville de Rialto paroît avoir reçu de Padoue, dans ses commencemens, les consuls ou les tribuns qui formoient son gouvernement municipal. Mais Padoue étoit incendiée; ses nobles, ses citoyens les plus puissans habitoient la seconde Vénétie, et rien ne devoit les engager à rester dans un assujétissement que la force ne pouvoit

maintenir, et qu'aucun avantage ne pouvoit rendre volontaire. La nouvelle république faisoit bien partie de l'empire romain; mais cet empire impuissant ne subsistoit plus que de nom; les barbares en disposoient, quoiqu'ils reçussent encore comme un honneur les titres de ses magistratures. Chaque province, aussi bien que chaque peuplade étrangère cantonnée dans son enceinte, pouvoit, sans opposition, faire valoir son indépendance. Elle en avoit le droit dès qu'elle se sentoit le pouvoir de résister aux agressions des Barbares; et, quoique les provinciaux d'origine romaine, n'eussent point oublié l'affection et le respect qu'ils devoient au vieux nom de Rome, ils se trouvoient heureux de secouer le joug d'un gouvernement oppressif et tyrannique; de s'affranchir d'impôts excessifs qui n'empêchoient pas la misère du fisc; de se libérer d'un tirage odieux de milices, qui ne portoit point remède à la honteuse impuissance des armées. Les Vénitiens furent donc libres dès la fondation de leur État, lors de l'invasion d'Attila; et les incursions désastreuses des Vandales, des Hérules, des Ostrogoths, leur donnèrent de nouvelles raisons de chérir leur liberté.

Nous avons déjà observé que, jusqu'aux derniers temps de l'empire romain, le gou-

vernement des municipalités demeura démocratique. L'assemblée du peuple de chaque ville décidoit sur les intérêts communs, et sanctionnoit des lois locales. Cette même assemblée nommoit aussi les magistrats annuels qui remplissoient les fonctions de juges. Longtemps avant l'invasion d'Attila, on croit qu'à Rialto ces magistrats portoient déjà le titre de tribuns. La population s'étant augmentée par l'arrivée de plusieurs milliers de fugitifs, chacune des îles principales eut son tribun, nommé par ses propres habitans. Ces tribuns s'assembloient quelquefois pour délibérer en commun sur les intérêts de la Vénétie maritime; mais leur fonction principale étoit celle de juger et d'administrer leur peuple, conformément aux instructions qu'ils recevoient de lui, dans les assemblées générales de chaque île (1). C'est ainsi que la nouvelle république, sans avoir besoin d'un législateur, sans révolution, presque sans délibération, se trouva régie par une constitution libre.

Le fantôme d'empire que le patricien Oreste avoit conservé, en élevant Augustule sur le trône, fut détruit par Odoacre comme une pompe inutile et coûteuse. Les liens qui pouvoient unir encore Venise à Rome, tandis

(1) *Vettor Sandi Storia civile*, L. I, c. 2, p. 27; et c. 3, p. 44.

523. que l'empire subsistoit, furent détruits par cette révolution. Cependant, lorsque Théodoric fonda le royaume des Ostrogoths, les Romains commencèrent à se réconcilier au joug d'un barbare vertueux et sage; les Vénitiens vécurent en paix avec lui, et les services qu'ils lui rendirent, peuvent même être considérés comme une marque de dépendance de leur part. Le plus ancien monument de la république, c'est la lettre que Cassiodore, secrétaire de Théodoric, adressa aux Vénitiens, au nom du roi d'Italie (1). Le rhéteur, pour faire briller son éloquence, oublie le sujet de sa lettre, et décrit aux Vénitiens eux-mêmes, auxquels il s'adresse, l'étrange apparence de leur pays, leur industrie, leur activité, leur égalité, leur liberté et leurs bonnes mœurs.

Après avoir fait connoître la fondation de la république de Venise, il nous reste à choisir dans son histoire, durant la première moitié du moyen âge, les faits importans qui, de loin en loin, contribuèrent à former le caractère national, à modifier la consti-

(1) Cette lettre qui, dans le recueil de Cassiodore, est la vingt-quatrième du livre XII, a été insérée dans la plupart des histoires de Venise; dans celle de l'abbé Laugier, *L. I, p.* 149; dans la chronique de Dandolo, *L. V, c.* 10, *p.* 88; et dans Sandi, avec des remarques. *T. I, p.* 86. *Storia civile.*

tution de l'État, ou à augmenter l'influence du nouveau peuple sur le reste de l'Italie. Une histoire suivie et circonstanciée des temps qui précédèrent le douzième siècle, n'entre point dans notre plan; telle est au reste la sécheresse et l'obscurité des historiens, pour les temps antérieurs à cette époque, qu'il est nécessaire de passer rapidement sur les siècles qu'ils nous font si peu connoître.

Tandis que l'empereur Justin l'ancien règnoit en Orient, les Esclavons, suivant la route que les autres nations barbares s'étoient ouverte au travers de l'empire, envahirent la Dalmatie, et s'y établirent à demeure. Mais ce pays, déjà ravagé à plusieurs reprises, n'offroit plus un butin suffisant à leur avidité; ils profitèrent des nombreux ports de mer de leur nouvelle conquête; et, adoptant les mœurs des anciens Illyriens, dont ils occupoient le pays, ils s'adonnèrent à la piraterie. Les Vénitiens, qui tenoient constamment la mer avec de foibles barques, étoient plus exposés que d'autres à leurs brigandages; mais une vie active, et l'habitude de braver les dangers de la mer, avoient relevé leur courage. Les mêmes peuples qui avoient fui comme de vils troupeaux devant les conquérans du Nord, armèrent leurs bateaux, pour rencontrer, loin de leurs demeures, les mêmes ennemis. 518—527.

Ils les attaquèrent sans crainte ; ils les battirent ; ils assurèrent la liberté des mers ; la rivalité entre ces deux nations maritimes, et leurs guerres fréquentes, qui ne finirent que par la soumission de toute la Dalmatie, rendirent de l'énergie aux Vénitiens ; elles les forcèrent à joindre la bravoure à l'industrie, et elles furent la principale cause de leur grandeur. Cette première guerre, commencée avant le règne de Justinien, est aussi citée comme une des preuves de l'antiquité de leur indépendance (1).

568. Quarante ans plus tard, l'invasion de l'Italie, par les Lombards, procura aux îles vénitiennes un double avantage ; non-seulement elle força de nouveaux habitans du continent à chercher un refuge dans ces îles, elle leur procura aussi un clergé indépendant. Le patriarche d'Aquilée vint s'établir à Grado, où il fonda sa nouvelle cathédrale ; l'évêque d'Oderso se fixa dans la ville d'Héraclée que bâtirent ses compatriotes ; celui d'Altino transporta son église à Torcello, celui de Concordia, à Caorlo, et celui de Padoue, à Malamocco. Comme les Lombards établirent un clergé arien dans toutes les villes du

(1) *Vettor Sandi Storia civile Veneta*, L. I, p. 65. — *Dandulus Chronicon*, L. V, c. 7, p. 84.

continent dont ils se rendirent maîtres, et comme le schisme entre les églises des deux communions, occasionna une guerre sanglante entre le patriarche d'Aquilée et celui de Grado, les évêques qui s'étoient réfugiés dans les îles ne pensèrent plus à les quitter (1).

La constitution des villes et des îles vénitiennes pouvoit être considérée comme fédérative; mais les pouvoirs des magistrats et ceux de la nation, les droits de la ligue et ceux des peuples ligués n'étoient pas assez bien définis, pour qu'une constitution semblable assurât la tranquillité intérieure de l'État, et sa force au dehors. Les tribuns se livrèrent à leur ambition, les villes à leur discorde et aux jalousies de voisinage, tandis que les Lombards du côté du continent, et les Esclavons du côté de la mer, profitoient de ces querelles et de cet état d'anarchie. La république sembloit arrivée au moment de sa ruine; mais un peuple libre et doué d'énergie a des ressources en lui-même: une révolution qui paroît l'épuiser, lui rend souvent ensuite une nouvelle vigueur.

Une assemblée générale de tous les membres de l'État fut convoquée, en 697, à Héraclée; 697.

(1) *Vettor Sandi*, L. I, c. 3, §. 4, p. 82. — *Chronic. Danduli*, L. V, c. 12, et L. VI, c. 1, p. 95.

les nobles s'y trouvèrent réunis au clergé et aux citoyens. Là, d'après la proposition du patriarche de Grado, la nation résolut de se donner un chef, qui, avec le titre de duc ou doge, fût chargé de diriger les forces communes contre les ennemis du dehors et les factieux de l'intérieur; et qui, supérieur aux tribuns des îles réunies, pût, d'une main ferme, arrêter leurs discordes, et punir leurs usurpations. Mais ce n'étoit pas de ce siècle d'ignorance, qu'on devoit attendre une constitution artistement balancée. Les Vénitiens vouloient être libres, et ils se réservèrent leurs assemblées générales, dont la souveraineté n'étoit pas contestée; ils vouloient d'autre part être puissans, et ils donnèrent au chef de l'État, tous les attributs d'un monarque. Celui-ci disposoit de toutes les charges, admettoit ou rejetoit les avis de ses conseillers, qu'il choisissoit lui-même, traitoit seul de la paix et de la guerre, et ne connoissoit point enfin les limites de son autorité. Paul-Luc Anafeste d'Héraclée fut le premier homme que la nation décora de cette haute dignité (1).

(1) *Dandulus Chronicon*, L. VII, c. 1, p. 127. — *Marin Sanuto Storia de Duchi di Venezia*, p. 443. — *Navagieri Storia Veneziana*, p. 933. — *Vettor Sandi Storia civile Veneta*, L. I, c. 4, p. 94. — *Laugier Hist. de Venise*, L. II, p. 189.

Les Vénitiens n'eurent pas d'abord à se repentir de la nouvelle forme qu'ils avoient donnée à leur gouvernement. Anafeste rétablit la tranquillité intérieure ; il repoussa les Esclavons, et il força les Lombards à reconnoître l'indépendance de la république, et les limites de son territoire. Son successeur suivit les mêmes erremens ; mais le troisième doge, fatigué des entraves qui gênoient quelquefois sa volonté, voulut se rendre maître absolu de l'État, et commença une lutte funeste avec le peuple. Cette lutte, dans laquelle des usurpations injustes étoient repoussées par des insurrections féroces, coûta la vie à ce doge et à plusieurs de ses successeurs. Pendant que la nation étoit livrée à ces querelles, la domination des Lombards fut renversée en Italie, et remplacée par celle des Carlovingiens (1).

Les Vénitiens n'avoient guère moins d'aversion pour les Francs, qu'ils n'en avoient eu précédemment pour les Huns, les Ostrogoths ou les Lombards. Tous ces peuples septentrionaux avoient également porté la désolation dans les provinces de l'empire, qu'ils avoient envahies. Les Vénitiens se glorifioient d'être issus sans mélange des Romains ; ils

(1) *Dandulus Chronicon*, L. VII, c. 3 et suiv., p. 134.

donnoient à leur république, le nom de fille aînée, de seule fille légitime de la république de Rome (1). Isolés et indépendans au milieu de peuples de même origine, mais asservis, ils prodiguoient le nom de *barbares* à ces étrangers qui opprimoient l'Italie. Les Grecs seuls, civilisés comme eux, et conservant comme eux, du respect et de l'amour pour le nom de Rome, leur paroissoient dignes de leur alliance. Ils s'intéressoient à leurs succès, ils les assistoient de leurs forces; c'est à eux qu'ils demandoient de les protéger dans leurs adversités, et les liens de la bienveillance se confondoient presqu'à leurs yeux avec ceux du devoir. S'ils ne consentoient pas à être les sujets, ils vouloient du moins être les fidèles de l'empire de Constantinople (2).

Pepin, fils de Charlemagne et roi d'Italie,

(1) Quoique la nation vénitienne se fût formée non de Romains proprement dits, mais d'Italiens, sa prétention étoit fondée; car elle étoit née pendant que l'empire subsistoit encore, et elle ne s'étoit composée que de citoyens romains d'origine italienne, et sans mélange avec leurs ennemis.

(2) Ce n'est pas dans les écrivains bysantins qu'il faut chercher ces distinctions délicates. Constantin Porphyrogénète fait dire aux Vénitiens, qu'ils ont toujours été et veulent toujours être les esclaves de l'empire d'Orient. Ὅτι ἡμεῖς δοῦλοι θέλομεν εἶναι τῶν Ρωμαίων βασιλέως, *De Administr. Imp.* P. II, c. 28, p. 70, *Ed. Ven.* T. XXII.

projetoit d'étendre son nouveau royaume, aux dépends de Nicéphore, empereur d'Orient; il espéroit lui enlever la Dalmatie et l'Istrie, et il avoit mis dans ses intérêts Obelèrio, le doge régnant, à qui la cour de France avoit accordé plusieurs grâces. Cependant loin que ce magistrat réussît à entraîner les Vénitiens dans une querelle si contraire à leurs affections, il ne put empêcher leur assemblée générale convoquée à Malamocco, de faire valoir auprès de Pepin, en rejetant ses propositions, les engagemens de la nation envers les Grecs. Pepin irrité, tourna ses armes contre les Vénitiens, et brûla les deux villes d'Héraclée et d'Equilo, dont la première avoit été pendant un temps la capitale de la république. Théodat, quatrième doge, avoit transporté le siége du gouvernement à Malamocco (1). Peu après, Pepin, provoqué de nouveau, fit équiper à Ravenne une flotte considérable, et, la chargeant de troupes de débarquement, il se rendit maître de Chiozza 809.
et de Palestrine. Il descendit ensuite dans l'île d'Albiola, qui n'est séparée de Malamocco que par un canal étroit. Dans ce moment critique, Ange Participazio, l'un

(1) *Dandulus Chronicon*, L. VII, c. 15, p. 153.

des principaux citoyens (1), détermina ses compatriotes à abandonner les murs de leur capitale, et à transporter toutes leurs richesses à Rialto, dont la situation est bien plus forte, puisque cette île est vraiment au centre de la lagune. Les vaisseaux de Pepin essayèrent de les y poursuivre ; mais les barques légères des Vénitiens, en fuyant devant eux, surent les entraîner sur des bas-fonds, et lorsque la marée descendante les eut mis dans l'impossibilité de manœuvrer, elles les attaquèrent avec avantage, et en brûlèrent ou en prirent un grand nombre. Pepin, indigné et humilié, réduisit en cendres les villes vénitiennes dont il s'étoit emparé, et se retira à Ravenne. Peu après, la paix fut conclue entre les deux empires, et les Vénitiens y furent compris comme fidèles de celui d'Orient (2).

Depuis ce temps-là, Rialto devint la capitale du nouvel État ; on réunit par des ponts à cette première île, les soixante îlots qui l'entourent, et sur lesquels s'étend aujourd'hui la ville de Venise. Le palais ducal fut

(1) Sa maison, dans le dixième ou onzième siècle, a changé de nom, et pris celui de Badoero ; elle subsiste encore.

(2) *Dandulus Chronicon*, L. VII, c. 15, P. 23, p. 158. — *Vettor Sandi*, L. II, c. 4, p. 253; et c. 5, p. 259.

élevé sur la place où il subsiste encore aujourd'hui, et le nom de Venise, qui appartenoit en commun à toute la république, fut affecté à sa capitale. Vingt ans plus tard, le corps de saint Marc fut transféré d'Alexandrie dans cette ville. L'on raconte que les marchands qui enlevèrent cette relique à l'église d'Egypte, lui substituèrent adroitement le corps de saint Claude, pour lequel ils avoient moins de vénération. Dès-lors saint Marc fut le patron de la république; lui ou son lion devinrent l'empreinte de ses monnoies et l'étendard de ses armes; le nom de saint Marc s'identifia enfin tellement avec celui de l'État, que plus que celui de la république, plus que le souvenir de ses victoires, il fait tressaillir les oreilles vénitiennes, et fait encore aujourd'hui couler les larmes des patriotes (1).

Vers le milieu du neuvième siècle, une querelle entre quelques familles patriciennes divisa toute la république; le peuple se partagea entre les deux factions, et il embrassa, avec fureur, une animosité qui paroît n'avoir eu d'autre cause qu'une rivalité de gloire. Le soin de la défense extérieure fut sacrifié au zèle insensé des partis, et la mer Adriatique resta exposée aux brigandages des 837—864.

(1) *Chronicon Danduli*, L. VIII, c. 2, p. 170.

Sarrasins et des Narentins. Les premiers habitoient la Sicile et l'Afrique; les derniers étoient des pirates de la Dalmatie, qui s'étoient réunis dans la ville de Narenta, au fond du golfe de même nom, à-peu-près vis-à-vis d'Ancône, et qui avoient fait de cette retraite, le centre de leurs dépréda-tions (1). Un siècle plus tard, d'autres pirates s'établirent également dans quelques villes de l'Istrie, et une entreprise hardie, de ces derniers, attira sur eux l'attention et le courroux de la république.

D'après un usage antique, les mariages des nobles et des principaux citoyens se célébroient à Venise, le même jour, et dans la même église. La veille de la Chandeleur, époque à laquelle la république donnoit une dot à douze jeunes filles, étoit le jour consacré à cette fête publique. Dès le matin, des gondoles ornées avec élégance, se rendoient de tous les quartiers de la ville, à l'île d'Olivolo ou de Castello, qui est située à son extrémité, et où le chef du clergé, alors l'évêque, et plus tard le patriarche, faisoit sa résidence. Les fiancés débarquoient, avec leurs fiancées, au son des instrumens, sur la place de

(2) *Constant. Porphyrogen. de Administr. Imperii.* P. II, c. 36, p. 85. — *Chron. Danduli*, L. VIII, c. 3, p. 172.

Castello ; tous leurs parens, tous leurs amis, en habits de fête, leur servoient de cortège ; les présens faits à l'épouse, ses joyaux, ses bijoux y étoient portés en pompe, et le peuple, se précipitant le long de la rive des Esclavons, et au travers des passages étroits qui débouchent vers le Castello, suivoit sans armes et sans défiance cette procession joyeuse.

Les pirates de l'Istrie, instruits dès longtemps de cette coutume nationale, eurent la hardiesse de dresser aux époux, des embûches dans la ville même. Le quartier qui est derrière l'arsenal, et tout près d'Olivolo, n'étoit point habité à cette époque, l'arsenal n'existoit pas encore. Les Istriotes se rendirent de nuit auprès de cette île déserte, et s'y cachèrent avec leurs barques. Le matin, comme les époux venoient d'entrer dans l'église, et que, suivis d'une foule d'hommes, de femmes, d'enfans, ils assistoient au service divin, les barques des corsaires, avec la rapidité de l'éclair, traversent le canal d'Olivolo; les soldats armés s'élancent sur la plage, le sabre à la main ils pénètrent dans l'église par toutes ses portes à la fois, et, saisissant au pied de l'autel les épouses éplorées, ils les forcent à monter sur les barques préparées pour leur enlèvement, et ravissent avec elles les bijoux que portoient

leurs serviteurs; ils disparoissent ensuite avec une égale promptitude, et ramant à coups redoublés, ils s'efforcent de regagner les ports de l'Istrie.

Le doge Pierre Candiano III, étoit présent à la cérémonie; il partagea la rage et l'indignation qu'éprouvoient les fiancés, en se voyant enlever leurs épouses; tous ensemble ils s'élancent hors de l'église, et, parcourant les quartiers voisins, ils appellent à grands cris le peuple aux armes et à la vengeance. Les habitans de S.ta-Maria Formosa rassemblent quelques vaisseaux; le doge s'y jette avec les époux offensés, et, un vent favorable gonflant leurs voiles, ils ont le bonheur de rejoindre les Istriotes dans les lagunes de Caorlo. Le massacre fut épouvantable; pas un des ravisseurs n'échappa aux vengeances des amans et des époux irrités; le même jour, les belles vénitiennes furent reconduites en triomphe à l'église d'où elles avoient été enlevées. Une procession de jeunes filles, et une visite que le doge faisoit chaque année, la veille de la Chandeleur, à la paroisse de S.te-Marie Formose, solemnisèrent jusqu'au temps de la guerre de Chiozza, la mémoire de cet événement (1).

(1) *Marin Sanuto Storia de Duchi di Venez.* p. 461. — *Na-*

Le doge ne se contenta pas de cette première punition; il prit à tâche de purger pour jamais la mer Adriatique, des corsaires qui l'infestoient, et, à sa mort, il transmit avec le trône ducal, la suite de cette importante entreprise à ses successeurs. Déjà il avoit forcé les villes de Capo, d'Istria et de Narenta à payer un tribut à la république; mais la 961.
conduite, tour-à-tour déréglée et ambitieuse de son fils Pierre Candiano IV, les usurpations insultantes de ce prince, et sa mort, 976.
funeste exemple des vengeances du peuple (1), suspendirent, durant de longues années, les expéditions des Vénitiens. Ce ne fut que vers la fin du dixième siècle que cet État, jusqu'alors agité par de cruelles guerres civiles, rétablit la paix dans son intérieur, et que, sortant de ses lagunes, il jeta dans les provinces d'outremer les fondemens de l'empire qu'il y a conservé jusqu'à nos jours.

Lorsque Théodose avoit partagé le monde romain, il avoit attribué la côte orientale de l'Adriatique à l'empire de Constantinople; mais ce partage avoit été bientôt annullé par la puissance des Barbares. Des conquérans de

vagiero Storia Venez. p. 953. — *Laugier Hist. de Venise,* L. III, p. 296.

(1) *Chron. Dandoli,* L. VIII, c. 14, p. 206.

race esclavonne, après avoir innondé l'Illyrie, y fondèrent deux royaumes indépendans et ennemis de Bysance, celui de Croatie au nord, et celui de Dalmatie au midi. Les grecs ne purent conserver sous leur domination qu'un petit nombre de villes fortes, situées au bord de la mer; et comme ils n'avoient pas assez de troupes pour mettre des garnisons dans chacune, ils employèrent, pour les défendre, le même expédient dont nous avons vu qu'ils avoient fait usage dans le royaume de Naples; ils rendirent aux bourgeois le droit de porter les armes, et celui d'élire leurs magistrats. Après leur avoir ainsi donné une patrie, et le désir de la défendre, ils se crurent avec raison dispensés de les protéger (1). Les villes maritimes de l'Istrie qui relevoient de l'empire d'Occident, n'étoient guère moins indépendantes; en sorte que la côté illyrienne, d'une extrémité jusqu'à l'autre, étoit parsemée de républiques naissantes, et presque toujours en guerre avec les Barbares.

(1) *Constant. Porphyrogen. de Administr. Imperii.* P. II, c. 29, p. 71 et suiv. — C'est l'époque du premier affranchissement de Raguse. *Voyez*, sur l'origine de cette république et ses forces navales, une note curieuse de Banduri, citoyen de cette ville. *Animadversiones in Libr. de Administrat. Imp.* p. 36, T. XXII. *Rys.*

Parmi ceux-ci, les plus dangereux ennemis des villes maritimes étoient les Narentins. C'étoit un peuple de race esclavonne, qui, après s'être emparé d'un port de mer, s'étoit adonné à la piraterie, et qui étendoit ses déprédations sur toute la mer Adriatique. La ville de Narenta étoit aussi forte que son port étoit sûr; placée entre la Dalmatie et la Croatie, elle faisoit avec facilité des recrues dans ces deux royaumes. L'élite des guerriers de la contrée se rendoit sur ses flottes, pour y exercer le métier lucratif de pirate, qui, dans un siècle barbare, n'est point considéré comme déshonorant. Chacune des petites républiques qui souffroient de ces brigandages, se trouvoit séparément trop foible pour les réprimer. Elles crurent convenable de former une ligue pour soumettre les Narentins; et comme elles comptoient surtout sur l'appui de la république de Venise, elles commirent l'imprudence de placer cette république à la tête de leur ligue, et d'acheter son secours et sa protection, par la concession de prérogatives, qui bientôt les réduisirent à une dépendance absolue. La négociation fut ouverte avec le doge Pierre Urséolo II; il fut convenu que les magistrats des villes prêteroient foi et hommage à la république, et

que leurs troupes marcheroient sous ses étendards contre l'ennemi commun (1).

997. L'an 997, Pierre Urséolo, mit à la voile avec la flotte la plus redoutable qu'eût encore armée la république. Il se rendit d'abord à Pola, l'une des plus puissantes villes d'Istrie, et il y reçut successivement l'hommage des magistrats de Parenzo, de Trieste, de Justinople ou Capo d'Istrie, de Pirano, Isola, Emone, Rovigno, Humago, enfin de toutes les villes maritimes de l'Istrie. Il unit aussi à son armée, les renforts qu'elles lui envoyèrent. Ensuite, il se rendit à Zara, la plus ancienne alliée qu'eussent les Vénitiens dans la Dalmatie, et il y reçut également l'hommage des villes de cette contrée, Salone, Sebenigo, Spalatro, Trau, None; Belgrade, Almissa et Raguse; les îles de Coronata, Pago, Ossero, Lissa, Brazza, Arbo, et Cherso, suivirent leur exemple; et à la réserve des deux îles de Corzola et de Lezinia, qui, plutôt que de renoncer à leur indépendance, s'allièrent aux Narentins, toute la côte illyrienne reconnut volontairement l'autorité des Vénitiens.

Le doge s'avança ensuite contre ces deux

(1) *Chron. Danduli*, L. IX, c. 1, p. 223.

îles, qui fermoient en quelque sorte le golfe de Narenta, et, les ayant soumises, après une assez vive résistance, il mit à feu et à sang tout le pays des Narentins, et il ne leur accorda une paix honteuse pour eux, qu'après les avoir réduits à un tel degré de foiblesse, qu'ils ne purent jamais s'en relever, ou renouveler leurs brigandages (1).

La soumission de Narenta fut pour la république un avantage moins grand encore que l'alliance qui l'avoit procurée. C'est une association dangereuse que celle des foibles avec les forts; bientôt, et vainqueurs et vaincus, furent réduits à la même condition. Les Vénitiens envoyèrent dans les villes alliées, des préteurs ou podestats, tirés du corps même de leur noblesse, pour y rendre la justice en leur nom, et ils firent prendre à leur doge le titre de duc de Venise et de Dalmatie.

Vers le même temps où Venise étendoit sa domination sur la côte orientale du golfe Adriatique, et jetoit les fondemens de la haute

(1) *Chronic. Danduli*, L. IX, c. 1, p. 227. — *Navagiero Storia Veneziana*, p. 957. — *Marin Sanuto Vite de Duchi di Venezia*, p. 467. — *Vettor Sandi Storia civile Ven.* L. II, c. 9, p. 325.

puissance à laquelle elle devoit bientôt s'élever, deux villes situées sur la mer Tyrrhénienne, Pise et Gênes, commençoient à secouer le joug qui avoit pesé long-temps sur elles, et développoient les premiers germes de cette puissance qui devoit contrebalancer celle des Vénitiens, et, par une longue et sanglante rivalité, rendre les Italiens dignes de l'empire des mers.

980. Othon II, lorsqu'il méditoit la conquête de la grande Grèce, avoit fait demander des secours de vaisseaux à Pise, pour porter la guerre dans les deux Siciles, et cette négociation nous révèle, pour la première fois, la grandeur d'une ville qui fut des premières, dans le dixième siècle, à recouvrer sa liberté et adopter le gouvernement consulaire (1). L'embouchure de l'Arno, moins encombrée peut-être par les sables, qu'elle ne l'est aujourd'hui, formoit pour les vaisseaux légers

(1) Un siècle auparavant nous trouvons un premier indice du commerce et de la population croissante de Pise. L'anonime de Salerne raconte qu'en 871, lorsque Guaifer, prince de Salerne, se préparoit au siége qu'il soutint contre les Sarrasins, il confia la défense d'une partie des murs de Salerne aux Toscans qui, au nombre de deux mille, se trouvoient dans cette ville. Ces Toscans étoient sans doute des Pisans, puisqu'il se passa long-temps encore avant qu'aucune autre ville toscane eût de commerce, et qu'aucune autre n'étoit maritime. *Anonim. Salernit. Paralipom.* T. II, P. II, c. 111, p. 256.

qu'on employoit alors, un port également assuré contre les tempêtes et les attaques des corsaires. Les Pisans s'adonnèrent de bonne heure à la navigation et au commerce. Dans un temps où toutes les îles de la Méditerranée étoient occupées par les Sarrasins, presque toujours ennemis; dans un temps encore où les Vénitiens et les Amalfitains, jaloux de l'empire des mers, cherchoient à en exclure tous les autres peuples, les expéditions maritimes ne demandoient guère moins de courage, que d'habileté commerciale; elles éveilloient la valeur des jeunes Pisans, et leur inspiroient l'amour de l'indépendance. Dès le siècle de Solon, on avoit remarqué que les hommes de mer étoient les plus fiers et les plus attachés à la liberté d'entre le peuple. Cette observation s'est vérifiée dans les villes Anséatiques, comme dans Athènes; elle explique aussi l'antique prospérité de Pise, et l'origine reculée de son indépendance. Les richesses acquises par le commerce se versèrent bientôt sur les campagnes voisines; le Delta de l'Arno, cette plaine fertile dont une moitié est déserte aujourd'hui, fut purifié de ses marais, et transformé en jardins; le port pisan et celui de Livourne furent ouverts aux galères, et les nombreux gentilshommes qui habitoient les collines, depuis le val de

Nievole jusqu'aux rives de l'Ombrone, demandèrent et obtinrent le droit de cité à Pise, et la protection de la république.

Les sept plus anciennes familles de Pise, qui formèrent quelque temps un ordre séparé dans la noblesse de cette ville, font remonter l'époque de leur établissement en Toscane, au temps de l'expédition d'Othon le roux. Sept barons de l'empereur passent pour avoir été les pères de ces sept familles; leurs noms étoient Visconti, Godimari, Orlandi, Verchionesi, Gualandi, Sismondi et Lanfranchi (1). Les trois derniers étoient fils d'un même père, nommé par quelques-uns Lanfranco Duodi, et gentilhomme de Cologne; d'où vient que Marangoni, l'historien de Pise, ne les comptant que pour une seule famille, en ajoute deux autres, Ripafratta et Gaetani (2). Ces gentilshommes paroissent avoir

(1) Tous les auteurs pisans ne s'accordent pas parfaitement sur les noms de ces sept familles; quelques-uns font entrer aussi dans leur liste ceux de Benetti et Sardi. *Ranieri Sardo trattato dell' origine delle famiglie Pisane.* — *Libro della Cancelleria communitativa di Pisa, continente gli stemmi e distinzioni di diverse famiglie Pisane, f.* 135, 136, 137. Je ne connois ces deux livres que par les extraits qui m'ont été envoyés. — *Comment. Constantini Caietani in vitam Gelasii II.* T. III. *Rer. It.* p. 410. — *Bern. Marangoni Script. Etrur.* T. I, p. 316.

(2) Constantin Gaetani n'admet point cette origine de sa

été envoyés à Pise, en 982, pour obtenir de cette ville qu'elle fît passer ses galères en Calabre, afin d'y seconder la nouvelle expédition que l'empereur méditoit contre cette province. Pendant qu'ils s'occupoient de remplir leur mission, la mort d'Othon la rendit superflue. Enchantés du beau ciel et de la fertilité de l'Etrurie, ils résolurent alors de s'y fixer, et obtinrent de la ville les droits de citoyens, tandis que son évêque leur inféoda quelques châteaux ou manoirs. Les noms de famille n'étoient point encore en usage dans le dixième et le onzième siècle ; mais la pratique constante de donner au petit-fils le nom de son grand-père, y suppléoit, et servoit à distinguer les races ; ce nom d'affection qui revenoit à chaque seconde génération, devint, dans le siècle suivant, le nom de la famille. De cette manière, les sept barons d'Othon II, transmirent leur nom à sept familles pisanes, qui demeurèrent long-temps à la tête de la faction noble et gibeline. Souvent elles furent persécutées, souvent exilées ; mais elles n'en restèrent pas moins attachées à leur patrie

famille ; il la fait venir au contraire de Gaète, et lui attribue tous les triomphes des ducs de Gaète, qui, étant électifs, ne pouvoient appartenir à une seule maison. *Commentar. in vitam Gelasii II.* T. III. *Rer. Ital.* p. 410.

et à sa liberté, jusqu'à l'époque fatale de l'asservissement de Pise (1).

En même-temps que la ville de Pise mettoit à profit le terroir fertile de l'Arno, et les riches plaines qui l'entourent, celle de Gênes, bâtie sur des montagnes arides, entre des rochers que ne couvre aucune verdure, et une mer que les poissons semblent fuir, n'ayant reçu de la nature qu'une seule faveur, un port aussi sûr qu'il est vaste, Gênes se livroit au commerce et à la marine avec une égale ardeur; les mêmes arts accumuloient chez elle les mêmes richesses, et elle retiroit du moins de ses montagnes sauvages, le bénéfice d'être séparée du siége de l'empire et de ses oppresseurs. Cette ville étoit demeurée entre les mains des Grecs, long-temps encore après la première invasion des Lombards; même après avoir été conquise, elle conserva peu de liens avec la monarchie; dans son isolement

(1) Comme cette tradition de l'origine des sept familles pisanes n'est pas appuyée sur le témoignage d'historiens contemporains, on pourroit la croire inventée par les généalogistes, pour complaire à la vanité de quelques nobles, si l'histoire ne nous présentoit pas, dans les cinquante ans qui suivent cette époque, les noms de tous ces gentilshommes, et si une foule de chartres authentiques ne nous attestoient pas, dès le onzième siècle, leur existence et leur pouvoir. Voyez *Muratori Antiquit. Ital. M. Ævi. Dissert. LXIV.* T. III, p. 1104-1161.

elle fut surprise et pillée par les Sarrasins, en 936. Mais, à la fin du dixième siècle, sa population et son caractère belliqueux la mettoient à l'abri du retour d'un pareil malheur (1).

De ces deux républiques, Pise fut pendant un temps, la plus florissante et la plus populeuse. Ses exploits n'étoient pas renfermés dans les étroites limites de la Toscane ; les Sarrasins, l'Espagne, l'Afrique et la Grèce, apprirent à respecter, en elle, la bravoure italienne, et l'énergie d'une nation naissante.

Les Pisans étoient liés par des relations de commerce avec les Grecs de la Calabre ; ils avoient établis des comptoirs dans les principaux de leurs ports. Les sujets de Constantinople, énervés par une longue servitude, n'étoient point en état de défendre leurs fortunes et leurs vies, contre les agressions des Musulmans. Une colonie de Maures s'étoit établie au milieu d'eux ; elle insultoit leurs villes et dévastoit leurs campagnes, sans rencontrer de résistance. Les marchands et les voyageurs pisans ne purent voir les outrages auxquels leurs amis et le nom chrétien restoient exposés, sans désirer d'y mettre un

(1) *Ubertus Folieta Genuensium Historia*, L. I, p. 235. *Apud Grævium Script. Ital.* T. I.

terme. Rentrés dans leur patrie, ils excitèrent leurs concitoyens à prendre les armes contre les infidèles ; leur enthousiasme se communiqua aux diverses classes du peuple, tous les jeunes gens montèrent sur les vaisseaux, et une flotte nombreuse fit voile vers les mers de Calabre, pour y combattre les Sarrasins.

Cependant, presqu'en vue des rivages de Pise, un roi maure, nommé Muset, s'étoit emparé de la Sardaigne, et y avoit fondé une
1005. colonie de corsaires. Il fut bientôt averti que tous les plus vaillans de Pise s'étoient engagés dans cette expédition chevaleresque, et qu'ils avoient laissé leur ville presque sans défense. Une nuit ses galères pénétrèrent dans l'embouchure de l'Arno, et remontèrent le fleuve jusqu'au faubourg inférieur de la ville. Les habitans, éveillés par des cris horribles, apprirent en même-temps le débarquement des Musulmans et l'incendie de leurs maisons : tout fuit et se dispersa dans les campagnes ; une femme seule de la famille Sismondi, nommée Chinzica, au lieu d'accompagner les fuyards, se précipita vers le palais des consuls, malgré que le pont et la route qui, le long de l'Arno, unissoit le faubourg à la ville, fussent infestés par les Sarrasins. Elle annonça aux magistrats le danger de la patrie, et fit

sonner le tocsin du palais. Les cloches de la ville répondirent aussitôt à ce signal d'alarme; les citoyens s'encouragèrent à la vengeance; les Sarrasins déconcertés n'osèrent attendre le choc des milices républicaines; ils regagnèrent leurs vaisseaux, et s'échappèrent en tremblant des bouches de l'Arno. On éleva une statue à Chinzica dans le faubourg incendié, qui, rebâti ensuite, a reçu d'elle son nom (1).

Cependant la flotte envoyée en Calabre, avoit remporté sur les Sarrasins de grands avantages; elle les avoit forcés à se réunir à Reggio, pour défendre cette ville dont ils s'étoient emparés, et elle les avoit battus une dernière fois dans son voisinage, avant de quitter les mers de Sicile (2).

(1) *Tronci Annali Pisani ad ann.* 1005.—*Bernardo Marangoni Chronica di Pisa*, p. 318. — Muratori révoque en doute cet événement, parce que le nom de Chinzica étant arabe, selon lui, il est plus probable qu'on l'aura donné au quartier des Arabes, qu'à une femme chrétienne. Mais Muratori se trompe; le mot de Chinzica est allemand et non arabe. Un lieu nommé Chinzica, près de Fulda, est mentionné dans un grand nombre de chartres de cette abbaye. *Antiq. Fuldens.* L. I, p. 499, 507, 508, etc. T. III. *Rer. Germ. Struvii.* Et Chinzica Sismondi avoit sans doute apporté en naissant une de ces marques ou envies, Rennzeichen, qui avoit motivé son nom. Les noms des sept grandes familles de Pise ont tous de même une étymologie allemande.

(2) *Annal. Antiqui Pisanor.* T. VI, *Rer. It.* p. 108 et p. 168.

Les guerriers qui montoient la flotte, rentrés dans le port de Pise, furent instruits de la tentative des corsaires de Sardaigne. Ils brûloient de s'en venger; cependant la discorde entre leur patrie et la ville voisine de Lucques, ou d'autres causes qui nous sont inconnues, retardèrent l'expédition qu'ils méditoient, jusqu'à ce qu'une nouvelle insulte des Maures, qui, partis d'Espagne, débarquèrent, en 1012, sur leurs côtes, les força de prendre des mesures pour punir leur insolence (1). Le pape Bénoît VIII leur envoya un légat, pour les exciter à la guerre; ce fut lui probablement qui proposa une alliance entre Pise et Gênes, et qui réunit les armes de ces deux républiques rivales, contre leur ennemi commun. Muset vit avec effroi la flotte la plus puissante, qui, depuis plusieurs siècles, eût parcouru la mer Tyrrhénienne,
1017. s'avancer vers les côtes de la Sardaigne. Il ne put réussir à empêcher le débarquement des troupes qu'elle portoit; bientôt les Chrétiens restés dans l'île se réunirent aux Pisans, et les Musulmans, attaqués de toutes parts, battus sur tous les points, furent obligés d'abandonner leur conquête, et de faire usage,

(1) *Annal. Pisan.* T. VI. *Rer. It.* p. 108 et 168.—*Bernard. Marangoni*, p. 316.

pour leur fuite, des vaisseaux qu'ils avoient construits pour le brigandage.

Mais la discorde s'introduisit entre les vainqueurs, à l'occasion du partage des dépouilles. Au commencement de la guerre, les Génois, qui ne s'attendoient pas sans doute à des succès si brillans, avoient demandé tout le butin pour leur part, sous la condition que les Pisans garderoient pour eux la terre dépouillée qu'ils auroient conquise. Avec quelque rigueur cependant qu'ils s'emparassent de tout ce qui pouvoit être enlevé aux Sarrasins, ils s'aperçurent avec douleur que leur lot étoit loin de valoir autant que le beau royaume qu'ils alloient céder à leurs rivaux (1). Ils voulurent revenir de leurs propres conditions, et les Pisans furent forcés de recourir aux armes, pour faire exécuter leur traité, et chasser de la Sardaigne, ceux qui les avoient aidés à y entrer. Il est probable que cette brouillerie n'éclata qu'en 1021, lorsque Muset eut vu succomber ses dernières forteresses, et que les secours qu'il avoit lui-même ramenés d'Afrique, eurent été de nouveau défaits (2).

(1) *Benvenuti Imolensis Comment. ad Dantis Comœd. Antiq. Ital. M. Æ.* T. I, p. 1089.

(2) *Bernard. Marangoni Chron. di Pisa*, p. 320.— *Ubertus Folieta Genuens. Hist.* L. I, p. 236.

Muset, cependant, ne renonça point à l'espérance de rentrer en Sardaigne ; chaque printemps il venoit, avec une flotte nouvelle, insulter les garnisons de la république ou tenter de les surprendre. Les Pisans, après avoir long-temps combattu ses escadres devant les côtes de l'île, résolurent de mettre fin à une guerre qui duroit déjà depuis dix-huit ans, et d'attaquer les Sarrasins dans leur propre pays. Ils parcoururent les rivages de l'Afrique, insultèrent Carthage, et prirent Bona, l'ancienne Hippone de Saint-Augustin. Muset fut forcé de demander la paix, et, ce qui lui coûtoit plus encore, de l'observer pendant de longues années. Sur la fin de sa vie, cependant, il voulut tenter de nouveau la fortune, dans un âge où le commun des hommes ne cherche d'ordinaire que le repos.
1050. Il passa en Espagne, pour demander des secours aux Maures qui habitoient cette contrée ; et de-là, faisant voile vers la Sardaigne avec une flotte puissante, il surprit les garnisons pisanes qui y étoient restées, les tailla en pièces, et, à la réserve de Cagliari, il s'empara de nouveau de l'île entière (1).

Quelque constance qu'eût manifestée la république dans cette guerre contre les Maures,

(1) *Bernardo Marangoni Chron.* p. 324.

elle parut enfin sur le point de perdre courage. Le peuple, épuisé par des expéditions longues et coûteuses, épouvanté par le massacre de la florissante jeunesse qui composoit les garnisons sardes, sembloit succomber à l'abattement; mais la noblesse, qui se croyoit plus spécialement chargée de la garde de l'honneur pisan, ranima l'ardeur des guerriers. Pour rentrer en possession de la Sardaigne, il falloit une nouvelle conquête, la république s'y prépara. Tous les gentilshommes ses feudataires, lui fournirent des vaisseaux et des soldats. Les chroniques font surtout mention des Ghérardesca, des Sismondi, des Sardi, et des Caietans. La république de Gênes, le marquis Malespina de Lunigiane, le comte Bernard Centilio de Mutica en Espagne, offrirent des secours, et les deux derniers voulurent marcher en personne à cette guerre sacrée. La flotte combinée étoit commandée par Gualduccio, plébeïen pisan dont les talens militaires étoient reconnus. Cet amiral sut effectuer le débarquement de ses troupes en présence de l'armée ennemie, près de la ville de Cagliari, restée fidèle aux Pisans, et que les Musulmans assiégeoient. Le combat s'engagea presque aussitôt, et sur le rivage même. Muset, quoiqu'âgé de plus de quatre-vingts ans, fit des prodiges de valeur; mais les

Maures, en butte tout à la fois aux attaques des Pisans, aux traits lancés de la flotte et aux sorties des habitans de Cagliari, prirent la fuite en désordre. Muset, atteint de deux blessures, tomba de cheval et fut fait prisonnier; on le conduisit à Pise, où il mourut dans les fers, et l'île entière rentra sous la domination des Chrétiens. Gualduccio, avec l'autorité de la république, en partagea les districts entre les confédérés. Les Ghérardesca reçurent en fief pour leur part, les environs de Cagliari; les Sismondi, Oleastro; les Sardi, Arborea; les Caietans, Oriseto; les Génois, Algarie; le comte de Mutica, Sassari, et les Malespina, les montagnes. Le reste de l'île fut conservé, ainsi que Cagliari, sous la domination immédiate de la république pisane (1).

Durant le onzième siècle, la république de Venise ne partagea point la gloire dont celle de Pise se couvroit, par ses expéditions contre les infidèles: en proie à des dissentions intestines, elle tournoit toute son

(1) *Annal. Laurent. Bonincontri Miniatensis, frag., apud Murat. Scr. Rer. It.* T. III, P. I, p. 401. Ce fragment est rapporté dans les notes à la vie de Gélase II. Les annales de Lorenzo Bonincontri, l'un des ancêtres de la famille Buonaparte de San-Miniato, ne sont imprimées qu'en partie, et seulement pour ce qui suit l'année 1360. *Rer. It.* T. XXI. *Præf. Muratorii ad Bonincontrum.*

énergie contre elle-même. Deux factions se combattoient dans son sein avec acharnement; on les désignoit par les noms de Morosini et de Caloprini, soit que ces noms appartinssent en effet à deux des premières familles de la république, ou que ces deux familles eussent adopté pour elles-mêmes le surnom dérisoire que se donnoient les deux partis (1). Une querelle privée leur avoit mis les armes à la main; mais, parmi des gens impétueux, vaillans, et qui croyoient que les foibles et les lâches confioient seuls aux tribunaux le soin de défendre leur honneur, le ressentiment de deux individus devenoit bientôt la querelle de deux familles, puis une guerre civile dans l'État. La première offense étoit confondue dans la foule de celles qui l'avoient suivies, et l'on naissoit, l'on vivoit ennemis, à cause du nom seul que l'on portoit. Avant la fin du onzième siècle, ces discordes furent appaisées (2), et dès le commencement du

(1) Ces noms sont grecs, Μωροξινοι et καλοφρυνης, avec la prononciation des Grecs modernes, se liroit Moroxini et Caloprinis. Ce sont les *hôtes* ou les *compagnons des sots, et les gens qui se prosternent bien.* Peut-être ces surnoms sont-ils équivalens à ceux de flatteurs et de dupes, que se donnoient les deux partis; peut-être sont-ils plus anciens que leur discorde, et dès cette époque étoient-ils changés en noms de familles.

(2) *Andreæ Danduli Chron.* L. IX, c. 2 et suiv., p. 238.

douzième, les villes maritimes, Pise, Gênes et Venise, déjà assez puissantes pour être moins susceptibles d'envie, détachèrent leurs intérêts de ceux de l'Italie, et allèrent conquérir dans le pays des infidèles, la gloire, la richesse et le pouvoir. Mais dans ces expéditions lointaines, elles se retrouvoient en concurrence; la rivalité de gloire leur faisoit oublier la communauté d'intérêts, et les armes de leurs soldats rougirent plus d'une fois de sang italien, les mers et les rivages d'Asie.

A cette époque obscure, où l'histoire des républiques ne se compose que de quelques faits isolés, consignés par hasard dans des relations étrangères ou fort postérieures, celle de Gênes a un grand avantage sur toutes les autres. On nous à conservé une chronique de cette république, composée par Caffaro, un de ses premiers magistrats. Cette chronique étoit présentée chaque année aux consuls en plein conseil, et, après que le sénat de la république en avoit approuvé le contenu, elle étoit consignée dans les archives publiques. Elle commence avec l'année 1101, époque à laquelle Caffaro servoit sur la flotte, et elle est continuée jusqu'à l'an 1164, qu'il mourut, âgé de quatre-vingt-six ans. Après lui, elle a été prolongée jusqu'à l'an 1294; par divers historiens publics. Leur récit à

tous est évidemment partial, et destiné à plaire aux magistrats et au peuple, pour l'honneur desquels il étoit écrit; mais on peut aisément faire abstraction de ce que les auteurs ont accordé au désir de flatter les Génois; et cette histoire, malgré sa partialité, n'en est pas moins le monument le plus curieux et le plus instructif du siècle.

Ce qu'elle nous apprend sur la forme qu'avoit alors le gouvernement de Gênes et sur ses révolutions, est le premier objet digne de notre attention. Les magistrats suprêmes portoient à Gênes, comme dans les autres villes d'Italie, le titre de consuls. Pendant les premières années du douzième siècle, ils étoient alternativement au nombre de quatre ou de six, et demeuroient trois ou quatre ans en place. L'an 1122, l'on réduisit à une seule année la durée du consulat, et l'an 1130, l'on divisa les attributions de ces magistrats pour en faire deux offices distincts. On appela dès-lors *consuls de la commune*, les quatre ou six chefs de la république, qui, nommés annuellement par le peuple, étoient chargés du pouvoir exécutif, et spécialement du maintien de la police, de l'exécution des ordonnances criminelles, de la correspondance avec les puissances étrangères, du commandement des forces de terre ou

de mer, et même des expéditions lointaines. Ces consuls, à leur sortie de charge, rendoient compte au peuple, dans une assemblée générale, de l'emploi des deniers de l'Etat (1).

D'autres magistrats, en nombre tantôt égal, tantôt fort supérieur, furent créés la même année, sous le titre de *consuls des plaidoyers*, pour être les juges suprêmes de la république. La division du peuple en sept compagnies, et de la ville en sept quartiers, servoit tout à la fois à classer les électeurs et à limiter la jurisdiction des juges, car chaque consul étoit élu par la compagnie qu'il devoit juger (2). Dans la suite on forma deux tribunaux, l'un pour la ville et l'autre pour le bourg, et il fut statué en 1179, que le défendeur pourroit ramener le demandeur à celui des deux tribunaux qu'il préféreroit (3). Ces consuls des plaidoyers, de même que ceux de la communauté, étoient annuels.

Dans de certaines occasions, et sur la demande du peuple, la république nommoit des *correcteurs des lois*. Ces commissaires, au nombre de douze ou quinze, étoient déposi-

(1) *Caffaro Annales Genuenses. Scrip. Rer. Ital.* T. VI, p. 284.

(2) *Caffaro Ann.* p. 258.

(3) *Ottobonus Scriba Annal. Genuens.* L. III, p. 355.

taires du pouvoir législatif (1). Les Italiens, loin de faire de ce pouvoir un attribut du peuple, avoient considéré le talent de la législation, comme une conséquence de la jurisprudence; ils en avoient absolument abandonné l'exercice aux jurisconsultes, et ils s'étoient soumis aveuglément aux décisions fondées sur les maximes de l'école, et l'autorité de Justinien. L'étude du droit en général, étoit séparée des fonctions administratives, en sorte que les légistes n'avoient pas un intérêt de corps à abuser de la confiance du peuple, ou à l'asservir; mais la législation romaine et impériale leur avoit donné un caractère servile; aussi dans tout le cours des disputes entre les républiques et l'empire, se montrèrent-ils fauteurs du despotisme et ennemis de la liberté.

Il existoit dans la république un conseil ou sénat qui devoit assister les consuls; mais ce corps n'avoit sans doute que des pouvoirs bien limités; car à peine est-il fait mention de lui deux ou trois fois dans l'histoire (2). Le peuple, de son côté, assemblé en *parlement*, et sur la place publique, prenoit part à l'administration de l'État, soit en recevant les comptes des

(1) *Ottobon. Scriba Annal. Genuens.* L. III, p. 355.

(2) *Caffaro ad init. Hist. Obertus Cancellarius*, L. II. *Ann. Gen.* p. 342.

magistrats, soit en délibérant sur les intérêts communs, dans les occasions importantes (1).

Cette constitution étoit simple, mais suffisante pour assurer la liberté du peuple, pour l'intéresser vivement aux affaires publiques, et pour lui faire chérir sa patrie, en raison de la part qu'elle lui donnoit à son gouvernement. L'élection des magistrats, le compte qu'ils rendoient de leur gestion, les délibérations de la place publique, rappeloient chaque jour à tous les citoyens, que les affaires de l'État étoient aussi leurs affaires; que leur intérêt privé, étoit l'intérêt de la communauté. Cependant l'ordre public avoit dans les mœurs et l'habitude plutôt que dans les lois, une sauvegarde contre l'anarchie et la turbulence démocratique, c'étoit le rang des magistrats. Les consuls étoient tous ou presque tous gentilshommes. Comme cet ordre s'étoit déclaré le protecteur du peuple contre les empereurs et les grands, le peuple reconnoissant lui avoit confié tous ses droits; aussi les listes du consulat présentent-elles des noms illustres dès cette époque, des Spinola, des Doria, des Ruffo, des Fornaro, des Negri, des Serra, des Picamiglio, *etc.* Heureuse la république où le peuple a un droit illimité d'élection,

(1) *Caffaro*, L. I, p. 284. — *Ottobon. Scriba*, L. III, p. 364.

et où cependant les nobles méritent de fixer seuls ses suffrages!

L'histoire de Gênes ne doit point être séparée de celle de Pise; ces deux républiques, dont les mœurs, la puissance et le gouvernement étoient presque semblables, commencèrent de bonne heure à se montrer rivales, et ne cessèrent de se combattre que lorsque Pise eut succombé, après une lutte de plusieurs siècles. Mais, aux yeux de la postérité, Pise, laissée dans l'obscurité par l'histoire, ne soutient point cette lutte avec autant d'avantage que ses guerriers le firent les armes à la main. Durant la période dont nous parlons, les seuls monumens de cette ville qui nous aient été conservés, sont une déclamation sur ses triomphes, un poème à moitié barbare sur la guerre de Majorque, et deux chroniques sèches et tronquées (1); c'est donc de ses ennemis mêmes qu'il faut emprunter le récit de ses victoires ou de ses défaites. Les historiens de Venise sont plus pauvres encore; le plus ancien de ceux qui nous ont été conservés, est le doge André Dandolo, qui écrivoit au milieu du quatorzième siècle, et auquel on ne peut prêter qu'une foi douteuse pour les faits fort antérieurs à l'époque où il vécut (2).

(1) *Chronica varia Pisana.* T. VI. *Rer. It.*

(2) *Chronic. Danduli.* T. XII. *Rer. Ital.* — Sandi, l'auteur

Les trois républiques prirent une part également active aux expéditions des Chrétiens dans la Terre sainte. Tandis que pour les autres nations la guerre sacrée n'étoit qu'une épisode au milieu de leur histoire, pour les républiques maritimes elle devint la première et la plus importante de leurs affaires. Venise donna l'exemple du zèle, et elle y étoit appelée par sa position. Les Turcs avoient envahi, en Asie, les contrées et les cités où la république exerçoit le commerce le plus lucratif; cette nation barbare menaçoit de pousser plus loin ses conquêtes, et d'asservir les Grecs et les Sarrasins, alors il ne seroit plus resté aux Vénitiens aucun marché libre dans tout l'Orient. Bien plus, ils devoient se préparer à défendre leurs propres foyers, qui, devenus frontières des Musulmans, ne tarderoient pas à être attaqués. Ils transportèrent donc avec empressement, mais non cependant sans salaire, les croisés aux rivages de l'Asie; ils se chargèrent du soin de les approvisionner; et, unissant le commerce à l'art militaire, ils rapportèrent à Venise les plus riches cargaisons,

de l'histoire civile de Venise, a eu entre les mains plusieurs chroniques manuscrites, mais il leur accorde lui-même peu de confiance. Les archives de la chancellerie, où il a consulté une foule d'anciens monumens, méritent une foi plus entière.

avec les mêmes flottes avec lesquelles ils faisoient trembler les infidèles. Les historiens de la république assurent que la première de ces flottes, qui accompagna la première croisade, 1099.
étoit composée de deux cents vaisseaux; elle étoit commandée par le fils du nouveau doge, Vital Michieli. Avant que de parvenir à sa destination, elle livra, sur les côtes de Rhodes, une sanglante bataille à la flotte pisane. Ces deux peuples, aveuglés par leur jalousie, oublièrent qu'ils étoient Chrétiens, Italiens et croisés ensemble, pour n'écouter que leur animosité. Les Vénitiens s'emparèrent ensuite de Smyrne, qu'ils livrèrent au pillage, et ils facilitèrent à l'armée de terre la prise de Jaffa ou Joppé (1).

Au mois d'août de l'année suivante, les 1100.
Génois envoyèrent en Orient vingt-huit galères et six vaisseaux, avec des troupes de débarquement, commandées par l'un des consuls de la république. L'historien Caffaro étoit lui-même de cette expédition. Vers le même temps, les Pisans firent partir une flotte de cent vingt vaisseaux, commandée par leur archevêque Daimbert, qui fut depuis patriarche de Jérusalem. Ces deux flottes passèrent l'hiver à Laodicée, et maintinrent les provinces maritimes dans l'obéissance des

(1) *Andreæ Danduli Chron.* L. IX, c. 10, p. 256.

Latins, au moment où la mort du bon roi Godefroi de Bouillon mettoit en danger son nouveau royaume.

1101. Le printemps suivant, les Génois, unis aux Pisans et aux autres croisés, entreprirent le siége de Césarée. Les républicains, transportant dans les camps les usages libres de leur patrie, avant de livrer l'assaut aux murs de Césarée, assemblèrent un parlement, et les citoyens se consultèrent sur les coups qu'ils devroient porter lorsqu'ils redeviendroient soldats. Daimbert parla le premier au peuple, et comme prophète et comme guerrier; il exhorta ses concitoyens à recevoir le lendemain matin la communion sainte, et, lorsqu'ils seroient munis de ce gage de la protection céleste, à s'avancer au pied des murs, et à les attaquer avec les seules échelles des galères, sans perdre leur temps à préparer des machines de siége; leur promettant, au nom du ciel, que Dieu livreroit le jour même la ville entre leurs mains. Caput Malio, le consul génois, prit ensuite la parole, et seconda, par son éloquence guerrière, les exhortations prophétiques du prélat pisan. Le peuple répondit à leurs discours par des acclamations enthousiastes. Le lendemain il monta à l'assaut avec courage, en appliquant aux murs les échelles navales; le consul génois, l'épée à la main,

gagna le premier le sommet du rempart, et s'y maintint seul pendant quelque temps contre les efforts de ses ennemis; enfin ses compagnons d'armes le joignirent, les Musulmans furent renversés, et la ville fut prise et livrée au pillage. Le butin, selon l'usage antique des armées romaines, fut partagé par les consuls; un quinzième fut mis à part pour les matelots restés à la garde des galères; une autre portion fut réservée aux magistrats et aux officiers; et le simple soldat reçut pour sa part quarante-huit sols d'argent (environ cent soixante-dix francs) et deux livres de poivre. Après cette victoire signalée, les flottes républicaines remirent à la voile, pour retourner dans les ports de leur patrie (1).

Si les villes maritimes d'Italie rendirent de grands services aux croisés, elles leur demandèrent en retour des priviléges non moins considérables dans les nouvelles conquêtes. D'après un diplome qui fut accordé, en 1130, aux Vénitiens, par Baudoin II, roi de Jérusalem, on leur assura dans chacune des villes du royaume latin un quartier indépendant, où devoient se trouver une église, une place,

(1) *Caffaro Ann. Genuens.* p. 248-253. — *Gesta Triumphalia per Pisanos facta*, p. 100. — *Chron. Pisan.* p. 168. T. VI. *Rer. It.*

un bain, un four et un moulin. Les officiers du revenu public ne pouvoient y pénétrer, ni gêner en aucune manière leur commerce (1). Les Vénitiens, dans leur quartier, restoient soumis aux lois de leur patrie, aux magistrats qu'ils élisoient eux-mêmes, et ils formoient, au centre du royaume de Jérusalem, de petites colonies républicaines, alliées pour sa défense par des inimitiés communes, mais indépendantes de ses lois.

Les Pisans, dont le secours avoit été plus efficace, et peut-être plus désintéressé que celui des Vénitiens, obtinrent plutôt qu'eux des priviléges de même genre, de tous les princes latins d'Orient. Dès l'an 1108, le généreux Tancrède, le héros du Tasse, qui venoit de succéder à la principauté d'Antioche, accorda aux Pisans un quartier dans les deux villes d'Antioche et de Laodicée, et l'usage des ports de ses États, à l'égal de ses propres sujets. Des chartres postérieures d'Amaury, en 1169, de Baudoin IV, en 1182, tous deux rois de Jérusalem, de Boémond III, prince d'Antioche, en 1170, de Raymond,

(1) *Diploma ap. Muratori Antiq. It.* T. II, p. 919. Ce diplome confirme des priviléges antérieurs, déjà accordés aux Vénitiens par Baudoin I, et par la régence du royaume, durant la captivité de Baudoin II.

comte de Tripoli, en 1187, confirmèrent et augmentèrent ces priviléges (1).

Cependant, les relations multipliées des Vénitiens avec les croisés du royaume de Jérusalem, firent bientôt naître de la mésintelligence entr'eux et les Grecs. Les croisés avoient porté en Orient le mépris qu'ont presque toujours les barbares pour les peuples policés. Ils bravoient les mœurs publiques, ils violoient les lois, ils offensoient la religion des Grecs par leur superstition et leur fanatisme; et dès que l'autorité publique entreprenoit de réprimer leurs excès, ils en appeloient à leur épée, et versoient le sang des Chrétiens qu'ils prétendoient secourir. Les Comnène, qui avoient les premiers sollicité l'appui des Occidentaux, et qu'on voulut rendre responsables de toutes les exactions des officiers subalternes, de toutes les fraudes des marchands leurs sujets, même des intempéries des saisons, furent de bonne heure obligés à se mettre en garde contre les Latins, et quelquefois à les combattre. Les Vénitiens, qui jusqu'alors, par leur conduite respectueuse, avoient laissé indécis s'ils étoient les alliés ou les vassaux de l'empire de Bysance, furent

(1) Ces diplomes sont tous conservés par Muratori. *T. II*, p. 905 et suiv. *Antiq. It. Med. Ævi.*

enorgueillis de leurs succès; et, prenant à tâche d'imiter les croisés, leurs nouveaux alliés, ils renoncèrent tout-à-coup à leur ancien système de déférence et de respect. Jean Comnène, surnommé Calojean, l'un des plus vaillans guerriers et des plus vertueux empereurs qui soient montés sur le trône de
1124. Bysance, donna l'ordre d'arrêter les vaisseaux vénitiens dans tous les ports de ses États, jusqu'à ce que la république eût satisfait aux plaintes qu'excitoit la conduite de ses citoyens. Le doge Dominique Michieli commandoit alors une flotte qui venoit de réduire Tyr de la manière la plus glorieuse; il la conduisit aussitôt devant Rhodes, et après avoir pris cette ville d'assaut, il la livra au pillage. Il passa
1125. ensuite à Scio, dont il s'empara également, et où il fit hiverner sa flotte. Au printemps suivant il saccagea les îles de Samos, de Mytilène et d'Andros, avec non moins de cruauté (1). Ces succès étoient faciles et peu glorieux: les Grecs, depuis l'affoiblissement des Sarrasins, n'avoient plus rien eu à craindre du côté de la mer, aussi avoient-ils négligé la fortification de leurs îles, et en avoient-ils retiré les garnisons et les hommes en état de porter les armes pour les opposer aux Turcs sur le

(1) *Andreæ Danduli Chron.* L. IX, c. 12, p. 267.

continent. La république de Venise a recueilli bien des lauriers sur le territoire de l'empire grec, mais elle doit, plus qu'aucun des peuples croisés, se reprocher d'avoir occasionné sa chûte. La nation grecque, il est vrai, corrompue par le long despotisme auquel elle avoit été soumise, avoit perdu depuis longtemps cette énergie, ce principe vital qui conserve les États, et qui lie les hommes à la destinée de leur patrie. Cependant une heureuse chance avoit porté sur le trône de Constantinople une famille valeureuse; le goût des lettres étoit encouragé par les Comnène, aussi bien que celui des armes; quelques notions d'honneur chevaleresque s'étoient répandues dans la nation; il paroissoit même que les Grecs commençoient à puiser dans l'étude des anciens l'amour de la patrie et celui de la liberté; et, s'il est possible qu'une nation soit régénérée par ses maîtres, la nation grecque sembloit être sur la voie de cette heureuse révolution; laissée à elle-même, ou modérément secourue, elle auroit enfin triomphé des Turcs, dont le fanatisme guerrier ne devoit pas être durable. Les Latins, également dangereux comme amis et comme ennemis, ruinèrent les Grecs à leur passage; ils pillèrent leurs villes, dont ils massacrèrent les habitans; ils abattirent leurs murs et leurs forteresses;

ils s'emparèrent de leur capitale; et, lorsqu'enfin ils quittèrent l'Orient comme ennemis, ils laissèrent l'empire dans un tel état d'épuisement, que les Musulmans purent soumettre sans peine ce qui restoit de Chrétiens orientaux.

Cette première guerre des Vénitiens contre les Grecs ne fut pas de longue durée. Le doge Michieli, en rentrant dans l'Adriatique, enleva aux Hongrois les villes de Spalatro et de Traù, qu'ils avoient conquises dans la Dalmatie; puis il revint à Venise, où il ne tarda pas à mourir (1). La guerre qu'il avoit portée dans la Grèce fut oubliée; et lorsque, vingt ans plus tard, Manuel Comnène fut attaqué par Roger, roi de Sicile, il recourut aux Vénitiens, et obtint d'eux qu'ils fissent en sa faveur une puissante diversion sur les terres de ses ennemis.

Tandis que les Vénitiens resserroient leurs liaisons avec les croisés du royaume de Jérusalem, qui avoient sans cesse besoin des secours des Occidentaux, le zèle des Pisans contre les infidèles leur fit entreprendre de délivrer la mer Tyrrhénienne des brigandages des Musulmans. Un roi de Majorque, nommé Nazarédech, exerçoit la piraterie sur toutes les côtes de France et d'Italie, où il répandoit la

(1) *Dandulus Chronic.* L. IX, c. 12, p. 272.

terreur. On assuroit que vingt mille Chrétiens étoient retenus captifs dans ses prisons. Le jour de Pâques de l'an 1113, comme les habitans des campagnes voisines se réunissoient en foule à Pise, pour y recevoir la bénédiction épiscopale, l'archevêque Pierre leur présenta la croix à la porte du temple, et avec une mâle éloquence, il les exhorta, au nom du Dieu des Chrétiens, à délivrer leurs frères qui gémissoient dans les prisons des infidèles, et qui chaque jour étoient exposés à renier leur foi. Quelques vieillards, qui, dans leur première jeunesse, avoient pris part à l'expédition de Sardaigne, et aux victoires sur les Sarrasins de Bona et d'Almeria, répondirent les premiers à la voix de leur prélat, et, répétant le récit cent fois entendu de leurs exploits, ils exhortèrent la génération naissante à maintenir la gloire de Pise, et à se couvrir de lauriers qui fissent oublier ceux qu'eux-mêmes avoient cueillis. L'enthousiasme dont ils étoient pleins, se communiqua rapidement; tous les jeunes gens prirent la croix; douze des principaux citoyens furent désignés, par les suffrages du peuple, pour être les chefs de l'expédition, et pour en assurer le succès par des préparatifs de guerre et des alliances (1). 1113.

(1) *Laurentii Vernensis Rerum a Pisanis in Majorica gestar.*

Le commencement de l'été fut consacré à construire la flotte et les machines de guerre qu'elle devoit porter. Cependant, Rome d'une part, et Lucques de l'autre, envoyèrent quelques secours, et un nonce du pape, Pasqual, se rendit à Pise, pour bénir l'expédition. La flotte mit à la voile au commencement du mois d'août, le jour même de saint Sixte, comme l'on célébroit l'anniversaire d'une victoire que les Pisans avoient remportée le siècle précédent sur les Africains. Les croisés se rendirent d'abord en Sardaigne, soit pour s'y procurer des informations, soit pour recevoir les secours des gentilshommes pisans qui avoient des fiefs dans cette île. Après quinze jours de repos, ils se dirigèrent vers les îles Baléares; mais, dans un temps où les navigateurs n'étoient point assistés par la boussole, et où les cartes étoient très-imparfaites, la navigation la plus courte n'étoit ni sans danger, ni sans difficulté. Les croisés, après avoir éprouvé une tempête, découvrirent une terre qu'ils attaquèrent aussitôt, ne doutant pas que ce ne fût l'île de Majorque. Ils se jetèrent sur les habitans des côtes, ils les mirent en fuite, et leur enlevèrent quelques prisonniers.

Poema. T. VI. *Rer. It.* p. 111. — *Bernard. Marangoni Chron. di Pisa*, p. 340.

Bientôt, cependant, ils apprirent de ces derniers, qu'ils avoient abordé sur les rivages de Catalogne, et que les paysans dont ils dévastoient les campagnes étoient des Chrétiens. Alors, jetant leurs armes, ils s'assirent sur le bord de la mer, et s'abandonnèrent au découragement, comme si les îles Baléares étoient introuvables pour eux (1). Cependant leur séjour en Catalogne, où ils furent retenus long-temps par les vents, ne demeura pas sans utilité. Ils engagèrent dans la guerre sacrée, Raimond, comte de Barcelone, Guillaume, comte de Montpellier, Emery, comte de Narbonne, et plusieurs autres seigneurs françois et espagnols. Forcés ensuite, par la mauvaise saison, à remettre l'expédition jusqu'à l'année suivante, ils se retirèrent, satisfaits d'avoir aguerri leurs soldats et augmenté le nombre de leurs confédérés (2).

Au mois d'avril de l'an 1114, la flotte croisée aborda enfin à Iviça, et, après un combat sanglant, elle se rendit maîtresse de cette île. Elle passa ensuite à Majorque; les Pisans entreprirent le siége de la ville du même nom, qui se défendit pendant une année. Elle fut prise enfin vers les fêtes de Pâques de l'an 1115, 1114. 1115.

(1) *Laurentius Vernens. Poema*, L. I, p. 115.

(2) *Laurent. Vernens.* L. II, p. 118.

malgré la résistance courageuse du roi sarrasin, et des nombreux alliés qu'il avoit intéressés à sa défense. Ce roi fut tué; son successeur, fait prisonnier, fut conduit à Pise, et des sommes immenses, dépouilles de l'île soumise, furent portées en triomphe dans la même ville (1).

Les Pisans étoient à peine de retour de leur expédition contre les îles Baléares, lorsque le pape Gélase II, persécuté par Henri V, et
1118. abandonnant Rome pour se réfugier en France, réclama leur protection, et séjourna quelque temps dans leur ville. Ce pape étoit issu d'une maison illustre de Pise, celle des Gaétan; et, soit reconnoissance pour les services des Pisans, soit amour pour sa patrie, il déclara les évêchés de Corse suffragans de l'église métropolitaine de Pise. Le prélat pisan portoit bien le titre d'archevêque, depuis l'année 1092, mais il paroît qu'à cette époque il n'y avoit encore aucun évêché qui relevât de lui. La nouvelle dignité conférée au métropolitain, devint un sujet de fête pour tout le peuple. Les consuls et les sénateurs conduisirent en pompe leur pasteur dans l'île de Corse, pour recevoir le serment d'obéissance et de fidélité des évêques, et pour consacrer leurs églises. Les rivaux de

(1) *Laurent. Vernens.* L. IV et seq. p. 129.

la république, et surtout les Génois, conçurent de cet événement une jalousie proportionnée à l'importance que les Pisans y avoient attachée (1).

L'année suivante, cette jalousie fit éclater la guerre entre les deux républiques. S'il faut en croire Caffaro, les Génois attaquèrent le port pisan avec quatre-vingts galères et quatre grands navires chargés de machines de guerre. Cette flotte portoit vingt-deux mille hommes de troupes de débarquement, dont cinq mille étoient armés de cuirasses et de casques de fer (2). Les Pisans ne parlent point de cet armement, qui paroîtra prodigieux, si l'on considère qu'il fut mis en mer par une seule ville. L'une et l'autre nation s'attribua l'avantage de la première campagne; et pendant les quatorze années que continua la guerre, les succès furent balancés de manière à augmenter sans cesse l'émulation des deux peuples, et à ne satisfaire jamais leur espoir. Beaucoup de vaisseaux furent pris de part et d'autre, brûlés ou coulés à fond; beaucoup de villages et de châteaux situés sur les côtes furent pillés 1119.

(1) *Gesta Triumphalia Pisan.* T. VI, p. 105. — *Bernard. Marangoni Chron. di Pisa.* p. 362.

(2) *Caffari Annales Genuens.* L. I, p. 254.

et incendiés; beaucoup de braves citoyens périrent dans des combats sans cesse renaissans; et cependant, loin que la population diminuât ou que le trésor public s'épuisât, jamais le commerce des deux nations n'avoit eu plus d'étendue, et leur marine plus d'activité.

Enfin, l'année 1133, le pape Innocent II, qui s'étoit réfugié à Pise, s'interposa pour rétablir la paix entre les deux républiques, qui toutes deux lui avoient envoyé des secours contre l'antipape Anaclet. Comme l'exaltation de l'archevêque de Pise avoit été la cause de la jalousie des Génois, le pape accorda la même grâce à leur évêque; l'église de Gênes fut soustraite au métropolitain de Milan, et érigée en archevêché; deux nouveaux évêchés dans les deux côtes nommées Rivières lui furent subordonnés; ceux de la Sardaigne furent soumis à l'église de Pise, et ceux de l'île de Corse furent partagés entre les deux prélats (1).

Durant cette longue guerre, et peut-être déjà auparavant, les feudataires de la république pisane en Sardaigne avoient tout-à-fait secoué son joug, et s'étoient érigés en petits souverains. Quelques-uns d'entr'eux,

(1) *Baronius Annales. Eccles. ad ann.* 1132, §. 6. — *Ubertus Folieta Hist. Genuens.* L. I, p. 249.

les seigneurs de Cagliari, Sassari, Logodoro, et Arborea, prirent quelquefois même peu après, le titre de rois; d'autres, tels que les Visconti de Gallura, et les Sismondi d'Oleastro, sans rechercher de nouvelles dignités, n'en aspirèrent pas moins à l'indépendance (1). Ces derniers, à peu-près vers ce temps-là, contractèrent alliance avec la république de Gênes, et obtinrent d'elle, le droit de cité. Une branche de la famille Sismondi, mettant en oubli les devoirs de citoyens et les liens sacrés qui l'attachoient à Pise, s'établit dans la ville ennemie de Gênes. De cette branche sortirent Sismondi *muscula*, consul des plaidoyers, en 1146 (2), et Corso Sismondi, consul de la communauté, et ambassadeur des Génois auprès de Frédéric en 1164 (3). Mais à la même époque, une autre branche de la même famille étoit restée fidèle à son ancienne patrie; elle contribua même, par uue acquisition importante, à fermer le territoire

(1) C'est alors sans doute qu'ils prirent pour armes celles de leurs fiefs, au lieu de celles de la famille; les Visconti abaissèrent les leurs (parti de gueule et argent) sous le coq de sable de Gallura, et les Sismondi partirent les leurs (argent, trois fasces de gueule) d'Oleastro, gueules, six olives d'argent croisetées.

(2) *Caffaro Annales Genuens.* L. I, p. 261.

(3) *Obertus Cancellarius Ann. Genuens.* L. II, p. 292.

pisan aux étrangers, et à délivrer les ports de la république d'une rivalité dangereuse. La Corse étoit gouvernée au nom de l'empire, par un marquis nommé Albert, qui s'y étoit rendu indépendant; ce même Albert possédoit un tiers du château de Livourne, dont le port n'avoit pas encore été agrandi et fortifié par les travaux des architectes; mais dès-lors il avoit la plus haute importance, soit à cause du voisinage du port pisan, soit à cause de sa situation au milieu du territoire de la république, entre la capitale et les vallées sujettes de la Maremme. L'année 1146, ce fief fut transmis, avec toutes ses redevances et appartenances, par le marquis Albert, aux deux frères Sismondi, selon la chartre que conserve encore l'archive de Pise, et que Muratori a fait imprimer (1).

Le territoire de Pise s'étendoit de Lerici à Piombino, le long de la mer; toute cette contrée ne dépendoit pas immédiatement de la république; mais les petites villes et les châteaux situés sur les deux rivages, Lerici, Viareggio, Massa, Piombino, et Grosseto, s'étoient mis sous la protection d'une cité plus puissante. Ces petites communautés libres, mais foibles, avoient consenti à faire marcher

(1) *Antiq. Ital. Med. Ævi.* T. III. *Dissert. LXIV,* p. 1161.

leurs milices sous les étendards de Pise, et à se soumettre aux décisions de ses consuls au lieu de recourir aux armes, lorsqu'elles auroient entr'elles quelques différends. De la même manière, les Génois avoient soumis à l'autorité de leur république, non-seulement la Polsevera, et les vallées qui entourent leur cité, mais encore toutes les petites villes des deux Rivières, Lavagna, Ventimiglia, Savona, Albenga (1). Les uns et les autres tenoient ces bourgades à-peu-près dans la même dépendance dans laquelle le peuple romain tenoit ses alliés du Latium.

Les trois républiques maritimes se trouvoient donc, avant le milieu du douzième siècle, à la tête de trois petites confédérations, formées pour les Vénitiens, des villes libres de l'Illyrie; pour les Pisans, de celles des Maremmes; et pour les Génois, de celles des Rivières. Toutes trois s'étoient assuré une telle prépondérance sur des alliés qu'elles s'étoient acquis presque par la force, qu'elles les considéroient déjà comme leurs sujets. Cependant les restes d'une constitution libre dans les petites villes, secondèrent l'énergie des grandes cités, et contribuèrent à étendre leur puissance et à rendre durables leurs succès.

(1) *Caffaro Annal. Genuens*, L. I, p. 259.

De ces trois confédérations, celle qu'avoient formée les Pisans prospéroit moins que les autres; ils n'avoient pu étendre leur protection et leurs alliances que du côté de la Maremme (1), province fertile, mais malsaine, qui, par l'influence de la liberté, avoit été rendue à la culture, mais qui ne pouvoit jamais parvenir à une population très-nombreuse, ou fournir à la république des soldats robustes et des marins expérimentés. De deux autres côtés et dans l'intérieur des terres, l'État pisan étoit resserré par celui de Lucques et celui de Florence, villes assez puissantes pour mettre obstacle à tout projet d'agrandissement. Lucques fut la première des deux à donner de la consistance à son gouvernement, et à réduire sous sa dépendance les vallées voisines; aussi dès le onzième siècle, cette ville avoit-elle été en guerre avec Pise. Florence au contraire étoit à cette époque dans son alliance, et Giovanni Villani, historien de cette dernière république, prétend même que les Florentins vinrent garder

(1) Le nom de Maremme, contracté du latin *Maritima*, se donne à toute la partie de la Toscane située le long de la mer, depuis le pied des Alpes liguriennes jusqu'au Serchio, et depuis la Cécina jusqu'à l'État de l'église. Tout ce pays est très-malsain, mais il n'est pas tout marécageux; il contient au contraire beaucoup de collines, souvent dépourvues d'eau.

Pise, tandis que les Pisans étoient occupés à une expédition maritime. Il ajoute que ses compatriotes établirent leur camp à deux milles de cette ville, pour la protéger contre les Lucquois, et qu'en même-temps ils défendirent, sous peine de mort, à leurs propres soldats d'y entrer, de peur que les vieillards et les femmes, restés seuls à la garde des murs, n'eussent le plus léger sujet de se plaindre de la bonne foi de leurs alliés (1).

Ce fut après la pacification de Pise et de Gênes, en 1133, que les Pisans, pour complaire au pape Innocent et à l'empereur Lothaire, envoyèrent leur flotte dans le royaume de Naples, pour combattre le roi Roger et l'antipape Anaclet. Nous avons déjà rendu compte dans le précédent chapitre, de cette expédition glorieuse, signalée par la découverte des Pandectes et la ruine d'Amalfi.

(1) *Giov. Villani Storie Fior.* L. IV, c. 30, T. XIII, p. 123.

CHAPITRE VI.

Affranchissement de toutes les villes italiennes avant le douzième siècle.

Nous avons conduit l'histoire de l'empire et celle de l'église jusqu'au commencement du douzième siècle ; nous avons repris ensuite, et séparément, l'histoire des républiques qui ont existé avant cette époque, et nous avons fait connoître, autant du moins que le permet l'obscurité de ces premiers siècles, les révolutions de Rome, de Naples, d'Amalfi, de Venise, de Pise et de Gênes. Mais au douzième siècle, toutes les villes d'Italie furent libres ; dès le prochain chapitre, nous les verrons toutes animées d'une même vie, également accoutumées à déployer toutes les vertus républicaines, également dignes de l'indépendance à laquelle elles étoient toutes parvenues. Les révolutions de l'Italie, dont nous avons tracé une esquisse, et les développemens qu'elles avoient donnés au caractère

national, nous ont préparés à voir s'opérer l'affranchissement des cités, mais cette dernière révolution ne peut point être présentée aux yeux des lecteurs. Quoique la naissance du gouvernement républicain, et ses progrès, eussent sans doute présenté un spectacle piquant, instructif, varié, si le temps ne nous en eût pas dérobé les détails, nous pouvons à peine soulever le voile qui couvrira toujours cette première époque de l'histoire des villes libres. L'Italie septentrionale n'a eu presque aucun historien dans le dixième et le onzième siècle. Pour faire connoître les démêlés des Henri avec le saint-siége, nous avons été obligés de recourir aux narrations des Allemands, beaucoup plus complètes et plus détaillées, à cette époque, que celles des Italiens. Si des événemens d'une si haute importance, et qui devoient, dans le temps, exciter un si vif intérêt, n'ont pas trouvé des écrivains qui nous en conservassent la mémoire, il n'est pas étrange que l'établissement et les progrès de municipalités obscures, qui cherchoient à dérober à tous les yeux l'indépendance qu'elles acquéroient, n'aient été consignés dans aucune histoire. Les bourgeois ne recouvroient leur liberté, qu'en s'appropriant lentement les prérogatives des princes; ils combattoient les abus avec les mêmes armes

avec lesquelles les abus avoient été introduits; ils usurpoient la liberté comme on a vu souvent les seigneurs usurper la tyrannie ; et comme ils cherchoient à dérober la connoissance de leurs succès, aux princes intéressés à leur servitude, ils l'ont, en même-temps, dérobée à la postérité. De nouveaux priviléges étoient introduits en silence, toujours à l'aide du temps, et avant qu'ils fussent contestés, on étoit toujours en droit d'invoquer à leur appui l'usage constant de plusieurs générations.

Quand les villes eurent acquis plus d'importance, elles commencèrent à désirer aussi plus de célébrité, et elles eurent des historiens qui s'efforcèrent de répandre quelque lumière sur leur première origine, quelquefois même ils essayèrent de l'anoblir, en accréditant des traditions fabuleuses. Les écrits de ces historiens sont d'autant plus arides, qu'eux-mêmes ont vécu dans un temps plus reculé; et les chroniques du douzième et du treizième siècle, qui, au défaut d'écrivains contemporains, mériteroient le plus de confiance, lorsqu'elles reprennent l'histoire dès le dixième siècle, se contentent d'indiquer à chaque année la mort d'un évêque ou d'un saint, la construction d'un temple, ou l'irruption d'un peuple barbare. Une phrase leur

suffit pour chaque événement, et cette phrase est aussi insignifiante ; que le fait isolé est par lui-même peu important.

A l'aide des historiens étrangers, et surtout des monumens tirés des archives des couvens ou des familles, les érudits du dernier siècle sont parvenus cependant en général à écrire l'histoire de leur ville pendant le dixième et le onzième siècle, d'une manière qui satisfait la curiosité de leurs compatriotes, et surtout la vanité de leurs nobles, auxquels on fournit des preuves, si ce n'est des exploits de leurs encêtres, du moins de leur existence ; mais une pareille histoire, hors des murs de chaque ville, ne présente presque aucun intérêt. De plus, elle est en quelque sorte intermittente, si une pareille expression peut être permise ; les événemens qui nous sont connus avec quelque détail, et qui indiquent le progrès des forces ou de l'esprit d'indépendance d'un petit peuple, ne se présentent que de loin en loin, et ils sont séparés par de longs intervalles, pendant lesquels nous ne trouvons rien qui mérite de fixer notre attention. Renonçant donc à des détails qu'il faut abandonner aux historiens de chaque ville, nous nous contenterons d'indiquer par des traits généraux ce qui appartient à toutes les cités de la Lombardie, de la Vénétie et

de la Toscane; les premiers rudimens d'une constitution républicaine dans l'établissement de leurs municipalités, la première acquisition du droit de guerre et de paix, la première impulsion donnée à leur industrie et à leur commerce, leurs premiers démêlés avec la noblesse, et la première admission dans les républiques nouvelles de cet ordre étranger, qui communiqua une partie de son lustre à la bourgeoisie, à laquelle il s'associoit, et qui procura aux villes, plus de considération dans les assemblées de l'empire.

Le premier droit dont l'acquisition achemina les cités à devenir indépendantes, fut, comme nous l'avons dit ailleurs, celui de s'entourer de murailles, pour se défendre dans le neuvième et le commencement du dixième siècle, contre les brigandages des Hongrois et des Sarrasins. Les Germains et les Scythes avoient une extrême aversion pour les villes fermées; l'enceinte de leurs murs leur paroissoit une prison. Dans tous les pays qu'ils avoient conquis, ils avoient rasé les fortifications des cités, qui devoient se trouver heureuses lorsqu'ils n'incendioient pas aussi les maisons, et ne massacroient ou ne dispersoient pas les habitans. Ainsi toutes les fortifications des villes furent détruites dans le royaume des Lombards, et il ne fut point permis d'en élever

de nouvelles, sans le consentement exprès du roi, auquel appartenoit le soin de la défense du royaume.

De-là, vint sans doute que, dans des temps postérieurs, les villes, ouvertes et ruinées par les incursions des Barbares, furent obligées de recourir à leur monarque, pour obtenir la permission de se défendre. Ce fut toujours en vertu d'une chartre des rois ou des empereurs, qu'elles relevèrent leurs murailles; et ces chartres, accordées d'abord avec réserve, se multiplièrent dans le neuvième et le dixième siècle, de manière qu'il n'y eut bientôt plus, non-seulement de ville, mais presque de monastère, de village ou de château, qui n'eût acquis par un diplome impérial, le droit de se fortifier (1).

Les villes commencèrent à recouvrer le sentiment de leur importance, lorsqu'elles purent se défendre par elles-mêmes. Dès qu'elles formèrent des corps politiques, ce devint la principale étude de chacun de leurs bourgeois d'augmenter les priviléges de ces corps. Cependant, jusqu'au règne d'Othon le grand, malgré l'avantage qu'elles retiroient

(1) Plusieurs diplomes à ce sujet sont imprimés dans les Antiquités de Muratori; deux entr'autres de Bérenger I, en 911 et 912. *T. II, p.* 467 *et* 469.

déjà de leurs fortifications, les villes, abandonnées par la noblesse, qui auroit pu jeter du lustre sur elles, furent appauvries par les contributions fréquentes que leur imposoient les Barbares, et plus appauvries encore par les désordres de l'anarchie ou d'un mauvais gouvernement. Aucun citoyen ne pouvoit s'y distinguer, par les lettres qu'on avoit absolument négligées, par la naissance, qui, chez les bourgeois, n'avoit point encore d'illustration, par la fortune que les nobles seuls possédoient, par le commerce qui étoit presque nul, par les talens militaires enfin, et la bravoure, que des citadins n'avoient aucune occasion d'exercer; aussi, les villes sont-elles à cette époque, enveloppées d'une obscurité profonde.

Ce fut, comme nous l'avons dit, pendant le règne d'Othon I, et avec sa protection, que la plupart des villes se donnèrent un gouvernement municipal, fondé sur la confiance et l'élection du peuple. Elles avoient eu de tout temps des magistrats populaires, appelés schultheiss, par les lois des Lombards, et échevins par celles des Francs; c'étoient eux qui formoient le conseil du comte de la ville, et qui représentoient la bourgeoisie; mais, lorsqu'Othon I permit aux habitans des villes d'avoir une administration plus libre,

ils rejetèrent ces institutions septentrionales, et cherchèrent à se constituer sur le modèle de la république romaine ou de ses colonies, autant du moins que le permettoit leur connoissance imparfaite de l'histoire (1).

A la tête de leur administration, toutes les villes placèrent d'abord deux consuls annuels, élus par les suffrages du peuple. Leur première et leur plus importante fonction devoit être celle de dispenser la justice à leurs concitoyens ; car la division des pouvoirs et l'indépendance de l'ordre judiciaire, à laquelle on attache une haute importance dans les grands États, n'a jamais été ou connue ou recherchée par les petites républiques. Juger est la fonction la plus importante du gouvernement d'un petit peuple. Celui-ci a peu de lois, et les change rarement, peu de revenus publics, peu de dépenses, et peu d'emplois à distribuer. Il n'a pas eu besoin de reconnoître des chefs, pour leur confier un pouvoir législatif ou exécutif qu'il exerce par lui-même, mais pour réprimer les désordres, punir les crimes, et terminer les différends des citoyens.

(1) *Muratori Antiq. Ital. Dissert. XLV et XLVI.* T. IV. — *Cherubino Ghirardacci Storia di Bologna*, L. II, p. 37. *Bologna* 1596. 2 vol. p. fol. — *Carolus Sigonius de Regno Ital.* L. VII.

Les fonctions de général étoient toujours unies, dans le moyen âge, à celles de juge. Ceux qui troubloient l'État au dehors par leurs agressions, ou au dedans par leurs crimes, étoient considérés comme également ennemis de la société; le même chef étoit chargé de diriger la force publique contre les uns et contre les autres. De même que le duc et ensuite le comte de chaque ville, avoient été ses généraux et ses juges, les consuls annuels qui leur succédèrent, réunirent aussi ces deux fonctions. Lorsque le roi ou l'empereur convoquoient l'*host*, et que les milices de chaque ville recevoient ordre de suivre leur monarque dans une expédition, ou bien lorsque, d'après le droit féodal, la ville vengeoit une offense particulière par une guerre privée, les consuls marchoient à la tête de leurs concitoyens et les commandoient dans les camps.

Une autre fonction des consuls, c'étoit de convoquer et de présider les conseils de la république. Ordinairement il y en avoit deux dans chaque ville, outre le conseil général ou de tout le peuple. L'un étoit peu nombreux, et plus immédiatement destiné à seconder les consuls dans les fonctions que l'on croyoit trop importantes pour les confier à des magistrats. On appeloit ce corps le conseil de *credenza*, c'est-à-dire, conseil de confiance,

ou conseil secret. Il étoit chargé de l'administration des finances de la ville, de la surveillance sur les consuls, et de toutes les relations extérieures de l'État. Un autre corps, composé de cent conseillers ou davantage, étoit désigné, dans différentes villes, par les noms de sénat, de grand conseil, de conseil spécial; ou de conseil du peuple. C'étoit dans le sénat que l'on préparoit les arrêtés, qui devoient être soumis ensuite aux délibérations du peuple, dont l'assemblée générale, convoquée au son de la grosse cloche, se faisoit sur la place publique, et étoit nommée le parlement. L'assemblée du peuple étoit souveraine, et les magistrats la consultoient dans les occasions les plus importantes; mais, presque dans toutes les villes, la loi ne permettoit pas qu'on portât une délibération à l'assemblée du peuple, avant que le conseil de credenza et le sénat eussent donné leur assentiment au projet proposé (1).

Les villes étoient divisées en quatre ou en six quartiers, qui prenoient ordinairement leur nom de la porte la plus prochaine, parce que les habitans du quartier étoient plus particulièrement chargés de la défense de cette porte, et de la muraille qui en dépendoit.

(1) *Antiquit. Italicæ.* T. IV. *Dissert. XLV et XLVI.*

Cette division étoit en même-temps civile et militaire. Plusieurs villes, au bout de peu d'années, augmentèrent le nombre de leurs consuls, afin qu'il y en eût un élu par chaque quartier; alors il devoit être choisi parmi les citoyens habitant ce quartier. L'élection du conseil de credenza et du sénat étoit répartie de la même manière, en sorte qu'il y avoit dans la constitution des villes un mélange du système représentatif.

Les quartiers formoient aussi des corps militaires, avec des étendards différens. Chaque quartier choisissoit parmi ses plus riches citoyens, et lorsque les nobles eurent commencé à se recommander aux républiques, parmi ses nobles, une ou deux compagnies de cavaliers armés de pied en cap. Le même quartier formoit ensuite deux autres corps d'élite, dont chacun étoit le double plus nombreux que le précédent; c'étoient les arbalétriers et l'infanterie pesante. Cette dernière étoit armée du *pavois*, espèce de bouclier, de la *cervellière* ou coiffe de fer, et de la lance. Les autres citoyens, également divisés par compagnies, et n'ayant pour armes que leurs épées, étoient obligés de se rendre sur la place d'armes de leur quartier, toutes les fois que le tocsin sonnoit. Aucun homme, depuis l'âge de dix-huit ans, jusqu'à celui de soixante et dix, n'étoit

dispensé de ce devoir. Les consuls commandoient les armées, et sous leurs ordres ils avoient le capitaine du quartier, son gonfalonier ou porte-étendard, et le capitaine de chaque compagnie. D'ailleurs on ne connoissoit point cette foule d'officiers et de sous-officiers, que la discipline moderne à introduite. L'ordre étoit de combattre, la seule règle de ne pas s'écarter du gonfalon, qu'on avoit toujours en vue. Chaque soldat, pour le reste de sa conduite, étoit abandonné à sa propre impulsion, et ne faisoit point partie, comme de nos jours, d'une machine compliquée, dont les mouvemens sont dirigés par une intelligence supérieure, tandis que chaque individu, réduit à n'agir que comme un rouage de cette grande machine, ignore le but de son action (1).

Comme les villes avoient été érigées en corporations, pour les mettre en état de se défendre, la même chartre qui leur avoit permis de se fortifier, leur avoit permis aussi d'organiser leurs milices. Mais ce ne fut pas seulement pour les guerres publiques de l'empire qu'elles firent usage de cet établissement militaire, elles réclamèrent pour elles-mêmes le droit dont les comtes, les marquis, les prélats,

(1) *Antiq. Ital. M. Ævi. Dissert. XXVI.* T. II.

et même les seigneurs de château étoient en possession, le droit de venger par leurs propres armes leurs propres injures. Dans le système féodal, les tribunaux ne terminoient les différends que par une espèce d'arbitrage. Lorsque l'offense étoit reconnue, ils déterminoient quelle étoit la compensation légitime, moyennant laquelle les deux parties devoient renoncer à leur haine, à leur *faida;* mais ils ne les forçoient pas même à donner ou à recevoir cette compensation. Lorsque le droit étoit douteux, ils invitoient à terminer la querelle par un duel, où le jugement de Dieu se manifesteroit aussi bien que dans une guerre soutenue par les forces des deux parties, et où l'effusion de sang seroit moins longue, et le dommage moins général. Mais toute la législation étoit fondée sur le droit de défense naturelle, et sur celui de se faire justice à soi-même; chaque membre de l'empire étoit autorisé à récuser un juge partial, et à en appeler à son bon droit et à son épée (1). Les premières guerres que les villes soutinrent, ou les unes contre les autres, ou contre les marquis et les comtes qui vouloient les opprimer, ne furent donc point considérées

(1) *Voyez* Montesquieu, Esprit des lois, entr'autres *Liv. XXVIII.*

comme des actes de rebellion, mais comme des actes légitimes de justice ou de défense naturelle, des actes conformes au droit des autres membres de l'empire.

La rivalité entre des villes égales en puissance, et jalouses de leur grandeur ou de leur population respective, envenima ces guerres privées, et leur donna un caractère plus national, et moins juridique. Les deux métropoles de la Lombardie furent les premières cités qui s'abandonnèrent à cette haine de voisinage. Les rois du moyen âge n'avoient pas de capitale proprement dite; ils résidoient ordinairement dans leurs châteaux, ou bien ils visitoient tour-à-tour toutes les villes de leurs États. Cependant Pavie et Milan se disputoient la primauté entre les cités italiennes. Pavie avoit été la résidence favorite des plus illustres rois lombards; c'est là qu'étoit bâti le plus beau de leurs palais. Pavie, également éloignée des Alpes suisses et liguriennes, et maîtresse du passage du Tésin, commandoit les deux plaines qui s'étendent à la droite et à la gauche du Pô. Maîtresse également de la navigation de ce fleuve, ses barques pouvoient le descendre jusqu'à l'Adriatique, où il termine sa course, ou remonter les rivières qui s'y jettent, jusqu'aux lacs dont il reçoit les eaux. Pavie, au milieu des terres de la

Lombardie, étoit comme la clef de tous ses fleuves; son territoire, formé de leurs plus riches dépôts, et arrosé de leurs ondes, ne le cédoit à aucun autre en fertilité (1). Profitant de tous ces avantages, Pavie étoit une ville populeuse et vaste; elle n'égaloit pas cependant Milan en richesse ou en puissance; soit que l'exemple et le long séjour d'une cour eussent corrompu son énergie, soit que l'air épais qu'on y respire, et les brouillards qui la couvrent presque sans cesse, rendissent les habitans moins propres à la carrière de l'ambition et des succès.

Milan, ancienne capitale des Insubres, et de toute la Gaule cisalpine, avoit été la résidence de quelques-uns des derniers empereurs romains d'Occident; c'étoit le premier et le plus ancien archevêché de toute la Lombardie. L'air de cette ville est salubre, la campagne qui l'entoure est fertile; cependant, comme dans sa position aucun avantage exclusif ne paroît devoir lui assurer une supériorité sur toutes les autres cités de la Lombardie, telle que celle dont elle a toujours joui, il faut que sa grandeur et sa population se fussent conservés au travers des siècles barbares, dès les

(1) *Anonimi Ticinensis de laudibus Papiæ Commentarius. Rer. It.* T. X, p. 1. — *Bernardi Sacci Patritii Papiensis, Hist. Ticinensis*, L. II; *apud Grævium.* T. III, p. 603.

temps de l'empire d'Occident, et comme un héritage des Romains. Les Milanois, au commencement du onzième siècle, plus riches, plus puissans et plus belliqueux que les Pavesans, ne pouvoient permettre que ceux-ci regardassent leur ville comme la première du royaume. C'est à l'occasion de la double élection de Henri II et d'Ardoin, pour occuper le trône laissé vacant par la mort d'Othon III, que ces deux capitales s'abandonnèrent pour la première fois à leur jalousie, et attirèrent, par leur rivalité, les premiers regards de l'histoire.

Après que les guerres entre ces deux villes eurent exercé pendant assez long-temps leurs milices, et qu'elles eurent réveillé dans leurs citoyens, avec l'amour de la patrie, le sentiment de leur indépendance, et la confiance dans leurs propres forces, les Milanois, excités par leur archevêque, et croyant soutenir avec leurs droits nationaux la cause de l'église, osèrent lutter contre un ennemi plus puissant. Nous avons parlé, dans un précédent chapitre, de leur guerre avec l'empereur Conrad le salique. Ce fut pendant cette guerre, que leur archevêque Eribert compléta leur système militaire, par une invention que toutes les villes d'Italie adoptèrent presque immédiatement. Il mit à la tête de leurs armées, à l'imitation

de l'arche d'alliance des tribus d'Israël, un étendard d'un genre particulier, qu'il nomma le *carroccio*.

Le carroccio étoit un char porté sur quatre roues, et traîné par quatre paires de bœufs. Il étoit peint en rouge; les bœufs qui le traînoient, étoient couverts jusqu'aux pieds de tapis rouges; une antenne également peinte en rouge, s'élevoit du milieu du char à une très-grande hauteur; elle étoit terminée par un globe doré. Au-dessous, entre deux voiles blancs, flottoit l'étendard de la commune; plus bas encore, et vers le milieu de l'antenne, un Christ, placé sur la croix, les bras étendus, sembloit bénir l'armée. Une espèce de plate-forme étoit réservée sur le devant du char à quelques-uns des plus vaillans soldats destinés à le défendre; derrière, une autre plate-forme étoit occupée par les musiciens avec leurs trompettes. Les saints offices étoient célébrés sur le carroccio avant qu'il sortît de la ville, et souvent un chapelain lui étoit attaché, et l'accompagnoit sur le champ de bataille. La perte du carroccio étoit considérée comme la plus grande ignominie à laquelle une cité pût être exposée; aussi tout ce que chaque ville avoit de valeureux soldats, tout le nerf de l'armée, étoit-il choisi pour former la garde du char sacré; aussi tous

les coups décisifs se portoient-ils autour de lui (1).

Il falloit rendre l'infanterie des villes redoutable, et relever son importance, en l'opposant à la cavalerie des gentilshommes; il falloit lui donner de l'aplomb, de la pesanteur, et de la confiance en elle-même; l'introduction du carroccio dans les armées fut un coup de maître pour atteindre ce but. On ne devoit point attendre de rapidité dans les évolutions d'une troupe dont les mouvemens étoient subordonnés à ceux d'un char pesant, trainé par des bœufs; la retraite devoit être lente et mesurée; la fuite, à moins d'être honteuse, devenoit impossible; les manœuvres de la cavalerie se trouvoient subordonnées à celles de l'infanterie; les milices s'accoutumoient à recevoir la charge de la première sans s'ébranler, mais leur choc à elles-mêmes devoit être d'autant plus formidable, qu'il étoit plus uniforme, et mieux dirigé vers un seul point. Il n'est pas hors de propos de remarquer que les bœufs ont, en Italie, une allure bien plus légère et bien plus prompte qu'en France,

(1) *Arnulphus Mediol.* L. II, c. 16, p. 18, T. IV. — *Ricordano Malaspina Hist. Fiorent.* c. 164, T. VIII, p. 987. — *Burchardus Epistola de excidio Urbis Mediolanens.* T. VI. *Rer. It.* p. 917. — On en peut voir un bon dessin dans *Ludovicus Cavitellius Ann. Cremonenses.* T. III, *Grævii*, p. 1289.

en sorte que leur marche s'accorde mieux avec celle de l'infanterie.

L'époque de l'invention du carroccio est aussi celle de la première brouillerie éclatante entre les nobles et le peuple. Ce fut encore, et nous l'avons raconté ailleurs, l'archevêque Eribert qui l'excita, en abusant de son droit de suzeraineté sur les gentilshommes qui relevoient de la mense archiépiscopale de Milan. La jalousie que le peuple manifesta dans cette occasion contre les nobles, nous indique assez que dès-lors les villes n'étoient plus peuplées seulement d'artisans timides et pauvres, mais que les plébeïens avoient ce sentiment de dignité et d'indépendance, qui naît d'une égalité de richesse et d'instruction. Les citoyens sentoient que les nobles ne possédoient plus à eux seuls toute la fortune de l'État; qu'ils ne pouvoient plus, à leur gré, accorder ou retrancher la subsistance aux classes inférieures de la nation; que leur éducation ne les rendoit pas plus propres que les bourgeois au gouvernement des peuples; et que les changemens opérés dans l'État, par l'introduction du commerce, par l'augmentation de culture des bourgeois, et par l'ignorance des gentilshommes, avoient ramené les deux classes à une égalité de droits.

Chez les peuples les plus opprimés et les

plus barbares, le commerce ne peut jamais être entièrement étouffé; l'homme cherchera toujours à pourvoir à ses besoins par des échanges, et ceux qui se chargeront de faciliter ces échanges, y trouveront toujours leur avantage. Mais, comme jusqu'au dixième siècle, les républiques de Venise, de Naples et d'Amalfi, jouissoient seules d'un gouvernement libre, protecteur et vivifiant, elles avoient obtenu sur les peuples, leurs voisins, un avantage prodigieux, et faisoient seules tout leur commerce. Les Vénitiens étoient les courtiers des deux empires: accueillis avec faveur par les Grecs, ils portoient aux Occidentaux les produits des manufactures qui florissoient à Constantinople et dans la Morée, comme aussi les marchandises des Indes, qu'ils alloient acheter indifféremment, soit chez les Grecs, soit chez les Musulmans. Ils remontoient ensuite, avec leurs bateaux légers, les fleuves de l'Italie, et approvisionnoient les villes bâties le long de leurs rives, des tapis et des étoffes de l'Asie, ou des épiceries de l'Inde, mais surtout du sel de leurs salines, qu'ils étoient en possession de fournir exclusivement à tous les Lombards. Ils recevoient en retour des bleds, des cuirs, des laines, les productions brutes de la terre; mais chez eux ils cultivoient aussi les arts mécaniques, et la

première fonderie de cloches fut établie dans leur ville. Ils introduisirent ensuite l'usage des cloches, aussi bien dans la Grèce que dans l'Occident, lorsqu'ils en firent des présens aux empereurs de Constantinople, et aux monarques d'Europe (1). Liutprand l'historien, qui fut envoyé par Othon le grand, en ambassade auprès de l'empereur Nicéphore Phocas à Constantinople, ne vit, dans le luxe de cette capitale du monde, rien qui l'étonnât ou qui fût nouveau pour lui; les magasins de Venise, à ce qu'il dit aux Grecs eux-mêmes, lui avoient déjà fait connoître toutes ces richesses (2).

La nature du commerce des Vénitiens dans le dixième siècle, et sa prospérité même, indiquent le peu d'industrie des autres villes, et leur pauvreté. Ce commerce n'enrichissoit ses agens que par l'espèce de monopole qu'ils exerçoient contre leurs chalands; il n'étoit point fondé sur la multiplication des productions et des besoins; il étoit pauvre au contraire, et limité à un petit nombre d'objets. Les profits seuls en étoient considérables. Ce

(1) *Voyez* le comte Marsigli, *Ricerche storico critiche sull' opportunità della Laguna Veneta pel commercio; sull' arti e sulla marina di questo Stato.* 8 vol. 1803.

(2) *Liutprandus de Legatione*, p. 487.

commerce encore étoit inégal; les Vénitiens fournissoient tous les produits des manufactures, toutes les marchandises de luxe, et ils ne recevoient en retour que des matières brutes ou de l'argent. La balance du commerce, selon le systême de ceux qui prétendent aujourd'hui le favoriser en l'accablant d'entraves, étoit donc toute en faveur des Vénitiens, et toujours contraire aux Lombards. Mais le commerce, chez ceux-ci, étoit absolument libre; et telle fut l'influence de la liberté, tels furent pour les Lombards les avantages de cette balance prétendue défavorable, qu'en moins d'un siècle ils accumulèrent des capitaux, et rivalisèrent avec l'industrie de leurs correspondans; que leurs villes se remplirent d'ateliers, de manufactures, et que le commerce le plus prospère, triomphant des désavantages d'une situation méditerranée, vint animer tous leurs marchés.

La langue italienne naquit ou se développa en même-temps que le commerce des villes, c'est-à-dire, dans le douzième siècle seulement, et son adoption complète contribua aussi à rapprocher les distances qui séparoient les diverses classes de la société.

Il est assez étrange qu'il ne nous reste pas un seul monument du langage que parloit le peuple en Italie jusqu'à la fin du dixième

siècle. Le savant Muratori a fouillé, avec une patience infatigable, toutes les anciennes archives, tous les dépôts d'anciens papiers de famille ou de communauté, sans qu'il lui ait été possible de découvrir un seul écrit dans ce langage qu'on appeloit *vulgaire*, par opposition au latin, réservé pour les savans, au *roman* qu'on parloit dans les Gaules, et au *tudesque* qu'employoient les peuples venus du Nord. Cependant, il semble que la langue *vulgaire* auroit dû être non-seulement celle de la conversation, mais encore celle des lettres familières et du commerce. Il paroît que, jusqu'au douzième siècle, les Italiens n'avoient pas soupçonné que leur patois fût susceptible de s'écrire. C'est ainsi qu'encore aujourd'hui on ne trouveroit peut-être aucun acte, aucune lettre, écrits dans le patois limousin, picard, normand, plutôt qu'en françois, ou dans les dialectes bolonois et génois, plutôt qu'en italien (1).

Il est probable que, dès le temps de la puissance romaine, les provinciaux avoient une manière vicieuse de s'exprimer en latin, et qu'ils se rapprochoient déjà de l'italien moderne. Le mélange des nations barbares corrompit davantage encore ce langage provincial,

(1) *Muratori Antiq. Ital.* T. II, *Diss. XXXII*, p. 989.

et y introduisit les articles et les verbes auxiliaires, usités dans le Nord, pour remplacer les déclinaisons et les conjugaisons latines, qui rendoient la grammaire trop compliquée (1). Le *sermon vulgaire*, c'est le nom qu'on lui donnoit, dut être la langue habituelle des campagnards et des citadins. Quoique les nobles ne reçussent pas en général plus d'éducation que leurs inférieurs, cependant, comme ils étoient presque tous d'origine allemande, outre cette langue vulgaire qu'ils étoient forcés de parler aussi, ils avoient conservé l'usage de la langue tudesque. Nous avons vu que dans le neuvième siècle, les Lombards bénéventains donnoient encore à leurs princes des surnoms allemands; il paroît, il est vrai, qu'ils perdirent peu après l'usage de leur langue maternelle: car les historiens du siècle suivant, qui rapportent ces surnoms, se croient obligés de les expliquer (2). Les empereurs francs et

(1) La plupart des conquérans de l'Italie sont sortis de cette partie de l'Allemagne où l'on parle le plat allemand, dans lequel tous les noms sont indéclinables. La conjugaison des verbes en allemand n'a que deux temps simples, le présent et le passé; tous les autres, dans chaque mode, sont indiqués par des verbes anxiliaires. La grammaire italienne tient un milieu entre cette grammaire teutonique et la latine.

(2) Store Seite, le surnom de Grimoald II, vient ou me paroissoit venir de Store, *grand*, en danois, ou de Störer en allemand,

allemands rapportèrent en Italie l'usage de la langue tudesque; les Francs la parloient tous, comme il est facile de s'en convaincre par la lecture des lois salique, ripuaire et bavaroise, ou même des capitulaires de Charlemagne, où tous les mots qui ne sont pas latins sont dérivés de l'allemand. Ainsi deux langues, l'une pour la noblesse, l'autre pour le peuple, sembloient séparer ces deux ordres, et, en leur rappelant une origine différente, renouveler entr'eux la haine ou la jalousie.

On demandoit bien aussi que les gentilshommes, les ecclésiastiques, et surtout les gens de loi, entendissent le latin; mais la manière dont ils l'écrivoient, donne une idée peu avantageuse du style de leur conversation, si jamais ils vouloient y employer cette langue. Il nous reste une foule de chartres stipulées dans ce latin prétendu. L'on y voit tout ensemble avec combien peu de scrupule les notaires admettoient dans leurs actes les barba-

perturbateur, et de Seite, *côte*; c'est donc ou la *grande côte*, ou le *perturbateur des côtes*, l'*homme inquiet*. Mais l'anonime de Salerne traduit ce surnom par cette phrase : *qui ante obtutum Principum et Regum, milites hinc inde sedendo præordinat.* Paralipom. T. II, P. II, c. 29, p. 195; et un journal allemand m'en a donné l'explication, que je n'avois pas su découvrir : Störer Sitzen, le *dérangeur des chaises*, étoit probablement un maître des cérémonies.

rismes les plus grossiers, et combien, malgré cette licence, ils avoient de peine à exprimer leur pensée. L'on souffre, en les lisant, une double fatigue, on se lasse de s'occuper de choses aussi fastidieuses, on se lasse plus encore de la fatigue qu'ont éprouvée les hommes qui les ont écrites (1).

Pendant le règne de la maison de Saxe, un nouveau mélange de gentilshommes allemands parmi la noblesse italienne, remit en vigueur,

(1) Voici une chartre de l'année 782, qui donnera une idée du latin des siècles les plus barbares; c'est une donation de l'église de San-Damaso de Lucques, faite à une abbesse de la même ville, fille d'un roi des Anglo-Saxons. *Antiq. Ital. Diss. I*, p. 19.

« *In Dei nomine, Regnante Domno nostro Carulo Rex* » *Francorum, et Langobardorum, et Domno nostro Pipino* » *idem Rex filio ejus, Anno Regni eorum nono et secundo,* » *mense Augusto per indictione quinta. Promitto et manus* » *meam facio, ego Magniprand Clericus, filio quondam* » *Magniperti, tivi Adeltruda Saxa, Dei Ancilla, filia Adel-* » *waldi, qui fuit Rex Saxonorum, Oltramarini, de Ecclesia* » *Monasterii Sancti-Dalmati, vel casis et omnia res, et homi-* » *nibus ibidem pertinentibus, ubi te per alia cartula confir-* » *mavi, excepto Magnulo, quem liverum dimisi, ut si* » *quacumque homo (excepto de qualivet publico) de ipsa et* » *Clericis, et casi et hominibus eidem Ecclesie perninente, et* » *vel successores tuo, quem tu ibidem ordinaveris, foris ex-* » *pellere potuerit, extra omnem meum conludio, per jura legem* » *et justitia (excepto ut dixi de quolivet publico) ut ego* » *redda vobis solidos septinientos Lucani et Pisani, quas mihi* » *dedisti.....* » *etc. etc.*

pour la troisième fois, l'usage de la langue teutonique, qui étoit celle de la cour et du gouvernement; mais cette langue, si difficile et si étrangère à des organes italiens, avoit peine à se maintenir; dès la seconde ou la troisième génération elle étoit négligée; les enfans apprenoient naturellement à parler comme le peuple; dans les écoles, les ecclésiastiques ne leur enseignoient que le latin, et il ne paroît pas même qu'un orgueil national s'attachât à conserver dans les familles la langue tudesque. Les Allemands ont senti fort tard le prix de leur propre langue. Cependant, plus les bourgeois acquéroient d'importance, plus les villes augmentoient en population et en richesses, et plus la langue *vulgaire*, qu'elles avoient adoptée, acquéroit de supériorité sur le latin ou l'allemand, plus cette langue vulgaire étoit proche de devenir la langue nationale. Dans le douzième siècle elle devint complétement dominante; elle commença dès-lors à se former, à se polir, à prendre des règles générales, et dans le treizième siècle nous la verrons enfin adoptée et embellie par les historiens et les poètes.

Ce fut cependant tandis que les Italiens, partagés entre trois langues, n'en possédoient encore aucune, et au milieu de l'ignorance du dixième siècle, que Liutprand composa

une histoire de son temps, qu'encore aujourd'hui on ne lit pas sans intérêt et sans plaisir. Son ouvrage est presque le seul monument littéraire de l'Italie septentrionale, dans le dixième siècle. On fouille péniblement dans les chroniques de ses contemporains, pour y chercher des faits historiques; on sent de l'attrait pour Liutprand, et on n'abandonne son livre qu'à regret. Il ne faut pas, il est vrai, entreprendre cette lecture après celle des écrivains de l'âge d'Auguste; on seroit alors étonné de la dureté germanique de son style; mais quand on le compare à son siècle, on est frappé de sa concision et de son énergie, de la profondeur de quelques-unes de ses pensées, et surtout de l'agréable variété qu'il a su mettre dans ses récits. Il manque d'ordre, il est souvent partial, mais il amuse; son érudition n'est point méprisable, il cite à propos les bons auteurs de Rome; il étale, avec une ostentation (quelquefois ridicule il est vrai) sa connoissance de la langue grecque; on voit que la langue allemande lui est également familière; enfin, toutes les fois que son sujet l'anime, il passe de la prose à la poésie, et ses vers ne sont pas sans quelque agrément.

Liutprand étoit chanoine de Pavie, et secrétaire de Bérenger II, par qui il fut, en

946, envoyé en ambassade à Constantinople, auprès de l'empereur Constantin Porphyrogénète. A son retour, mécontent de Bérenger, il le quitta pour passer en Allemagne, à la cour d'Othon le grand. Lorsqu'Othon fit la conquête de l'Italie, Liutprand y revint avec lui; il obtint de l'empereur l'évêché de Crémone, et fut chargé par lui d'ambassades à Rome et à Constantinople. Il a laissé une relation piquante de sa mission dans cette dernière ville, auprès de l'empereur Nicéphore Phocas (1). Quelques anecdotes trop libres, que Liutprand a insérées dans ses écrits, ne donnent pas une idée très-favorable du ton qui règnoit parmi les grands, et de ce que l'on appeloit alors la bonne compagnie, surtout si l'on se rappelle et le rang à la cour, et les fonctions ecclésiastiques de cet historien.

Quelques écrivains de l'Italie méridionale, pendant le dixième et le onzième siècle, méritent aussi d'être distingués. L'anonime de Salerne, Gaufrid Malaterra, Alexandre de Télèse, et Falco de Bénévent, se font tous lire avec intérêt. Les historiens du royaume actuel de Naples ont conservé pendant plusieurs siècles une supériorité marquée sur ceux du reste de l'Italie. Cette supériorité se

(1) *Rer. Ital. Script.* T. II, p. 479.

fait sentir aussi, lorsqu'on compare le poème de Guillaume l'apulien, sur les conquêtes des Normands, avec les autres poèmes historiques, dont cet âge abonde plus qu'aucun autre (1). Les poèmes historiques d'un siècle barbare, sont, de tous les monumens où l'on est obligé de chercher des faits, les plus rebutans et les plus fastidieux. L'écrivain, incapable de mettre aucune vraie poésie dans ses écrits, semble n'avoir pris à tâche de ranger ses mots dans un ordre symétrique, que pour ôter toute harmonie à son style, et toute liberté à ses pensées. Jamais il ne dit ce qu'il veut dire, et jamais il ne satisfait par ce qu'il dit; et comme il semble avoir pris à tâche d'exclure les nombres et les noms propres de ses vers, ou d'exprimer les uns et les autres d'une manière classique, il ne parle que par énigmes, et donne autant de fatigue pour le comprendre, que de dépit

(1) Les principaux poèmes historiques du dixième au douzième siècle, sont : *Donizo, vita Comitissæ Mathild.* T. V, p. 335. — *Magister Moses, de laudibus Bergomi.* T. V, p. 521. — *Laurentius Verniensis, Rer. Pisan.* T. VI, p. 111. — *Panegyricus Berengarii Aug. apud Leibnitz.* T. I. — *Guilelmus Appulus de gestis Normann.* T. V, p. 245. — *Cumanus de excidio Novocomi.* T. V, p. 399. — *Guntherus in Ligurino. Edit. Basileæ* 1569. — *Benzo Albensis, Panegyricus Henrici IV; apud Mencken. Scr. Germ.* T. I.

du peu qu'il vous apprend après qu'on l'a compris.

Tous les premiers historiens de l'Italie étoient ou des prélats ou des moines. Ce ne fut que dans le onzième siècle, que quelques laïques commencèrent aussi à écrire l'histoire, lorsque les progrès de l'aisance dans les cités eurent donné du loisir pour s'appliquer aux études, et lorsque l'influence que les citoyens avoient acquise sur l'Etat, leur fit prendre plus d'intérêt aux affaires publiques. Les deux premiers historiens des villes sont Arnolphe et Landolphe l'ancien, de Milan, qui, tous deux, ont vécu dans le milieu du onzième siècle, pendant le temps des disputes sur le mariage des prêtres. Ils ne méritent, ni par leur exactitude, ni par l'intérêt de leur narration, une mention fort honorable; mais la nature même de leur histoire est un symptôme de l'importance croissante des villes, et leur récit embrasse les temps des premières brouilleries entre la noblesse et le peuple: brouilleries qui modifièrent la constitution des nouvelles républiques.

Nous avons déjà parlé, dans notre second chapitre, de la querelle des gentilshommes ou vavasseurs, avec l'archevêque Eribert et les bourgeois de Milan, et nous avons dit que cette querelle fut terminée en 1039, à

la mort de Conrad, par l'adoption des nouvelles lois que cet empereur avoit portées sur les fiefs. Les cités de Lombardie retirèrent de grands avantages de cette pacification ; car un grand nombre de gentilshommes, et surtout les moins puissans, demandèrent, à cette époque, et obtinrent la bourgeoisie des villes les plus voisines ; ils se mirent, eux et leurs fiefs, sous la protection de ces nouvelles communautés, qui, mieux qu'aucun autre membre de l'État, savoient faire respecter leurs amis. Les gentilshommes, par cette adoption, recouvrèrent une patrie que le royaume de Lombardie, dans son état de dissolution, ne pouvoit plus leur offrir ; et les villes, de leur côté, acquirent des citoyens distingués, en qui la valeur paroissoit héréditaire, et qui, par l'éclat de leur naissance et leur avidité de gloire, jetèrent du lustre sur les bourgeois devenus leurs égaux.

C'est une chose digne d'attention que la conduite des nouvelles républiques envers les comtes ruraux et les gentilshommes qui les entouroient. Plusieurs de ceux-ci n'avoient point voulu faire alliance avec elles, ou recevoir d'elles le droit de cité. Les possessions des villes étoient resserrées entre ces petites souverainetés ; et comme leur population s'accroissoit, si elles n'avoient pas joui

d'un commerce libre avec la campagne et les vassaux des comtes ruraux, elles auroient été bientôt exposées à la famine. Il falloit donc qu'elles se gardassent d'indisposer les seigneurs par trop de hauteur, ou des prétentions exagérées, car s'ils s'étoient ligués contre elles, ils les auroient exposées aux plus grands dangers, d'autant plus que, par leur position, ils pouvoient attendre, et traîner la guerre en longueur. De leur château, comme d'un repaire, ils fondoient sur les voyageurs et les marchands pour les dépouiller; ou bien ils dévastoient le diocèse de la ville jusqu'à ses portes, tandis que les bourgeois, quoique bien supérieurs en forces, étoient rappelés par leurs besoins à leurs occupations journalières, et ne pouvoient déployer long-temps de suite toute leur puissance. L'art des siéges n'étoit point encore assez perfectionné, pour qu'ils pussent forcer les gentilshommes dans leurs châteaux; et les seigneurs, enfermés dans les tours qu'ils avoient bâties sur des rochers escarpés, entourés seulement de leur famille, et d'un petit nombre d'écuyers à leur solde, défioient toute la rage des armées les plus redoutables.

Les républiques cherchèrent donc à se concilier l'affection des comtes ruraux, en les admettant à leur bourgeoisie, et en les revê-

tant des premiers emplois de l'État. Cependant, toutes les fois que les seigneurs abusoient de leurs avantages, et que quelque bourgeois avoit à se plaindre de leurs exactions, la république épousoit avec chaleur la cause de chacun de ses membres, et ne posoit pas les armes, que le gentilhomme qui l'avoit offensée ne fût humilié.

Le peuple de Milan étoit divisé en six tribus, dont chacune prenoit son nom d'une des portes de la ville. Depuis que les nobles avoient été admis à partager les droits de cité, ils s'étoient mis en possession exclusive de l'office de capitaines des portes, de consuls, et de chefs des milices. Ceux mêmes qui n'étoient revêtus d'aucun emploi, assurés de la protection des magistrats qui appartenoient tous à leur ordre, traitèrent alors avec une arrogance insultante les artisans et les classes inférieures du peuple. En 1041, un gentilhomme osa, en plein jour, dans les rues, frapper de sa canne un plébeïn; la cause de ce citoyen obscur devint aussitôt celle de tout le peuple. Un autre noble, nommé Lanzone, populaire peut-être par ambition, s'offrit pour chef aux citoyens irrités; et ceux qui vouloient humilier la noblesse, s'énorgueillirent d'avoir un noble à leur tête, tant le préjugé favorable à la naissance a de force

sur l'esprit humain. Lanzone fut déclaré chef du conseil de confiance ; de nouveaux consuls furent tirés du corps des plébeïens ; les milices sous leurs ordres attaquèrent successivement les tours et les forteresses que les gentilshommes avoient élevées dans l'enceinte de la ville, et d'où ils bravoient le pouvoir des tribunaux ; plusieurs de ces forteresses soutinrent un siége régulier, avant d'être rasées ; plusieurs combats sanglans furent livrés dans les rues pour les défendre ; mais les nobles, trop inférieurs en forces et toujours battus, furent enfin réduits à sortir tous ensemble de la ville, avec leurs familles ; et à livrer au peuple leurs tours et leurs maisons fortifiées, qui furent démolies le même jour (1).

Les nobles, entourés des campagnards leurs vassaux, retrouvèrent, hors des murs, l'avantage du nombre. Ils entreprirent le blocus de la ville, qu'ils prolongèrent pendant plusieurs années. Lanzone, qui dirigeoit toujours la défense du peuple, prit enfin le parti de passer en Allemagne, pour obtenir la protection de Henri III. Ce monarque, qui ne voyoit pas sans inquiétude les villes affermir leur indépendance, saisit avec avidité cette

(1) *Arnulphus Hist. Mediolan.* L. II, c. 18, T. IV, p. 19.

occasion de rétablir son autorité sur Milan. Il offrit à Lanzone quatre mille chevaux, et demanda même avec instance qu'on se hâtât de les recevoir dans la ville. Lanzone, de retour à Milan, annonça ce secours au peuple, pour relever son courage abattu par la famine; mais il sentit cependant que la vengeance d'une faction alloit livrer sa patrie à la servitude; il eut des conférences avec les chefs de la noblesse; il leur fit voir les malheurs qu'ils alloient attirer sur leurs têtes, et les amena enfin à signer une paix qui leur laissoit une part dans le gouvernement de la ville, sans en exclure le peuple (1).

Depuis cette guerre jusqu'à celle de Como, qui fera l'objet de notre prochain chapitre, il se présente comme un gouffre à franchir dans l'histoire des républiques lombardes, et de toutes les villes du nord de l'Italie. C'est un espace de soixante et dix ans, pendant lequel cette contrée fut la scène des révolutions les plus étranges, et des guerres les plus acharnées, mais pendant lequel aussi tous les écrivains contemporains se taisent sur les progrès des villes et sur la marche de la liberté. La guerre des investitures, et

(1) *Landulphus Senior, Hist. Mediolan.* L. II, c. 26, p. 86.

les vicissitudes des empereurs et des papes sont décrites avec d'amples détails, mais par des auteurs presque tous allemands. Ces grands événemens fixoient seuls leur attention; les villes, à cette époque, n'ont aucun historien, et les antiquaires ont été réduits à recueillir avec empressement le stérile et fatigant récit de Landolphe le jeune, ou de saint Paul (1), écrivain milanois et contemporain, il est vrai, mais qui, au lieu de faire l'histoire de sa patrie, nous a donné seulement celle des vexations auxquelles il fut exposé dans la jouissance d'un misérable bénéfice; de ses disputes avec les hérétiques nicolaïtes, et des intrigues fastidieuses du clergé de Milan. Nos lecteurs nous sauront gré sans doute d'abandonner ce guide désagréable, et de les transporter enfin au douzième siècle, à un temps où les auteurs contemporains, commençant à être moins stériles, nous pourrons nous-mêmes écrire l'histoire, au lieu d'être réduits à la résumer en la parcourant.

Mais, avant d'entrer dans une autre carrière, arrêtons-nous pour examiner l'espace que nous avons déjà parcouru. La révolution qui créoit des nations nouvelles et des hommes

(1) *Landulphus Junior, sive de Sancto Paulo, Hist. Mediolanens.* T. V. *Rer. It.*

nouveaux, étoit accomplie. Ainsi que la terre, échauffée, après le déluge, par les rayons ardens du soleil, s'agitoit jusque dans ses entrailles par un principe inconnu, et que la matière sembloit se hâter pour marcher à la vie (1); ainsi, un feu céleste avoit animé les ames italiennes; un mouvement noble et vivifiant s'étoit communiqué à la nation entière, et la masse inerte du peuple sortoit de son ancienne apathie, et s'avançoit dans la carrière de la gloire et de la liberté. Perdus au milieu d'une foule de faits trop imparfaitement connus, nous avons peut-être laissé échapper dans les détails, cet esprit de force et d'indépendance qui animoit l'ensemble, lorsque chaque marquis et chaque prélat, s'érigeant en juge de son prince, pesoit, au tribunal de sa conscience, les droits de l'empire et ceux de l'église, et se déterminoit, d'après sa seule volonté, à favoriser ou les pontifes ou les César; lorsque chaque gentilhomme, chaque chevalier, méprisant une

(1) *Cætera diversis tellus animalia formis*
Sponte sua peperit, postquam vetus humor ab igne
Percaluit solis, cœnumque udæque paludes
Intumuere æstu, fœcundaque semina rerum
Vivaci nutrita solo, ceu matris in alvo
Creverunt, faciemque aliquam cepere morando.
Ovidii Metamorph. *L. I, v.* 416.

existence dépendante, demandoit à ses forteresses, à ses vassaux, ou à son propre courage, une sûreté qu'il dédaignoit de devoir à des supérieurs ou à des lois; lorsque chaque ville, se confiant à ses seules forces, au dévouement réciproque, à la fraternité des concitoyens, se suffisoit à elle-même, et défioit le reste de l'univers. Une main invisible, une main libérale sembloit avoir semé en même-temps dans tous les cœurs le sentiment de la dignité de l'homme et de son indépendance naturelle : l'Italie n'avoit pas reçu seule ces germes sacrés, ils avoient été répandus sur l'Europe entière; les principes libéraux s'avançoient lentement, mais avec un mouvement uniforme, du midi au nord. L'Italie et l'Espagne donnèrent l'exemple; bientôt la Suisse et l'Allemagne, la France et l'Angleterre le suivirent.

Les premières institutions libérales avoient été apportées du Nord aux Romains dégénérés. Ce mouvement rétrograde, du midi au nord, dans le développement du système républicain, est un phénomène constant et très-remarquable. En Italie, nous avons vu Naples, Gaète, Amalfi, et même Rome, précéder toutes les autres villes; en Espagne, dès le neuvième siècle, les vaillans guerriers qui avoient fondé le royaume de Soprarbia,

avoient établi, entre le roi et le peuple, un juge moyen, le premier modèle du justicier des Aragonois (1); et en 1115 Alfonse I, le conquérant de Saragosse, avoit accordé aux bourgeois de sa capitale, les droits et les libertés des gentilshommes ou infançones (2). Cependant les villes de l'Allemagne et de la Suisse ne commencèrent à connoître la liberté que dans les dernières années du douzième siècle; celles de la France et de l'Angleterre acquirent plus tard encore les droits de communautés.

Deux qualités paroissent requises avant toutes les autres pour rendre les hommes capables de conquérir la liberté : la force individuelle, et la force sociale. Ces deux qualités ont une origine différente, et paroissent naître de principes presque opposés; il a été donné à peu de nations de les réunir dans un heureux équilibre. La force individuelle, cette confiance en ses propres ressources, cette constance pour braver les dangers personnels, ce mépris pour une force étrangère, dès qu'elle est injuste, et cette détermination de prendre pour seule loi sa conscience et

(1) *Hieronym. Blancæ Aragon. Rer. Comment.* T. III. *Hisp. Illust.* p. 588.

(2) *Ib. Privilegium Regis Alfonsi Bellatoris*, p. 640.

ses lumières, sont les qualités et les vertus du sauvage. C'est avec un pareil esprit que les habitans de la Germanie et de la Scandinavie s'établirent dans les pays méridionaux; ils portèrent avec eux leur indépendance; et lorsqu'ils formèrent des nations, ils ne surent jamais se résoudre à leur donner un lien assez fort pour les maintenir unies : leurs principes mêmes devoient naturellement produire ce qu'ils produisirent en effet, la fierté libre de tous les chevaliers, mais en même-temps leur désunion, et l'opinion des conquérans, que, pour demeurer libres, il falloit devenir princes.

La force sociale, au contraire, devoit naître dans les villes, et les villes, création des peuples policés, n'existoient que dans le Midi. Les Scandinaves, croyant que les hommes ne pouvoient vivre réunis sans s'exposer à la servitude, avoient pris à tâche de détruire les villes; et celles qui donnèrent, en Italie, l'exemple de cette force sociale, dont les Barbares méconnoissoient l'existence, ou avoient échappé, comme par miracle, à leurs dévastations, ou s'étoient relevées de leurs ruines.

La force sociale réside dans le sacrifice entier de l'individu, à la société dont il fait partie. Cette abnégation de soi-même est

fondée, il est vrai, sur une première conviction, que le bien de tous est le bien de chacun : mais le calcul seul ne peut jamais conduire un citoyen au dévouement complet qu'exige sa patrie : on auroit beau lui démontrer que, cent fois de suite, l'avantage de sa patrie a été le sien, dès l'instant qu'on lui demande sa ruine personnelle, l'avantage de cette patrie cesse d'influer sur son bonheur. Il y a donc eu, dans l'union sociale, quelque chose de plus noble qu'un contrat entre les intérêts privés; ce sont les vertus, non les égoïsmes qui s'associent. C'est la reconnoissance qui lie à des amis et des frères dont on a reçu des bienfaits; la révérence filiale et religieuse qui lie à la patrie, cet être plus qu'humain, que notre imagination place entre Dieu et les hommes; la tendance de l'ame vers l'immortalité, qui lie notre être aux siècles passés et aux siècles à venir, et qui nous rend dépositaires de la gloire de nos ancêtres, du bonheur de nos descendans.

Les peuples du Nord ne connoissoient que la liberté sans patrie; ceux du Midi avoient une patrie sans liberté. Les uns et les autres restoient étrangers à la plus haute des vertus humaines, au sacrifice de soi-même : les premiers ne devoient ce sacrifice à personne; les seconds n'avoient point assez de vertus

pour le faire. L'héroïsme des Scandinaves, et celui des héros d'Ossian, a ce caractère étrange, qu'il est sans but, et que le guerrier qui va chercher la mort, ne se dévoue ni à sa patrie, ni à la mémoire de ses pères, ni à la prospérité de ses enfans (1) : sa gloire est toute personnelle. Dans le Midi, le but des sacrifices fut trouvé avant le courage de les faire ; chaque citoyen sentoit ce qu'il devoit à la ville qui l'avoit vu naître, à la ville où reposoient les cendres de ses ancêtres, et dont les murs protégeroient sa postérité. Ainsi, dans la grande refonte des nations, le Nord et le Midi donnèrent les vertus qui leur étoient propres. Les peuples conquérans apportèrent l'énergie, les peuples conquis, la sociabilité. Les derniers, dans leur profonde corruption, devoient être régénérés, avant que d'être admis à donner

(1) L'existence de la république d'Islande, du neuvième au treizième siècle, contredit cette observation sur la naissance de l'esprit social dans les villes seules. Je ne connois point assez l'histoire de la république d'Islande, pour rendre un compte satisfaisant de son existence. On peut comprendre néanmoins que, sous ce ciel de fer, avec un climat si hostile, les individus sont trop foibles pour ne pas s'associer de bonne heure ; et que, bien qu'il n'y eût pas de villes en Islande, les sources chaudes du pied de l'Hécla, et les ports les plus propres à la navigation et à la pêche, devoient être des points de réunion, où les hommes apprenoient de bonne heure à s'aimer, et à se conduire en frères.

aucun exemple, à enseigner aucune vertu. Cependant leur affection pour le lieu qui les avoit vu naître, pour le nom qu'ils portoient, pour les combourgeois dont les pères avoient été associés à leurs pères, dont les enfans seroient associés à leurs enfans, cette affection étoit un vieil héritage de Rome; ils n'avoient besoin que de redevenir libres, pour en sentir de nouveau la valeur. Au milieu des calamités qui affligeoient les peuples de l'Italie, tous les événemens, vus d'une certaine distance, semblèrent tendre vers un seul but, et préparer la période de gloire et de liberté qui devoit s'ouvrir aux Italiens, dans le douzième siècle.

La conquête des Lombards, en morcelant l'Italie, et en formant, d'une seule province, plusieurs nations nouvelles, rapprocha la patrie du citoyen; le Romain s'unit au Romain, le Grec au Grec, et plusieurs États indépendans, de Naples jusqu'à Venise, datèrent leur liberté de cette époque.

Les conquêtes de Charlemagne, et le règne de ses successeurs, retardèrent la civilisation; mais, en détruisant la monarchie lombarde, et en augmentant la désorganisation, les Carlovingiens rendirent plus nécessaire une organisation nouvelle, et firent partager aux villes lombardes, les avantages que de bonnes

institutions municipales assuroient depuis longtemps à Naples, Amalfi et Venise.

Les ravages des Hongrois et des Sarrasins, et la désolation qu'ils portèrent dans toutes les provinces, nécessitèrent la formation des milices, la construction des murailles, et rendirent de nouveau le peuple dépositaire de la force nationale.

Avant que la monarchie détruite fît place aux gouvernemens municipaux, l'anarchie étoit générale. Le grand Othon vint d'Allemagne, pour être le législateur d'une nation dont il ne devoit jamais être le maître; et les institutions nouvelles dont il fut l'auteur, attestent sa sagesse et son désintéressement.

Ni les désordres des papes du dixième siècle, ni l'ambition de ceux du onzième, ne furent dépourvus de tout avantage pour les Italiens; les premiers pontifes les affranchirent en partie des chaînes de la superstition; les seconds, par la lutte sanglante entre les empereurs et les papes, donnèrent au peuple l'occasion de mettre à prix ses services, et de se déclarer pour ceux qui avoient été ses maîtres, comme allié zélé, et non comme sujet.

Ainsi, dans le plan général de la Providence, dont il ne nous appartient point de saisir les détails, le bien naît souvent du mal, et

les calamités générales peuvent être les avant-coureurs d'une réforme universelle. Ne désespérons donc jamais des principes et des vertus qui forment le noble héritage de l'espèce humaine ; et lors même que nous les verrions mis en oubli, ou attaqués avec acharnement, attendons le lent ouvrage des siècles, et reposons-nous sur l'assurance que les vérités éternelles survivront aux attaques de leurs ennemis, et renaîtront du cœur de l'homme, s'il ne restoit point de monumens sur la terre pour attester leur antique existence, et le culte qu'on leur a rendu.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

TOME PREMIER.

INTRODUCTION..... *p.* j

CHAPITRE PREMIER. *Mélange des Italiens avec les peuples du Nord, depuis le règne d'Odoacre jusqu'à celui d'Othon le grand.* 476—961. 1

An.

476. Chûte de l'empire d'Occident.. 8
476 — 493. Règne d'Odoacre..... 9
489. Entrée des Ostrogoths en Italie. 10
489 — 526. Règne de Théodoric, roi des Ostrogoths..... *ib.*
526 — 553. Successeurs de Théodoric; décadence et chûte du royaume des Ostrogoths..... 11
553 — 567. L'Italie soumise à Justinien... 12
568. Entrée d'Alboin, roi des Lombards, en Italie..... *ib.*
— Partage de l'Italie en plusieurs États indépendans..... 13
568 — 774. Règne des Lombards..... 14
755 — 774. Les princes françois protègent les papes contre les rois lombards..... 18

An.
774. Charlemagne conquiert la Lombardie..... p. 19
800. Charlemagne rétablit l'empire d'Occident..... ib.
774 — 814. Règne de Charlemagne..... 20
814 — 888. Décadence rapide des successeurs de Charlemagne..... 24
888. Déposition de Charles le gros, puissance des grands feudataires..... 26
— Bérenger, marquis de Friuli, et Guido, marquis de Spolète, se disputent la couronne..... 29
888 — 894. Rivalité de Bérenger et de Guido. 31
888 — 924. Règne de Bérenger I..... 32
827 — 950. Invasion des peuples nomades du Nord et du Midi..... 33
900 — 950. Invasion des Hongrois..... 34
827 — 851. Conquête de la Sicile par les Sarrasins..... 35
891 — 896. Établissement des Sarrasins dans la Ligurie..... 36
850 — 950. Les villes se fortifient, et les milices bourgeoises se forment pour résister aux Barbares... 38
921. Conjurations contre Bérenger I. 41
924. Mort de Bérenger I..... 42
926 — 947. Règne tyrannique de Hugues, comte de Provence..... 44
940. Fuite en Allemagne de Bérenger, marquis d'Ivrée, ou II.e..... 48

An.
945. Bérenger II rentre en Italie avec l'aide d'Othon I.er ..... p. 50
950 — 966. Règne de Bérenger II, et ses guerres avec Othon I.er..... 51
961. Couronnement d'Othon I.er comme empereur 53

CHAPITRE II. *Système féodal. — Gouvernement du royaume des Lombards; modifications que subit ce gouvernement, de 961 à 1039, pendant le règne des Othon, de Henri II et de Conrad le salique, empereurs allemands.* 56

Différence entre les systêmes de liberté des peuples du Nord et du Midi 56
Influence de la distribution de la propriété sur l'état politique.. 58
Propriété territoriale dans les pays conquis par les peuples du Nord. 61
Systême féodal des Lombards reposant sur la propriété territoriale 63
576. Tentatives des Lombards pour se gouverner en république 65
Lois des Lombards 66
Assemblée nationale, ou plaids du royaume..... 68
Election et couronnement des rois lombards..... 69
Prérogatives des plaids du royaume 71

An.
— Chaque citoyen pouvoit choisir les lois sous lesquelles il vouloit vivre ..... p. 73
774 — 814. Institution des comtes 74
— Etat des hommes libres, gentilshommes, ou vavasseurs..... 76
— Condition du peuple des campagnes 79
Arimanni..... 80
Hommes de masnade .... ib.
Aldiens..... 81
Esclaves ..... ib.
— Etat militaire du royaume des Lombards 83
— Jugemens de Dieu..... 85
— Foiblesse du lien social dans le systême féodal..... 87
— Dissolution de la société au dixième siècle..... 89
— Les magnats désirent l'abolition de la monarchie..... 91
— Les sujets des magnats partagent ce désir..... ib.
— Les villes et les gentilshommes demeurent attachés au roi... 92
961 — 965. Soumission du royaume de Lombardie à Othon le grand.... 93
— Gouvernemens municipaux accordés aux villes..... 97
— Création de plusieurs marquisats par Othon..... 98

An.

973. Mort d'Othon le grand, le 7 mai, près de Magdebourg... *p.* 101

973 — 983. Règne d'Othon II..... *ib.*

983 — 1002. Règne d'Othon III..... *ib.*

961 — 1002. Indépendance des villes pendant le règne des Othon..... 102

1002. Henri II couronné en Allemagne. 104

— Ardoin, marquis d'Ivrée, élu roi de Lombardie..... *ib.*

1004. Henri II vient disputer l'Italie à Ardoin..... 106

1004. Pavie brûlée par les Allemands.. 107

1004 — 1015. Guerre des villes de Milan et Pavie, au nom des deux rois Ardoin et Henri..... 108

1024. Mort de Henri II; Conrad II lui succède..... 109

1026. Conrad II, ou le salique, tient les plaids à Roncaglia..... 111

— Loi de Conrad sur la succession des fiefs..... 112

1027 — 1036. Guerre des capitaines et vavasseurs contre les villes.... 113

1033. La paix ou trève de Dieu.... 114

1035. Guerre des gentilshommes contre Héribert, archevêque de Milan. 115

— Révolte des vavassins et des esclaves..... 117

1039. Mort de Conrad le salique.... 118

CHAPITRE III. *L'église et la république de Rome dans la première moitié du moyen âge. — Démêlés des papes et des empereurs. — Règnes de Henri III, Henri IV et Henri V, de 1039 à 1122. — Paix de Worms.* *p.* 119

An.

568 — 717. La ville de Rome n'est point soumise par les Lombards... 120

— Les papes encouragent les Romains à demeurer fidèles aux empereurs grecs 121

— Crédit qu'acquierent les papes par la foiblesse des Grecs 122

717 — 741. Réformation des iconoclastes... 123

554. Image miraculeuse d'Edesse.... 124

Les Musulmans accusent les Chrétiens d'idolâtrie..... 125

717 — 741. Règne des empereurs isauriens et iconoclastes 126

726 — 731. Les Romains, animés par le pape Grégoire II, refusent d'obéir aux empereurs iconoclastes.. 127

726 — 774. Rétablissement de la république romaine sous l'influence des papes 128

— Gouvernement incertain de cette république..... 129

741. Grégoire III demande pour la première fois la protection des François contre les Lombards. 131

An.
— Les papes sanctionnent l'usurpation des Carlovingiens..... p. 132
755. Pepin force les Lombards à céder à l'église et à la république romaine, l'exarchat et la Pentapole..... 133
— Cette donation ne s'effectue jamais..... 134
774. Charlemagne confirme cette donation et ne l'exécute pas non plus..... 135
— Mais il cède au pape le domaine utile de possessions considérables..... *ib.*
752 — 766. Premiers symptômes de la corruption des papes..... 136
— Richesses du clergé qui augmentent sa corruption..... 137
— Devoirs militaires attachés aux fiefs donnés au clergé..... 139
— Les ecclésiastiques chargés de fonctions civiles par les rois.. 140
847 — 855. Pontificat glorieux de Léon IV. 142
— Election populaire et presque militaire du pape..... 144
— Crédit des femmes dans ces élections..... 145
890 — 920. Pouvoir de la patricienne Théodora..... *ib.*
914. Elle donne la thiare à Jean X, son amant..... 146

An.
925 — 932. Pouvoir de Marozia..... p. 148
931. Le second fils de Marozia fait pape sous le nom de Jean XI. 149
932. Albéric de Camérino, fils de Marozia, consul de Rome... 150
956 — 964. Octavien, ou Jean XII, fils d'Albéric, pape et seigneur de Rome..... 151
— Déclin du pouvoir sacerdotal dans le 10.e siècle..... 152
— Les gentilshommes feudataires des papes affectent l'indépendance..... 153
— Esprit républicain de la ville de Rome..... 154
— Le peuple prend la défense des papes contre les Othon 155
963. Jean XII déposé par Othon le grand..... 156
964. L'empereur lui substitue Léon VIII; le peuple, Bénoît V.. 158
966. Jean XIII élu par l'empereur, objet de la haine des Romains. 160
973 — 983. Guerres civiles des papes; crimes de Boniface VII..... 162
980 — 998. Crescentius, consul de Rome.. 163
996. Othon III fait élire pape son parent Grégoire V..... 165
997. Crescentius veut ramener Rome sous la protection des empereurs de Constantinople..... 166

An.
— Il donne la tiare à Jean XVI, prélat grec..... p. 167
998. Victoire d'Othon III et Grégoire V; Jean XVI envoyé au supplice..... 168
— Crescentius victime de la perfidie d'Othon III..... 169
1002. Vengeance de Stéphanie, veuve de Crescentius..... *ib.*
1010 — 1013. Jean, fils de Crescentius, patrice de Rome..... 171
1039. 4 Juin. Henri III, dit le noir, succède à Conrad le salique, son père..... 173
1012 — 1033. Papes simoniaques de la famille des comtes de Tusculum.... 175
1033 — 1046. Pontificat scandaleux de Benoît IX..... 176
1046. Henri III trouve à Rome trois papes..... 177
— Henri III rétablit le droit des empereurs, de concourir à l'élection des papes..... 178
— Il ne fait jamais qu'un usage pieux de ce droit..... 179
1056. Le 5 octobre, mort de Henri III; son fils, Henri IV, mis sous la tutèle du pape..... 180
— Caractère du moine Hildebrand. 181
— Il est pendant trente ans l'ame de la cour de Rome..... 182

An.
1058. Il fait interdire par Etienne IX le mariage des prêtres..... p. 183
1059. Il fait défendre aux ecclésiastiques, par le concile de Latran, de recevoir aucun bénéfice d'un laïque. Investitures. 184
— Ce canon n'est pas appliqué à l'élection des papes..... 186
— Le dogme de la présence réelle dans l'eucharistie, consacré par le concile de Latran..... 187
1061. Schisme de l'antipape Cadaloo, ou Honorius II..... 188
1073. Hildebrand, pape, sous le nom de Grégoire VII..... 189
— Caractère de la comtesse Mathilde..... 190
1077. Humiliation de Henri IV aux pieds de Grégoire VII..... 191
— Guerre des partisans de l'empereur et du pape, pour les investitures..... 194
— Maximes de Grégoire VII. *Dictatus papæ*..... 195
1084. Henri assiége Grégoire; le pape délivré par Robert Guiscard. 196
1085. Mai. Mort de Grégoire VII à Salerne..... 197
1093. Urbain II fait révolter Conrad contre Henri IV, son père.. 198

An.
1095. Le passage de la première croisade nuit à Henri IV..... *p.* 199
1105. Pasqual II fait révolter Henri V contre son père..... 200
1106. Les archevêques d'Allemagne enlèvent à Henri IV les ornemens royaux..... 201
— Guerre entre le père et le fils. 204
— Mort de Henri IV, le 7 août 1106. 205
1110. Henri V vient prendre à Rome la couronne de l'empire.... 206
— Il se brouille avec Pasqual II. 207
1111. 12 Février. Pasqual arrêté par Henri V..... 209
— Pasqual accorde les investitures à Henri V..... 211
— Il est désavoué par ses cardinaux. 212
1112. Un concile de Latran excommunie l'empereur..... 213
1116. Henri V se met en possession de l'héritage de la comtesse Mathilde..... 214
1118. Mort de Pasqual II, schisme de Burdino..... 215
1122. Paix de Worms entre l'église et l'empire..... 216

CHAPITRE IV. *Les Grecs, les Lombards et les Normands, du septième au douzième siècle, dans l'Italie méridionale. — Républiques de Naples, de Gaète et d'Amalfi.* p. 218

An.

589. Zoton fonde le grand duché des Lombards de Bénévent.. . . . 221
Les villes maritimes de la Campanie et de la Calabre demeurent attachées aux empereurs grecs. 222
Guerres des Lombards contre les villes maritimes. 224
Constitutions municipales des villes grecques. 225
Les duchés de Gaète et de Naples. 226

600 — 717. Les villes grecques relèvent de l'exarque de Ravenne. 229
— Nature de leurs guerres avec les Lombards.. 230

726. Les villes plus indépendantes depuis la perte de l'exarchat. . 231

774 — 787. Arichis, duc de Bénévent, maintient son indépendance contre Charlemagne. 232

787. Grimoald I se défend contre toutes les forces des François.. 233

806. Grimoald II, Store Seitz. . . . 234

817. Sicon, duc de Bénévent. . . . . *ib.*

An.
826 — 830. Généreuse défense d'Etienne, duc de Naples, contre Sicon. . *p.* 235
836. Sorrento défendu contre Sicard, successeur de Sicon. 238
— André, maître des soldats de Naples, introduit les Sarrasins en Italie. 239
— Sicard, duc de Bénévent, soumet la ville d'Amalfi. 241
839. Il est assassiné et ses Etats partagés. 242
— Les habitans d'Amalfi recouvrent leur liberté, et se gouvernent en république. 243
— Le duché lombard partagé entre Radelchise, prince de Bénévent, et Siconolfe, prince de Salerne; Landolfe, comte de Capoue. 244
— Les Sarrasins se rendent puissans dans les Calabres. 245
— Ils s'établissent au Garigliano, à Cumes, à la Licosa 247
846. Les républiques de Naples, Gaète et Amalfi leur font la guerre. . 248
Constitution, commerce et grandeur d'Amalfi. 249
866. Louis II, empereur, secourt les Lombards contre les Sarrasins. 252
— Basile, empereur grec, se rend puissant en Italie. 253

An.
870 — 980. Thème de Lombardie des Grecs, dans la Pouille . . . . . p. 254
980. Othon II veut enlever aux Grecs l'Italie méridionale 255
982. Sa défaite à Basentello. 256
— Fait prisonnier, il s'échappe à la nage. 257
982 — 1002. Les Grecs étendent leurs conquêtes dans la Capitanate. . . 258
Passion des Normands pour les pélerinages. 261
1000 — 1010. Des pélerins normands défendent Salerne contre les Sarrasins.. 263
1016. Drengot amène en Italie cent aventuriers normands. 264
— Mélo, émigré de Bari, les engage à faire la guerre aux Grecs. 265
1019. Mélo et les Normands battus à Cannes. 266
1021. Henri II attaque les Grecs dans la Pouille . . . . . *ib.*
— Rainolfe, frère de Drengot, s'établit à Averse avec les Normands 267
1035. Les fils de Tancrède de Hauteville passent en Italie 268
— Ils entrent au service de Guaimar IV, prince de Capoue.. 269
1041. Sous les ordres des Grecs ils attaquent les Sarrasins de Sicile. 270

An.
— Mécontens des Grecs, ils leur déclarent la guerre, et font sur eux la conquête de la Pouille. *p.* 271
1042. La Pouille partagée par les Normands en douze comtés. . . . 272
1045. Brigandage des Normands. . . . 273
— Léon IX forme une ligue contre eux. 274
1053. Le pape défait et prisonnier des Normands, à la bataille de Civitella, le 18 juin. 276
— Il investit les Normands de leurs conquêtes comme fiefs de l'église 277
1053 — 1057. Unfroi soumet toute l'Appulie.. 278
1057. Son frère Robert Guiscard lui succède. 279
1060. De concert avec Roger, il conquiert la Calabre. 280
1061. Roger passe en Sicile avec les Normands. 281
Foiblesse et discorde des Sarrasins de Sicile. . . . . *ib.*
1060 — 1090. Conquête de la Sicile par Roger. 282
— Sa situation critique dans la ville de Traina. . . . . , 283
1060 — 1080. Robert Guiscard chasse les Grecs de l'Italie. 285

An.
1062. La principauté de Capoue soumise aux enfans de Drengot. . *p.* 285
1077. Celles de Bénévent et de Salerne conquises par Guiscard. . . . *ib.*
— Guiscard nommé duc d'Amalfi. . 286
1081. Guiscard attaque les Grecs en Illyrie. 287
1085. Mort de Robert Guiscard, le 17 juillet. 288
1085 — 1111. Roger I, duc de Pouille. 289
1096. Boémond, son frère, et Tancrède, son cousin, passent en Asie avec les croisés. . . . . *ib.*
1111 — 1127. Guillaume, fils de Roger, duc de Pouille. 290
1127 — 1138. Roger II de Sicile, duc de Pouille. 291
1130. L'antipape Anaclet II donne à Roger la couronne royale. . . *ib.*
1020 — 1098. L'ordre militaire de Saint-Jean, fondé et maintenu par les habitans d'Amalfi. 293
1131. Roger force Amalfi à se soumettre à lui. 294
1132. Roger fait plier sous le joug ses barons normands. 295
— Robert, prince de Capoue, s'allie aux républiques de Naples et de Pise. 296

An.
1135. Les Pisans s'emparent d'Amalfi; les pandectes. . . . . *p.* 297
1136. Siége de Naples par Roger. . . 298
— L'empereur Lothaire force Roger à lever le siége. 300
1137. Toutes les provinces deçà le Phare se révoltent contre Roger. 302
— Nouveaux échecs pour la république d'Amalfi. 303
— Retraite de l'empereur et des Pisans. 304
1138. Innocent II fait prisonnier par Roger, confirme tous les droits de ce roi. 306
— La ville de Naples ouvre ses portes au roi Roger. 307

CHAPITRE V. *Origine de Venise; ses révolutions avant le douzième siècle. — Pise et Gênes, nouvelles républiques maritimes; leur rivalité avec Venise, et leurs premiers progrès.* *p.* 309

Nature et formation de la lagune de Venise. 310
Les anciens Vénétes. 313
La première Vénétie dévastée par les Barbares. 314
452. Les fugitifs de la première Vénétie se retirent dans la seconde, chassés devant Attila. 315

An.
— La ville de Rialto, asile des fugitifs de Padoue. . . . . p. 317
Indépendance des Vénitiens réfugiés. 318
476. Affranchissement final des Vénitiens par la chûte de l'empire.. 319
523. Les Vénitiens sous Théodoric . . 320
518 — 527. Invasion de la Dalmatie par les Esclavons. 321
568. Invasion de l'Italie par les Lombards; le clergé catholique se réfugie dans la seconde Vénétie. 322
697. Paul-Luc Anafeste, premier doge des Vénitiens. 323
774 — 809. Démêlés des Vénitiens avec les Francs. 325
809. Pepin, fils de Charlemagne, prend Chiozza et Palestrina.. 327
— Rialto devient la capitale de la république, et prend le nom de Venise. 328
837 — 864. Guerres civiles à Venise. 329
944 — 959. Enlèvement des épouses vénitiennes par les Istriotes. . . . 330
961 — 976. Règne tyrannique de Pierre Candiano IV. 333
Villes maritimes de l'Istrie et de l'Illyrie. 334

An.

997. Elles font alliance avec les Vénitiens contre les Narentins. . *p.* 335
— Toutes les villes maritimes font hommage au doge. 336
— Soumission de Narenta. Le doge, duc de Venise et de Dalmatie. . 337
980. Othon II demande aux Pisans l'aide de leurs flottes. 338
— Sept barons d'Othon, souche des sept familles pisanes. 340
936 — 980. Accroissement de Gênes; sa puissance maritime 342
1005. Exploits des Pisans contre les Sarrasins en Calabre. 343
— Muset, roi sarrasin de Sardaigne, brûle un faubourg de Pise; courage de Chinzica. . 344
1017. Première conquête de la Sardaigne par les Pisans. 346
1021. Les Pisans défendent leur conquête contre les Génois. . . . 347
1050. Muset enleve la Sardaigne aux Pisans. 348
— Seconde conquête de la Sardaigne, mort de Muset. . . . 349
1000 — 1100. Factions de Venise; les Morosini et Caloprini. 350
1101. Commencement des chroniques authentiques de Gênes. 352

An.
1100 — 1130. Constitution de Gênes. . . . . p. 353
— Accord de la noblesse et du peuple. 356
Historiens de Pise et de Venise. . 357
1099. Les trois républiques prennent part à la croisade. 358
— Flotte des Vénitiens, sous Vital Michieli 359
1100. Daimbert, archevêque de Pise, avec les Pisans et les Génois. . *ib.*
1101. Prise de Césarée par les Pisans et les Génois. 360
1108 — 1187. Priviléges accordés aux trois républiques par les rois de Jérusalem. 361
1124. Brouillerie des Vénitiens avec les Grecs. 363
1124 — 1125. Les Vénitiens ravagent les îles de l'Archipel. 364
— Nouvelles conquêtes des Vénitiens en Dalmatie. 366
1113. Croisade des Pisans contre Nazaredech, roi de Majorque. . . *ib.*
1113 — 1115. Soumission des îles Baléares aux Pisans 368
1118. Les Pisans donnent des secours au pape Gelase II, contre Henri V. 370
1119 — 1133. Guerre sanglante entre Pise et Gênes. 371

An.
— Indépendance des feudataires pisans en Sardaigne. . . . . *p.* 372
— Les Maremmes se rangent sous la protection des Pisans. . . . 374
— Les deux Rivières sous celle des Génois. 375
— Bons offices que les Florentins rendent aux Pisans. 376

CHAPITRE VI. *Affranchissement de toutes les villes italiennes avant le douzième siècle.* 378

L'Italie manque d'historiens à cette époque importante. . . *ib.*
Premier droit des villes; celui d'élever des fortifications. . . 382
Avilissement des citadins avant le règne d'Othon I. 383
960 — 1002. Constitutions municipales accordées par les Othon. 384
— Consuls annuels élus par le peuple. 385
— Conseil général et de Credenza. . 386
— Assemblée souveraine du peuple. 387
— Division des villes en quartiers ou portes . . . . . *ib.*
— Corps militaires et armure des milices. 388
— Droit de guerre privée accordé aux villes. 389
1002 — 1024. Rivalité de Pavie et de Milan. . . 391

An.
1026 — 1039. Guerre des Milanois contre Conrad le salique et contre les gentilshommes . . . . . p. 3
— Eribert, archevêque de Milan, invente le carroccio, ou char des étendards, à l'imitation de l'arche d'alliance. 3
Commerce des Vénitiens en Lombardie. 3
Développement de l'industrie en Lombardie. 3
1000 — 1100. Naissance de la langue italienne. . 3
— Corruption et barbarisme de la langue latine. 40
— Usage de la langue allemande chez les Lombards et les Francs. 40
— Chartres latines des temps barbares. 40
— La langue *vulgaire* parlée par les roturiers, l'allemand par les nobles, et le latin par les prêtres. 40
940 — 960. Mérite distingué de l'historien Liutprand. 40
Ecrivains de l'Italie méridionale. . 40
Poèmes historiques. 40
1000 — 1050. Premiers historiens des villes, Arnolphe et Landolphe de Milan. . 40
1039 — 1100. Les gentilshommes adoptés par les villes de Lombardie. . . . 40

An.
— Politique des villes à l'égard des gentilshommes. . . . . p. 409
1041. Sédition à Milan contre les nobles. 411
— Lanzone, chef des plébeïens, recourt à Henri III. 412
1073 — 1122. Silence des historiens pendant la guerre des investitures. . . . 413
Influence de la liberté sur le peuple italien. 414
L'indépendance apportée du Nord au Midi; la liberté sociale retourne du Midi au Nord. . . 416
La force individuelle est la vertu du sauvage. 417
La force sociale est une création des peuples policés 418
Les peuples du Nord connoissoient la liberté sans patrie; ceux du Midi avoient une patrie sans liberté. 419
Chaque révolution de l'Italie a concouru à sa régénération. . 421

FIN DE LA TABLE.

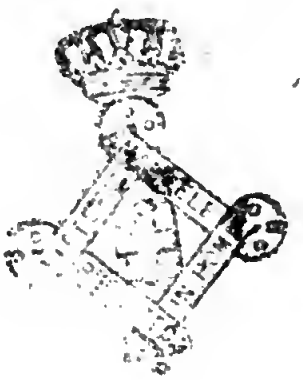

711,208